

2021

Document d'enregistrement universel
Incluant le rapport financier annuel

Définitions

Dans le présent Document d'enregistrement universel, et sauf indication contraire :

- Le terme « Groupe » renvoie à l'ensemble composé de la société SergeFerrari Group SA et de ses filiales et sous-filiales consolidées,
- Le terme « Société » renvoie à SergeFerrari Group SA.

Avertissement

Le présent Document d'enregistrement universel contient des déclarations prospectives et des informations sur les objectifs du Groupe Serge Ferrari, qui sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait ». Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Les déclarations prospectives et les objectifs figurant dans le présent Document d'enregistrement universel peuvent être affectés par des risques connus et inconnus, des incertitudes liées notamment à l'environnement réglementaire, économique, financier et concurrentiel, et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations de la Société soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure les facteurs exposés au chapitre 4. Gestion des risques du présent Document d'enregistrement universel.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Gestion des risques » du présent Document d'enregistrement universel avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société ou ses objectifs. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Le présent Document d'enregistrement universel contient des informations sur les marchés du Groupe et ses positions concurrentielles, y compris des informations relatives à la taille des marchés. Compte tenu de l'absence d'étude de marché relative au secteur d'activité du Groupe, ces informations proviennent d'estimations de la Société et ne sont fournies qu'à titre indicatif. Les estimations du Groupe sont fondées sur des informations obtenues auprès de clients, fournisseurs, organisations professionnelles et autres intervenants des marchés au sein desquels le Groupe opère. Bien que la Société considère que ces estimations soient pertinentes à la date d'enregistrement du présent Document d'enregistrement universel, elle ne peut pas garantir l'exhaustivité ou l'exactitude des données sur lesquelles ces estimations sont fondées, ou que ses concurrents retiennent les mêmes définitions des marchés sur lesquels ils opèrent. Ces estimations, ainsi que les données sur lesquelles elles sont fondées, n'ont pas été vérifiées par des experts indépendants. Le Groupe a actualisé au cours de l'année 2016, ces données en dimensionnant et en segmentant les marchés sur lesquels opère le Groupe. Ces travaux ont été conduits en bénéficiant de l'apport méthodologique d'un cabinet de consulting en stratégie et ont mobilisé une grande partie des équipes commerciales et marketing. Le Groupe vérifie chaque année le bien-fondé de ces estimations. L'année 2020, marquée par des restrictions d'activité dans de nombreux pays, doit être considérée comme non représentative de la taille normative des marchés finaux. Le Groupe ne donne aucune garantie sur le fait qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats. Dans la mesure où les données relatives aux parts de marché et aux tailles de marché figurant dans le présent Document d'enregistrement universel ne sont que les estimations du Groupe, elles ne constituent pas de données officielles. Dans le cadre de son processus stratégique permanent, le Groupe actualise et affine ces données de marchés.

Sommaire



1

Présentation du Groupe

et de ses activités 7

- 1.1 SergeFerrari Group en 2021 8
- 1.2 Notre stratégie : intervenir sur des marchés de niche, pour des produits offrant des avantages uniques 20
- 1.3 Gouvernance 32

2

Rapport RSE 37

- 2.1 Qui sommes-nous ? 42
- 2.2 Une RSE qui nous ressemble et nous rassemble 45
- 2.3 Les 3 piliers concrètement ça donne quoi ? 60
- 2.4 Annexes 88

3

Gouvernement

d'entreprise 101

- 3.1 Code de Gouvernement d'entreprise 102
- 3.2 La Direction Générale du Groupe 102
- 3.3 Rémunération des mandataires sociaux 123
- 3.3 Tableau des délégations en cours de validité accordées au Conseil de surveillance en matière d'augmentation de capital 132
- 3.4 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique 133
- 3.5 Programme de rachat d'actions 134
- 3.6 Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et des filiales du Groupe 135
- 3.7 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale 138
- 3.8 Conventions réglementées et principaux flux intragroupe 139
- 3.9 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 141
- 3.10 Observations du Conseil de Surveillance sur le Rapport du Directoire 146

4

Gestion des risques RFA 147

- 4.1 Contrôle interne et gestion des risques 148
- 4.2 Facteurs de risques 151
- 4.3 Assurances et couvertures des risques 158
- 4.4 Elaboration de l'information financière et comptable 159

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

5

Rapport de Gestion RFA 163

5.1	Chiffres clefs des comptes consolidés	164
5.2	Analyse de l'activité et du résultat	167
5.3	Investissements	184
5.4	Endettement net	186
5.5	Perspectives	189
5.6	Contrats importants	190

6

Etats financiers RFA 191

6.1	Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2021	192
6.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	236
6.3	Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2021 ...	242
6.4	Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	261
6.5	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	262

7

Assemblée générale mixte du 17 mai 2022 267

7.1	Ordre du jour	268
7.2	Projet de résolutions	268

8

Informations complémentaires du Document d'enregistrement universel 275

8.1	Personnes responsables du Document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel RFA	276
8.2	Commissaires aux comptes	276
8.3	Honoraires des Commissaires aux comptes et membres leur réseau	277
8.4	Informations concernant la société	277
8.5	Informations concernant le capital	279
8.6	Documents accessibles au public	289
8.7	Tables de concordance	290
8.8	Glossaire	295



SergeFerrari Group

SA au capital de 4 919 704 euros

Siège social : Zone industrielle la Tour-du-Pin – 38110 Saint-Jean-de-Soudain
382 870 277 RCS Vienne

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021

Incluant le rapport financier annuel

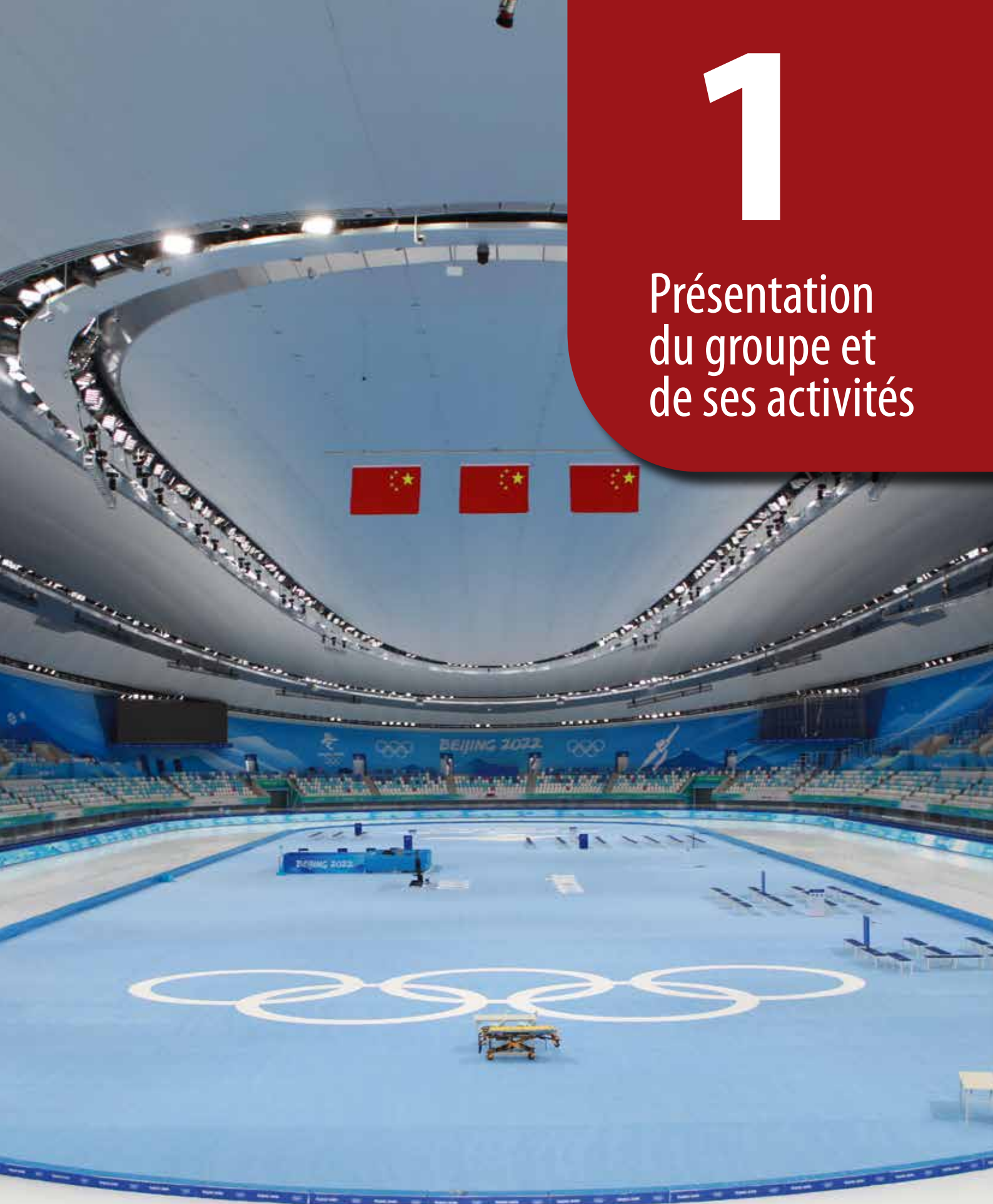


Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 15 mars 2022 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.sergeferrari.com).

1

Présentation du groupe et de ses activités



- 1.1 SERGEFERRARI GROUP EN 2021
- 1.2 NOTRE STRATÉGIE : INTERVENIR SUR DES MARCHÉS DE NICHE, POUR DES PRODUITS OFFRANT DES AVANTAGES UNIQUES
- 1.3 GOUVERNANCE

8

20

32

1.1

SergeFerrari Group en 2021

Nos chiffres clés

Entreprise

6 SITES DE PRODUCTION

- 1 France
- 2 Suisse
- 1 Italie
- 1 Allemagne
- 1 Taïwan

FILIALES ET BUREAUX DE REPRÉSENTATION DANS

12 pays

Ventes

80
PAYS

+ de 4 000
CLIENTS

Performance

286 M€
CHIFFRES D'AFFAIRES 2021



Effectifs

+ de 1 000
COLLABORATEURS

57 % sont hors de France

41 % ont moins de 5 ans d'ancienneté

46 % ont plus de 10 ans d'ancienneté

60 % travaillent en production

Innovation

5
CENTRES
DE RECHERCHE

50
EFFECTIFS R&D

40
BREVETS

Le Groupe conçoit, fabrique et distribue des toiles composites innovantes écoresponsables de haute technicité dont les caractéristiques uniques permettent de mettre en œuvre des applications répondant aux grands enjeux techniques et sociétaux d'aujourd'hui et de demain.



Notre métier



Site de production de la Tour du Pin (France)

Le Groupe Serge Ferrari conçoit, développe et fabrique des toiles composites innovantes pour des applications d'architecture légère et d'aménagements extérieurs

Destinées prioritairement à quatre marchés stratégiques et mondiaux - **protection solaire, architecture tendue, structure modulaire, mobilier/marine** - nos solutions haut de gamme conjuguent **durabilité, sécurité, design, confort et éco-responsabilité**.

Avec un fort potentiel de développement et d'innovation pour des applications variées de construction et d'aménagement, allant des besoins de la vie quotidienne aux projets les plus spectaculaires.

Nos 4 marchés stratégiques



> Architecture Tendue

- Toiles tendues
- Structures d'ombrage
- Façades
- Acoustique



> Protection Solaire

- Stores intérieurs
- Stores extérieurs
- Terrasse



> Structure Modulaire

- Halls et bâtiments industriels
- Structures légères, tentes
- Hôtellerie plein air et lodges



> Mobilier / Marine

Mobilier:

- Sling
- Couverture

Marine:

- Protection des équipements
- Protection pour l'équipage
- Sellerie





Message des dirigeants



Sébastien Ferrari

Président du Conseil de Surveillance

L'année 2021 a vu le Groupe consolider ses positions commerciales, mais également faire évoluer sa Gouvernance en vue d'assurer un développement pérenne de ses activités

2021 aura été une année de fort développement pour SergeFerrari Group et je remercie toutes les équipes du Groupe pour la performance accomplie au cours de ce qui restera ma dernière année à la direction opérationnelle de l'entreprise familiale. Désormais Président du Conseil de surveillance, je continuerai en compagnie des autres membres de la famille et du Conseil à veiller au développement du Groupe dont la gestion est confiée au Directoire qui en a une connaissance approfondie et a fortement contribué à sa croissance au cours des derniers exercices. Au terme de l'année 2021, SergeFerrari Group a renoué avec une croissance soutenue, compensé les conséquences de la crise sanitaire sur son volume d'affaires, procédé à l'intégration de deux acquisitions structurantes, amorcé la rationalisation de son dispositif industriel et renforcé sa gouvernance. La dynamique est lancée et le Groupe est parfaitement positionné pour atteindre ses objectifs à moyen terme.

Cette bonne dynamique est accompagnée d'une évolution de gouvernance qui est le fruit d'une réflexion de longue date. Nous avons souhaité la préparer progressivement pour garantir la stabilité et la pérennité de la croissance du groupe. Sébastien Baril et Philippe Brun ont démontré ces dernières années leur attachement à nos valeurs, leur leadership ainsi que leur capacité à transformer notre modèle pour répondre aux problématiques variées de notre secteur d'activité. Nous sommes convaincus que grâce à leur solide expertise et leur expérience, ils sauront relever nos défis futurs.



Sébastien Baril
Président du Directoire

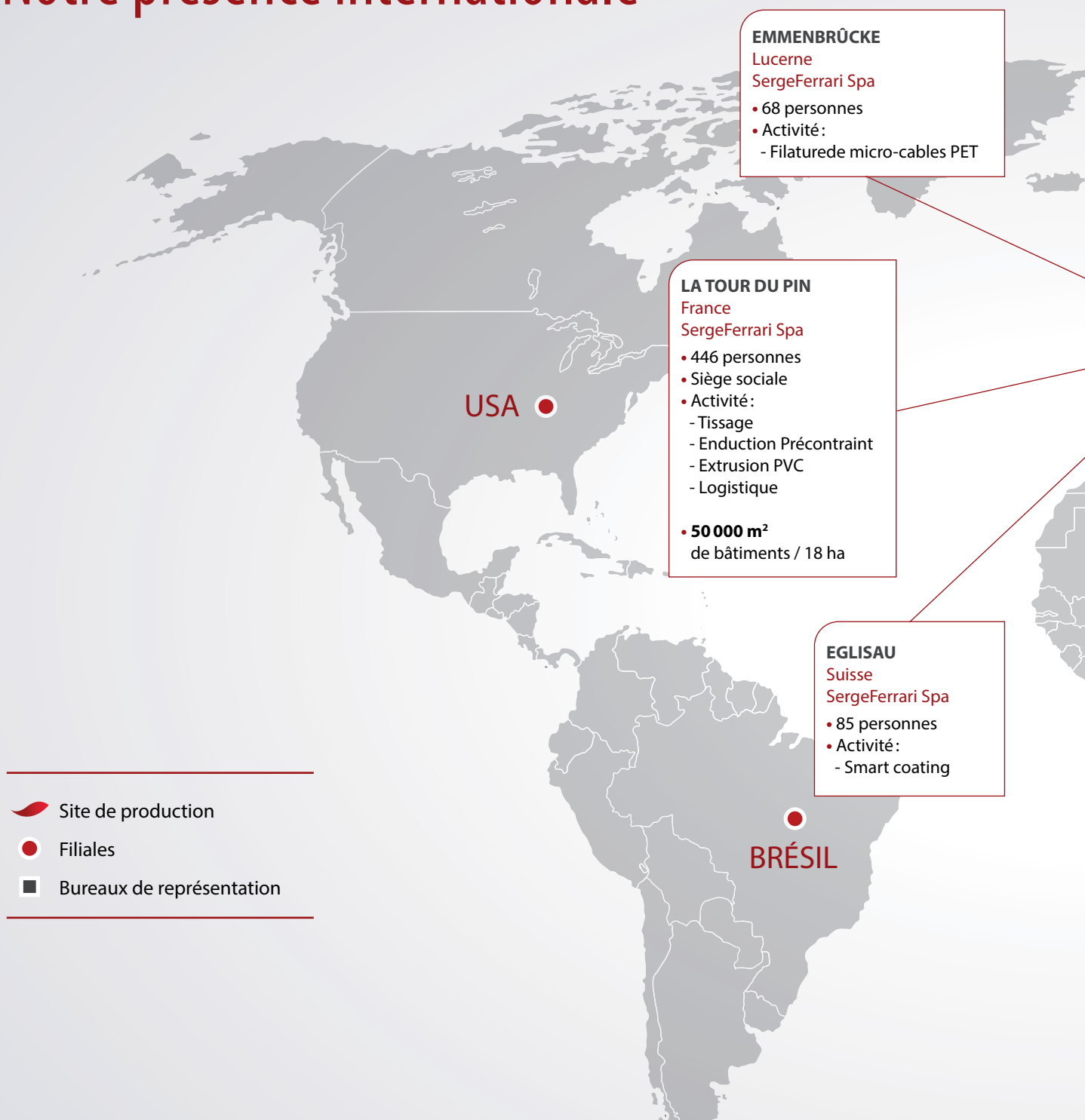
En 2021, SergeFerrari Group a su capitaliser sur un marché à nouveau porteur après les confinements de 2020 et sur son recentrage sur ses quatre métiers stratégiques pour signer un exercice de forte croissance. La nouvelle organisation commerciale a également prouvé son efficacité tandis que les équipes en charge de l'approvisionnement et de la production ont fait preuve de l'agilité nécessaire pour que les contraintes d'approvisionnement et de charges de l'outil industriel ne viennent pas pénaliser les ventes. Le Groupe aborde donc l'exercice 2022 avec une base solide pour poursuivre la croissance dans un marché globalement bien orienté en dépit d'un contexte sanitaire qui reste fragile et d'un environnement toujours inflationniste.

La confiance témoignée par Sébastien Ferrari, Romain Ferrari et la famille actionnaire est un immense honneur, mais avant tout une grande responsabilité. Elle m'engage à poursuivre la mission de SergeFerrari Group, apporter des solutions alternatives et innovantes qui sont autant de réponses concrètes aux défis de la transition écologique. Je crois profondément dans la force de notre modèle pour lequel avec tous les collaborateurs du Groupe, nous nous engageons au quotidien.

Quels sont les enjeux pour l'année 2022 ?

Les efforts engagés par tous en 2021, notamment en termes d'agilité commerciale et industrielle, et les évolutions attendues sur nos marchés nous amènent à viser un chiffre d'affaires de 310 millions d'euros pour 2022 et une progression de nos volumes et de marges. L'optimisation de la qualité de notre service aux clients afin de toujours leur apporter les meilleures solutions sera au cœur de nos préoccupations, dans un contexte de forte sollicitation de notre outil industriel.

Notre présence internationale



(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Var. périmètre et change courants	Var. périmètre et change courants
Europe du Nord	111 395	73 531	51,5 %	25,2 %
Europe du Sud - America	127 568	88 391	44,3 %	34,0 %
Asia - Africa - ME - Pacific	46 919	33 379	40,6 %	16,0 %
Chiffre d'affaires total	285 883	195 301	46,4 %	27,6 %



Équipes commerciales à l'international:
195 personnes

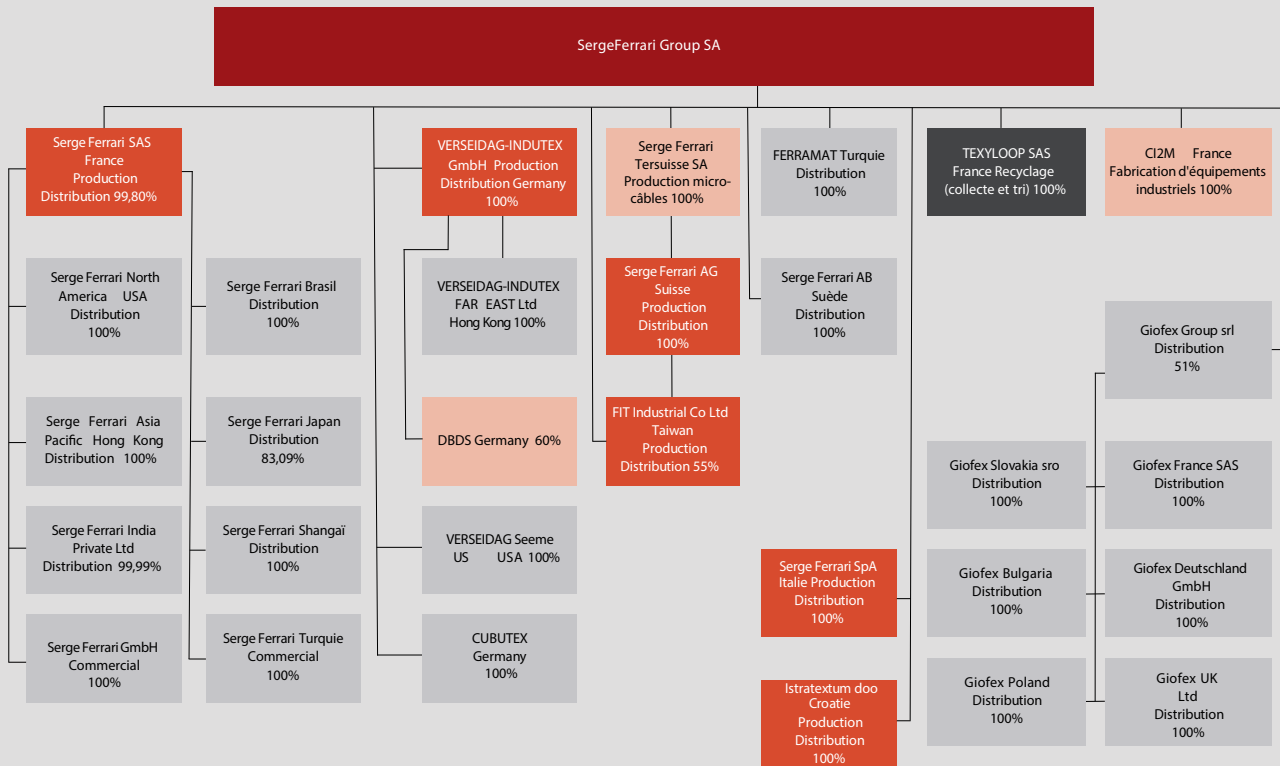
Histoire et faits marquants 2021

Les principaux jalons de l'histoire du Groupe Serge Ferrari peuvent se résumer ainsi :

- 1973 – 1989 :** > **Création et développement d'une technologie innovante, le Precontraint®**, une approche différenciante fondée sur l'innovation. Sébastien Ferrari, actuel Président du Conseil de surveillance rejoint le Groupe en 1980.
- 1990 – 2001 :** > **Internationalisation et croissance externe** (intégration verticale accrue et élargissement de la gamme de produits). Romain Ferrari, actuel Vice-Président du Conseil de surveillance, rejoint le Groupe en 1990 au sein duquel, ingénieur de formation, il devient le maître d'œuvre de la politique technologique et environnementale du Groupe.
- 2002 – 2013 :** > **Accélération de la croissance organique, internationalisation des activités et structuration du groupe.** Mise au point de l'offre de service de recyclage (Texyloop®), implémentation d'un ERP (SAP), rationalisation du portefeuille de marques et de produits, renforcement de l'équipe de direction (Philippe Brun en novembre 2010).
- 2014 – 2018 :** > **Un plan de développement ambitieux basé sur la croissance organique des ventes et l'introduction en bourse pour financer ce dernier.** Présentation d'un plan de développement de 100 millions d'euros sur la période 2014 – 2018, dont 40 millions d'euros au titre des investissements industriels, 35 millions d'euros au titre du développement commercial et 25 millions d'euros au titre des dépenses d'innovation. Introduction en bourse en juin 2014.
- 2019 – 2021 :** > **Focalisation sur un plan d'actions ciblées permettant de délivrer une croissance organique plus rentable par une meilleure efficacité commerciale et opérationnelle.** Le Groupe procède à une évolution de son organisation de direction et reprécise les objectifs de son plan de développement autour des trois priorités suivantes :
 - 1/ Délivrer une croissance organique rentable et accroître les parts de marché du groupe sur 4 marchés stratégiques (Protection solaire, Architecture tendue, Structures Modulaires et Mobilier / Marine).
 - 2/ Fédérer par croissance externe, autour du projet du Groupe, des sociétés complémentaires sur le plan commercial, ou sur le plan des produits ou des technologies ; En 2020, sont acquises les sociétés Verseidag Indutex GmbH (Allemagne) et FIT (Taiwan).
 - 3/ Améliorer la rentabilité par un plan de maîtrise des coûts opérationnels, y compris les coûts commerciaux, dont la progression doit s'effectuer à un rythme inférieur à celui de la marge des activités.
- 2022 :** > **Évolution de la gouvernance et transformation de la société en société à Directoire et Conseil de Surveillance.** Sébastien Baril (40 ans et 16 ans d'ancienneté chez Serge Ferrari) préside le directoire également constitué de Philippe Brun, en charge des finances, de l'IT et du légal.



A la date du présent Document d'enregistrement universel, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant (sociétés consolidées):



Les actions dans le capital des filiales et sous filiales n'étant pas assorties de droits de vote double, les pourcentages en capital et droit de vote sont identiques.

FOCUS RSE: une préoccupation au cœur de la stratégie du Groupe

La politique environnementale et le développement durable ont toujours constitué une préoccupation majeure du Groupe. Il s'est intéressé très tôt aux problématiques environnementales afin de limiter son empreinte en abordant le thème à la fois en amont et en aval de la chaîne de valeur.

Prescrits par les grands architectes internationaux, les matériaux Serge Ferrari contribuent par leur légèreté, leur faible densité matérielle et leurs performances, à une démarche de construction durable. Ces matériaux combinent isolation, translucidité, légèreté, résistance et stabilité. La technologie Précontraint permet notamment de présenter le meilleur rapport poids/performance et stabilité dimensionnelle dans le temps et ainsi d'être en phase avec le défi des ressources naturelles : faire mieux avec moins, pour une durée d'usage plus longue.

Dès 1998, le Groupe a posé les bases d'une technologie de recyclage devenue opérationnelle au stade industriel en 2008. Cette technologie baptisée Taxyloop®, unique au monde, a permis, jusqu'en 2018, de donner une seconde vie aux matériaux composites (déchets de fabrication ou matériaux en fin de vie) et de générer des matières premières de haute qualité. Cette technologie a par ailleurs facilité la mise en œuvre d'offres environnementales qui correspondent à l'attente des grands donneurs d'ordre.

La filière opérationnelle mise en œuvre par le Groupe entre 1998 et 2008 comportait un réseau de collecte et une unité de tri opérés par Taxyloop (une société du groupe Serge Ferrari) et une unité industrielle de recyclage opérée par Vinyloop Ferrara SpA (dont Taxyloop était actionnaire minoritaire à 40 %). En juin 2018, l'opérateur de l'unité industrielle, la société Vinyloop Ferrara SpA, a décidé d'arrêter son activité sur le site, entraînant de facto l'arrêt des opérations de recyclage réalisées pour le compte de Taxyloop.

Le Groupe estime essentiel de se préoccuper des enjeux environnementaux, au premier rang desquels figure la consommation des ressources nécessaires à la production des biens. Dans les pays avancés, la consommation annuelle de ressources par habitant avoisine les 20 tonnes par an. La production d'un smartphone de 200 grammes nécessite de mobiliser environ 100 kilogrammes de ressources. L'équilibre entre consommation et renouvellement des ressources, qui nécessiterait de diviser par 4 l'impact actuel par habitant, repose sur une combinaison des actions suivantes :

- alléger le besoin en ressources,
- prolonger la durée de vie des produits manufacturés
- recycler les produits en fin de vie.

Les activités du groupe sont particulièrement bien positionnées sur la première action : l'allègement des infrastructures constructives. La performance des matériaux et leur résistance dans le temps les oriente naturellement vers les applications à durées de vie prolongées.

Concernant le recyclage, en dépit d'un impact direct sur ses ventes relativement modéré (les ventes d'Architecture tendue, identifiées comme étant plus sensibles à l'offre de recyclage, représentent environ 10% des ventes du Groupe), le Groupe a réaffirmé sa volonté stratégique de poursuivre son engagement dans le développement des solutions d'économie circulaire, malgré l'arrêt des installations de Vinyloop, au travers des actions suivantes :

- Sourcing de matière recyclée pour introduction dans les toiles composites en remplacement des matières vierges,
- Participation, en tant que membre du consortium, au projet conduit par POLYLOOP SAS, portant sur la mise au point et le développement d'unités de recyclage « miniaturisées » en smart factory. Ces unités de capacité réduite (jusqu'à 500 tonnes de capacité de traitement annuel) présenteront l'avantage de permettre des poly-implantations, à partir d'une collecte sélective permettant de re-générer des matières premières de très haute qualité. Ces développements sont coordonnés par POLYLOOP SAS, avec laquelle le Groupe ne détient pas de lien capitalistique. POLYLOOP SAS a réuni un consortium composé, outre de Serge Ferrari, de MTB Recycling, du laboratoire Cethyl (INSA – Lyon) et de Techtera (European innovation cluster). POLYLOOP a reçu le soutien de l'ADEME à hauteur de 2,7 millions d'euros dans le cadre des projets Economie circulaire et valorisation des déchets. L'année 2020 a été consacrée à l'expérimentation tandis que la réalisation du pilote et le déploiement des unités devraient respectivement intervenir en 2021 et 2022 pour une utilisation industrielle en 2023.

Le Groupe estime que, grâce aux alternatives proposées et/ou en cours de mise au point, l'arrêt de Taxyloop ne devrait pas avoir d'impact significatif négatif sur les activités futures du Groupe

En 2020, le Groupe a conclu des financements à impact, qui peuvent bonifier son coût d'endettement jusqu'à 10 bps en cas de respect des critères d'impact retenu (emploi en France et réduction de l'empreinte carbone).

En 2021, le Groupe s'est doté d'une organisation RSE avec le recrutement d'un manager RSE.

Notre stratégie : intervenir sur des marchés de niche, pour des produits offrant des avantages uniques

Ainsi qu'il est mentionné dans l'avertissement en page 2 du présent Document d'enregistrement universel, et compte tenu de l'absence d'étude de marché relative au secteur d'activité du Groupe, les informations relatives au marché adressé proviennent d'estimations de la Société et ne sont fournies qu'à titre indicatif. Les estimations du Groupe sont fondées sur des informations obtenues auprès de clients, fournisseurs, organisations professionnelles et autres intervenants dans les marchés sur lesquels le Groupe opère. Bien que la Société considère que ces estimations sont pertinentes à la date d'enregistrement du présent Document d'enregistrement universel, elle ne peut pas garantir l'exhaustivité ou l'exactitude des données sur lesquelles ces estimations sont fondées, ou que ses concurrents retiennent les mêmes définitions des marchés sur lesquels ils opèrent.

L'entreprise définit son marché accessible à la date d'établissement du présent Document d'enregistrement universel comme celui constitué :

- Par les segments de marché existants et prioritaires sur lesquels le Groupe réalise à ce jour l'essentiel de son chiffre d'affaires ;
- Par les segments de marché existants et sur lesquels le Groupe réalise une activité non susceptible de croître à l'avenir, et auxquels le Groupe n'entend pas allouer de ressources de développement importantes dans le futur ;
- Par des segments de marché identifiés sur lesquels le Groupe ne réalise qu'une activité marginale, mais que le Groupe entend bien pénétrer au cours de prochaines années, une fois établie la pertinence de ces marchés avec le plan stratégique du Groupe.

Les principales caractéristiques des marchés du Groupe sont :

- Une taille estimée de 6,3 milliards d'euros au global qui se décompose entre marché adressé pour 5,2 milliards d'euros et marché adressable pour une valeur de 1,1 milliard d'euros ;
- Des prix de vente moyen au m² compris entre 3 et 35 euros au m² ;
- Des taux de croissance attendus par segment de marché entre +2 % et +10 % par an selon les segments considérés, hors période de pandémie comme celle observée en 2020 ;
- Une part de marché globale du Groupe qui s'établit à 5 % environ du marché accessible mondial, avec des disparités géographiques relativement fortes : sur la base d'un indice 100 pour Europe, la part de marché pour le reste du monde serait de l'ordre de 30.

L'évaluation de ces données de marché avait été conduite une première fois en 2013, communiquée en 2014 à l'occasion de l'introduction en bourse de la société, puis actualisée en 2016, avec l'appui méthodologique d'un cabinet de consulting en stratégie. Le Groupe estime que ces données restent globalement valides après leur examen en 2021.

Les domaines d'application des matériaux commercialisés par le Groupe sont les suivants :

1. Applications pour l'architecture (3,2 milliards d'euros) : Protection solaire non résidentielle, Architecture tendue, Acoustique, Façade, Membranes respirantes
2. Applications industrielles (2,1 milliards d'euros) : Structures modulaires, Environnement, Sécurité, Communication Visuelle, Protection
3. Applications pour les particuliers (1 milliard d'euros) : Protection solaire résidentielle, Mobilier, Marine



Applications pour l'Architecture

Ces matériaux sont destinés à la construction en général, résidentielle et tertiaire, aux infrastructures comme les stades, les aéroports, les enceintes sportives, etc. Dans ce secteur, l'influence des prescripteurs (architectes, bureaux d'études, designers) est déterminante, notamment pour la gamme des toitures tendues pour laquelle la promotion auprès des utilisateurs finaux n'est pas possible.

Les gammes de produits et leurs utilisations associées sont :

- Toiles tendues composites (gamme Précontraint) : pour les infrastructures de grande dimension (stades, enceintes sportives, musées, aéroports,...)
- Protection solaire et façades microclimatiques (gammes Précontraint et Soltis) : pour constituer un bouclier thermique dans le cadre des grands espaces verriers, en utilisation externe ou interne
- Solutions acoustiques (gamme Batyline AW) : ces matériaux affichent un coefficient d'absorption acoustique jusqu'à 65 %
- Ecrans d'étanchéité de sous-couverture (gamme Stamisol) : pour l'isolation de toitures ou de façades.



Les matériaux composites sont livrés en bobines à des transformateurs, parfois établis dans des pays différents du lieu d'érection de la construction : les matériaux sont alors préfabriqués, livrés pour être installés sur le lieu de destination.

Pour ce domaine d'activité, la prestation associée de recyclage des installations en fin de vie est un élément différenciateur fort. L'intérêt des acteurs de la profession ne s'est pas démenti en 2018, malgré l'arrêt de la filière de valorisation Taxyloop, en raison de la capacité du Groupe à proposer des solutions alternatives. Les perspectives offertes par POLYLOOP permettent d'envisager la reprise effective des opérations de recyclage (upcycling) en 2023.

Applications industrielles

Ces matériaux sont mis en œuvre par des professionnels pour des usages majoritairement industriels.

L'offre produits permet d'adresser les marchés de construction et de location de structures légères et modulaires pour l'industrie, permanentes ou éphémères (bâtiment de stockage, structures d'accueil de public dans le cadre d'activités événementielles), où le Groupe occupe une place prépondérante au regard des performances techniques de ses matériaux. Ses matériaux non déformables et ignifugés répondent parfaitement à la demande des industriels pour de tels usages et répondent aux exigences des normes anti-feu. La capacité du Groupe à fournir des matériaux en grande largeur, jusqu'à 5 mètres, est un avantage important pour les opérateurs en aval qui mettent en œuvre les matériaux.

Les produits pour les professionnels sont également utilisés dans les marchés des bioénergies et de l'environnement (sites de méthanisation, usines de traitement des eaux usées,...) et de la sécurité. Dans ce domaine, le Groupe a développé des matériaux barrières qui permettent de confiner les odeurs, de contrôler le dégagement de gaz ou l'écoulement de liquides. Les exigences des constructeurs ont évolué car ces derniers sont de plus en plus souvent également les exploitants des sites : leur avantage économique in fine repose sur la mise en œuvre, dès la construction de l'équipement, de matériaux présentant des caractéristiques de qualité et de durabilité supérieure.

Enfin, dans la gamme dédiée à la communication visuelle, les matériaux Serge Ferrari permettent un enroulage facile des supports publicitaires et s'adaptent à tout type d'encre et de systèmes d'impression numérique.



Applications pour les particuliers

Il s'agit des gammes de produits pour lesquelles l'utilisateur final est le particulier. Ces gammes de produits et leurs usages associés sont les suivants :

- Mobilier indoor et outdoor : ces matériaux sont destinés si besoin à supporter les intempéries et à être utilisés à l'extérieur pendant toute l'année.
- Protection solaire : les usages sont identiques à ceux de l'Architecture, mais à destination du particulier
- Marine : les matériaux sont utilisés pour réaliser des couvertures, des tauds, des biminis et des tops.



L'innovation au cœur des priorités

La R&D est au cœur du dispositif de conception – commercialisation puisqu'elle est en relation avec :

- le marketing (planning d'étude et de lancement des nouveaux produits),
- le bureau d'études qui conçoit les équipements industriels de haute technologie,
- la production (qualité des produits),
- le service achats (optimisation des coûts des matières premières).

Au 31 décembre 2021, elle compte plus de 4 % des effectifs totaux du Groupe : les équipes de R&D sont présentes sur chacun des sites industriels, les effectifs les plus nombreux étant situés à La Tour du Pin.

Une partie de la R&D est externalisée via des contrats avec des laboratoires extérieurs en Allemagne, en Suisse (EMPA, institution de recherche dans le domaine des matériaux) et en France (CEA Tech).

L'organisation par projets vise à :

- la mise au point d'innovations, qu'il s'agisse de nouveaux produits ou de nouveaux marchés pour un produit existant,
- l'ajustement des formulations afin de diminuer les prix de revient en réduisant le mix-coût des matières premières utilisées, ou d'améliorer les caractéristiques de formulations existantes,
- l'amélioration des process industriels et outils de production (permettant, par exemple, de réduire le taux de non-choix).

Les équipes de R&D assurent également une veille technologique et participent à des projets collaboratifs. Plusieurs dizaines de projets de ce type sont en cours. L'arrivée de Philippe ESPIARD en 2018, en qualité de Directeur Général R&D a contribué à formaliser les process de lancement de projets, dont l'avancement est identifié par 5 phases qui constituent autant de jalons de la mesure de l'avancement et du succès du projet. Le franchissement de certains jalons, ainsi que les perspectives chiffrées en matière de chiffre d'affaires et de marge, peuvent conduire à capitaliser les coûts engagés dans le cadre de certains projets.

Pour des projets très innovants, le Groupe travaille via des partenariats avec des pôles de compétitivité ou des organismes publics tels que le CNRS ou le CEA Tech. De manière très usuelle dans ce type de projets collaboratifs, les résultats pourraient selon la nature des sujets concernés, appartenir soit à l'un des partenaires, soit à plusieurs d'entre eux en fonction des apports intellectuels et financiers effectués. Ainsi, il pourrait en résulter le dépôt de brevets au seul profit du Groupe, ou en copropriété ou encore au seul profit de l'un ou plusieurs partenaires.

Le(s) projet(s) concerné(s) pourraient se traduire par des dépôts de brevet conjoints. Dans ce cas, chaque partenaire privé bénéficiera d'un droit d'exploitation dans son domaine d'activité et versera aux organismes publics dont relèvent les laboratoires de recherche une compensation financière dont le montant, le taux et les modalités de règlement seront définis d'un commun accord entre les différents partenaires.

Sur le périmètre historique du Groupe, compte non tenu des dépenses enregistrées chez Serge Ferrari SpA (ex plastitex), chez FIT Industrial Co Ltd et chez Verseidag-Indutex GmbH et ses filiales, le montant total des coûts de R&D et de développement s'est élevé en 2021 à 7,8 millions d'euros contre 6,1 millions d'euros en 2020, soit 2,7 % du chiffre d'affaires consolidé 2021.

	2019	2020	2021
Total coûts de R&D et de développement	6 963	6 102	7 817
Frais de personnel et coûts des études	6 056	5 308	6 433
Tests de production	907	794	736
Tests de production (transferts d'activité)	0	0	648
Retraitements IFRS	-1 367	-518	462
Capitalisation +CIR	-2 682	-2 275	-1 403
Amortissements	2 062	2 475	2 374
Retraitements amort CIR IFRS	(747)	(718)	(510)
<i>dont coûts nets (Résultat opérationnel courant)</i>	<i>5 596</i>	<i>5 584</i>	<i>7 631</i>
<i>dont coûts nets (Autres produits et autres charges)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>648</i>

Le Groupe, engagé dans l'innovation depuis sa création, détient en pleine propriété un portefeuille de plus de 30 brevets actifs, dont près de 20 sont exploités aujourd'hui. La nature des brevets du Groupe est très variée puisqu'elle recouvre à la fois :

- les process industriels de fabrication des matériaux,
- la formulation des enduits,
- les systèmes d'optimisation et les technologies liées à l'utilisation des matériaux,
- les accessoires associés aux ventes de matériaux,
- les nouveaux produits.

Outre le dépôt régulier de brevets, le Groupe a développé au travers de savoir-faire propriétaires une forme de protection naturelle qui n'est pas dépendante de brevets.

Un portefeuille technologique étoffé

L'avantage concurrentiel du Groupe repose sur sa capacité à proposer des technologies différenciantes multiples, à commencer par le Précontraint®, et les savoir-faire industriels associés propriétaires alliant l'utilisation de micro-câbles PET (polyéthylène téréphtalate) spécifiquement élaborés, transformés en armatures souples par tissage et recouverts sous tension de polymères qui confèrent au matériau final de très nombreuses propriétés physiques, notamment en matière de résistance, de déformabilité et de légèreté, ou encore de protection acoustique et de résistance à la luminosité et aux UV. Ces matériaux se présentent sous forme de bobines ou de rouleaux de matériaux composites d'une épaisseur inférieure ou égale à 2 mm principalement. La technologie Précontraint® Serge Ferrari procure au Groupe un positionnement concurrentiel très différenciant. Les deux avantages majeurs que sont la haute stabilité dimensionnelle et la permanence des propriétés de résistance mécanique se sont avérés déterminants pour aborder de nouveaux segments de marché aux exigences qualitatives particulièrement fortes ou de très grands projets constituant des vitrines pour le Groupe. Ce brevet est aujourd'hui tombé dans le domaine public.

Depuis 2020, avec la prise de participation de 55 % dans le capital de FIT Industrial Co Ltd (Taiwan) et l'acquisition de Verseidag-Indutex (Allemagne) et de ses filiales, le groupe Serge Ferrari a accru son offre technologique :

- Dans les matériaux PET / PVC de grandes largeurs (jusqu'à 5 mètres) fabriqués sur certains des équipements de Verseidag ;
- Dans les matériaux en verre-PTFE (polytétrafluoroéthylène), dont le grand public connaît bien un usage domestique sous la marque Teflon®, qui, appliqué à des armatures en fil de verre, confère au matériau des propriétés d'incombustibilité et de résistance à l'encrassement de surface. Ces matériaux sont fabriqués par Verseidag-Indutex (pour des épaisseurs de 3 à 4 microns) et par FIT Industrial Co (pour les produits d'une épaisseur de 6 microns).

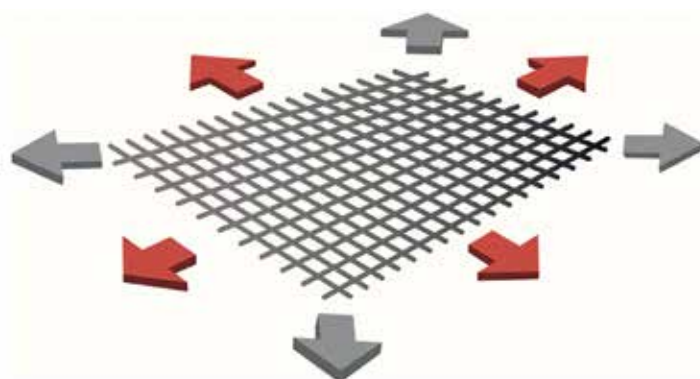
Les sociétés FIT Industrial Co Ltd (au travers de sa filiale Taiwan Eden) et Verseidag-Indutex GmbH (via son joint-venture DBDS sur le segment des couvertures d'installations de biogaz) valorisent et mettent en œuvre leurs productions dans des installations livrées au client final.

Le groupe met en œuvre de nombreuses technologies :

- enduction Précontraint[®] : cette technologie est mise en œuvre sur le site historique de La Tour du Pin ;
- autres technologies d'enduction : ces technologies sont mises en œuvre sur les sites de Krefeld et d'Eglisau ;
- technologies d'extrusion : ces technologies sont mises en œuvre sur les sites de La Tour du Pin et de Carmignano.

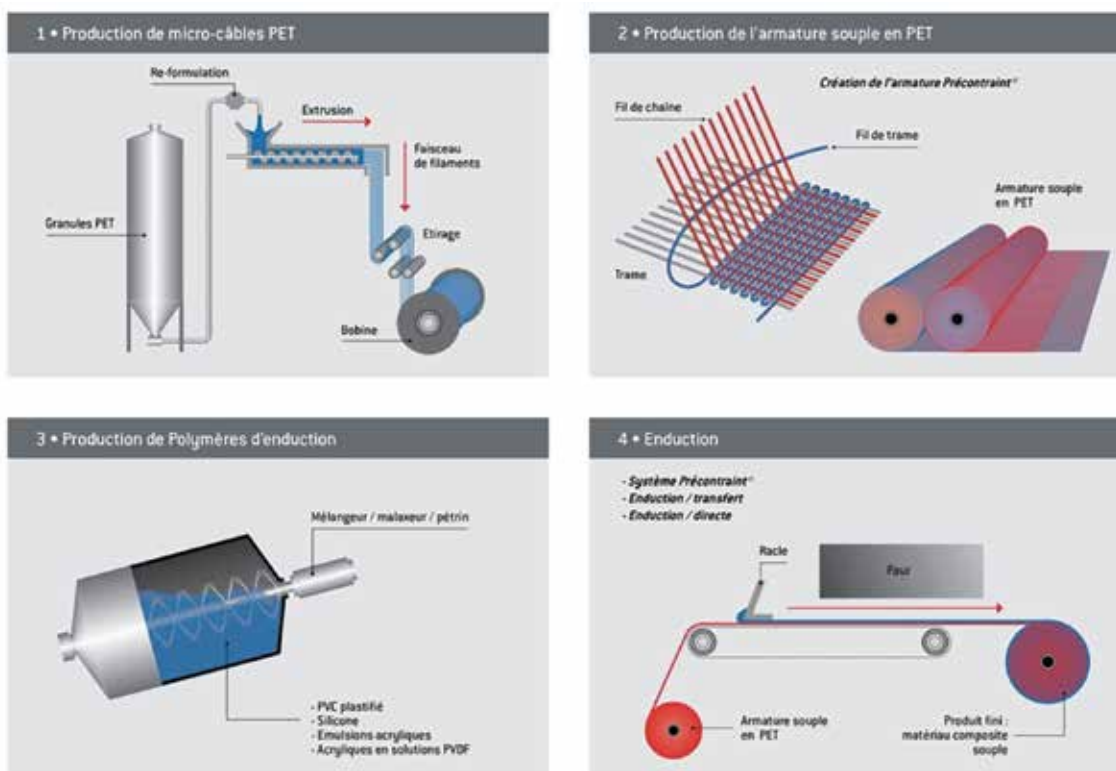
La technologie d'enduction Précontraint[®]

Le Précontraint[®] est une technologie industrielle consistant à assurer une enduction sous tension bi-axiale (dans le sens de chaîne et de la trame) tout au long du cycle de fabrication. Les matériaux qui intègrent cette technologie ont pour principales caractéristiques une grande durabilité, une parfaite homogénéité entre les différents lots fabriqués et enfin, à poids égal, une durabilité supérieure grâce à une épaisseur de la couche d'enduction qui agit comme une protection de l'armature du matériau.



Tension bi-axiale des Matériaux Précontraint

Cette technologie d'enduction mise au point par le Groupe comporte 4 étapes :



1^{ère} étape: Fabrication de micro-câbles (en Suisse)

Un faisceau de filaments en PET extrudés (poly-téréphtalate d'éthylène, polyester de grande consommation) est étiré pour constituer un micro-câble ultrarésistant composé de 192 filaments. Les caractéristiques de ce câble peuvent varier en fonction du produit final.



2^{ème} étape: Tissage d'une armature de micro-câbles en PET (en France)

Le tissage permet de créer l'armature des matériaux Précontraint®. Le Groupe compte une centaine d'équipements à même d'effectuer tout type de tissage.

Le tissage va conférer aux matériaux ses propriétés mécaniques: en faisant varier la taille et le nombre de micro-câbles, la résistance à la rupture est différente.



3^{ème} étape: Production de polymères d'enduction

Cette étape consiste à préparer la pâte constituée de polymères d'enduction, qui sera appliquée sur la nappe de PET, à partir des matières premières et des formulations mises au point en interne. Cette pâte obtenue est ensuite mélangée à l'aide d'un malaxeur.

La composition (ou « formulation ») de cette pâte fait l'objet de travaux réguliers d'optimisation par les équipes de R&D, afin d'améliorer ses performances en termes de coût/efficacité/coloration.

4^{ème} étape: Enduction à l'aide de polymères (en France et en Suisse)

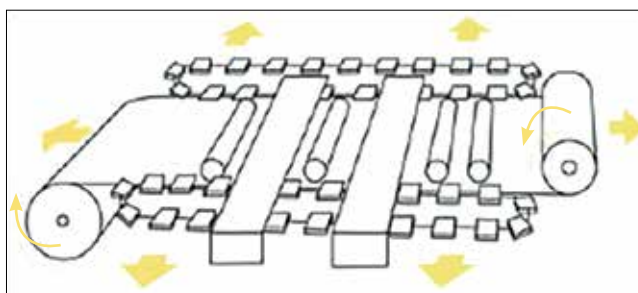
Etape la plus importante de la constitution d'un matériau Précontraint® ou classique, elle consiste à recouvrir l'armature PET d'une pâte composée de PVC (polymère thermoplastique de grande consommation) pour leur caractère plastifiant et d'adjuvants permettant par exemple, l'ignifugation et la résistance aux UV. D'autres polymères liquides tels que les silicones ou résines acryliques sont également mis en œuvre. La coloration peut se faire immédiatement après la fabrication de cette pâte grâce à un malaxeur. La pâte peut également être stockée dans des cuves et être utilisée plus tard pour la mise à la couleur en fonction du carnet de commandes.

L'armature PET est placée sur une ligne d'enduction afin d'être recouverte par enduction. Une fois chaque couche d'enduit déposée, le matériau passe dans des fours de cuisson.

L'armature est mise sous tension à la fois dans le sens de la chaîne et de la trame durant toute l'opération d'enduction.

Le processus de mise sous tension est mis en évidence dans le schéma suivant:

Schéma d'une ligne d'enduction avec mise en évidence de la mise sous tension



Concernant le procédé de fabrication par la technologie du Précontraint®, le Groupe a déposé un brevet qui date de 1974, depuis tombé dans le domaine public. La « protection » sur ce procédé est aujourd'hui réalisée par le savoir-faire du Groupe qui est qualifié de propriétaire par l'historique des développements qui ont été nécessaires à l'amélioration continue de ce savoir-faire.

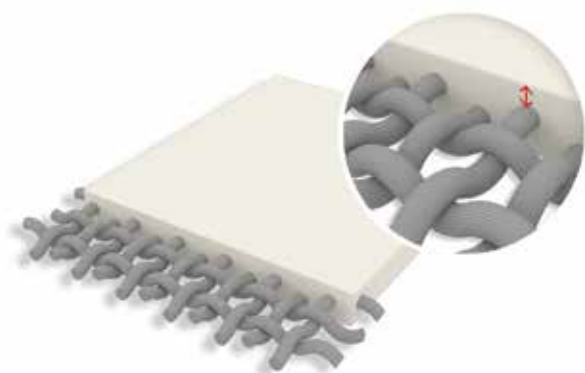
Le Groupe dispose à La Tour du Pin, de 3 lignes de production Précontraint® (voir tableau ci-dessus) couvrant des largeurs comprises entre 1,8 mètre et 2,7 mètres pour la plus récente particulièrement sollicitée dans la mesure où les clients, notamment en architecture, privilégient les grandes largeurs pour limiter le nombre de soudures.



L'armature souple en micro-câbles PET (polyéthylène téréphtalate) haute ténacité est enduite de plusieurs couches de polymères toujours sous tension bi-axiale: il en résulte un double avantage d'absence de déformation sous charge qui rend par conséquent inutile d'ajuster périodiquement après son montage final, la tension du matériau, contrairement à des produits concurrents de moindre qualité. La très grande stabilité dimensionnelle du matériau constitue un atout déterminant sur la plupart des secteurs d'application.



Grâce à la tension opérée, le support est plus plat et la couche d'enduit de polymères est homogène sur l'ensemble de la surface produite. A l'inverse, les supports produits à partir de technologies industrielles classiques ont une épaisseur moins homogène car les micro-câbles formant l'armature sont moins aplatis. Dans le cas d'une technologie classique, la couche d'enduit est d'une épaisseur hétérogène (plus épaisse par endroits et plus fine à d'autres, comme le montre le schéma ci-dessous), ce qui provoque une détérioration plus rapide du matériau et une moindre résistance aux UV notamment que dans le cas d'une technologie Précontraint®.



Enduction standard

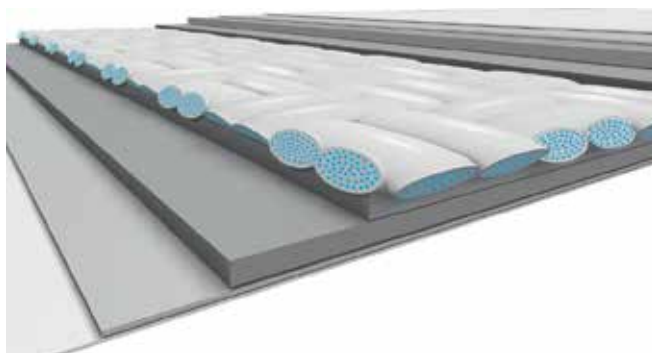


Matériaux Serge Ferrari : enduction de l'armature en fils polyester haute ténacité par des couches de polymères hautes performance

Les autres technologies d'enduction

Le Groupe dispose cependant d'un outil de production intégrant également d'autres technologies d'enduction dans ses usines suisse d'Eglisau et allemande de Krefeld afin d'assurer les commandes de matériaux dont les caractéristiques souhaitées requièrent des spécificités différentes.

- Les matériaux Stamskin : cette technologie d'enduction par transfert garantit une grande élasticité au produit. Ces matériaux présentent également des caractéristiques de très grande résistance au frottement et à la causticité des produits de nettoyage. Ils sont utilisés pour réaliser des revêtements de sièges pour les hôpitaux, les aéroports, les restaurants et pour le grand public.
- Les matériaux Stamisol : cette technologie (enduction directe sur supports non tissés) permet de produire des matériaux plus légers que ceux en Précontraint®. Ils sont imperméables tout en laissant passer la vapeur d'eau et appelés membranes imper-respirantes. Ils sont utilisés à la protection des sous toitures et des façades notamment pour les bâtiments anciens.
- Les matériaux Silicone « SK » : ces matériaux présentent une grande résistance aux agressions chimiques et ont des comportements ignifuges supérieurs.
- Tissus de verre enduits de PTFE : ces technologies sont mises en œuvre chez Verseidag-Indutex GmbH et chez FIT Industrial Co Ltd. Les produits qui en résultent présentent des propriétés d'anti-adhérence, d'incombustibilité, de stabilité dimensionnelle et de très faible élongation dans le temps.



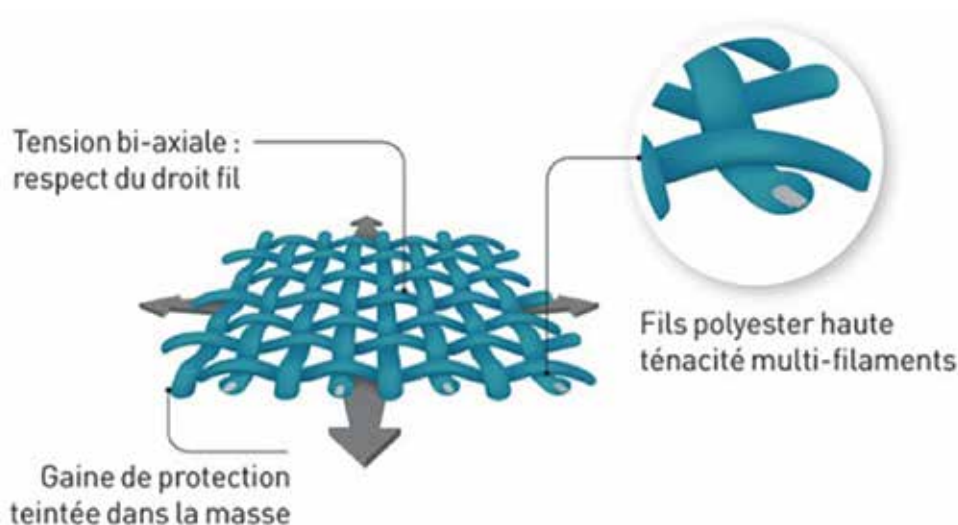
Les technologies d'extrusion

L'extrusion est une technologie classique particulièrement adaptée pour les matériaux thermofixés. Contrairement au Précontraint®, les micro-câbles sont d'abord gainés par un processus d'extrusion avant d'être tissés.

Les micro-câbles en polyester ainsi obtenus sont de haute ténacité grâce à la formulation spécifique de la gaine.

Ces micro-câbles sont ensuite tissés tout en étant chauffés et élargis grâce à des picots sur les côtés. Ce procédé est appelé thermofixation. L'ajouration est fonction de l'usage final du matériau.

Matériau composite thermofixé



Cette technologie permet :

- d'utiliser des micro-câbles de différentes couleurs,
- de produire des métrages de longueur réduite,
- de créer des produits souples qui s'adaptent aux formes, ce qui est utile non seulement pour faire du mobilier mais également des solutions acoustiques, et n'est pas possible avec le Précontraint®.

Cette technologie est mise en œuvre à La Tour du Pin (site batyline) et chez Plastitex (site de Carmignano di Brenta).

Au total, le Groupe estime que la configuration actuelle de son outil industriel lui permet sans investissement capacitaire significatif supplémentaire d'absorber une augmentation maximale des volumes produits d'environ 15% en moyenne, sur la base de son activité 2021 pour les usines françaises, et jusqu'à 35% sur les autres sites, dans une configuration de mix produit équivalente à celle rencontrée au titre des trois derniers exercices. Le taux de disponibilité par site ne constitue pas une donnée pertinente compte tenu d'une part, du degré d'intégration du Groupe, et d'autre part, qu'il doit être apprécié au regard du mix produit du carnet de commandes. Le taux de disponibilité par équipement présente quant à lui des disparités importantes par rapport au taux moyen d'un site : l'existence de goulots d'étranglement localisés sur une étape de la fabrication peut amener le Groupe à décider la réalisation de certains investissements capacitaires ciblés.

L'innovation : un levier technologique au service de l'expansion commerciale

Les équipes commerciales et marketing s'appuient sur l'innovation technologique pour maintenir et développer la différenciation du Groupe et son positionnement. Les efforts d'innovation doivent ainsi permettre :

- d'améliorer le positionnement concurrentiel de l'offre du Groupe sur ses marchés actuels en accroissant la performance des propriétés techniques des produits mais également en optimisant la formulation de certaines matières premières (maîtrise du prix de revient, maîtrise de la formulation des produits en lien avec la vitesse de production, maîtrise de l'assortiment des pigments pour les nouvelles colorations,...) ;
- de créer de nouveaux produits ou d'adapter ceux existants à de nouveaux usages pour élargir le spectre des débouchés commerciaux à des nouveaux domaines tels que l'acoustique, le mobilier avec des produits silicone ;
- de poursuivre la différenciation technologique menée depuis l'origine du Groupe : un bureau d'études interne conçoit et met au point les process technologiques sensibles, mis en œuvre par une société du groupe (CI2M) qui réalise les équipements de production sensibles (les postes techniques standards sont approvisionnés directement sur le marché des équipementiers). La préservation et le renforcement des savoir-faire sont essentiels à la croissance du chiffre d'affaires et au maintien de marges appropriées par une différenciation forte.

L'innovation permet au Groupe de se différencier des fabricants de commodités et de maintenir sa spécificité de fabricant de spécialités sur des produits de haute technicité et donc à forte valeur ajoutée. Il s'agit, par exemple, de matériaux composites souples qui pourront être utilisés dans de nouveaux domaines d'applications comme les revêtements pour la robotique, les matériaux pour l'aquaculture, les énergies nouvelles ou le secteur oil & gas. Il s'agit également d'utiliser de nouvelles technologies dans des secteurs d'activités existants où elles n'étaient pas utilisées. La capacité du Groupe à augmenter ses prix de vente moyens au m² et/ou son taux de marge brute découle directement de cet avantage.

Depuis avril 2018, et l'arrivée de Philippe ESPIARD en qualité de Directeur général R&D, les objectifs des fonctions de développement consistent notamment à se focaliser sur un nombre plus limité de projets de façon à réduire le time to market des produits en cours de développement et accroître la part des nouveaux produits dans le chiffre d'affaires du Groupe.

Les nouveaux produits (produits lancés depuis moins de 5 ans) représentent environ 10 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2021.

Ils sont constitués :

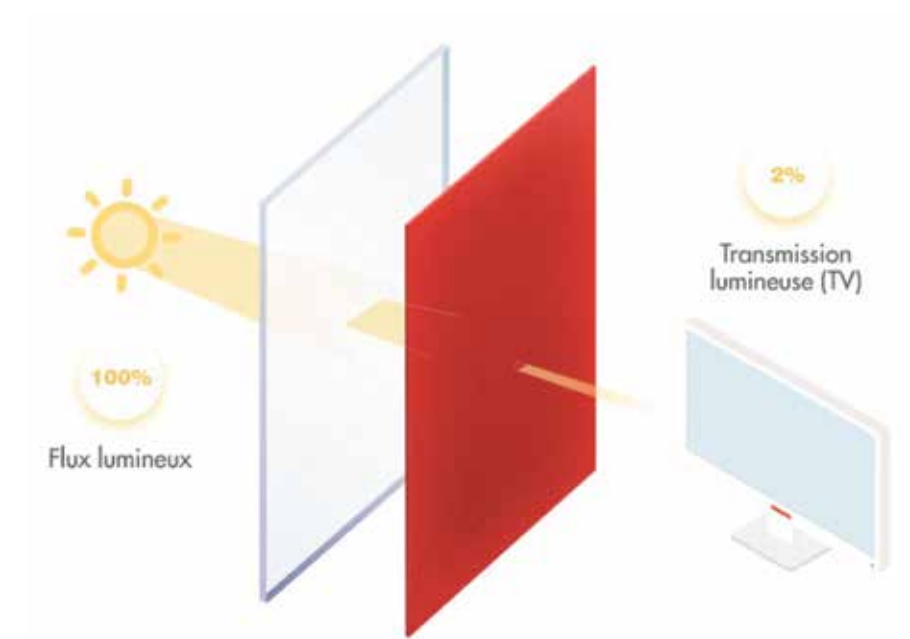
- des produits nouveaux chez SF et correspondant à des applications nouvelles dans le marché
- des produits existants sur le marché, mais nouveaux chez SF
- des évolutions structurelles apportés à des produits existants et qui en étendent de façon significative l'impact dans le marché.

Des propriétés répondant aux nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux

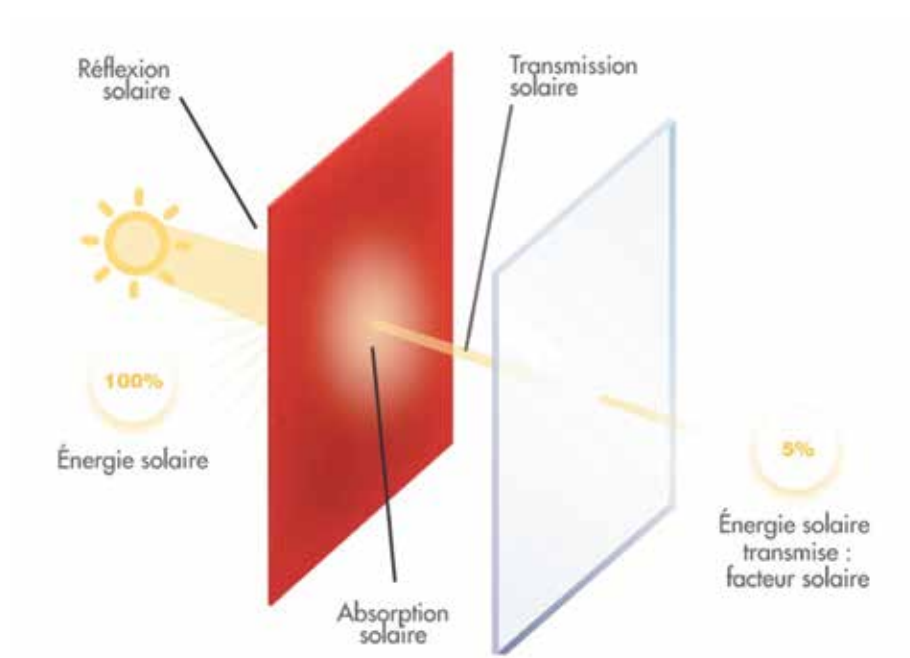
Les matériaux composites proposés offrent de nombreux avantages pour l'ensemble des champs d'application possibles et répondent aux évolutions en termes de mode de vie et de développement durable :

- performances thermiques par mise en œuvre de multiples couches,
- résistance sismique et aux aléas climatiques exceptionnels,
- qualité esthétique et confort ;
- protection solaire sachant concilier transmission de lumière et limitation de l'effet thermique,
- modularité,
- absence de réglage de tension,
- préfabrication avant déploiement,
- performance environnementale : ACV (analyse des cycles de vie) et Eco IDentity (mesure des progrès accomplis au-delà des exigences réglementaires),
- durabilité supérieure.

Exemple de protection solaire intérieure : le confort visuel



Exemple de protection solaire extérieure : le confort thermique

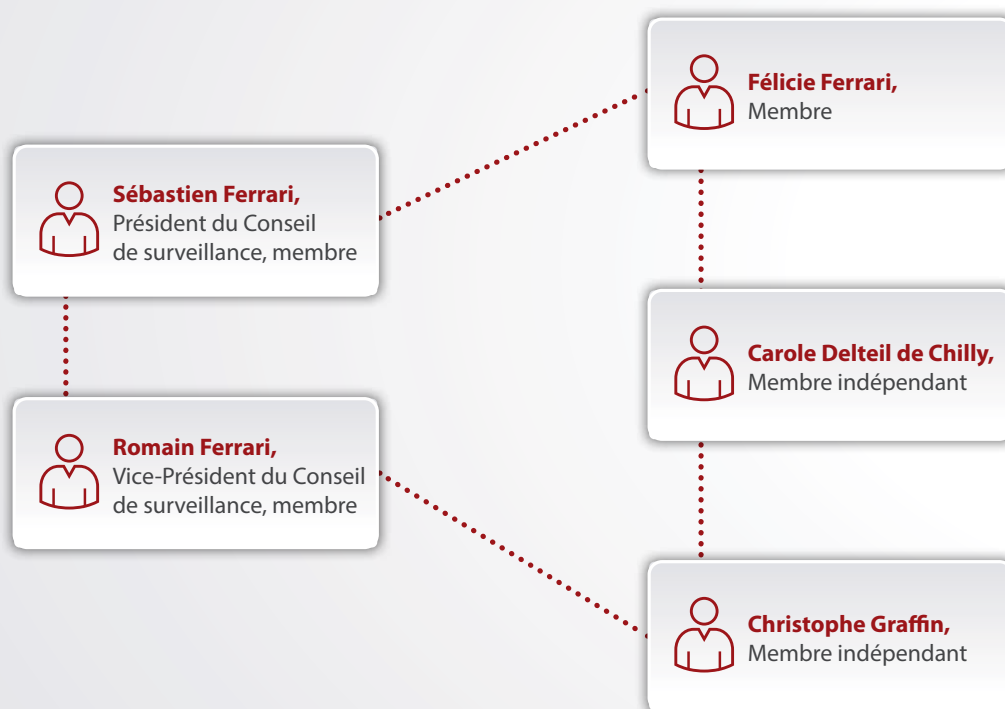


Gouvernance

■ Le Conseil de Surveillance

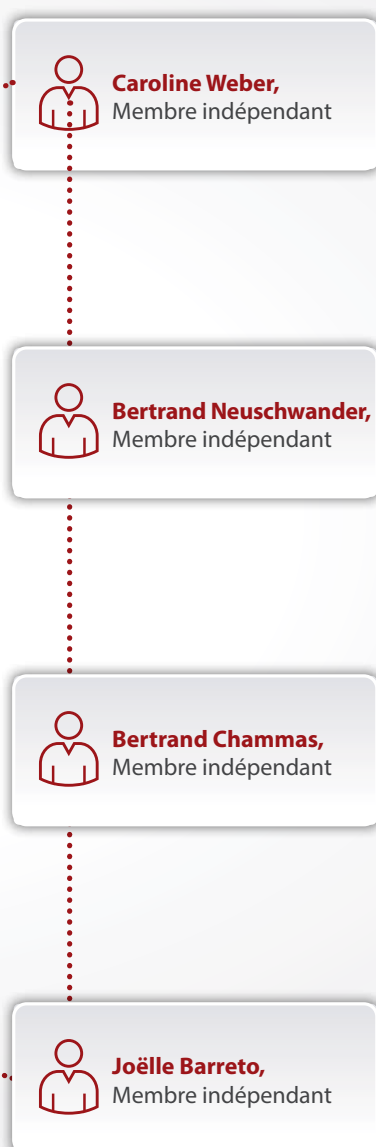
Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire, dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société et ses règlements intérieurs. Il opère toute vérification et contrôle qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il est composé de **9 membres**,
dont **66 % de membres indépendants** et **44 % de femmes**.



■ Le Directoire





COMITÉ D'AUDIT

- ▶ Caroline Weber, Présidente
- ▶ Christophe Graffin
- ▶ Sébastien Ferrari

COMITÉ STRATEGIQUE

- ▶ Sébastien Ferrari, Président
- ▶ Bertrand Neuschwander
- ▶ Bertrand Chammas
- ▶ Romain Ferrari

COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

- ▶ Bertrand Neuschwander, Président
- ▶ Carole Delteil de Chilly
- ▶ Sébastien Ferrari

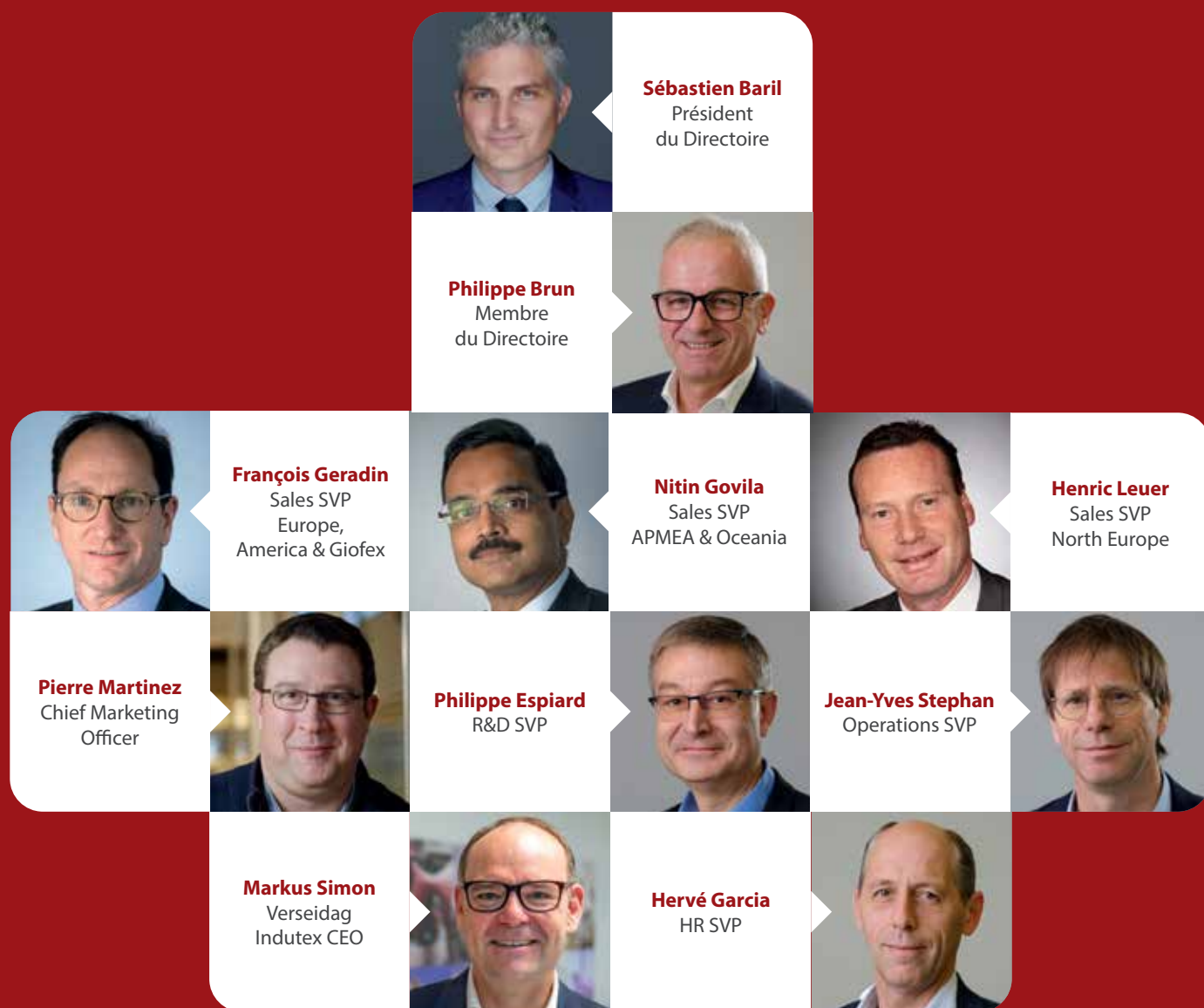
COMITÉ RSE

- ▶ Romain Ferrari, Président
- ▶ Félicie Ferrari
- ▶ Joëlle Barreto
- ▶ Joel Tronchon (non membre
du Conseil de Surveillance)



GRAND PALAIS
ÉPHÉMÈRE

Le Comité de direction stratégique




Serge Ferrari

2

Rapport RSE



2.1	QUI SOMMES-NOUS ?	42
2.2	UNE RSE QUI NOUS RESSEMBLE ET NOUS RASSEMBLE	45
2.3	LES 3 PILIERS CONCRÈTEMENT ÇA DONNE QUOI ?	60
2.4	ANNEXES	88

Tentwork 2021 - Krefeld - Allemagne

« Un rapport RSE est un acte engageant qui s'inscrit comme un point de repère entre nos racines, notre présent et notre avenir. Pour cela, nous avons tamisé notre démarche via le filtre de trois outils complémentaires qui permettent une nouvelle manière de voir, de comprendre et d'agir : le microscope (analyse fine par sites), le macroscopie (dynamique à l'échelle opérationnelle) et le télescope (impulsion et trajectoire à l'échelle du Groupe).

Notre nouvelle stratégie RSE cherche un équilibre entre performance et écologie, sobriété et efficacité. Nous devons faire plus en étant vertueux, respectueux, durable et responsable. Nos démonstrateurs montrent aujourd'hui le réalisme de notre approche, son efficacité et ses perspectives.

Fany ALLAROUSSE
Responsable RSE du Groupe Serge Ferrari



*Au cœur de ce rapport,
le facteur clé de la
réussite s'inscrit dans la
culture du partage, le
croisement des regards et
l'amélioration continue. »*

Préambule

Une RSE portée au plus haut niveau de l'organisation

PAGE 40

Partie 1

Qui sommes-nous ?

PAGE 42

Partie 2

Une RSE qui nous ressemble et nous rassemble

PAGE 45

> L'engagement historique du Groupe en matière de développement durable
PAGE 48

> Notre regard sur notre environnement
PAGE 48

> Le choix d'une évolution de la stratégie reposant sur le principe des limites planétaires
PAGE 49

> L'engagement « +=0 »® suivi sur trois indicateurs
PAGE 50

> Une approche pragmatique reposant sur le principe métabolique « +=0 »®
PAGE 51

> Matrice des risque RSE
PAGE 52

> Gouvernance stratégique interne – vision Groupe
PAGE 53

> Écosystème des parties prenantes
PAGE 57

> Modèle d'affaire
PAGE 58

Partie 3

Les 3 piliers, concrètement ça donne quoi ?

PAGE 60

Pilier 1 - L'HUMAIN : la richesse humaine comme condition de la dynamique du Groupe

PAGE 61

> Axe 1 : santé et sécurité – PAGE 62

> Axe 2 : diversité – PAGE 66

> Axe 3 : reconnaissance – PAGE 69

Pilier 2 - L'ENVIRONNEMENT au cœur de l'engagement du Groupe

PAGE 74

> Axe 1 : climat : atténuation et adaptation du changement climatique : l'enjeu du bilan carbone

PAGE 76

> Axe 2 : ressources naturelles : réduire les consommations

PAGE 77

> Axe 3 : biodiversité : protéger la biodiversité sur le territoire d'implantation des sites

PAGE 81

Pilier 3 - L'INNOVATION DURABLE : développer l'écoconception pour pérenniser le modèle économique

PAGE 82

> Axe 1 : l'écoconception

PAGE 84

> Axe 2 : réutilisation et valorisation matière

PAGE 86

Partie 4

Annexes

PAGE 88

Une

RSE

portée au plus haut niveau de l'organisation

*Interview de Sébastien Ferrari
Président du Conseil de Surveillance.*

Au-delà de l'acronyme RSE dont le sens est parfois très large, comment abordez-vous la question de la responsabilité de l'entreprise ?

Nous avons très tôt compris qu'il s'agissait d'un sujet majeur. L'alignement de nos intérêts avec les différentes parties prenantes de l'entreprise a toujours été un objectif, même si on ne le formulait pas de cette manière. Nos relations avec les membres de l'entreprise, les clients, les fournisseurs, la filière professionnelle et avec l'environnement doivent être organisées et pensées sur des bases équilibrées et durables. Une fois que l'on a posé ce cadre, il convient d'identifier les priorités qui correspondent d'une part à l'activité de notre entreprise et, d'autre part, à ce qu'elle vit aujourd'hui, à son stade de développement.

Quelles sont les priorités en regard de l'activité de l'entreprise ?

La première de nos responsabilités est de dégager des résultats suffisants pour être en mesure d'investir dans les femmes et les hommes de l'entreprise, les moyens de production et d'innovation et l'efficacité de nos réseaux commerciaux et logistique. La rentabilité est une condition nécessaire mais évidemment pas suffisante. Les priorités sont assez simples : poursuivre l'orientation commerciale pour apporter notre contribution à la transition énergétique, adresser notre impact environnemental industriel et, enfin, préserver et développer notre capital humain ce qui inclut la question du sens, de la sécurité au travail et du développement des compétences.

Quelle est votre feuille de route sur ces différents points ?

Nous avons des marges de progression sur l'ensemble de ces enjeux, mais notre vrai challenge, c'est de mieux partager à l'interne de manière à ce que chacun, quelles que soient ses responsabilités, se

sente concerné par ces sujets, mais surtout engagé dans un projet commun auquel il peut apporter sa pierre. On rejoint ainsi la question du sens au travail.

Que vit l'entreprise aujourd'hui et quels sont les enjeux liés à cette actualité ?

Nous vivons une évolution générationnelle. Elle s'exprime sur différents plans. Dans l'entreprise au quotidien, nous faisons évoluer la gouvernance. Sébastien Barril est devenu notre Président du Directoire à compter du 1^{er} janvier 2022. Sébastien qui a 40 ans, c'est 17 ans de maison, et donc l'illustration de notre capacité à favoriser la promotion interne, y compris aux plus hauts postes de l'entreprise.

Ensuite, nous avons engagé un travail ambitieux au sein de l'actionnariat puisque nous restons très majoritairement une entreprise familiale avec quatre enfants représentant la prochaine génération. Romain Ferrari et moi-même, sommes très attentifs à leur donner les moyens d'être des actionnaires responsables. Nous les accompagnons dans ce sens, nous avons engagé un programme de formation et mis en place les structures d'information et de contrôle.

Nous avons ainsi formalisé le désir de poursuivre une aventure entrepreneuriale familiale qui s'inscrit dans le temps long. À la faveur de ce travail, nous avons eu le plaisir de constater que cette génération était très attentive aux relations de l'entreprise avec ses parties prenantes et très attachée aux valeurs de l'entreprise et à son projet.

Quelles sont ces valeurs ?

C'est un corpus de valeurs familiales que nous avons revisité : durabilité, humilité, intégrité, confiance, engagement et équité. Ce corpus est la base du pacte familial qui garantit la pérennité et la stabilité de l'actionnariat, mais aussi le socle sur lequel le dialogue doit s'établir avec le management de l'entreprise. Le défi est d'aligner notre vision, mais aussi de l'inscrire dans la vie de l'entreprise dans toutes ses composantes et auprès de tous ceux qui la font vivre au quotidien.



Interview de **Sébastien Baril** Président du directoire

Vous faites référence à la notion MRV (mesurable, reportable et vérifiable) en évoquant la RSE ? Pour quelles raisons ?

Notre Groupe, Serge Ferrari, ancre sa pérennité grâce à un fonctionnement familial solide, des valeurs humaines fortes, une envie d'entreprendre. Plus qu'un état d'esprit, ces caractéristiques constituent notre ADN que nous faisons vivre au quotidien par des éléments de preuves. Dans l'ensemble de nos métiers, nous analysons, imaginons, sortons des sentiers battus pour créer, innover, améliorer. Mais toute cette ingénierie et ce savoir-faire seraient inutiles s'ils n'aboutissaient pas à des éléments tangibles : la fabrication d'outils de production pour améliorer nos process, le dépôt de nouveaux brevets... Et c'est aussi comme cela que nous entreprenons notre RSE. Loin des grands discours, nous souhaitons aborder la RSE de manière pragmatique et mesurée. Une RSE qui nous ressemble et nous rassemble. Nous souhaitons également faire en sorte que chacun puisse suivre les évolutions de nos démarches en les vulgarisant et en utilisant des indicateurs simplifiés. Nous sommes convaincus que c'est en expliquant notre projet, que nous arriverons à faire adhérer l'ensemble des acteurs de notre écosystème qui viendront challenger nos idées pour nous faire progresser. Pour toutes ces raisons, nous utilisons le principe de la MRV dans notre approche RSE : *Measurable, Reportable et Verifiable*. Ce triptyque discipline notre méthodologie et rejoint notre objectif d'excellence opérationnelle.

Dans quelle mesure la démarche RSE est-elle alignée avec la politique de développement du Groupe ?

Notre stratégie de développement est très claire : nous voulons être leader mondial sur nos marchés core-business. À ce titre, la RSE est un élément essentiel de la politique de développement car nous recherchons des partenaires "qui nous ressemblent" c'est-à-dire qui partagent nos valeurs portées par la RSE : l'humain, l'environnement et l'innovation durable. Au cœur de ces valeurs, nous mettons la dimension humaine car c'est en s'appuyant sur ses équipes que l'entreprise réussit ! Travailler au sein du Groupe Serge Ferrari nécessite une implication et une prise de conscience vis-à-vis des enjeux de l'entreprise : cet engagement repose sur un rapport de transparence et de confiance avec le management. Les gens ont besoin de comprendre les objectifs, de les partager pour développer pleinement leurs talents.

En quoi le volet environnemental de la RSE est-il porteur pour le développement du Groupe ?

Tout d'abord la performance environnementale – qui est une composante de l'ADN de notre entreprise depuis toujours – est un facteur d'attractivité pour nombre de nos clients. Prenons le groupe Lafuma pour exemple : nous cultivons avec ce client une double préoccupation : performance environnementale de nos produits et défense du « made in France ». Grâce à cette vision partagée, nous progressons ensemble. Le respect de l'environnement est un phénomène de société qui transcende les frontières : partout les consommateurs veulent une meilleure traçabilité de ce qu'ils mangent ou consomment. Si on prend le cas des fish-farming (fermes d'élevage piscicoles), nos produits limitent les nuisances de l'élevage sur le fond de la mer et permettent également de diminuer les traitements d'antibiotiques distribués durant la période d'élevage... C'est un avantage concurrentiel pour l'éleveur, une promesse de santé et de meilleure alimentation pour les consommateurs et aussi un impact moindre pour la planète ! Cette activité démontre la pertinence de la politique que nous conduisons depuis plusieurs années : faire mieux avec moins. Et nous allons prochainement franchir un nouveau palier dans ce sens !

Quelles opportunités la crise Covid vous a-t-elle apportée ?

Après une première période compliquée d'adaptation, l'activité a rebondi de façon spectaculaire et, depuis septembre 2020, nous faisons face à un carnet de commandes très chargé qui nécessite des efforts d'organisation et une mobilisation de toutes les équipes.

Cette situation inédite nous a ouvert des opportunités de développement à l'image d'un procédé unique développé et breveté en quelques mois, en 2020 : Agivir. C'est avec un engagement sans limite de nos équipes, de la R&D à la commercialisation, que cette technologie exclusive, aux caractéristiques virucides a été déployé sur nos applications : des équipements de protection solaire dans le bâtiment, des crèches... Il semble également pertinent de déployer cette technologie sur certaines gammes (mobilier, protection solaire, modular structure) où l'utilisateur est en contact avec la membrane. Parallèlement, ce procédé innovant nous ouvre aussi de nouveaux marchés à l'image de la santé.



2.1

Partie 1

Qui sommes- nous ?

LE GROUPE SERGE FERRARI

Le Groupe Serge Ferrari conçoit, développe, fabrique et commercialise des toiles composites innovantes pour des applications d'architectures légères ou d'aménagements extérieurs.

Destinées prioritairement à quatre marchés stratégiques et mondiaux :

Protection solaire | Architecture tendue | Structures modulaires | Mobilier / Marine

Les solutions conjuguent légèreté, durabilité, sécurité, design, confort et écoresponsabilité.

LE GROUPE EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

Ressources humaines

Plus de
1000
COLLABORATEURS



International



Des filiales et bureaux
de représentation dans
12 PAYS

Des clients dans
80 PAYS

Production

6 USINES



France



Allemagne



Italie



Suisse (2)



Taiwan

Innovation

5 CENTRES D'EXCELLENCE



France



Allemagne

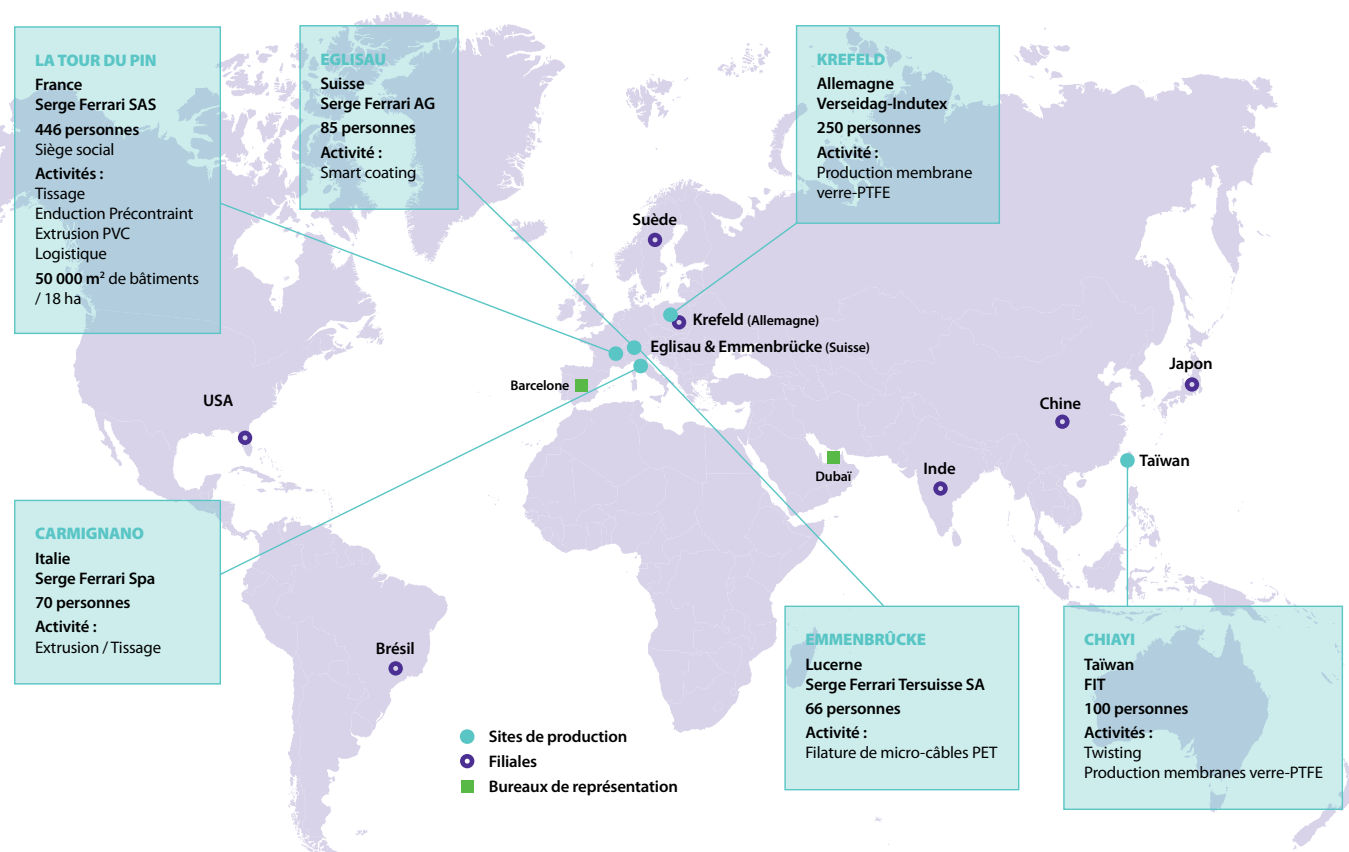


Suisse (2)



Italie

CARTOGRAPHIE DES IMPLANTATIONS DU GROUPE



LA MISSION DU GROUPE SERGE FERRARI

AGIR MAINTENANT POUR MIEUX CONSTRUIRE DEMAIN

Au sein du Groupe Serge Ferrari, nous contribuons à construire mieux, avec moins, maintenant.

> **Construire mieux**, c'est accompagner l'évolution des modes de vie en joignant l'utile, avec des solutions plus fonctionnelles, plus sûres et plus durables, et le bien-être avec des solutions plus attentives au confort, au design et à la qualité de vie.

> **Construire avec moins**, c'est favoriser l'utilisation de matériaux plus légers et plus durables, pour répondre concrètement aux défis climatiques et environnementaux, dans une économie plus sobre en ressources naturelles.

> **Le faire maintenant**, c'est prendre dès aujourd'hui toutes nos responsabilités en développant nos toiles composites innovantes pour imaginer des applications à la hauteur de l'urgence des enjeux écologiques qui sont les nôtres.

LES OBJECTIFS DU GROUPE À MOYEN TERME

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance, le management board a défini trois objectifs majeurs qui guideront l'activité de l'entreprise à l'horizon de 3-5 ans :

- > **l'augmentation des parts de marché**
- > **l'efficacité opérationnelle**
- > **l'innovation**

LES VALEURS DU GROUPE SERGE FERRARI

Nos trois valeurs authentiques et historiques guident nos collaborateurs dans le monde :

> **La ténacité.** La prise de risque et l'esprit de conquête sont au cœur de l'histoire entrepreneuriale de Serge Ferrari Group, avec une audace singulière et une capacité à suivre nos convictions, expérimenter et à persévérer dans nos efforts. Qu'il s'agisse de faire naître une technologie de rupture ou de trouver une solution pragmatique à une problématique du quotidien, d'imaginer de nouvelles applications ou de relever des défis techniques inédits, nous avons le courage d'aller au bout de nos ambitions, nos projets et nos engagements.

> **La loyauté.** La capacité à dire les choses et à privilégier la transparence des échanges, en interne comme à l'externe avec les clients et partenaires, constituent

Protection de l'équipement Stamoid Heavy Cover



une autre exigence. Le Groupe a le souci de nouer des relations simples et sincères, pour se donner toutes les chances de favoriser l'appartenance, susciter la fidélité, créer la confiance et mériter l'attachement de toutes nos parties prenantes. C'est une dimension clé pour notre entreprise qui a mis au cœur de son modèle, depuis son origine, les coopérations et les partenariats.

> **La générosité.** L'attention portée envers toutes les parties prenantes de l'entreprise, y compris jusque dans les situations délicates, fait partie de notre culture traditionnelle de bienveillance. Celle-ci s'illustre notamment en interne dans la volonté de donner le maximum de responsabilité à chacun dans ses fonctions, à tous les niveaux de l'entreprise. En retour, nos collaborateurs font preuve d'un engagement individuel et collectif rare. Cette attention trouve également de l'écho dans notre contribution majeure aux enjeux de la préservation de l'environnement, avec toute la fierté associée à cet engagement sociétal.

DES ENGAGEMENTS COLLECTIFS PARTAGÉS

> **Le sens de l'autre.** Que ce soit, chaque jour, dans les échanges entre collaborateurs, dans la culture client de tous les instants partagés à tous les échelons de l'entreprise, ou dans la vitalité de ses relations partenariales avec son écosystème, nous témoignons d'un engagement sincère. Avec la conviction que dans une économie de plus en plus collaborative, où co-création et co-production sont la norme, la qualité des relations internes et externes constitue un actif toujours plus déterminant.

> Le sens de l'innovation.

L'expérimentation et la volonté de sortir des sentiers battus rythment le quotidien de l'entreprise depuis sa création. Cet esprit pionnier s'incarne dans toute la chaîne de valeur, de la formulation des matières premières jusqu'au recyclage des produits en fin de vie, en passant par la conception des machines de production, le développement de solutions applicatives ou par les interfaces avec nos clients et partenaires. Il a nourri au sein de nos équipes une capacité singulière à tester, innover, essayer, faire des erreurs, recommencer et réussir.

> **Le sens de la performance.** Le souci permanent de l'inventivité, de l'efficacité et de la durabilité de nos solutions va toujours de pair avec l'attention portée à leur performance économique globale. C'est une condition nécessaire pour parvenir à imposer des applications alternatives sur nos marchés très exigeants, et pour nous donner les moyens de continuer à investir sans relâche en innovation et en développement.

> **Le sens du temps long.** Nous sommes une entreprise patrimoniale engagée dans une vision à long terme de notre projet et de notre contribution, sur des marchés avec des cycles longs. Dans la portée de nos décisions stratégiques, dans l'agilité de leur exécution, dans la qualité de nos solutions, dans l'authenticité des relations humaines au sein de nos équipes comme avec nos clients, et dans l'importance donnée à la transmission des valeurs et du savoir, nous illustrons tout le sens de notre engagement dans la durée.

2.2

Partie 2

Une RSE qui nous ressemble et nous rassemble

Entretien avec **Romain Ferrari**
Président du Comité RSE et Expert RSE

Historiquement, les révolutions industrielles successives ont fondé le développement économique sur l'exploitation croissante de nouvelles matières premières et de sources d'énergie, entraînant des impacts environnementaux majeurs qui menacent les équilibres vitaux sur notre planète (dépassement des limites planétaires). De son côté, le Groupe Serge Ferrari entend inverser la tendance à son échelle. Comment ? En indexant son potentiel de croissance sur sa capacité à réduire l'empreinte environnementale de son activité. Une aspiration fondée que le Groupe résume à travers la formule « +=0 »®.

Décryptage avec

ROMAIN FERRARI

Comment expliquez-vous ce positionnement ?

Si l'on revient un peu arrière et que l'on remonte à 2014 – première année où nous avons formalisé notre démarche RSE – cette évolution est finalement logique. Nous avons d'abord souligné que le rapport poids/performance de nos produits nous permettrait de faire mieux avec moins. Nous avons ensuite affiné cette approche en introduisant les notions de légèreté et d'économie circulaire. Puis nous avons suivi, un peu malgré-nous, la vague de la normalisation. Aujourd'hui, on réajuste le curseur pour positionner la priorité sur notre activité industrielle intrinsèque c'est-à-dire le périmètre où nous pouvons agir directement et en premier lieu. Ce recentrage s'inscrit aussi en réaction à une dérive introduite par la normalisation de la RSE.

Qu'entendez-vous par normalisation de la RSE ?

La RSE est entrée dans l'ère des normes, des réglementations, des grilles d'évaluation des agences de notation. C'est une bonne chose dans la mesure où cela oblige les acteurs économiques à investir le sujet. Mais, paradoxalement, cela conduit aussi à s'écarter du périmètre de responsabilité réel de l'entreprise. Cette normalisation s'accompagne d'une profusion d'indicateurs et de référentiels différents qui peuvent générer un flux d'informations trop important créant une confusion chez les parties prenantes.

Fort de ce constat notre stratégie RSE se réoriente pour répondre à deux questions simples mais essentielles pour le Groupe : comment priorisons nous nos actions ?

Comment simplifier leur appropriation et leur suivi ? Bien évidemment, nous n'allons pas nous soustraire aux obligations normatives et légales, mais nous allons orienter notre boussole vers des indicateurs qui vont nous permettre de fédérer toutes nos actions selon une même trajectoire que nous exprimons ainsi : « +=0 »®.

Quels sont ces indicateurs et comment traduisent-ils cette formule « +=0 »® ?

Ils sont au nombre de trois et sont précisément déclinés à partir de cette formule ! Le premier est social : zéro augmentation des heures de travail pénible ou peu qualifié ! Le second indexe notre capacité de production à notre consommation d'énergie : zéro augmentation de consommation d'énergie carbonée ou non renouvelable. Le troisième entend jouer sur la préservation des ressources amont et s'exprime de la façon suivante : zéro augmentation de consommation de matière vierge non issue du recyclage ou du renouvelable.

En résumé, cela donne le tableau suivant :



+ de prospérité

=

0 heure d'augmentation de pénibilité et non-qualification

+ de prospérité

=

0 kWh d'augmentation d'énergie non renouvelable

+ de prospérité

=

0 Kg d'augmentation de matière vierge consommée

Ce sont-là des indicateurs très tangibles, qui agrègent d'autres indicateurs, que l'on appelle également «PROXY» (indicateur chapeau) car tous les indicateurs secondaires évoluent en général dans le même sens que ceux-là. Par exemple, si on réduit la pénibilité et que l'on augmente la qualification du travail, on va mécaniquement influencer de manière positive sur le taux de fréquence des accidents, le faible turn-over, l'efficacité des équipes, l'ergonomie des postes de travail, l'ouverture de postes accessibles à des personnes en situation de handicap, etc. En matière d'énergie, on va commencer par faire des économies et réduire les gaspillages bien avant de rechercher à s'approvisionner en sources alternatives renouvelables. C'est surtout un triptyque que l'on peut partager facilement avec nos équipes et nos parties prenantes pour concourir tous ensemble au même objectif.

Ce challenge ambitieux est-il réaliste ?

C'est effectivement très ambitieux dans la mesure où on change de paradigme et où on renverse totalement la notion de développement ! On va "acheter" notre capacité de croissance par des économies de matières, d'énergies et de travail pénible. En tout cas, l'ambition que nous nous sommes fixés est réaliste et n'a rien d'héroïque. Nous avons en effet des marges de progression importantes qui partent de constats simples. La France est en Europe l'un des pays où le travail n'est pas le mieux qualifié. En fonction du poste qu'il occupe, un opérateur en

production peut avoir entre 10 et 40 % de son temps de travail qui est associé à une classification de pénibilité. Donc nous avons un potentiel de croissance équivalent à périmètre de main-d'œuvre constant ! Idem pour les matières premières : aujourd'hui, environ 30 % de la matière vierge que l'on achète n'est pas valorisée à bonne hauteur dans les produits finis que nous vendons (déchet, non-valeur ou mévente). Imaginez notre courbe de progression si l'on parvient à éliminer cette non valeur et en plus à introduire 10, 20 ou 30 % de matières recyclées directement dans nos approvisionnements !

Vous avez fait l'acquisition de Verseidag en 2020. En quoi votre démarche est-elle compatible avec la notion de croissance externe ?

C'est assez simple. Lorsqu'on intègre une nouvelle entreprise dans le Groupe, on recalcule la base 0 qui nous sert de référence pour l'inscrire dans nos objectifs. Dès lors, cette entité va devoir rejoindre la même trajectoire et rattraper son retard si tel est le cas. Elle peut aussi être en avance sur certains aspects, et ainsi inspirer le Groupe à tenir sa feuille de route !

Pourquoi avoir établi votre feuille de route à horizon 2030 ?

Nous sommes un agent économique qui décide d'inscrire son activité dans les limites planétaires. L'objectif des 2°C ou 1,5°C se joue maintenant. La pression est encore plus forte sur les ressources non renouvelables

dont la consommation croît plus rapidement que le Produit Intérieur Brut (PIB). On consomme aujourd'hui 90 milliards de tonnes de matériaux par an dans le monde, soit 20 tonnes par an et par habitant dans les Pays Industrialisés et Développés (PID). Or le seuil de viabilité, lui, se situe à 5 tonnes par an et par habitant soit un facteur 4 de réduction ! Cela signifie dissocier croissance économique et croissance des impacts. Et en tant qu'industriel, cela veut dire stabiliser la consommation de nos intrants, voire les faire décroître ensuite à plus long terme.

Comment embarquer les équipes dans ce projet d'entreprise ?

Grâce à nos trois indicateurs « PROXY », la RSE devient lisible dans le quotidien de chacun d'entre nous. Donc à partir de là, c'est assez facile ! Un tisseur qui constate par exemple qu'un tuyau d'air comprimé fuit et qui corrige ce problème va nous permettre d'économiser de l'énergie de manière substantielle car la production d'air comprimé est en soi très gourmande en électricité. Chaque micro-geste, chaque suppression, chaque réduction de gaspillage constitue de la croissance potentielle que les collaborateurs vont permettre à l'entreprise. Les forces commerciales sont tout aussi concernées pour accroître nos ventes utiles (faire mieux avec moins) pour la prospérité du Groupe. Chacun va devenir à son niveau acteur du développement de l'entreprise. C'est là qu'est la force de notre démarche !



Stade Quzhou - Chine - Serge Ferrari Shanghai®
Mr DAI Jianxing



L'ENGAGEMENT HISTORIQUE DU GROUPE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Engagé depuis sa création dans la transition écologique, le Groupe Serge Ferrari a confirmé en 2021 l'intégration des enjeux cruciaux du développement durable dans sa politique de croissance en structurant un service RSE dont la mission principale est d'accompagner le processus de conduite du changement. Pour cela, la politique RSE du Groupe a été remise à plat pour mieux répondre aux risques environnementaux et sociaux pesant sur son modèle d'affaires mais aussi pour développer ses atouts concurrentiels. En s'appuyant sur un triptyque fidèle à son ADN et à ses valeurs : **l'Humain, l'Environnement et l'Innovation Durable**, le Groupe Serge Ferrari a pris, pour chacun de ces piliers, de nouveaux engagements, tandis que d'autres, déjà bien ancrés ont été reconduits et amplifiés. Les rapports RSE du Groupe depuis 2014, l'intégration à l'index GAIA ou encore l'adhésion au **Global Compact** attestent du chemin parcouru.

Le Groupe Serge Ferrari se distingue par la sincérité de sa démarche et son authenticité reposant sur un discours de preuves, mais aussi au travers de sa gouvernance participative, où chaque salarié, et partie prenante, est invitée à devenir un acteur engagé en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette approche incite aussi à amorcer un virage

social, à accentuer toujours plus les aspects de prévention, de sécurité et de santé au travail pour anticiper les situations à risque relevant de son périmètre d'activité. De manière concomitante, le Groupe confirme et accentue l'éthique des affaires et la conformité à la réglementation, notamment celle relative à la lutte contre la corruption, qui irriguent toutes les fonctions du Groupe. De fait, l'approche sociétale est un axe majeur de sa politique RSE, à travers une recherche constante d'intégration de son environnement proche pour inventer le chemin nouveau d'une prospérité vertueuse qui respecte les limites planétaires.

NOTRE REGARD SUR NOTRE ENVIRONNEMENT

Depuis la création du Groupe, faire mieux avec moins n'est pas une option, c'est un devoir !

Face aux défis climatiques, environnementaux et sanitaires contemporains, le bâtiment et l'habitat ont un rôle fondamental à jouer. Quand près de la moitié de la consommation d'énergie et un tiers des émissions de gaz à effet de serre sont liés à la construction et à l'occupation des bâtiments, c'est d'abord la manière de construire qui est questionnée, et ce, notamment, à travers le choix des matériaux. L'enjeu est simple à exprimer mais complexe à relever : il faudra pouvoir offrir, demain, le même niveau de performance en mobilisant deux fois moins de ressources naturelles, avec des matériaux de construction

plus légers et durables. Or, la consommation de ressources naturelles continue d'augmenter plus vite que la croissance des économies. Mieux construire et aménager ne se résume pas à prendre les seuls enjeux environnementaux. Il s'agit aussi d'apporter des réponses efficaces aux questions de sécurité, en permettant notamment, de respecter et d'anticiper des normes de plus en plus contraignantes. Il s'agit enfin tout autant d'optimiser l'aménagement du cadre de vie des gens, en répondant à l'évolution de leurs modes de travail et de quotidien qui exigent de plus en plus de confort. Améliorer le confort thermique, acoustique et visuel, soigner le design des édifices et des espaces, font aujourd'hui partie intégrante des choix de conception et de réalisation des bâtiments. Ces évolutions constituent une opportunité unique de rebattre les cartes et de privilégier des solutions alternatives, de construction et d'aménagement performantes, saines et vertueuses. Comment ? En faisant écho aux besoins des populations ou des entreprises, soucieuses de donner du sens à leurs choix de production, leurs choix de consommation et leurs choix de vie, et en conciliant toujours plus étroitement les exigences contemporaines de performance environnementale, de sécurité et de confort. En la matière, le développement des solutions d'architecture légère et d'aménagement, grâce à de nouveaux matériaux fonctionnels, esthétiques et durables, ouvre de formidables perspectives d'applications techniques et de design audacieux à l'extérieur comme à l'intérieur des bâtiments. Le savoir-faire du Groupe Serge Ferrari et la technologie des matériaux répondent pleinement à ces enjeux.

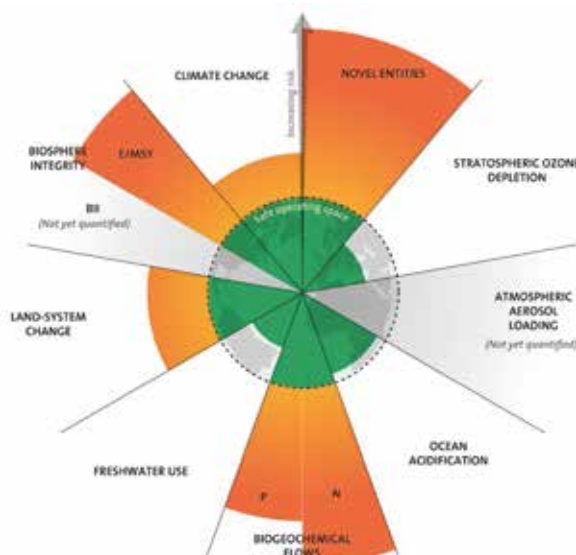
LE CHOIX D'UNE ÉVOLUTION DE LA STRATÉGIE REPOSANT SUR LE PRINCIPE DES LIMITES PLANÉTAIRES

(cf schéma des limites planétaires)

À l'aube d'une nouvelle ère pérnante en matière de développement durable, où les attentes des parties prenantes sont de plus en plus fortes, et où le sens « au travail » constitue désormais une des premières motivations des salariés, il a semblé pertinent au Groupe de re-questionner sa stratégie RSE pour apporter une réponse spécifique à chacun de nos segments, de nos marchés, tout en déployant une démarche globale s'appuyant sur les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux. Ce pas de côté prend appui sur les valeurs du Groupe, son ADN, son histoire, en intégrant les enjeux de croissance externe par l'enrichissement de sa démarche au vue des spécificités locales et culturelles.

Le process est simple : vulgariser la démarche RSE pour mieux la partager, permettre à chaque salarié de se l'approprier et de la

faire rayonner en embarquant les parties prenantes de l'écosystème du Groupe à travers un rôle d'ambassadeur. Cette démarche doit permettre une appropriation des enjeux pour porter le programme d'actions, mais également d'être en capacité de le décliner en proposant des axes d'amélioration.



Les trois piliers de la stratégie RSE



HUMAN FOCUSED STRATEGY

> **L'Humain** : chaque individu est unique au sein du Groupe Serge Ferrari.



ENVIRONMENT FRIENDLY CHOICES

> **L'Environnement** : travailler au quotidien pour ÉVITER / RÉDUIRE / COMPENSER notre empreinte (Bilan Carbone, ...).



SUSTAINABLE INNOVATION AT WORK

> **L'Innovation Durable** : positionner l'innovation au cœur des priorités.

L'objectif est qu'à terme, chaque salarié, puisse rattacher systématiquement son travail quotidien et les projets du Groupe à ces trois piliers, en étant force de proposition et en déclinant des axes d'amélioration, afin de créer une démarche vertueuse et un process permanent d'innovation, d'hybridation et d'amélioration.

Ces piliers sont complémentaires, s'additionnent et s'entrecroisent autour d'un seul et unique objectif : « + = 0® ».

> L'ENGAGEMENT « +=0® » SUIVI SUR TROIS INDICATEURS

Le Groupe s'engage sur le suivi de trois indicateurs souverains qui impactent directement et indirectement l'ensemble des indicateurs de suivi RSE.



S'engager à ce que le développement des activités se fasse dès 2022 :

- > Sans ajouter 1 heure de travail pénible ou peu qualifié
- > Sans ajouter 1 kWh d'énergie non renouvelable
- > Sans ajouter 1 kg de matière première vierge

Le suivi de ces trois thématiques ne signifie pas que le Groupe ne poursuit pas l'ensemble de ses efforts dans tous les domaines de la RSE (comme en témoigne le présent rapport ainsi que le suivi régulier des différents indicateurs). Toutefois, et toujours dans un souci de preuve et de sincérité, mais aussi de lisibilité et de vulgarisation, le Groupe fait le choix de ces trois variables dont l'analyse et le suivi permettront, par voie de conséquence et de corrélation, l'analyse des autres indicateurs.

Cette stratégie ne va pas sans changement des mentalités, sans adaptation des procédés, sans mise en réseau des ressources des savoir-faire et des compétences ou sans hybridation. Cette démarche est à entendre, sous l'angle d'une mise en mouvement de l'ensemble de l'écosystème de l'entreprise. Elle implique de nouveaux rôles, de nouvelles approches et tisse de nouveaux liens d'interdépendance à l'échelle et en dehors du territoire.

Cette stratégie se mettra en œuvre progressivement à partir d'étapes clairement identifiées au préalable. Chacune devant servir de tremplin pour la dynamique suivante.

ÉTAPE 1

2022

Définition de la base : année et périmètre de référence et travail précis et progressif sur la notion de quali-pénibilité pour les métiers du Groupe.

ÉTAPE 2

2022-2025

Mise en œuvre du programme d'actions pour atteindre les objectifs.

ÉTAPE 3

2025

Bilan à mi-parcours : actualisation, ajustement, objectifs élargis.

ÉTAPE 4

2025-2030

Poursuite du programme pour atteindre les objectifs initiaux et les nouvelles perspectives.

Avec cette nouvelle stratégie, l'objectif du Groupe, est d'abord, de simplifier la démarche RSE de façon à la rendre accessible à tous à travers des indicateurs simples PROXY. Aussi, chaque acteur de l'écosystème pourra suivre et mieux comprendre l'évolution positive des engagements du Groupe.

Cette stratégie « += 0® » répond à l'analyse de matérialité faite par le Groupe auprès des parties prenantes. Elle a permis de mettre en

exergue les enjeux ressentis comme prioritaires et le niveau de maturité du Groupe à cet égard, pour mieux appréhender la pérennité de son modèle d'affaires, sa conformité par rapport aux exigences réglementaires et ses perspectives pour les années à venir.

Au regard de la crise COVID, et afin de s'adapter aux nouveaux enjeux, il a semblé pertinent de synthétiser et d'actualiser les risques du Groupe.

UNE APPROCHE PRAGMATIQUE REPOSANT SUR LE PRINCIPE MÉTABOLIQUE: « + = 0[®] »

Dans un contexte où le Groupe connaît une augmentation significative de sa productivité, et où sa courbe de croissance continue de s'accroître, l'entreprise multiplie ses efforts pour optimiser son processus de transformation en limitant autant que possible les consommations de matières et de ressources. Pour autant, il serait illusoire de pouvoir imaginer à l'instant « t » une diminution radicale de l'ensemble de ses consommations.

Là où de nombreuses entreprises affichent une communication axée sur la neutralité

carbone (qui conduit certes à la réduction des émissions de toutes natures mais dont l'analyse fine peut parfois être contestée, notamment sur l'angle du comptage du SCOPE 3 et peut-être perçue comme réductive: intégrant une approche essentiellement environnementale), le Groupe Serge Ferrari fait le choix d'un autre chemin, qui prend racine dans l'histoire de l'industrie, et sur un mécanisme systémique: celui du métabolisme. Le principe est simple, mathématique, facilement vérifiable et progressiste.

> La première marche consiste à ne pas consommer des ressources dans la même proportion que l'évolution de notre activité.

> La seconde consiste à faire des efforts sur la manière dont on consomme actuellement pour stabiliser puis réduire l'impact de l'activité.

> La troisième vise une politique d'amélioration de nos modes de faire en substituant, en cherchant des alternatives et en innovant grâce à des process et ressources durables. Cette politique constitue la nouvelle ligne directrice de la RSE du Groupe Serge Ferrari pour 2022-2030 synthétisée sous la forme « + = 0[®] ».

En résumé: il s'agit de sécuriser la prospérité de l'entreprise, en se fixant l'objectif de ne pas augmenter les impacts.



Matrice des risques RSE

Méthode de recueil et identification

Le Groupe s'appuie sur la matrice de matérialité et présente ci-dessous les risques identifiés comme forts et majeurs.

Cadre :

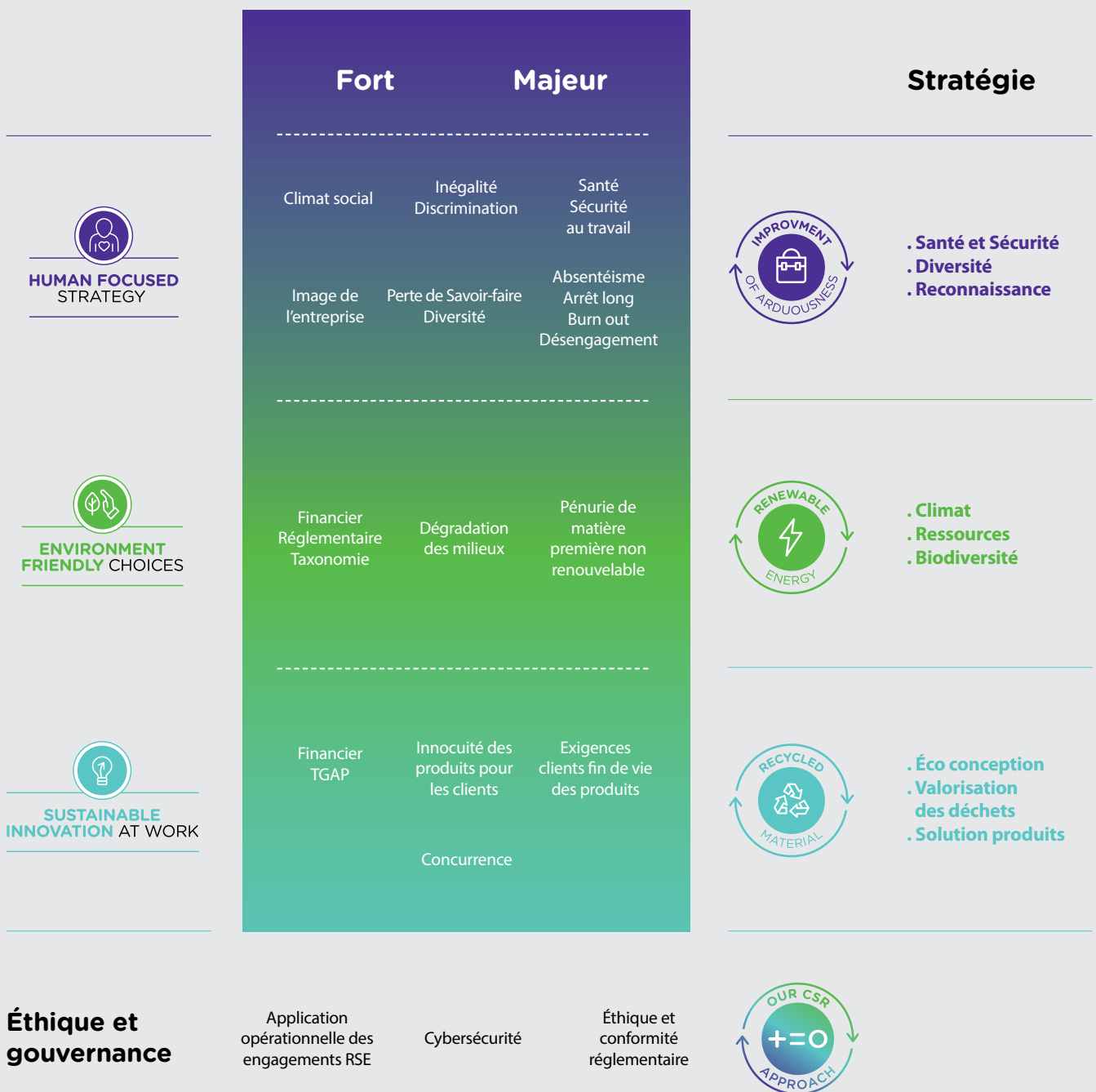
- Décret n°2017/1265
- Certifications détenues: ISO 9001, 14001, 50001
- Stratégie d'entreprise: RSE 20-24

Évaluation :

Le Groupe a priorisé la matrice des risques pour les adapter au contexte actuel. Le Groupe projette d'actualiser sa matrice dans un prochain travail de prospective.

Outils de suivi :

- Objectifs
- KPI
- Périmètres de mesure



LES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE

La nouvelle stratégie « + = 0[®] » s'accompagne d'une mutation de la gouvernance.

> La gouvernance stratégique

Le défi d'un monde durable est pluridisciplinaire. Il implique la mise en œuvre d'une démarche stratégique qui doit à terme modifier la lecture et le traitement de l'ensemble des enjeux : Humain, Environnement et Innovation Durable.

Le comité RSE prend place aux côtés du Comité stratégique, du Comité d'Audit et du Comité des nominations et de rémunération. Le Comité RSE a été créé en 2018 sur proposition du conseil d'administration pour voir les sujets RSE traités au plus haut niveau de l'organisation. La composition de ce dernier a été renouvelé début 2022.

Le Comité RSE s'appuie sur le travail réalisé par le COPIL RSE lui-même encadré et abondé par le comité stratégique et les COPIL thématiques « groupes ».



DÉPLOIEMENT
2022 À
L'ÉCHELLE
DU GROUPE

GOUVERNANCE STRATÉGIQUE INTERNE VISION GROUPE



COMITÉ RSE : éclairer le Conseil de Surveillance

⌚ 4 fois / an



**COMITÉ
STRATÉGIQUE**



COPIL RSE



**COPIL THÉMATIQUES
& COMMISSIONS
SITES**

Vigilance, Environnement,
Sécurité, Richesse Humaine



Vision et Cap

⌚ 1 fois / an

+ en cas de besoin



**Stratégie et
structuration**

⌚ 4 fois / an

+ en cas de besoin



Opérationnel

⌚ 1 fois / trimestre

Instance groupe

1 fois par mois : sites

> La gouvernance opérationnelle

Si le pilotage de la RSE continue d'être directement rattaché à la Direction Générale, la nouvelle gouvernance a pris en compte :

- > L'enjeu d'un périmètre élargi, afin d'intégrer l'innovation transverse entre toutes les entités opérationnelles
- > L'enjeu d'un système bottom-up fonctionnel et pragmatique dans toutes les entités.

L'extension de gouvernance permet, d'une part, de stimuler le caractère durable des innovations et d'autre part, d'en assurer une meilleure démultiplication. Elle permet également un pilotage de la stratégie RSE et son appropriation par les entités opérationnelles.

Ainsi la nouvelle gouvernance opérationnelle a été imaginée dans une approche à trois dimensions :

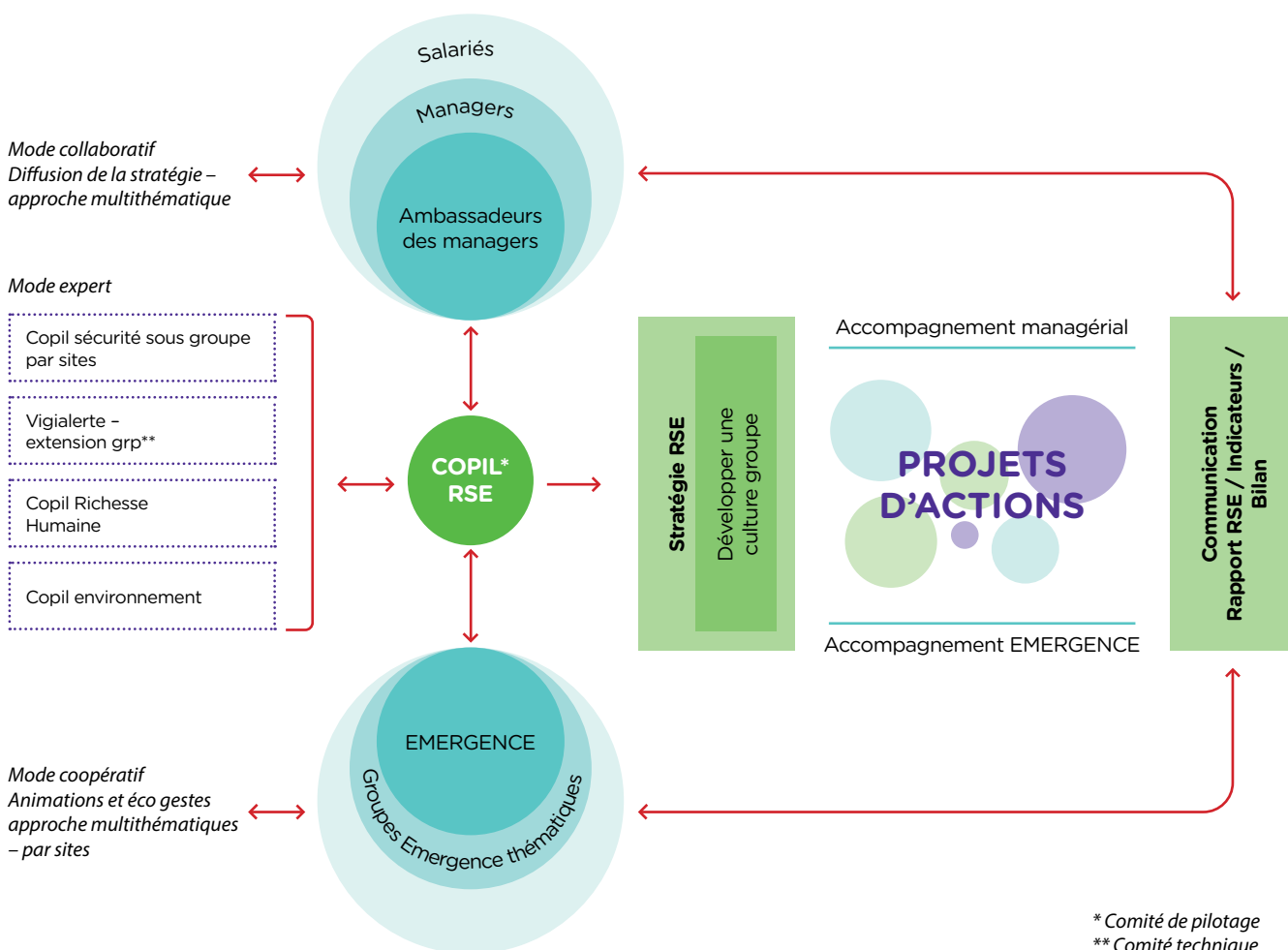
> **Dimension collaborative** : via la ligne managériale classique

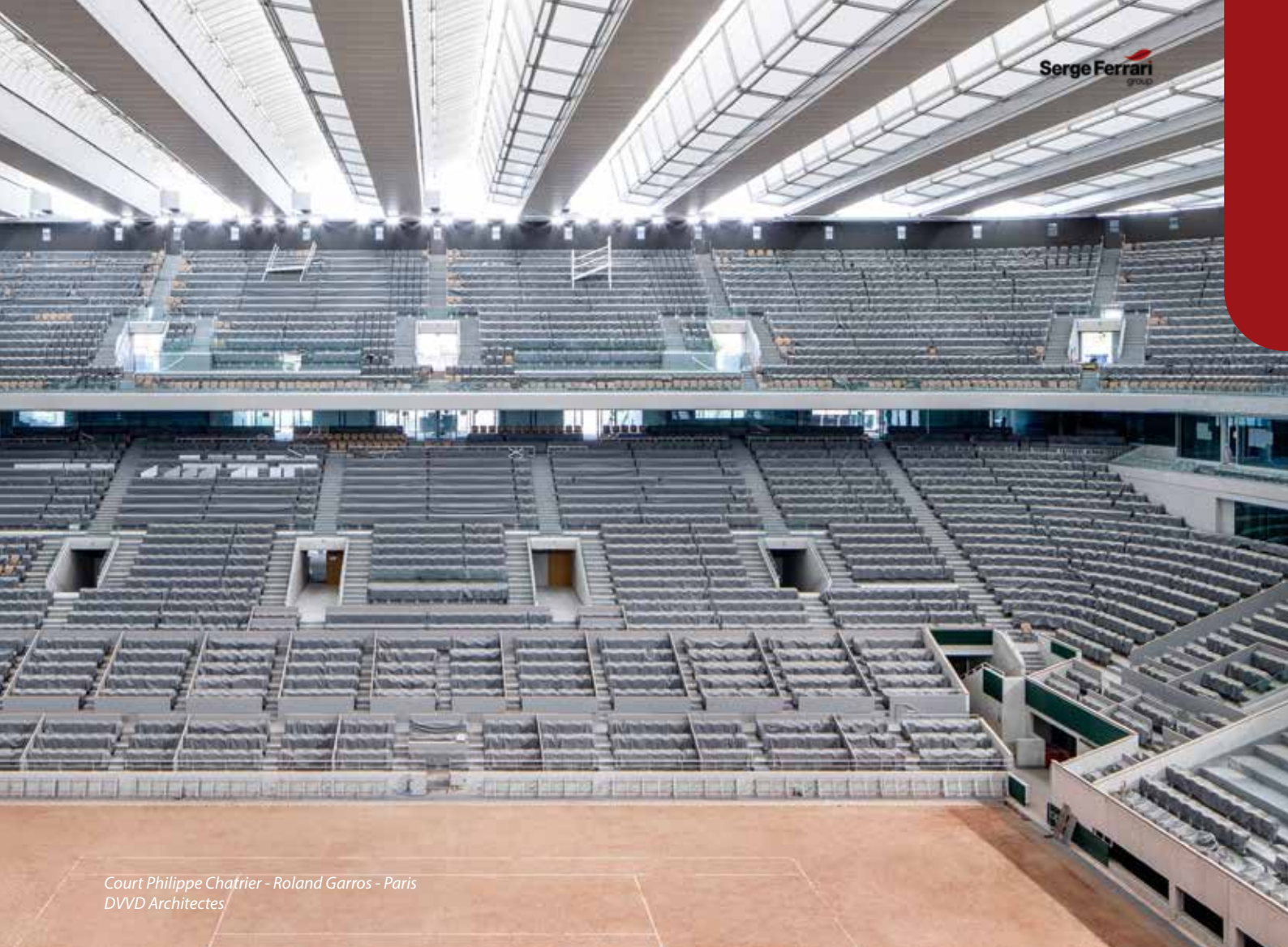
> **Dimension coopérative** : via un système bottom-up de collectifs de salariés (déployés progressivement au sein de chaque entité en France et à l'international à l'horizon 2025) « **EMERGENCE** » qui réunit et fédère des collaborateurs qui souhaitent porter des sujets RSE transversaux dans l'entreprise. Les projets sont soumis au COPIL RSE qui questionne, challenge et le cas échéant approuve le déploiement et l'octroi de moyens pour réaliser les sujets proposés.

> **Dimension d'experts** : via un système de pilotage groupe sur les trois piliers de la RSE : Humain / Environnement / Innovation Durable puis déclinés, de manière autonome, à l'échelle de chaque entité opérationnelle.

Cette triple approche vise à alimenter, questionner, faire progresser la stratégie RSE au plus près du terrain pour développer une culture commune et atteindre les objectifs fixés tout en prenant en compte les spécificités de chaque site (identitaires, métiers, savoir-faire, territoriales...).

PRINCIPE DE GOUVERNANCE





Court Philippe Chatrier - Roland Garros - Paris
DVVD Architectes

> Cybersécurité :

Dans le cadre de la dynamique de croissance du Groupe Serge Ferrari, la digitalisation devient un enjeu de plus en plus critique. Cette digitalisation intervient à plusieurs niveaux :

- Harmonisation, sécurisation et modernisation des infrastructures cœurs du Groupe
- Intégration des processus et des systèmes des différentes entités du Groupe
- Mise en œuvre d'outils numériques nouveaux à destination des collaborateurs ainsi que des clients

Pour mener à bien ces missions, le Groupe s'est renforcé avec l'arrivée de Pierre Boissonnet en septembre 2021 en qualité de DSI Groupe.

Dans ce contexte de forte digitalisation, le premier sujet à traiter demeure la cybersécurité. En effet, l'industrie fait face actuellement à une croissance inédite de ces menaces. À la suite d'un audit mené avec un partenaire spécialisé en 2021, plusieurs actions prioritaires ont déjà été enclenchées pour renforcer notre sécurité (dont un chantier d'envergure livré fin 2021). En 2022, cette dynamique se poursuit avec la mise en place d'une gouvernance renforcée dédiée à la cybersécurité et la poursuite des actions initiées en 2021.

> Ethique des affaires :

Depuis janvier 2018, un code de conduite anti-corruption se référant à la Convention des Nations Unies contre la corruption, s'applique au sein du Groupe Serge Ferrari. Il s'inscrit dans le cadre de la loi n°2016-1691 du 09 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Sa mise en œuvre est encadrée par :

- Des actions de sensibilisation et de formation : les salariés cadres et non cadres le plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence doivent participer à une formation. Les autres collaborateurs du Groupe sont tenus de prendre connaissance dudit code et sont sensibilisés grâce à des chartes : Sécurité, Déontologie, Règlement intérieur, Harcèlement et Violences au travail, Informatique, achats responsables, home-office/coworking.
- Un dispositif global d'alerte professionnelle : qui vise à recueillir des signalements émanant de collaborateurs concernant des comportements contraires au code de conduite anti-corruption établi. Pour garantir le déploiement du dispositif général et la confidentialité des informations éventuellement recueillies, le Groupe a désigné des référents Alerte. Ces derniers peuvent être

contactés directement, ou via une adresse mail « referent.alerte@sergeferrari.com ». Parallèlement, les collaborateurs peuvent également s'adresser aux membres du comité Ethique.

ÉCOSYSTÈME DES PARTIES PRENANTES

L'objectif de répondre rapidement et efficacement à l'impératif de nos trois indicateurs (Energie, Matière, Pénibilité) et plus globalement de nos trois piliers (Humain, Environnement et Innovation Durable) met en lumière le rôle majeur de la relation avec les différentes parties prenantes. Ces enjeux stimulent et élargissent de nouvelles formes de partenariats pour mieux partager les objectifs et les feuilles de route avec nos :

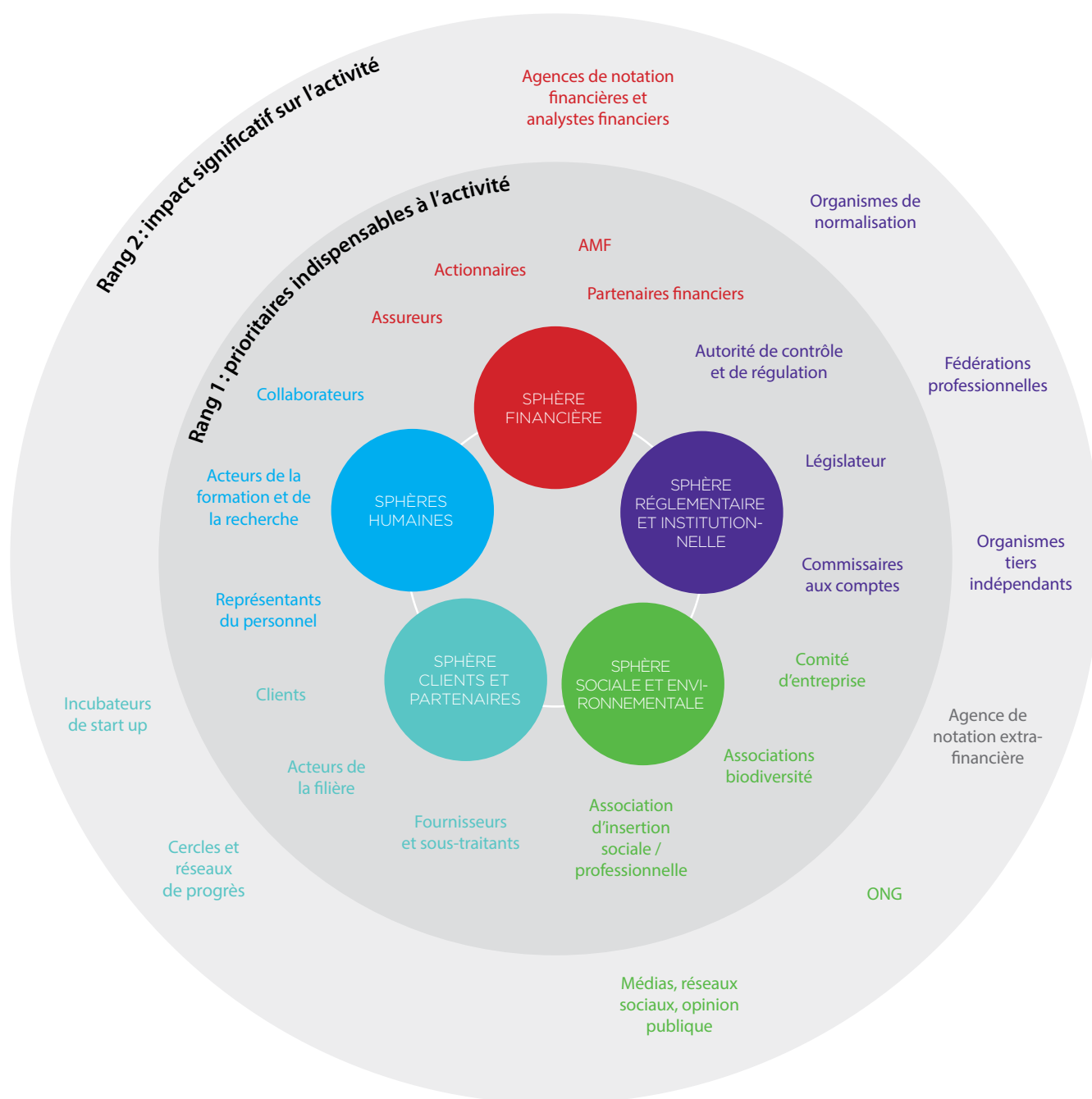
> **Clients :** il est du devoir de l'entreprise de proposer des solutions alternatives prenant en compte l'ensemble du cycle de vie des réalisations fournies aux clients afin d'être compatibles avec les défis partagés.

> **Fournisseurs :** partenaires essentiels de la réussite de l'atteinte des objectifs fixés, les fournisseurs du Groupe, à travers une collaboration constante, sont les pionniers de la réalisation technique.

> **Société civile :** conscient du rôle sociétal que l'entreprise peut avoir dans la trajectoire de développement durable, le Groupe s'engage à porter des partenariats en faveur de projets vertueux pour le développement local et les populations qui y résident. En complément, le choix de se saisir de causes nationales ou internationales en faveur de la planète participent à nos opérations de mécénat.

> **Actionnaires et partenaires financiers :** avec l'entrée en vigueur de la Taxonomie, l'entreprise a construit une stratégie RSE pour maximiser sa performance financière à long terme. Elle souhaite partager avec les investisseurs et actionnaires un programme d'actions pour œuvrer en faveur des objectifs de développement durable.

ÉCOSYSTÈME DES PARTIES PRENANTES



PARTIE 2

MODÈLE D'AFFAIRE

La politique de développement durable du Groupe Serge Ferrari remonte à sa création et influe sur le modèle d'affaires dans toutes ses activités. Ce dernier s'appuie entre autre sur l'ensemble des parties prenantes : collaborateurs, actionnaires, fournisseurs et sous-traitant en passant par les donneurs d'ordre public et privé, comme en témoignent les infographies ci-dessous.

Ecosystème ----->

Humain

- > +1 073 collaborateurs
- > SF Academy

Industriel et Intellectuel

- > 6 sites de production
- > 11 entités de vente et distribution
- > Matières premières issues de la pétrochimie et de la chimie minérale
- > +2,8 % du CA affecté à la R&D
- > 5 Laboratoires
- > 40 personnes au département R&D
- > 34 brevets actifs

Financier

- > 71,8 % actionnariat familial
- > Résultat net, part du Groupe 2021 : 10 178K€

Planète

- > ACV et FDES
- > Charte achat responsable
- > ISO 14 001 en France
- > Consommation Energie: 107 Gwh
- > Utilisation Eau : 700 000 m³

MODÈLE D'AFFAIRES*

GRANDES ATTENTES DU MARCHÉ

Efficacité énergétique
Confort de vie

Construction durable
Efficacité énergétique
Confort de vie

MÉTIERS DU GROUPE

Protection solaire

Architecture tendue

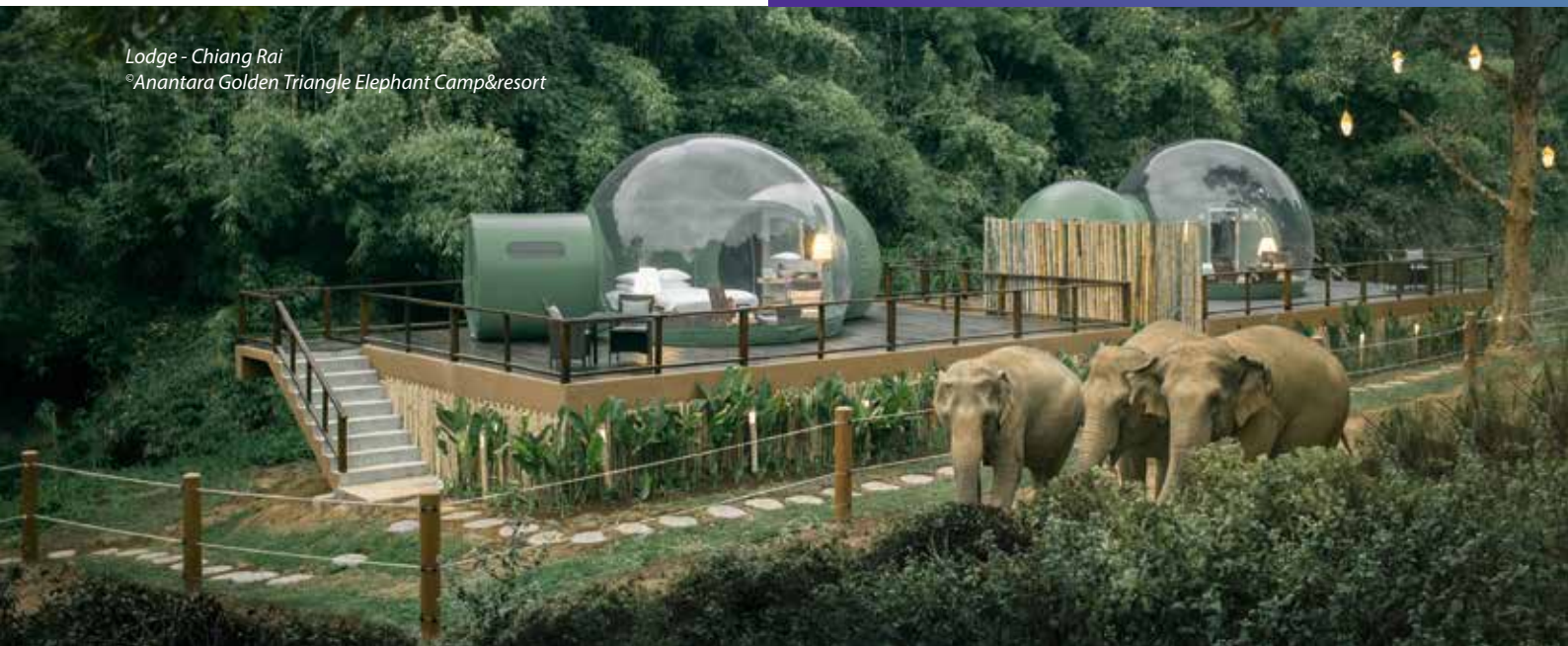
NOTRE EXPERTISE

Chaîne de valeurs

Formulation de matières premières
Ingénierie process et machines
Filage et tissage
Enduction et extrusion
Logistique
Services supports
Fin de vie

Lodge - Chiang Rai

©Anantara Golden Triangle Elephant Camp&resort



Notre mission : mettre en œuvre des solutions alternatives de construction et d'aménagement performantes et vertueuses

Économie circulaire
Sécurité sanitaire

Sécurité sanitaire
Confort de vie

Structures modulaires

Marine et Mobilier

Excellence
opérationnelle

Amélioration continue
Organisation mode projet
Organisation en SMI

* hors FIT - voir note méthodologique page 4

Valeur durable créée

Emploi / Engagement

- > 65 recrutements en CDI
- > 93,2 % collaborateurs en CDI
- > 37 % collaborateurs formés en santé et sécurité
- > 9 202 heures de formation
- > Ancienneté : 11,38

Réalisation éco responsable

- > RPET : fil recyclé
- > Loop : produit 100 % matière recyclée
- > AGIVIR

Contribution financière

- > 286 M euros CA
- > Impôts et taxes 2021 : 1 884 K€
- > Impôts sur les résultats 2021 : 3 987 K€

Industrie et R&D

- > 30 partenariats en R&D (privé et public)
- > 9 brevets déposés en 2021

Planète

- > Mécénat : 37 K €
- > Gaïa, Global Compact

ODD

Ambition



HUMAN FOCUSED
STRATEGY



ENVIRONMENT
FRIENDLY CHOICES



SUSTAINABLE
INNOVATION AT WORK



De manière plus globale, le Groupe Serge Ferrari répond à plusieurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies et présentés ci-dessous. Pour identifier les ODD correspondant à sa démarche RSE, le Groupe Serge Ferrari a passé au crible les 17 ODD et a retenu les plus pertinents au vu de son domaine d'activité.

8 ODD ont été sélectionnés, soit parce qu'ils sont en lien étroit avec la stratégie du Groupe, soit parce qu'ils font écho à des projets emblématiques auxquels le Groupe participe.

Ces ODD sont à analyser en deux temps :

Temps 1 : les ODD à forts enjeux sur lesquels le Groupe entreprend des actions directes et spécifique :



Temps 2 : les ODD « implicites » sur lesquels le Groupe, en tant qu'acteur économique, contribue systématiquement dans ses activités quotidiennes.



2.3

Partie 3

Les 3 piliers, concrètement ça donne quoi ?



HUMAN FOCUSED STRATEGY

PILIER 1

L'HUMAIN - LA RICHESSE HUMAINE COMME CONDITION DE LA DYNAMIQUE DU GROUPE

L'ADN du Groupe Serge Ferrari repose sur l'interdépendance de nos métiers, à tous les niveaux du Groupe. Chaque salarié, quelque soit son rôle, sa mission, son positionnement au sein de l'entreprise, apporte un savoir-faire et un savoir-être unique complémentaire et essentiel dans notre chaîne de valeur.

**Le principe est simple :
sans savoir-faire pas
de différenciation,
sans savoir-être pas
de cohésion, sans
engagement pas
d'amélioration.**

Afin de préserver et de promouvoir cet ADN, le pilier « richesse humaine » s'articule autour de 3 axes prioritaires :

- > La santé et la sécurité
- > La diversité
- > La reconnaissance.

Grâce à l'implication active et transversale du Département des Ressources Humaines du Groupe, la feuille de route richesse humaine est légitimée dans toutes les strates de l'entreprise à commencer par les managers.

« Dans la RSE, (...) chez Serge Ferrari, nous avons parfois la tentation de remplacer le S de Social par un H pour Humain »



Hervé Garcia, Directeur des Ressources Humaines du Groupe Serge Ferrari,

Quels sont les liens entre RSE et Ressources Humaines ?

La dimension humaine dans la politique RSE est tellement essentielle que nous avons parfois la tentation de remplacer le S de Social par un H pour Humain et parler de politique RHE ! Concrètement, nous considérons que chaque collaborateur est unique et qu'il est un atout pour l'entreprise. Nous avons donc 3 engagements très clairs vis-à-vis de chacun d'eux : le mettre en condition de faire bien, de se sentir bien et de faire mieux. Faire bien, cela signifie notamment attirer des talents. Nous voulons des collaborateurs exigeants qui considèrent que l'excellence est la norme. Se sentir bien, cela veut dire être en sécurité, en confiance dans l'entreprise et comprendre son rôle pour partager avec ses collègues. Faire mieux implique de donner du sens à la mission de chacun pour favoriser les initiatives, l'innovation, au cœur de l'ADN de notre entreprise.

Quand on conjugue ces 3 leitmotivs, on aboutit à un "travailler mieux" qui passe par un environnement professionnel positif qui favorise le travail différencié et qui permet d'être plus performant. Toute notre politique en matière de ressources humaines part de là pour irriguer toute notre organisation.

La santé et sécurité au travail est un projet majeur en 2022.

Pouvez-vous nous expliquer comment ?

Nous voulons implémenter une "culture sécurité" et nous savons que ça ne se décrète pas mais que ça se forge dans la pratique. C'est un travail de tous les jours pour réussir à avoir un comportement adéquat partout dans l'entreprise, dans les bureaux comme dans les ateliers, et ce quel que soit le poste occupé. D'ores et déjà, quand nous avons un accident ou un "presqu'accident" sur un site, nous réalisons un retour d'expérience sur

l'ensemble des unités pour que les bonnes pratiques des uns participent à prévenir les accidents dans le futur.

Comment intégrer la diversité inhérente à la dimension mondiale des activités du Groupe ?

Nos salariés sont présents dans 33 pays et nous souhaitons faire de notre diversité un atout. Nous allons capitaliser sur les synergies nées de notre diversité, c'est-à-dire intégrer nos différentes cultures, nos différents profils. Nous voulons créer des échanges pour s'enrichir mutuellement, permettre la mise en place d'une intelligence collective.

La diversité, c'est aussi tout mettre en œuvre pour améliorer la mixité, notamment dans les postes de management, ou mieux accueillir les personnes en situation de handicap. Notre démarche dépasse également le cadre de l'entreprise pour inclure des parties prenantes : par exemple, nous accueillons des jeunes ou des personnes accidentées de la vie pour les aider dans leur parcours de réinsertion.

Quel va être le point fort de la politique RH sur 2022 ?

Nous avons fait le constat qu'un salarié sur deux dans le Groupe a moins de 5 ans de présence alors que l'autre moitié a plus de 10 ans d'ancienneté ! C'est génial de réussir à faire travailler ensemble ces deux populations. Mais comment ? Nous avons réalisé un référentiel managérial qui a été co-construit avec des managers de différents horizons. Une enquête a notamment été conduite auprès de tous les managers du Groupe qui ont répondu à plus de 80 % sur leurs pratiques quotidiennes et leurs méthodes. À partir de toutes ces contributions, nous avons dégagé 4 grands thèmes qui structurent l'engagement de chaque responsable au sein du Groupe. Nous les avons rassemblés dans la formule "All 4 one" :

- > Le sens de l'autre
- > Le sens de l'innovation
- > Le sens de la pérennité
- > Le sens de la performance

Ce ne sont pas que des mots mais des modes de management traduits concrètement dans le quotidien de chacun. Le sens de l'autre, par exemple, c'est entretenir la proximité, être attentif. Savoir encourager, reconnaître ou féliciter ! Avoir le sens de la performance, c'est prendre ses décisions et les assumer, gérer ses priorités pour se focaliser sur l'essentiel, faire la promotion de la satisfaction client, avoir la capacité à projeter ses propres équipes dans la durée et, surtout, veiller et maintenir des conditions de travail qui favorisent la performance collective et individuelle. Nous allons désormais déployer cet outil managérial sur lequel 170 managers du Groupe vont être formés.

AXE 1 SANTÉ ET SÉCURITÉ

La santé et la sécurité sont au cœur de nos valeurs et de nos méthodes de travail. Elles constituent un axe prioritaire et un engagement de tous les instants pour tous les collaborateurs. Cet axe essentiel est piloté par l'ensemble des membres du comité stratégique, afin de mobiliser chacun, de manière transversale, en France comme dans les filiales internationales.

PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS	INDICATEURS CLÉS	FAITS MARQUANTS 2021	PETITS PAS 2022
Pénibilité du travail Perte de l'équilibre vie professionnelle / vie privée Absentéisme et arrêt long	Taux de fréquence des accidents (TF1) Taux de fréquence des accidents (TF2) Taux de gravité des accidents (TG) Taux d'absentéisme (maladie et AT)	Covid 19: application à la lettre des consignes édictées par les organismes professionnels, distribution des EPI, campagne de dépistage et de vaccination Rémunération des membres du Comex indexés sur les TF1, TF2 et TG Réalisation d'un rapport immédiat en cas d'accident diffusé à tout le Groupe	Mettre en place une nouvelle gouvernance « sécurité » à l'échelle du Groupe (étendre COPIL France) Définir et cartographier la pénibilité et les risques des métiers dits « prioritaires » du Groupe Généraliser le safety day Mettre en place des visites sécurité sur tous les sites Analyse des causes et actions correctives systématique en cas d'accident avec revue en BR (Business Review)

FOCUS 1 SANTÉ ET SÉCURITÉ: RÉDUIRE DE 50 % EN 2024 LE TF1 PAR RAPPORT À 2018 -2019

La prise en compte de la sécurité au travail est une préoccupation constante dans toutes les opérations. Depuis plusieurs années le Groupe structure ses méthodes de travail pour éviter et réduire les accidents. Ainsi, sur les sites français et suisses, un process managérial est en place pour analyser chacun des accidents, sa chaîne de causalité et les actions correctives à mettre en œuvre. Il permet de traiter en profondeur les situations génératrices d'accidents ou de presque accidents afin de les éliminer. Une analyse précise est reportée au directeur de production de façon récurrente au moment des revues industrielles. Au regard des résultats observés, il a été décidé que ce process sera généralisé progressivement sur l'ensemble des sites opérationnels à partir de 2022.



FOCUS 2

SANTÉ ET SÉCURITÉ: 100 % DU PÉRIMÈTRE INDUSTRIEL FORMÉS D'ICI 2025 (PAR RAPPORT À 2021: 37 %)

L'objectif initialement fixé dans la stratégie 2024 qui consistait à former 50 % des salariés en santé et sécurité a été atteint en 2019.

Afin de continuer à progresser, le Groupe se fixe désormais un objectif plus ambitieux en actualisant sa stratégie à l'horizon 2025 : former 100 % des salariés en santé et sécurité.

Pour atteindre ce nouvel objectif, le Groupe pourra s'appuyer sur la fonction de formateur, l'expérience et les différentes actions portées par les sites.



*David Jacques,
chargé de mission QSE et superviseur sécurité*

L'ergonomie, premier levier d'action pour réduire la pénibilité des postes de travail

Une approche plus systémique en production

L'ergonomie est un sujet à considérer sous ses multiples aspects. Hormis le poste lui-même, il faut tenir compte de l'organisation du travail en place et, lorsque c'est possible, de la conception des ateliers et des machines. C'est cette approche globale que le Groupe a initié sur le site de La-Tour-du-Pin en 2021. Elle est notamment animée par David Jacques, aujourd'hui chargé de mission QSE et superviseur sécurité. Son expérience sur les lignes de production

constitue un atout pour mener à bien la feuille de route que le Groupe s'est fixée.

Observer, proposer, tester, évaluer

Concrètement, cette nouvelle approche se structure en différentes phases : une observation au poste conduite par l'équipe QSE en partenariat avec un ergonome, un dialogue avec les personnes concernées au sein de groupes de travail dédiés, enfin l'implémentation d'actions correctives donnant lieu à un retour d'expérience.

« L'observation n'est pas une évaluation : il ne s'agit pas de juger ou de noter un comportement mais de comprendre comment l'opérateur fonctionne au quotidien, l'organisation du travail en place et les irritants rencontrés », insiste David Jacques. Cette année, la démarche s'est focalisée sur deux postes : celui de tisseur et celui de manutentionnaire. Sur la base du volontariat, une équipe du matin, une équipe de l'après-midi et une équipe de nuit, les ateliers tournent en trois-huit, ont fait l'objet tour à tour d'une observation qui est photographiée. « Le but de cette démarche, c'est de travailler en direct avec les salariés. On demande à des opérateurs de profils différents de prendre part au groupe de travail pour couvrir un maximum de cas de figure. Ils travaillent sur leurs problématiques : on les oriente, on les guide mais ce sont eux qui au final déterminent quelle est la meilleure action à introduire pour réduire ou éliminer le risque identifié en amont. » Les actions retenues sont ensuite testées en conditions réelles.

Prenons l'exemple du poste de manutentionnaire sur lequel plusieurs évolutions facilitent le quotidien des équipes. La substitution d'une technique d'encollage réalisée avec une bombe de colle par une autre méthode qui utilise du scotch double

face est en cours de test. « Nous avons transposé ce processus qui existe déjà dans les ateliers d'extrusion. Les résultats des premiers essais sont probants. L'opérateur n'a plus à se plier en deux pour appliquer la colle au niveau du poste de travail, on réduit la phase de nettoyage induite par cette tâche et on supprime l'exposition du salarié au risque chimique car la colle utilisée contenait un agent chimique dangereux (ACD). »

L'action a même des retombées plus larges car elle retire une contrainte de gestion au niveau des zones d'approvisionnement et de stockage des produits chimiques. « On atteint ainsi plusieurs maillons de l'organisation de travail. Auparavant, l'observation restait à l'échelle d'un poste. Désormais, l'approche est systémique : on regarde tout ce qui peut se passer autour de ce poste ainsi que les possibles répercussions sur les autres postes de la chaîne de production. La méthode d'encollage expérimentée ici ne doit en aucun cas perturber le process d'enduction qui est la dernière étape de fabrication de nos produits. »

Une démarche globale à conduire sur le long terme

La démarche a vocation à être déployée et déclinée sur toutes les unités de La-Tour-du-Pin selon la même exigence. « Le but ultime, c'est de parvenir à analyser tous les postes suivant des objectifs réalistes et atteignables. Sur les métiers à tisser par exemple, on estime que l'on va faire passer les presque accidents de chute de plain-pied de 4 à 0. Plus globalement, c'est un levier de progression notable pour améliorer l'évaluation du risque, réduire les risques potentiels et les presque accidents », conclut David Jacques.



Joëlle Barussaud, infirmière santé au travail chez Serge Ferrari depuis 2019, a entamé un premier travail auprès du personnel de bureau en septembre 2019, en « installant de manière individuelle » un certain nombre de salariés à La-Tour-du-Pin, et en proposant des « toucher-effleurages » pour dénouer les tensions. Mais l'arrivée de la Covid-19 a tout arrêté.

La démarche a repris, un peu différemment, en octobre 2021, à l'occasion du « mois santé », avec la mise en place d'ateliers de sensibilisation au travail sur écran. Joëlle Barussaud, aidée de Constance Kocher, a organisé des sessions de « démonstration » à des petits groupes de 4 à 8 personnes, afin de leur montrer comment bien s'installer et pourquoi cela est essentiel. « Par exemple, si la chaise est trop basse par rapport au bureau, on va lever le cou pour regarder l'écran, ce qui pourra engendrer un torticolis et des tensions au niveau des épaules », explique l'infirmière.

Considérer l'ergonomie des postes de travail sur écran

Lorsqu'on reste assis face à un écran 7 à 8 heures par jour, les conséquences de mauvaises postures sont réelles. Des TMS (troubles musculo-squelettiques) peuvent s'installer et provoquer, dans le temps, des maladies invalidantes – torticolis, tendinites, conjonctivites, maux de tête...

L'ergonomie de bureau est un tout : « il n'y a pas que la chaise et la hauteur du bureau ! Il y a l'écran, la souris, le clavier, mais aussi tout ce qu'on appelle l'environnement indirect, c'est-à-dire la luminosité, le bruit, la température de la pièce. »

À ce jour, plus d'une trentaine de personnes ont été sensibilisées. À terme, l'idée est de doter l'entreprise d'une « charte du mobilier adapté », afin que chacun puisse disposer, à son bureau, d'un mobilier ergonomique. Le principe a été acté ; l'acquisition se fera progressivement.



FOCUS 3

SANTÉ ET SÉCURITÉ : + DE COMMUNICATION POUR UNE MEILLEURE APPROPRIATION DES ENJEUX

L'implication permanente des managers est essentielle pour que tous les salariés s'approprient les consignes de prévention et de sécurité.

Pour cela, les équipes RH, QHSE, équipe de prévention, l'infirmière, le médecin du travail, et le Service Communication ont mené en 2021 de nouvelles actions d'animation et de communication sur les sites français. Fort de ces expériences le Groupe a décidé de les déployer au sein de ses filières internationales.

Le mois de la santé et de la sécurité

L'un des points forts de 2021 a été sans conteste, le mois de la Santé et de la Sécurité, qui s'est déroulé en « octobre/novembre » pour tous les sites français. Le but de cette action : sensibiliser les équipes sur la remontée des bonnes pratiques et des risques via des animations et outils mis à leur disposition. Grâce à un programme varié touchant tous niveaux et toutes fonctions, la formule proposée a visée des actions de communication et de prévention sur des thèmes divers.

Ainsi, trois temps forts ont eu lieu :

> **ATELIERS DE SENSIBILISATION** « travail sur écran » organisé par le collectif de l'entreprise EMERGENCE et l'infirmière du travail : plus de 50 participants

> **CONFÉRENCE** ouverte à tous, pilotée par le service RSE, avec un intervenant externe : en direct et re visionnable en replay sur « bouger pour être bien dans sa tête et dans son corps » : 50 participants

> **UN SAFETY DAY** pour les salariés de production organisé par le service QHSE : 250 participants comprenant plusieurs ateliers de sensibilisation dont la formation Sauveteur Secouriste au Travail (SST) (voir photo ci dessous).



AXE 2 DIVERSITÉ

Il n'existe pas de définition juridique de la diversité. Cette dernière est souvent abordée au travers d'indicateurs statistiques (égalité de traitement, parité...) faisant référence à des approches culturelles. Dans un Groupe international comme Serge Ferrari, la notion de diversité doit s'entendre au regard des origines anglo-saxonnes du « management de la diversité » plutôt que sur la spécificité « française ».

Le Groupe Serge Ferrari va chercher à promouvoir la diversité (en prévenant les discriminations), à s'appuyer sur la complémentarité des savoir-faire grâce à un système de talent management.

Ainsi, la stratégie appliquée depuis plusieurs années en matière de développement du capital humain a été accélérée sur l'année 2021, marquée à nouveau par la crise COVID 19, mais aussi par des opérations de croissance externe qui sont venues modifier en profondeur le profil des salariés du Groupe Serge Ferrari.

Grâce à un travail étroit et quotidien entre les services RH et RSE, les problématiques récurrentes (attractivité, fidélisation, égalité des chances...) sont prises en compte dans l'accompagnement quotidien des salariés et des recrutements. Le Groupe attache une importance particulière à la diversité des parcours pour entretenir la diversité au sein de ses effectifs.

PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS	INDICATEURS CLÉS	FAITS MARQUANTS 2021	PETITS PAS 2022
1/ Discrimination 2/ Absence de regards croisés et d'expériences complémentaires 3/ Dégradation de l'image de l'entreprise	Part des femmes sur effectif total Part des salariés en situation d'handicap Age moyen de l'effectif	Préparation d'une nouvelle gouvernance pour favoriser l'expression de tous (sujets collaboratifs et coopératifs) Services sous-traités par des structures d'insertion ex: buffet pour safety day, espaces verts...	1/ Mise en place d'un COPIL richesse Humaine à l'échelle Groupe 2/ Nouvelle gouvernance au sein de l'entreprise: AGORA* 3/ Actions en faveur de la diversité 4/ Étude sur l'identification des freins à l'accueil des femmes en milieu de production 5/ Intégration des critères de diversité dans les discussions NAO (France) 6/ Nouvelle campagne de communication recrutement: marque employeur

** Instance opérationnelle constituée de 16 membres et du comité stratégique pour croiser les regards sur les enjeux stratégiques de l'entreprise*

FOCUS 1**DIVERSITÉ: OBJECTIF EN 2030: ATTEINDRE 30 % DE PART DES FEMMES DANS L'EFFECTIF TOTAL (PAR RAPPORT À 2021: 25.7 %)**

Fort de sa charte de valeurs, le Groupe Serge Ferrari fait de l'égalité de traitement entre tous les salariés un axe majeur de sa politique de diversité. L'objectif poursuivi est de lutter contre les préjugés et les représentations de discrimination liée au genre, à l'âge, au handicap ou encore à l'origine.

Cet objectif prend effet dès les processus de recrutement où les managers sont sensibilisés à la lutte contre toute forme de discrimination. Le choix du candidat repose uniquement sur des critères de compétences et de comportement au regard des postes de travail à pourvoir.

S'agissant du point précis relevant de la parité: dans un univers de production industrielle, il s'agit d'un vrai challenge. Bien que les préjugés sur le secteur de la production industrielle renvoient à une image essentiellement masculine, la place des femmes tend à devenir plus importante au sein du Groupe Serge Ferrari. Sur ce point, l'entreprise a pleinement conscience de ses marges de progrès. C'est pourquoi, il souhaite accompagner le processus de montée en puissance des femmes, en partenariat avec les établissements scolaires, qui s'inscrit nécessairement dans un temps long lié au changement de mentalité permettant ainsi un vivier de femmes plus important pouvant occuper un maximum de postes.

Parallèlement, le Groupe déploie pour s'améliorer un certain nombre d'initiatives: portant sur l'égalité des rémunérations, les écarts de promotion ou encore le pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congés maternité (suivi via index PENICAUD),

Considérant ces éléments, le Groupe a décidé de préciser son objectif 2024 en définissant une cible dans sa politique 2030 pour atteindre à cette date 30 % de part des femmes dans l'effectif total. L'idée du Groupe est d'avoir une approche de la diversité, et dans ce cas précis de la diversité Homme / Femme, pragmatique. Il ne s'agit pas d'entreprendre des actions tout azimut pour atteindre un objectif chiffré mais plutôt de raisonner sur les blocages et leviers sur lesquels l'entreprise peut agir pour mixer davantage ses équipes. Cette approche est à analyser en lien avec la démarche relative à la qualité de vie au travail et aux conditions de bien être dans l'entreprise.



FOCUS 2 DIVERSITÉ: OBJECTIF : FAVORISER L'INSERTION

L'égalité passe également par la notion d'insertion.

Lorsque cela est possible, le Groupe Serge Ferrari propose de sous-traiter certains travaux et missions à des personnes éloignées de l'emploi. On peut, à titre d'exemple, citer des prestations liées à l'entretien des espaces verts ou encore à des actions de traiteur.

L'insertion passe également par l'intégration de jeunes alternants ou de stagiaires. Ainsi notre entreprise, sur le périmètre français, a répondu aux efforts demandés par l'État en poursuivant sur l'année 2021 l'accueil de jeunes étudiants sous différentes formes : période de professionnalisation, stages, alternance. Au-delà des profils techniques, le Groupe s'attache également à former des jeunes talents aux métiers du commerce et du marketing. Enfin, l'égalité passe également par une volonté d'intégration plus forte du Groupe

d'accueillir davantage de personnes en situation de handicap. Ce positionnement se traduit par des actions de pédagogie et d'animations internes. Conscient que son implication doit être plus importante pour atteindre son objectif de 6 % (en France) en 2024, le Groupe souhaite organiser en 2022, un mois sur la thématique diversité, en sensibilisant notamment les salariés. L'objectif sera également de s'inspirer du savoir-faire et des expériences des différents sites du Groupe pour échanger sur les bonnes pratiques, à l'image de ce qu'entreprend le site de production Suisse.

Une collaboration fructueuse entre Serge Ferrari Tersuisse et la fondation Brändi

Serge Ferrari Tersuisse AG coopère depuis 2006 avec la fondation Brändi, une association à but non lucratif œuvrant en faveur de l'inclusion sociale, culturelle et professionnelle des personnes ayant un handicap mental ou physique (localisée à Kries, en Suisse). Actuellement 5 membres du centre pour personnes handicapées travaillent sur le site industriel d'Emmebrücke. Retour sur une collaboration fructueuse gérée par Niklaus Zemp, directeur des sites suisses d'Emmenbrücke et Eglisau, et Beat Meyer, responsable de la production de fil à Emmenbrücke.

Il y a 15 ans, Serge Ferrari Tersuisse a fait le choix d'externaliser certaines tâches en collaboration avec la fondation Brändi. Un partenariat novateur à l'époque car « en Suisse, le fait d'employer des personnes handicapées relève de la volonté des entreprises et non d'une obligation légale », précise Niklaus Zemp, le directeur des entités suisses du Groupe Serge Ferrari. Un partenariat symbolique pour la fondation Brändi car, pour la première fois, des personnes bénéficiant des services du centre travaillent directement dans les usines de leurs clients, sur un site industriel. La partie contractuelle ainsi que les éventuels accidents du travail sont gérés par le centre Brändi, qui est le responsable légal de ces travailleurs. « Les salariés de Brändi travaillent 8,5 heures par jour comme n'importe quel autre salarié. La première étape est de comprendre ce que les personnes aiment faire. Dans un second temps, il s'agit de leur montrer le type de tâches qu'elles peuvent effectuer », explique Meyer (Directeur de production).

« Ce partenariat a du sens pour les différentes parties prenantes qu'il s'agisse de la fondation Brändi, des personnes handicapées ou de Serge Ferrari Tersuisse AG », souligne Niklaus Zemp. Le sentiment d'appartenance joue un rôle important : « les membres du centre Brändi étaient très heureux de porter des vêtements de travail incluant le logo de Serge Ferrari Tersuisse. Ils ont exprimé un véritable sentiment de fierté. Ils font partie de la famille Serge Ferrari et ne manquent jamais une opportunité d'assister à des événements informels organisés par l'entreprise », conclut Niklaus Zemp.

*Niklaus Zemp,
Directeur des entités
suisses du Groupe
Serge Ferrari.*



Feedback des travailleurs de Brändi

« J'aime collaborer avec le personnel travaillant par poste. La seule chose que je ne suis pas en mesure de faire à l'heure actuelle est de tirer le fil à travers la bobine. Cela est trop compliqué pour moi mais je suis tout à fait capable d'effectuer les autres tâches. »

Kevin Bachmann, travaillant à Serge Ferrari Tersuisse depuis 2016

« J'apprécie beaucoup mon expérience au sein de Tersuisse. Je n'ai pas de tâches préférées. J'aime faire tout type de travail. Les gens ici se montrent très amicaux envers moi et ils sont toujours là pour m'aider si j'ai des questions. »

Mentor Gjokori, travaillant à Serge Ferrari Tersuisse depuis 2018

« Le travail que je peux effectuer ici est très intéressant. J'essaie d'éviter toute forme de stress car je ne veux pas avoir d'accident ou faire une erreur. Nous nous devons de travailler très soigneusement et précisément. L'année prochaine je fêterai mon dixième anniversaire au sein de Serge Ferrari Tersuisse ! »

Frasko Stojkovic, travaillant à Serge Ferrari Tersuisse depuis 2012



AXE 3 RECONNAISSANCE

La reconnaissance au travail est un des leviers de performance de la RSE. Au sein d'un Groupe familial dont les effectifs se sont multipliés rapidement, l'enjeu est de faire en sorte de favoriser la reconnaissance – besoin éprouvé par de nombreux salariés.

Dans cette logique, les collaborateurs de l'entreprise sont considérés comme des parties prenantes, avec des attentes et des besoins exprimés.

PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS	INDICATEURS CLÉS	FAITS MARQUANTS 2021	PETITS PAS 2022
1/ Perte des savoir-faire 2/ Difficulté à recruter 3/ Perte de motivation et désengagement des collaborateurs 4/ Dégradation du climat social	Turn over Taux d'absentéisme Répartition par tranche d'âge	1/ Un mois une thématique: mobilisation du collectif de salariés: EMERGENCE 2/ Lancement du référentiel managérial 3/ Partage de portraits illustrant les métiers du Groupe.	1/ Promouvoir et déployer les actions EMERGENCE: France et autres sites 2/ Entretiens individuels digitalisés pour que les salariés puissent accéder directement aux informations et documents administratifs les concernant. 3/ Projet INKUBATOR* 4/ Enquête d'engagement sur une population significative de salariés 5/ Étendre EMERGENCES en Allemagne

FOCUS 1 RECONNAISSANCE: OBJECTIF: DÉVELOPPER LA MARQUE EMPLOYEUR

Depuis sa création, le Groupe a toujours compté sur les hommes et les femmes qui ont contribué à façonner la culture très forte de Serge Ferrari. Culture à laquelle l'ensemble des parties prenantes (collaborateurs, partenaires, mais également clients) est très attachée. Aujourd'hui, le Groupe continue de cultiver son ADN qui favorise le collectif,

l'esprit entrepreneurial et l'innovation mais aussi de pérenniser ses valeurs en adéquation avec le projet d'entreprise, tout en ayant une approche RSE intégrée et structurée.

C'est pour faire vivre ses valeurs au quotidien, que le projet du référentiel managérial a été lancé en 2021.

* Espace de réflexion pour construire l'entreprise de demain: 10 salariés entre 25 et 40 ans représentatifs de l'entreprise

All 4 one : vers une culture managériale groupe fédératrice



L'année 2021 a été marquée par le lancement d'un nouveau référentiel managérial : « **All 4 one** », qui répond aux enjeux stratégiques du Groupe. Ce modèle, axé autour de 4 piliers que sont **le sens de l'autre, le sens de l'innovation, le sens de la performance et le sens de la pérennité**, a pour vocation de guider les managers en leur permettant de s'approprier et de développer des postures managériales concrètes. Son élaboration et son déploiement sont pilotés par Malika Bonleux, Responsable Ressources Humaines du Groupe pour les fonctions supports, marketing et ventes (France et International).



*Malika Bonleux,
Responsable Ressources Humaines du Groupe
pour les fonctions supports, marketing et ventes
(France et International)*

La nécessité d'avoir un même socle

Depuis 2017, les intégrations successives de nouvelles sociétés (Serge Ferrari SpA et Verseidag) renforcent le besoin de sens à tous les niveaux de l'entreprise, pour toutes les fonctions et plus globalement dans tous les pays où le Groupe est implanté. Pour répondre à cette nécessité, le Groupe Serge Ferrari a initié un travail sur son identité de marque qui a abouti à la mission « Act now to build a better tomorrow ». Ce travail a mis en évidence la force « de la culture du Groupe Serge Ferrari. Elle constitue un véritable élément différenciant voire un avantage concurrentiel et contribue à l'attractivité du Groupe en tant qu'employeur », confie Malika Bonleux. Le référentiel managérial est l'expression de cet attachement partagé. Il répond à la nécessité « d'avoir un socle commun », explique la chef du projet.

Un outil co-construit

Le référentiel est le fruit d'un processus de co-construction impliquant les Ressources Humaines ainsi que des managers et visant une culture du feedback.

« On aurait pu proposer un outil clé en main mais il était crucial d'établir un référentiel qui ne soit pas abstrait et qui soit fidèle aux valeurs et à l'image du Groupe pour que chaque manager s'y reconnaisse », souligne Malika Bonleux.

Les managers ont notamment eu l'occasion d'évaluer la pertinence des 4 piliers définis dans le référentiel en répondant à un sondage lancé en Français, Anglais, Allemand et Italien. « L'objectif était de saisir les besoins les plus urgents des managers afin de créer les outils adéquats car nous souhaitons créer un programme sur mesure. Nous nous sommes beaucoup interrogés sur la sémantique et les éléments de langage pour permettre l'appropriation la plus large et la plus consensuelle », souligne Malika Bonleux. Le référentiel est aujourd'hui décliné en 4 langues pour mieux être compris de tous.

Un déploiement dans la durée

Une communauté de pratique

Le projet rassemble une communauté de 250 managers (N-2 du COMEX) qui a accès à une plateforme digitale dédiée. Cette plateforme contient un module de formation expliquant les 4 piliers du référentiel et la façon dont ils peuvent être incarnés. Malika Bonleux souhaite également enrichir la plateforme en partageant des lectures avec les managers. « Il s'agit de leur offrir un espace pour prendre du recul et se nourrir ». Cette communauté a également pour vocation de favoriser les retours d'expériences et les échanges de bonnes pratiques. Elle constitue aussi une opportunité pour les managers de créer son réseau interne.

La notion d'accompagnement dans le temps : le fil conducteur du projet

Le déploiement du programme d'accompagnement via des formations en France et à l'international débutera en février 2022 et s'étalera sur 6 mois. Un déploiement plus ambitieux est ensuite envisagé (élargissement à de nouveaux métiers/nouvelles fonctions, intégration dans le processus de recrutement) sur la base de ce premier « pilote ».

FOCUS 2

RECONNAISSANCE : OBJECTIF : ATTRACTIVITÉ ET FIDÉLISATION DES COLLABORATEURS

Depuis sa création, le Groupe Serge Ferrari bénéficie d'une belle notoriété qui repose notamment sur son expertise technique.

Rester une entreprise attractive signifie capitaliser sur sa marque et sa capacité d'innovation. Le Groupe a besoin de profils très divers dont certains plus rares, comme pour le département R&D.

L'attractivité passe non seulement par les valeurs du Groupe mais aussi par les conditions de travail qui doivent évoluer, en fonction des nouveaux outils, des contraintes et des appétences. C'est

ainsi que le Groupe a étendu le Home Office en France, par un nouvel accord groupe (révisant celui de 2019), donnant la possibilité aux collaborateurs dont les fonctions ne sont pas sur des obligations de présentiel, de pouvoir télétravailler à

raison de deux journées par semaine (contre 1 initialement prévue). Cet accord répond également à la réduction des gaz à effet de serre émis par les déplacements domicile / travail ainsi qu'à un allègement des trajets sur de longues distances (agglomérations voisines situées à plus de 45 minutes en voiture).

La fidélisation des collaborateurs passe notamment par l'accroissement de la promotion interne et le déploiement des missions en mode projet. Il s'agit de favoriser l'inclusion et le travail d'équipe qui influent sur les conditions de travail et offrent des perspectives de projection et d'évolution de carrières au sein du Groupe. La fidélisation des collaborateurs est ainsi indissociable d'une gestion dynamique des compétences, visant à faire converger les aspirations des salariés avec les besoins de l'entreprise.

Pour cela, le Groupe renforce ses formations internes sur le management de projet. Un groupe de travail transversal a d'ailleurs pour mission de créer des outils dynamiques et partagés.

Le sentiment d'appartenance des collaborateurs au Groupe Serge Ferrari est une force. La fidélité s'entretient et doit s'accompagner d'actes significatifs de reconnaissance (à l'image des médailles de travail remises) et d'actions responsabilisantes individuelles (nouveaux dossiers / projets) ou collectives (EMERGENCE).

Pour entretenir la fidélité, le Groupe Serge Ferrari initie des challenges inter sites afin de favoriser l'intégration des nouvelles équipes issues de la croissance externe.



France & Allemagne : favoriser les échanges, créer des liens, entretenir les communautés

Les collaborateurs du Groupe Serge Ferrari ont participé à la course Run in Lyon 2021

FOCUS 3 RECONNAISSANCE: OBJECTIF: + DE FORMATION ET INSERTION POUR ACCOMPAGNER CHAQUE COLLABORATEUR SUR UN PARCOURS PROFESSIONNEL ADAPTÉ

La politique de formation du Groupe Serge Ferrari est associée à la stratégie de fidélisation de son personnel, quel que soit le statut et la gestion dynamique de ses compétences internes.

Des plans de formations pertinents permettent à l'entreprise de faire face au mieux à l'évolution de ses métiers et des marchés en maîtrisant, en interne, les savoir-faire nécessaires.

Les collaborateurs y trouvent un moyen de renforcer leur employabilité et une réponse à leurs aspirations d'évolution professionnelle. En cela, la Serge Ferrari Academy joue un rôle essentiel: du processus d'intégration et d'inclusion de nouveaux collaborateurs à l'enrichissement des connaissances.

Le Groupe veille également à maintenir les compétences des opérateurs en production à travers le renouvellement régulier des habilitations spécifiques requises pour l'exercice de leur métier (CACES pour la conduite des engins de manutention et chariots élévateurs, habilitation électrique, formations SST, etc.).

L'enjeu de formation est également à mettre en perspective avec la politique « Mobilité interne » largement relayée par les Ressources Humaines auprès des managers qui s'inscrivent dans cette dynamique. La mobilité concerne tout type de fonction au sein du Groupe: Marketing, Commercial, Support, Production. La mobilité géographique est également favorisée et donne l'opportunité aux collaborateurs désireux et dont les compétences coïncident, de faire évoluer leur carrière à l'international. La présence internationale et la diversité existante des salariés du Groupe Serge Ferrari est une force qui permet aux collaborateurs de pouvoir se projeter sur d'autres sites.

Serge Ferrari Academy: à mi-chemin entre diversité et reconnaissance

Face à la diversité des nationalités désormais représentées au sein du Groupe, la nécessité de formaliser les échanges pour améliorer la compréhension entre les entités est manifeste.

C'est dans cet esprit que la Serge Ferrari Academy conçoit le module « Différences culturelles - entre allemands et français ». Son objectif: permettre à chaque représentant de ces deux pays de comprendre le schéma de pensée et les modes de fonctionnement de leurs homologues pour travailler plus efficacement et sereinement ensemble. Avec un Groupe qui exporte depuis plusieurs décennies ses produits aux quatre coins du monde, les collaborateurs du Groupe Serge Ferrari font preuve d'une certaine ouverture d'esprit et d'une aisance dans leurs interactions interculturelles. Lorsqu'à partir des années 2000, le Groupe s'implante plus fermement à l'étranger à travers la création de filiales, les échanges à distance se multiplient et le risque de malentendus apparaît soudain de façon plus prégnante. L'idée de formaliser la compréhension de l'autre s'impose alors progressivement. En effet, au même titre qu'une langue étrangère, les subtilités culturelles méritent de faire partie d'un socle de connaissances à acquérir.

En 2020, le Groupe Serge Ferrari intègre l'entreprise allemande Verseidag. « Les Allemands et les Français ont un mode de fonctionnement différent », constate Philippe Burnat. Afin que des incompréhensions mutuelles ne viennent pas émailler les échanges, il convient dès lors de mettre en forme un « mode d'emploi » destiné à décrypter et à expliquer les raisonnements, les réactions et les attitudes qui prévalent de chaque côté du Rhin. La réflexion aboutit à la conception d'un module spécifiquement conçu pour fluidifier la communication entre managers français et allemands et intégré aux enseignements de la Serge Ferrari Academy.

Le Groupe a fait appel à un consultant pour animer des webinaires de 50 minutes, l'un en allemand, l'autre en français, consultables ensuite sous forme de modules depuis la plateforme e-learning qui compte 450 inscrits dans le Groupe. Améliorer la communication entre Allemands et Français passe par la déconstruction des préjugés tels que « les français sont désinvoltes et en retard, les allemands psychorigides » et la compréhension mutuelle de l'histoire des deux pays.

La Serge Ferrari Academy envisage désormais de dupliquer le principe et d'en concevoir aussi pour les équipes basées en Asie et aux États-Unis.

*Interview de
Philippe
Burnat,
Responsable de
la Serge Ferrari
Academy*







ENVIRONNEMENT
FRIENDLY CHOICES

PILIER 2

L'ENVIRONNEMENT
AU CŒUR DE
L'ENGAGEMENT
DU GROUPE

La politique RSE du Groupe Serge Ferrari a toujours été proactive en matière d'environnement. C'est sur cet axe que le Groupe a commencé à déployer une RSE projetée, quantifiée, évaluable. Structurée autour de trois axes principaux, la stratégie environnementale du Groupe répond à une double logique de réduction de notre impact direct et de proposition de produits adaptés aux besoins exprimés comme la ville durable. Parallèlement, bien que pas directement concerné pour le moment, le Groupe suit avec une attention particulière les évolutions de proposition de taxonomie européenne sur les activités durable (voir note méthodologique partie 4).

STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE : EN SYNTHÈSE

Objectifs supérieurs et enjeux	Climat	Ressources	Biodiversité
Ambition du Groupe	Agir en faveur d'une diminution des émissions carbone du Groupe (Scopes 1, 2 et 3)	Réduire les pressions sur les ressources naturelles sur toute la chaîne de valeur	Maitriser l'impact des activités sur les écosystèmes vivants et veiller à les préserver
Réponse au marché	Participation à l'enjeu de ville durable et d'adaptation au changement climatique	Transition vers l'économie circulaire	Protection et valorisation des milieux naturels



Zone de célébration - Toronto - Ontario - Canada
Hariri Pontarini Architects - ©Ben Rahn/A-Frame



« Accompagner notre croissance dans le respect des limites planétaires »

Se développer en stabilisant son empreinte environnementale, telle est l'ambition que formule le Groupe Serge Ferrari à horizon 2025.

Quelle est la sensibilité du Groupe Serge Ferrari face à l'environnement ?

La préoccupation environnementale a toujours été très forte, y compris chez les opérateurs en production. Ce niveau d'imprégnation m'a d'ailleurs surpris à mon arrivée dans le Groupe en 2018. On a par exemple voulu introduire des sachets en plastiques pour éviter le nettoyage des fûts au white spirit mais les équipes concernées ont refusé car cela allait générer des déchets supplémentaires. C'est vraiment une composante majeure de l'ADN du Groupe qui se manifeste au quotidien dans notre leitmotiv : faire mieux avec moins.

Comment comptez-vous réduire l'impact environnemental sur les sites de production industrielle ?

Nous avons identifié 3 axes d'action et de progression majeurs :

- > mettre en œuvre des solutions qui éliminent directement toute empreinte carbone supplémentaire,
- > réduire un impact environnemental qui dans l'absolu ne peut pas être évité,
- > compenser notre impact lorsque c'est possible.

Décryptage avec

JEAN-YVES STÉPHAN, Directeur des Opérations

« Déployer les certifications 14 001 et 50 001 sur chaque site du périmètre industriel. »

C'est ce triptyque « éviter, réduire, compenser » qui structure notre approche globale et que nous allons décliner à l'ensemble de nos fonctions industrielles sur 3 périmètres significatifs : la consommation de ressources naturelles comme l'eau, la consommation d'énergie et la valorisation des déchets générés par notre activité.

Comment cela va-t-il se traduire concrètement ?

Concernant notre consommation d'eau, nous avons déjà engagé des investissements en matière d'équipement. Notre objectif à court terme sur le site de La-Tour-du-Pin, c'est de cesser le pompage dans la nappe phréatique. Dès 2022, il s'agit de réduire nos prélèvements de 75 % par rapport au niveau enregistré en 2018. En matière d'énergie, plusieurs actions sont en cours : nous travaillons à la récupération de la chaleur produite par nos unités de traitement des fumées pour alimenter le système de refroidissement d'eau ou substituer cette énergie à d'autres postes de consommation ; nous avons également engagé un sourcing en partenariat avec le consortium Voltalia pour orienter nos achats vers des énergies renouvelables. Nous projetons d'investir dans une ferme solaire pour utiliser ce type d'énergie verte. Au niveau des déchets, le site de La-Tour-du-Pin a initié depuis plusieurs années une démarche de valorisation qui est perfectible. Si pour l'heure on considère que la valorisation énergétique constitue une alternative à l'enfouissement, ce n'est pas la solution idéale car elle génère des émissions de CO₂. Notre ambition à terme est de valoriser ou de recycler 100 % de nos déchets selon des logiques plus vertueuses.

Vous avez évoqué le site de La-Tour-du-Pin. Qu'en est-il des autres unités industrielles du Groupe ?

En 2018, nous avons créé à La-Tour-du-Pin un Copil environnement qui réunit tous les trimestres des collaborateurs de la production, des opérations industrielles, de la maintenance, de l'entretien et du QHSE. Il assure une veille réglementaire mais il suit surtout des indicateurs environnementaux et l'avancement des plans d'actions mis en œuvre pour améliorer ces indicateurs dans le temps. Outre un rôle de coordination, il évalue l'efficacité des initiatives engagées et a vocation à fédérer les équipes autour d'objectifs partagés. Dès 2022, ce Copil environnement va être étendu aux autres unités industrielles du Groupe. Nous disposons désormais d'indicateurs consolidés qui nous permettent d'analyser

des périmètres d'activités comparables entre nos sites. On va pouvoir ainsi objectiver les données, repérer d'éventuelles surconsommations non corrélées à la typologie de production mais aussi identifier des bonnes pratiques transposables d'un site à un autre. Il s'agit d'apporter du support à chaque site car tout le monde sans exception doit œuvrer à la réduction de son empreinte environnementale. Il s'agit aussi de favoriser les synergies autour d'orientations communes en partageant des idées, des retours d'expérience et des bonnes pratiques.

Pouvez-vous nous donner un exemple ?

Sur l'activité tissage, nous avons transféré à La-Tour-du-Pin des réglages sur les métiers à tisser qui étaient en place à Krefeld. Ces machines consomment beaucoup d'air comprimé or la production d'air comprimé est en soi très gourmande en énergie. En appliquant ces ajustements, nous sommes parvenus à diminuer la consommation d'air comprimé de 20 %. Les retombées sont immédiates et notables. En approfondissant cette logique, nous allons être en mesure de définir des standards au niveau du Groupe sur la base de nos indicateurs référents.

Comment concilier les aspirations environnementales du Groupe avec les impératifs économiques ?

L'équation n'est pas toujours facile à résoudre en fonction de la conjoncture mais elle repose sur une politique d'investissement solide sous-tendue par des convictions fortes. Quand on parle de réduction de la consommation d'eau ou d'optimisation énergétique, on est sur des projets qui nécessitent des engagements importants dans la durée. Pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit d'une usine, le temps de retour est de 8 à 10 ans, pour un changement de l'éclairage par des LED, il faut compter 7 à 8 ans. Ces deux exemples embrassent un périmètre circonscrit à l'activité industrielle. Pour des initiatives dont les retombées sont manifestes à plus large échelle, la capacité d'investissement s'accroît mécaniquement. À plus long terme, nous projetons de réduire l'empreinte environnementale liée aux transports de nos marchandises car nous vendons nos produits partout dans le monde. Le fait d'intégrer le scope 3 dans nos impacts environnementaux va nécessairement engager toutes les entités du Groupe : les achats, la supply chain, les forces de vente.

[1] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

AXE 1

CLIMAT : ATTÉNUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : L'ENJEU DU BILAN CARBONE

L'engagement du Groupe Serge Ferrari, au-delà de l'ancrage local, prend aussi sa source sur les structures implantées à l'international, permettant d'une part la perspective de diminution de nos propres émissions carbone sur la ressource naturelle, et d'autre part de permettre à nos partenaires de réduire également leur empreinte. Si le Groupe Serge Ferrari réalise un Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre (BEGES) depuis 2014, ce dernier a décidé de se lancer dès 2022 dans le calcul

de l'ensemble des scopes du Bilan Carbone. Cette caractérisation permettra dès le milieu de cette même année de questionner la stratégie du Groupe en matière d'impact de ses activités pour définir un plan d'action opérationnel « bas carbone », assorti d'indicateurs de performance suivis par chaque membre du Comex du Groupe pour son domaine d'activité. Ce nouveau plan d'actions concernera aussi bien les émissions internes que celles des parties prenantes.

PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS	INDICATEURS CLÉS	FAITS MARQUANTS 2021	PETITS PAS 2022
Réglementaire Financier : taxonomie	Émission de gaz à effet de serre : Scope 1 et 2 : Groupe Bilan des émissions des gaz à effet de serre par m ² produit.	Formation en interne d'une personne agréée Licence d'Utilisation de l'Association Bilan Carbone (ABC) Publication BEGES sur la plateforme de l'ADEME Démarrage Scope 3	1/ Groupe : - Réalisation, suivi et pilotage du bilan carbone - Partage Best Practice 2/ Poursuite fresque du climat et animation de sensibilisation autour du bilan carbone 3/ Feuille de route bas carbone 4/ Mise en place d'une gouvernance Groupe environnement / carbone avec suivi des indicateurs et plans d'actions de réduction

FOCUS 1

CLIMAT : OBJECTIF : DÉFINIR LA TRAJECTOIRE CARBONE

Aboutir à un plan d'action chiffré et porté par l'ensemble des parties prenantes

En 2022, une fois le calcul du Scope 3 réalisé, le Groupe établira un plan d'actions spécifique qui aura pour ambition de préciser les objectifs de la stratégie 20-30, et de définir une ligne directrice claire, pour embarquer les parties prenantes (fournisseurs notamment), pour une collaboration renforcée en faveur de la diminution de l'empreinte écologique du Groupe (et plus globalement de la sobriété carbone).

FOCUS 2

CLIMAT : OBJECTIF : EMBARQUER LES ÉQUIPES

80 % des salariés formés à la fresque du climat en 2030

Alors que la température à l'échelle de la planète n'a augmenté que de +1,2°C (par rapport à l'ère pré-industrielle), les catastrophes naturelles se multiplient partout dans le monde. Aujourd'hui, l'entreprise de par son axe sociétal et environnemental a un double intérêt à accompagner la prise de conscience de ce phénomène à tous les niveaux par les salariés :

- > Au titre citoyen : dans le cadre d'une approche individuelle vertueuse et pour devenir force de proposition (logique bottom-up).
- > Au titre salarié : compréhension du bilan carbone de l'entreprise, et sens à donner à travers les choix stratégiques décidés et mis en œuvre.

À travers l'outil pédagogique « la fresque du climat », l'entreprise a pu expérimenter au cours d'un atelier de 3 heures en septembre 2021, avec un panel hétérogène de salariés, l'acculturation à la démarche. Le Groupe a ainsi décidé de former progressivement ses propres ambassadeurs pour essaimer les ateliers partout sur les sites du Groupe et prévoit un mois « Bilan Carbone » en janvier 2022 pour expliquer l'impact carbone du Groupe. L'objectif de cette double action est de trouver des pistes concrètes pour des actions à impact positif.

Fresque du climat Atelier



Stade Rostov – Russie – Yandex

AXE 2 RESSOURCES NATURELLES : RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS

La réduction de l'impact environnemental de l'activité du Groupe sur la ressource naturelle (eau, énergie, déchets) est à l'œuvre selon différentes stratégies. L'objectif est d'alléger progressivement les pressions sur les ressources naturelles en amont et en aval des activités tout en sécurisant les capacités de production et de prospérité du Groupe. Pour cela, le Groupe dispose d'objectifs de réduction de ses impacts tout en tenant compte d'un périmètre opérationnel croissant.

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À LA CONSOMMATION DE RESSOURCES AU SEIN DU GROUPE SERGE FERRARI

PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS	INDICATEURS CLÉS	FAITS MARQUANTS 2021	PETITS PAS 2022
1/ Pression sur les ressources 2/ Pénurie de matières premières non renouvelables 3/ Augmentation de l'impact environnemental des activités du Groupe 4/ Exigences du marché	Consommation d'énergie par m ² produit Utilisation d'eau par m ² produit	1/ Signature d'un Corporate Power Purchase Agreement (CPPA) Énergie couvrant 10 % de la consommation des sites Français 2/ Production électricité photovoltaïque en Allemagne 3/ Mise en place d'un tableau de bord par site et par activité sur les consommations par m ²	1/ Mise en place d'une gouvernance Groupe environnement/carbone avec suivi des indicateurs et plans d'actions de réduction 2/ Poursuite des investissements en faveur du 0 stress hydrique sur La Tour du Pin 3/ Suivi des actions, animation et pédagogie autour du bilan carbone

FOCUS 1

RESSOURCES NATURELLES:

OBJECTIF : PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Réduire l'impact hydrique de 20 % (par rapport à 2018: 30 l/m³)

L'impact hydrique du Groupe est mesuré grâce à un ratio de consommation d'eau par m² produit.

Conscient de l'enjeu de la ressource en eau, le Groupe a accéléré sa stratégie 20-24 pour

porter ses efforts sur les lieux géographiques où l'impact est majeur, soit sur les sites français à la Tour du Pin.

Le Groupe a lancé depuis 2020 des travaux pour passer en circuit fermé et diminuer ainsi sa dépendance sur la ressource en eau.

> En mars 2020 : la ligne de production PRE3 en France est passée en circuit fermé.

> Lancement de travaux en 2021 sur d'autres lignes pour répondre ainsi à l'objectif de réduction hydrique.

Il est à noter que cette préoccupation de préservation de la ressource en eau est partagée à l'échelle de l'ensemble du Groupe,

les sites Italiens et Allemands étant déjà en circuit fermé.

Par ailleurs, la réduction de notre impact hydrique permet aussi de répondre au risque d'interruption de production en cas d'extrême sécheresse. Cet exemple montre la prise en compte par le Groupe des risques liés aux ressources dans son approche investissement.

FOCUS 2

RESSOURCES NATURELLES:

OBJECTIF : OPTIMISER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE NOS SITES INDUSTRIELS

Ratio d'efficacité énergétique de moins de 20 % sur le périmètre industriel en 2024 (par rapport à 2018 : 2,09 KWh/m²)

L'énergie constitue un des piliers de la nouvelle stratégie RSE 22-30. En affichant un objectif de « +=0 »[®], le Groupe souhaite, d'une part, impulser et suivre activement une double dynamique de réduction de sa consommation énergétique et, d'autre part, utiliser une énergie plus vertueuse, en s'appuyant sur de nouveaux modes de consommations.

> **Réduction de la consommation d'énergie**: la marge de progression des sites du Groupe Serge Ferrari est guidée par la certification (des sites français et allemands), et dont le renouvellement est assuré par les services QHSE, dans le cadre du système de Management Intégré (SMI).

> **Vers la transition énergétique**: au-delà de l'optimisation de sa consommation énergétique, le Groupe Serge Ferrari investit progressivement dans des énergies renouvelables pour participer à la société post carbone de demain. Pour cela, le Groupe prend en compte les spécificités territoriales, à savoir le potentiel local, mais aussi les différentes orientations de stratégies nationales.

Le Groupe Serge Ferrari investit dans l'énergie verte

Ce contrat d'électricité verte répond à la politique RSE du Groupe Serge Ferrari qui consiste à allier performance économique et croissance en veillant à une utilisation raisonnée des ressources naturelles.

Ce projet innovant a été initié en 2020 par la Banque LCL et Voltaïa, une entreprise française fondée en 2005, productrice d'énergies renouvelables à l'échelle mondiale.

L'objectif était alors de permettre à des entreprises parmi les plus sensibles aux questions de transition énergétique de bénéficier de contrats à long terme, permettant un approvisionnement en électricité d'origine renouvelable, produite en France et à un prix garanti.

Un an plus tard, le Groupe Serge Ferrari a signé son premier Green CPPA (Corporate Power Purchase Agreement) avec le producteur d'énergie Voltaïa et 9 autres entreprises du groupement dont Air France, Gerflor ou encore Bonduelle.

Ce montage multi-acheteurs permet une économie d'échelle en mutualisant les besoins des entreprises en aboutissant à la construction, au cours de l'année 2022, d'une centrale photovoltaïque de 56 mégawatts.

Afin de limiter l'impact environnemental de ce projet, ce dernier est conçu pour ne pas immobiliser du foncier, mais plutôt pour permettre une double activité.

Ainsi, le projet vient se cumuler à une activité agricole en place et proposera des ombrières aux bovins.



Signature CPPA Décembre 2021



Interview de
Markus Simon,
Directeur Général de Verseidag

Une énergie partagée pour une société durable

Verseidag-Indutex GmbH mène de nombreuses initiatives en termes de développement durable afin de réduire sa consommation d'énergie. Ses pratiques vertueuses pourraient être transposables à d'autres sites du Groupe qui partagent des orientations communes en matière de développement durable.



Dispositif photovoltaïque : vers une plus grande autonomie

L'entreprise a investi plus d'un demi-million d'euros en mars 2020 dans un dispositif photovoltaïque pour ses usines à Krefeld en Allemagne. Au cours de l'année 2020, la production était proche de 600 000 kWh. 570 000 kWh (soit 9 % de la consommation totale du site de Krefeld) ont été utilisés par Verseidag dans le cadre du fonctionnement de ses propres usines. En d'autres termes, près de 96 % de l'électricité qu'elle a produite a été exploitée pour satisfaire ses propres besoins. Le dispositif photovoltaïque peut

atteindre une production de 715 MWh. Aujourd'hui, en comparaison avec la moyenne du mix énergétique allemand, les économies représentent 310 grammes de CO² par kWh (204 tonnes de CO² économisés). Le dispositif photovoltaïque est le deuxième dispositif le plus important installé au niveau de la ville de Krefeld. « Nous n'attendons pas les autres, nous faisons. Nous traduisons nos valeurs en actions », insiste Markus Simon.

Système d'éclairage LED : plus faible en termes de consommation énergétique, plus fort en matière d'efficacité

Verseidag a substitué son système d'éclairage conventionnel par un éclairage LED dans le cadre d'un programme d'une durée de 3 ans s'étalant de 2016 à 2018 impliquant 3 usines majeures dans la zone de Krefeld. La consommation énergétique en matière d'éclairage était particulièrement élevée (735 000 kWh) car les usines fonctionnaient de manière continue (24h/24). « Cela représente plus que ce que nous produisons par nos panneaux solaires », précise Markus Simon. Grâce à cette transition vers les LED, l'entreprise économise 514 000 kWh (les économies en termes de dioxyde de carbone sont proches de 70 % soit un équivalent de 170 tonnes de CO² économisées par an).

La nouvelle génération de compresseurs d'air : un élément important des systèmes d'énergie renouvelable propres

Pour faire fonctionner les machines, l'usage d'air comprimé est nécessaire. Verseidag a notamment besoin de cet air pour faire fonctionner ses métiers à tisser à jet d'air (la première étape du processus de fabrication) ainsi que dans l'usine d'enduction. En effet,

"l'air comprimé est le carburant du métier à tisser. Grâce à la transition des anciens systèmes d'air comprimé à une génération plus récente de compresseurs, l'entreprise économise dans l'usine d'enduction 32 % de l'énergie électrique (ce qui représente 115 tonnes de CO²). Auparavant la consommation de ces compresseurs s'élevait à 1,17 million kWh. Grâce à ce changement, la consommation représente désormais 800 000 kWh. Le Groupe Serge Ferrari s'est inspiré de cette expérience pour réduire les consommations d'air comprimé à la Tour du Pin.

Le désir d'avancer dans la même direction

Verseidag a l'ambition de continuer le chemin que l'entreprise a pris en matière de politique énergétique. Avec l'aide du Groupe Serge Ferrari, Verseidag souhaite continuer à ériger une compréhension commune à propos des économies d'énergie et du principe de substitution. « Verseidag et Serge Ferrari sont alignés sur cette politique et nous travaillons main dans la main afin d'atteindre les objectifs en matière de développement durable. ».

L'entreprise concentre ses efforts sur ce qu'elle peut RÉDUIRE, puis ÉVITER et finalement sur ce qu'elle est à même de COMPENSER. Le Groupe souhaite progressivement investir dans la modernisation des usines tout en travaillant sur les potentielles économies. Elles sont convaincues qu'elles se doivent de démontrer qu'elles sont engagées dans un processus de diminution de leur empreinte carbone.

FOCUS 3 RESSOURCES : OBJECTIF DÉCARBONER CERTAINES CONSUMMATIONS

Si le Groupe Serge Ferrari portait jusqu'à présent une attention particulière sur le déploiement de ses projets IT et sur le volet de la mobilité professionnelle, le Groupe entre dans une nouvelle étape de son projet RSE en faisant le choix de définir des indicateurs de suivi sur la pollution numérique et l'éco-mobilité.

> **Le numérique :** avec 3,8 % des émissions de gaz à effet de serre (rapport ADEME, la face cachée du numérique, édition novembre 2019), soit plus que le transport aérien civil, la pollution numérique représente en 2021 un coût environnemental important et dont les annonces laissent penser qu'il devrait doubler d'ici 2025. Fidèle à son état d'esprit d'agir maintenant pour mieux construire demain, le Groupe Serge Ferrari a décidé de sortir de son angle mort la pollution

numérique pour en faire un axe à part entière dans sa politique RSE. L'essor du télétravail au sein du Groupe, la stratégie de croissance externe, sont autant d'actions qui contribuent à une augmentation importante de l'impact CO₂ de l'entreprise. C'est pourquoi, l'année 2022 visera à caractériser la responsabilité du Groupe et à définir une politique de sobriété numérique. De la politique d'achats pour privilégier du matériel plus performant d'un point de vue environnemental ou du reconditionnement à la mise en place d'actions de prise de conscience et d'animations collectives, le Groupe invitera chacun des salariés, partout dans le monde, à contribuer à un objectif global.



> **L'éco-mobilité :** le Groupe souhaite que la mobilité de demain puisse être plus économe en carbone. Si le Groupe est engagé depuis plusieurs années sur un plan de renouvellement des véhicules hybrides et électriques, il souhaite désormais prendre en compte davantage ces enjeux pour contribuer à de nouveaux usages et de nouveaux services. Ce projet passe par 2 actions majeures :

- La mobilité professionnelle : favoriser la mobilité douce et l'éco conduite. Pour cela différents projets sont en cours d'élaboration (réflexion sur une charte de la mobilité, achats de véhicules adaptés à l'usage, projet d'aménagements de modes doux en France entre les sites et autour des sites, mise à disposition de vélos électriques pour l'inter cité...)
- La mobilité domicile / travail : en proposant des alternatives aux salariés aux déplacements individuels en voiture.

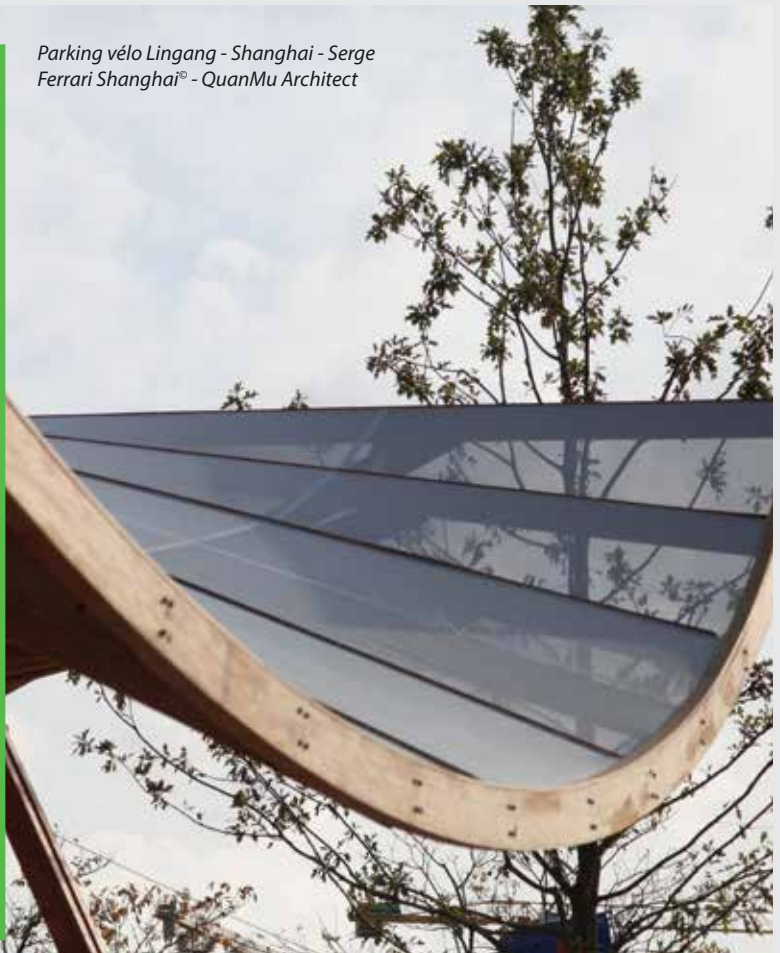
Focus sur le mois mobilité : en France et en Allemagne.

Porté par les membres du CSE et du collectif de salariés EMERGENCE, les sites français ont organisé, en septembre, un mois sur le sujet de la mobilité. Pendant ce mois, les salariés ont été invités à venir au travail autrement, en privilégiant des modes de déplacements vertueux.

Dans la foulée de ce challenge, les salariés qui le souhaitent ont été invités à un « café / débat » afin d'échanger sur les pistes d'amélioration « mobilité » au sein des sites français. 16 propositions ont été formulées et soumises au COPIL RSE dont 11 retenues pour une mise en œuvre 2022. Parmi celles-ci on peut mentionner la mise en place de Blablacar Daily (un système de covoiturage), le renforcement de la flotte de vélo électrique, l'installation de bornes électriques supplémentaires pour les voitures ou encore la définition de plan de circulation sur sites avec marquage au sol pour les mobilités douces.

Parallèlement à cette initiative Française, le site de Krefeld en Allemagne a participé au challenge « tous en selle » où l'objectif était de venir à vélo au travail.

Parking vélo Lingang - Shanghai - Serge Ferrari Shanghai® - QuanMu Architect



AXE 3

BIODIVERSITÉ: PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE D'IMPLANTATION DES SITES

Acteur économique des territoires, le Groupe Serge Ferrari est conscient de son impact sur la biodiversité de par ses installations et son activité.

C'est la raison pour laquelle, en tant qu'acteur responsable, le Groupe travaille en étroite collaboration avec les entités locales pour préserver la biodiversité des sites.

PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS	INDICATEURS CLÉS	FAITS MARQUANTS 2021	PETITS PAS 2022
Dégradation des milieux : pollution de la ressource, pollution sonore et lumineuse...	ISO 14 001 (suivi des Aspects Environnementaux Significatifs (AES))	Poursuite du partenariat avec BeE	1/ Groupe : collecte des données pour définition d'un futur plan biodiversité à l'échelle du Groupe, définition et suivi d'indicateurs intégrés aux campagnes de reporting 2/ poursuite du déploiement de l'ISO 14 001 sur les sites du périmètre industriel.

FOCUS 1

BIODIVERSITÉ: OBJECTIF: PARTICIPER A L'EFFORT COLLECTIF EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le Groupe Serge Ferrari adhère depuis plusieurs années à l'association BeE réunissant des acteurs économiques autour d'un enjeu commun de préservation de la biodiversité autour de la rivière de la Bourbre.

Le financement d'opérations et d'entretiens des berges, des actions de sensibilisation ou encore le financement d'études permettent d'avoir des actions ciblées et évaluées. Dans ses objectifs 2022, le Groupe souhaite lancer un travail de recensement des démarches impulsées sur chaque site en faveur de la biodiversité. A terme, le Groupe envisage de se lancer dans un plan biodiversité pour capitaliser sur les démarches déjà engagées et structurer un objectif global fédérant l'ensemble des sites.

FOCUS 2

BIODIVERSITÉ: OBJECTIF: DIFFUSER LA CULTURE DU MANAGEMENT DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX A L'ÉCHELLE DU GROUPE ET DISPOSER D'UN SOCLE COMMUN DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le management des risques environnementaux passe par une diffusion de la démarche auprès de l'ensemble des acteurs.

Cette culture d'évaluation des enjeux et des risques environnementaux doit permettre aux équipes opérationnelles et encadrantes d'être attentives à l'ensemble des environnements naturels et physiques (eau, air, sol...) en réduisant leurs impacts et en étant en permanence dans une recherche d'innovation pour améliorer les procédés et l'étude de matériaux vertueux.

Pour se faire, le Groupe déploie une organisation en mode projet au niveau de l'ensemble de ses services et départements. Toutefois, au regard de la croissance, une nouvelle gouvernance « COPIL Environnement » va être étendu à l'échelle du Groupe courant

2022 afin de diffuser sur les différents sites en France et à l'international des routines de management des risques environnementaux. Ces routines viseront à partager des bonnes pratiques en prenant en compte les spécificités, et l'autonomie des sites et des savoir-faire locaux ainsi que les normes nationales et internationales applicables. La culture du management passe donc par différents leviers que le Groupe met en œuvre progressivement :

- > Formation des managers et des équipes opérationnelles aux risques environnementaux
- > Sensibilisation des nouveaux embauchés sur la notion de risque
- > Objectifs Groupe partagés en COPIL environnement
- > Autonomie des sites pour être force de propositions d'actions qui intègrent les perspectives Groupe en fonction des spécificités locales et de l'approche métier.
- > Communication interne : affiches, chartes, formation...

Par ailleurs, le Groupe souhaite à terme que chaque site opérationnel soit certifié ISO 14 001 : management de l'environnement (en 2021 taux de couverture de 96 %).



SUSTAINABLE INNOVATION AT WORK

PILIER 3

L'INNOVATION DURABLE : DÉVELOPPER L'ECOCONCEP- TION POUR PÉRENNISER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE



Le projet Loop

L'expertise technique et technologique est au cœur de l'ADN du Groupe Serge Ferrari, à travers un moteur vital d'attractivité et de compétitivité issue de son innovation permanente. L'innovation durable, troisième pilier du plan stratégique, contribue à accélérer l'émergence et la mise en place sur les marchés de produits nouveaux à forte valeur ajoutée. Que ce soit par leur conception et / ou par leur usage, les produits du Groupe participent à accentuer la dynamique de transition écologique et l'efficacité énergétique.

À ce titre, le département Recherche et Développement accentue son objectif de trouver des solutions pérennes pour limiter sa dépendance aux matières premières

et son impact écologique (consommation de la matière primaire) en s'appuyant sur des ressources issues de l'économie circulaire (matière recyclée). Parallèlement, le département poursuit ses études comparatives et recherches pour présenter, via un discours de preuves, la virtuosité de nos nouveaux produits face à des techniques plus traditionnelles.

L'innovation durable, élément essentiel à une stratégie RSE, va s'illustrer autour de 2 enjeux principaux dans la stratégie 2022-2030 :

> **L'écoconception**

> **La valorisation des déchets**

L'engagement de Philippe ESPIARD, Directeur Général R&D, pour contribuer à bâtir un modèle économique durable montre la conviction profonde du Groupe en faveur d'une stratégie qui vise à concilier performance et écologie grâce à l'innovation.

« Améliorer encore la durabilité et la performance de nos produits toujours dans l'optique de faire mieux avec moins »

L'innovation durable constitue le socle historique de la démarche RSE du Groupe Serge Ferrari. Philippe Espiard, Directeur Général R&D, revient sur les fondements et les ambitions futures du Groupe dans ce domaine.

Qu'est-ce que l'innovation durable au sein du Groupe Serge Ferrari ?

L'innovation durable, c'est d'abord un élément majeur de l'ADN du Groupe. L'écoconception et le respect de l'environnement ont toujours été présents et se reflètent en premier lieu dans notre offre et notre portefeuille de produits. Le fil directeur commun à l'ensemble de nos gammes, c'est l'efficacité matière. Nous fabriquons des membranes composites souples dont le rapport poids/performance est optimum. C'est-à-dire que nos produits garantissent de hautes performances de résistance mécanique tout en étant légers. Par rapport à un procédé plus classique, nos solutions garantissent un niveau de performance équivalent ou supérieur en termes de durabilité tout en utilisant moins de matière.

Comment évaluez-vous la performance environnementale de vos solutions ?

Nous avons réalisé des analyses des impacts environnementaux de nos produits en établissant leurs analyses de cycle de vie (ACV), de la matière première jusqu'à leur fin de vie. Ces déclarations environnementales sont reconnues au niveau international dans leur version EPD (Environmental Product Déclaration) et au niveau français dans leur version FDES (Fiche de Déclaration environnementale et sanitaire). Elles sont conformes aux normes européennes et internationales EN 15804. Ces déclarations environnementales englobent un grand nombre de critères tels que l'impact sur le « réchauffement climatique », sur la « consommation d'énergie » ou sur la « couche d'ozone ». Ces déclarations permettent d'afficher une transparence concernant les impacts environnementaux de nos membranes. Elles permettent aux concepteurs de calculer à leur tour les impacts d'un produit fini ou d'un ouvrage intégrant nos membranes composites. Cela permet également en amont d'écoconcevoir un produit fini ou un ouvrage afin

de limiter son impact sur l'environnement. Nos membranes, qui cumulent les avantages de la légèreté et de la durabilité, contribuent à réduire significativement l'empreinte carbone du produit fini (store, structure) ou d'un élément de l'ouvrage (toiture, façade, plafond). Peuvent également s'ajouter des bénéfices environnementaux opérationnels dues aux économies de climatisation apportées par les protections solaires comme les stores intérieurs ou extérieurs. Enfin, nos fiches de données environnementales et sanitaires prennent en compte les notions de confort. La protection solaire apporte un meilleur confort visuel dû à la régulation des apports lumineux. Les toitures tendues permettent des apports de lumière naturelle favorisant le bien-être des occupants.

Quelle place accordez-vous à l'écoconception ?

L'écoconception est au cœur de notre approche que ce soit dans le choix des matières premières que l'on utilise ou dans les formulations que l'on met au point. Nous sommes également très vigilants à leur innocuité tant pour nos unités de fabrication que pour les clients finaux. C'est l'une des missions de notre comité vigi-alerte qui surveille les évolutions réglementaires et les confronte aux travaux que nous menons pour éliminer les produits sensibles, identifier les substances potentiellement sensibles à long terme et engager d'ores et déjà des études de substitution en prévision des évolutions potentielles des réglementations. Un gros travail est mené depuis des années sur nos vernis de finition de surface qui sont composés en partie de solvants organiques : nous avons retiré certains solvants de nos formulations et nous utilisons uniquement les plus « eco-friendly » parmi les classifications existantes. L'écoconception intègre aussi la fin de vie. Grâce à un procédé breveté en 1998, le Groupe a été l'un des premiers acteurs du marché à garantir le recyclage de ses membranes composites. Aujourd'hui, on franchit un cap supplémentaire en intégrant des matières premières recyclées au sein même de nos produits. À titre d'exemple, nous sommes en train de lancer sur le marché un produit dédié à la protection solaire composé à 100 % de matières recyclées.

Quelles sont vos ambitions à horizon 2025 ?

Globalement, il s'agit de maintenir le cap et de le challenger. Autrement dit, améliorer encore la durabilité et les performances de nos produits (résistance mécanique, résistance au feu, vieillissement extérieur) toujours dans l'optique de faire mieux avec moins. Notre portefeuille de projets R&D



*Philippe Espiard,
Directeur Général R&D*

compte notamment des sujets exploratoires liées à l'écoconception. Nous allons également continuer de travailler sur des applications de niche à forte plus-value environnementale. Les EcoCages conçues pour les filières aquacoles et piscicoles apportent aux exploitants de nombreux avantages par rapport à des filets classiques : par exemple l'étanchéité qui évite le rejet des déjections des poissons dans la mer ainsi que le mélange des espèces sauvage et d'élevage, la limitation de la prolifération des maladies et du recours aux antibiotiques dans les élevages, la réduction de l'encrassement de l'EcoCage en ralentissant le développement d'algues dans le milieu.

L'intégration de matières recyclées au sein de nos produits demeure toutefois la priorité. Nous entendons transposer ce que nous avons réussi avec le produit Vertex à nos autres gammes. C'est une ambition marquée qui en soi nécessite énormément de recherche. Nous pouvons nous appuyer sur une équipe étoffée, avec le renfort de Verseidag qui nous a rejoint en 2020.

AXE 1 L'ÉCOCONCEPTION

La performance environnementale du Groupe Serge Ferrari s'exprime en premier lieu par l'efficacité matière.

Il s'agit de s'inscrire dans la nécessaire stratégie de découplage entre la croissance économique et l'extraction de ressources et de s'approprier les grands principes de l'économie circulaire qui interviennent aux trois grandes étapes de la chaîne de valeur :

- > Phase de production : approvisionnement durable, éco conception, fabrication
- > Phase de consommation et d'utilisation : application responsable, allongement de la durée de vie des produits, économie de fonctionnalité
- > Phase de fin de vie : recyclage et valorisation matière.

Enjeu 3 : adapter nos produits aux attentes du marché et proposer des réponses innovantes aux besoins exprimés ou à venir

Répondre aux nouveaux besoins en étant connectés au plus près de nos parties prenantes et développer des synergies et mutualisations pour enrichir et promouvoir les savoir faire du Groupe.

Enjeu 1 : réduire notre empreinte sur la chaîne de valeurs

Economiser l'usage des ressources, améliorer la performance de nos produits, optimiser la valorisation des déchets

Enjeu économie circulaire pour le Groupe Serge Ferrari

Enjeu 2 : concilier prospérité économique et écologie

Faire évoluer notre modèle d'affaire en développant d'avantage la notion de circularité dans toutes les dimensions du Groupe : Achats, approvisionnements, process, qualité, usages...

PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS	INDICATEURS CLÉS	FAITS MARQUANTS 2021	PETITS PAS 2022
Attentes du marché Pénurie et dépendance concernant les matières premières	Émergence de nouveaux produits avec matière 100 % recyclée – indicateur qualitatif. Nombre de brevets actifs Nombre de brevets déposés	Projet Loop* : voir ci après PET recyclé Suisse : voir ci après	Poursuivre les objectifs du Groupe sur la conception de produits avec une matière recyclée.

FOCUS 1 ÉCOCONCEPTION : CONCEVOIR DE MANIÈRE FRUGALE : ÉCOCONCEPTION ET ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

La sécurisation et l'autonomie en matière d'approvisionnement ne peuvent être pérennes dans un contexte de consommation croissante en matière.

En tant qu'acteur économique responsable, le Groupe Serge Ferrari agit pour réduire significativement sa consommation de matières premières.

Dans l'utilisation de la matière, le rapport poids performance (moindre densité matérielle à performance comparable) est important. Grâce à la technologie Précontraint, qui offre un meilleur rapport poids / performance et une stabilité dimensionnelle dans le temps, le procédé permet d'être en phase avec le défi de raréfaction de ressources naturelles et ainsi, d'atteindre l'efficacité recherchée : faire plus avec moins.

Parallèlement, le Groupe Serge Ferrari participe à la création de produits dont l'usage, en lui-même, répond aux nouvelles fonctionnalités durables demandées par le consommateur.

Pour cela, le Groupe investit depuis de nombreuses années dans un budget R&D conséquent afin de porter des études comparatives qui visent à croiser les technologies, les produits dans leur conception mais aussi dans leur usage. L'objectif est d'éclairer le client dans son choix de « consommation » en mesurant l'intégralité des impacts.

Ces réflexions globales qui incluent l'approche matière, l'usage du produit et la fin de vie de ce dernier, constituent de véritables opportunités de développement du modèle d'affaires de l'entreprise.

FOCUS 2 ÉCOCONCEPTION : UTILISER DES RESSOURCES RECYCLÉES OU AGRO SOURCÉES

Le Groupe investit depuis plusieurs années, dans une logique de subsidiarité, où la matière primaire est remplacée par tout ou partie de la matière recyclée.

Le Groupe avance en ce sens avec deux stratégies complémentaires :

> Une approche matière : nous disposerons à terme de fil PET haute ténacité 100 % recyclé. Ces fils haute ténacité 100 % recyclés seront intégrés au tissage pour la fabrication de nos produits dès 2022.

> Une approche produit : développer des produits intégrant 100 % de matière recyclée ou agro sourcée.

Le projet Loop, produit d'avant-garde intégrant 100 % de matières recyclées

Avec l'ambition d'introduire des matières recyclées dans sa technologie innovante, le Groupe Serge Ferrari a développé un matériau ingénieux composé à 100 % de matières recyclées. Le premier produit fabriqué à l'aide de cette technologie, baptisée Projet Loop, sera commercialisé en 2022 comme la toute première membrane composite combinant à la fois du fil polyester et du polymère 100 % recyclés. En termes d'application, le tout premier produit sera dédié au marché de la protection solaire, sous toutes ses formes. Les produits de la gamme Vertex contribueront à une baisse significative de l'impact environnemental d'un bâtiment, et donc à l'obtention des différentes certifications telles que l'ACV, LEED, HQE ou encore BREAM. Les équipes du Groupe Serge Ferrari ont effectué un travail important afin de s'assurer que toute la chaîne de valeur soit certifiée et de garantir la qualité du polymère et du polyester recyclé, tous deux produits en Allemagne. Grâce à cette technologie hors du commun et certifiée C2C et Greenguard, le Groupe Serge Ferrari espère renouveler les standards du marché afin de l'aiguiller vers un développement plus durable. Sur le long terme, les équipes espèrent élargir leur capacité à fabriquer des matières recyclées, tels que le fil, tout en développant l'intégration de leurs propres flux de déchets dans ce processus.

FOCUS 3 ÉCOCONCEPTION : PROPOSER UNE SOLUTION DE RECYCLAGE POUR LES PRODUITS EN FIN DE VIE

La recyclabilité : acteur pionnier du recyclage via l'unité industrielle Texyloop, le Groupe Serge Ferrari s'investit dans la nouvelle génération industrielle adaptée au contexte des utilisateurs en soutenant activement Polyloop. Cette start up développe une solution permettant de régénérer des PVC composites à une échelle correspondant aux contraintes de souplesse et de proximité géographique des industriels. Les unités de recyclage de la taille d'un container ont vocation à être installées durablement et progressivement sur les sites de production. La mise en œuvre d'un prototype sur le site de la Tour du Pin est programmée courant 2023. Nous encourageons ainsi une évolution majeure du recyclage selon une logique de Smart Factory passant de l'industrie centralisée lourde vers un équipement modulaire intégré léger.



Gardens by the bay – Singapour - Wilkinson
Eyre Architects - ©Rory Daniel

AXE 2 RÉUTILISATION ET VALORISATION MATIÈRE

Acteur économique engagé, le Groupe Serge Ferrari cherche des alternatives pérennes et innovantes grâce à une démarche systémique et de veille permanente sur la réutilisation et la valorisation des matières.

PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS	INDICATEURS CLÉS	FAITS MARQUANTS 2021	PETITS PAS 2022
Marché : attentes et exigences nouvelles sur la fin de vie des produits Financier : Augmentation de la TGAP Concurrence	Taux de valorisation des déchets non dangereux en % Tonnage des déchets dangereux par m² produit (Gr DD / m²) Tonnage des déchets non spéciaux par m² produit (Gr DND / m²) Nombre de brevets actifs Nombre de brevets déposés Mécénat	Partage de meilleurs pratiques entre sites Prospection de nouveaux partenaires Partenariat avec plusieurs écoles	Groupe : poursuite des efforts collectifs et partages de bonnes pratiques. Travail sur la valorisation de la lisière



FOCUS 1 MATIÈRE : EN 2024 : 0 TONNES DE DÉCHETS ENFOUIS

En amont de toute action, le Groupe Serge Ferrari promeut une attention particulière quant à l'efficacité matière. L'objectif fixé est de déterminer le taux de chute des différents ateliers, de comparer les résultats et de projeter une stratégie globale Groupe. Parallèlement, et dans le cadre de sa politique de traitement des déchets, le Groupe Serge Ferrari continue d'exploiter les filières de valorisation possibles grâce à une stratégie offensive de recherche de solutions. L'objectif du Groupe est de s'employer à réduire au strict minimum l'élimination du reliquat des déchets finaux.

FOCUS 2 MATIÈRE : ENCOURAGER LES ALTERNATIVES : L'EXEMPLE DE L'UPCYCLING

Le Groupe Serge Ferrari s'inscrit dans une logique d'upcycling avec pour enjeu de trouver des solutions permettant de donner une seconde vie à ses chutes.

En 2021, le Groupe a démarré une nouvelle aventure, aux côtés de Lafuma Mobilier, en s'associant à un concours organisé entre Intramuros, magazine français dédié à l'architecture d'intérieur et au design et l'école parisienne Camondo, qui forme des architectes d'intérieur-designers.

Ce concours donne l'opportunité à des étudiants de travailler en collaboration avec des entreprises, sur une application concrète des idées et des concepts développés dans le cadre de leur mémoire de fin d'études.

Léna Micheli, jeune designeuse et architecte d'intérieur, a été retenue par le Groupe pour travailler sur le sujet de l'upcycling et imaginer un nouveau produit à partir des déchets et rebus engendrés par les différents procédés industriels.

Après de premières investigations, quatre pistes de revalorisation de nos déchets se distinguent :

- > Les doubliers, c'est-à-dire les restes de matières perdues à Batyline entre deux productions.
- > Les chutes de débanquage, qui correspondent aux fins de bobine et aux lisières avant le processus de thermofixation,
- > Les chutes d'échantillons, les chutes de la R&D et les anciennes collections, assemblées par couture ou par soudure pour en faire des plaques décoratives,
- > Les lisières batyline thermofixées : soudées ou tressées ensemble en vue de créer des panneaux séparateurs par exemple.

Léna expérimente encore formes et techniques pour parvenir à créer un produit fini stable et reproductible à plus grande échelle. À terme, cette logique pourrait être intégrée de façon systématique à toute la chaîne de fabrication, créant ainsi une nouvelle valeur pour nos matériaux de production initialement perdus.

FOCUS 3 MATIÈRE : ENCOURAGER DES ACTIONS QUI FONT SENS SUR LE TERRITOIRE

En répondant à sa responsabilité sociétale de limiter l'impact de son activité, l'entreprise cherche à nouer des relations actives avec les parties prenantes et notamment les écoles pour challenger ses produits et ses process. Ce regard croisé permet de donner de nouvelles perspectives en termes d'applications potentielles et d'upcycling.

« En tant que fabricants de matériaux, le design est au cœur de nos préoccupations. La matière et la couleur créent un vocabulaire pour l'intention créative du designer, et notre mission est de l'aider à devenir réalité. Le développement d'une relation privilégiée avec la communauté du design contribue non seulement à la croissance de l'activité, mais aussi à la diffusion de messages importants tels qu'une utilisation plus responsable des matériaux, une approche globale du cycle de vie des produits et une participation à la création d'une industrie du meuble plus responsable ».

Le Groupe Serge Ferrari a signé un partenariat avec l'École Supérieure de Design et Métier d'Art d'Auvergne (ESDMAA) qui forme les futurs experts du design de produit.

Notre Groupe invite des étudiants de Master 1 à réfléchir à la notion d'upcycling afin de créer de nouveaux concepts textiles pour des assises de mobilier à partir de matériaux de second choix. Ces assises seront ensuite montées sur des structures métalliques de Lafuma, elles aussi de second choix, puis exposées à la Biennale internationale du Design de Saint-Étienne au printemps prochain.



2.4

Partie 4

Annexes

MÉTHODOLOGIE DE REPORTING

LA MÉTHODE D'ÉLABORATION DU MODÈLE D'AFFAIRES

Le modèle d'affaires met en évidence la manière dont le Groupe Serge Ferrari crée de la valeur et la préserve à long terme grâce à ses activités et offres de service. Il reflète la vision stratégique du Groupe.

Sa formalisation est le résultat d'un travail commun, au niveau du Groupe, notamment entre les directions suivantes : la Direction Générale, la Direction Financière, la Direction QHSE et la RSE.

ORGANISATION ET MÉTHODE DU REPORTING

Pour cette édition 2021, les informations nécessaires à la rédaction de la déclaration de performance extra financière ont été collectées auprès de différentes Directions (Ressources Humaines, QHSE, Achats, Finances, etc...) et auprès des filiales. Les données fournies par les différents contributeurs ont ensuite été consolidées au niveau du Groupe.

Les données qualitatives ont quant à elles été collectées par l'intermédiaire d'entretiens dédiés avec des interlocuteurs internes et externes au Groupe et vérifiées en interne par les différentes Directions impliquées dans le reporting.

Le Président du directoire, Sébastien BARIL, est désigné responsable du reporting extra financier au niveau du Groupe. Par ailleurs, la construction du rapport a été validée par les COPIL RSE et travaillée à chacune des étapes de son élaboration par les membres du comité stratégique en portage direct de la RSE dans leurs activités quotidiennes.

PÉRIMÈTRE ET PÉRIODE DU REPORTING

Le reporting extra financier du Groupe Serge Ferrari au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 porte sur deux périmètres distincts :

> **Le périmètre industriel** regroupant les entités suivantes : Serge Ferrari SAS, Serge Ferrari AG, CI2M SAS, Serge Ferrari Tersuisse, Plastitex (y compris Istratextum), Verseidag-Indutex GmbH. S'agissant du rapprochement avec FIT (Taiwan), sur cette année le reporting n'intégrera pas cette entité. Malgré la prise de participation majoritaire, la contrainte COVID a empêché d'organiser tout déplacement au sein de ce site (fermeture des frontières). Ce n'est que depuis le mois de décembre que l'entreprise a pu mandater un collaborateur pour démarrer un travail de synergie et de connaissances plus fines. L'intégration de ces données constitue toutefois un enjeu important pour le Groupe.

> **Le périmètre vente et distribution** couvrant les entités suivantes : Serge Ferrari North America, Serge Ferrari Asia Pacific, Serge Ferrari Japan, Serge Ferrari Latino America, Serge Ferrari Brasil, Serge Ferrari India Limited, Serge Ferrari Shanghai, Serge Ferrari GmbH, Serge Ferrari AB, Serge Ferrari Tekstil, Ferramat Tekstil, Giox Group Sarl.

Ces entités sont toutes intégrées globalement dans le reporting extra financier.

PERTINENCE DES INDICATEURS RETENUS

Le choix des indicateurs pertinents a été mené par les membres du COPIL RSE de manière transversale afin d'intégrer une dimension globale : Direction Générale, Direction des Ressources Humaines, Direction Production, QHSE et RSE.

La pertinence des indicateurs retenus s'apprécie au regard des impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés. En effet, l'analyse des risques menée permet de dégager des macro risques pour lesquels des engagements ont été ou seront pris, et de déterminer des indicateurs clés de performance qui permettront de suivre l'efficacité des actions entreprises.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Les consommations d'énergie prennent en compte l'énergie utilisée pour le chauffage des bâtiments et les processus de production sur le périmètre industriel du Groupe.

Les consommations d'eau prennent en compte les usages et refroidissements. Elles sont comptabilisées selon les critères recommandés dans le cadre des analyses de cycle de vie ISO 140 40.44.

Tous les relevés d'énergie et d'eau du périmètre industriel sont réalisés avec la même méthode, relevés physiques sur des compteurs ou enregistrement des factures définissant la période de consommation. Les énergies et fluides des sociétés à très faible consommation n'ont pas été pris en compte sur le périmètre vente et distribution (filiales commerciales). La majorité des sites étant sous système de management ISO 50 001, ces relevés sont audités annuellement.

Les émissions de CO₂ correspondent à la consommation d'énergie liée aux process et à l'oxydation thermique des solvants intervenants dans le traitement des fumées des matériaux composites souples. En effet, les contraintes techniques ne permettent pas à ce jour d'obtenir toutes les données du bilan carbone. Le bilan des émissions des gaz à effet de serre (BEGES) couvre donc le périmètre industriel, et présente donc les résultats du Scope 1 et 2 (hors véhicules de fonction). Les déchets dangereux et non dangereux correspondent aux volumes collectés sur les sites de production (périmètre industriel).

Concernant les effectifs, les salariés français relèvent du droit social français, et inversement pour les collaborateurs étrangers. Les effectifs sont comptabilisés au 31 décembre 2020. Ils comprennent des CDD, CDI, contrat de professionnalisation et d'apprentissage et portage salarial.

Le taux d'absentéisme est calculé par division du nombre de jours perdus de l'ensemble des collaborateurs du périmètre Industriel, par l'effectif moyen de l'année, le tout divisé par le nombre de jours ouvrés de l'année. Les accidents de travail correspondent aux accidents de service survenus en 2020, à l'exclusion des rechutes.

Les différents taux sont calculés comme suit* :

TF1 = Nb d'accidents avec arrêt x 1 000 000 / par les heures travaillées. TF2 = Nb d'accidents avec et sans arrêt x 1 000 000 / par les heures travaillées.

TG = Nb de jours ouvrés perdus pour AT x 1000 / par les heures travaillées.

*Nous ne prenons pas en compte le traitement des absences de longue durée et des rechutes lors de nos calculs de taux.

L'équivalent temps plein ETP ou FTE en anglais (Full Time Equivalent) est une unité de mesure correspondant à la charge de travail pour une activité dans la période définie. Dans notre cas, il s'agit de calculer la présence en heures de l'effectif, proportionnellement à la durée d'activité pour l'année calendaire. Une personne présente sur 8 heures pour une activité de 8h donnera l'équivalent de 1 ETP. Une personne présente sur 4 heures pour une activité de 8 heures donnera l'équivalent de 0,5 ETP. Pour la DPEF de Serge Ferrari Group, nous appliquons la règle de l'ETPT = Equivalent Temps Plein Travaillé sur l'année, prenant en compte la présence calendaire.

Règle de calcul : Personne Physique x Quotité de travail¹ x période d'activité sur l'année².

¹ Quotité de travail = temps de travail, temps plein ou temps complet légal du pays. Prorata si temps partiel.

² Période d'activité sur l'année = Valeur 1 si présence complète. Prorata si entrée / sortie de période avec un minimum de 15 jours calendaires par mois, si non = 0. Au-delà de 90 jours, les salariés en arrêt de travail continu ne sont plus pris en compte dans le calcul des ETPT.

EXCLUSIONS

Au vu de son activité, le Group n'est pas directement concerné par les enjeux liés à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la lutte contre la précarité alimentaire, au respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable. Ces éléments n'ont donc pas été traités dans la déclaration de performance extra financière.

Parallèlement, et bien que le groupe porte une attention particulière à la Taxonomie européenne des activités durables, les activités économiques du groupe ne sont pour le moment pas directement concernées par les catégories réglementées. Le chapitre Taxinomie est repris dans le Document Universel d'Enregistrement, chapitre 5 « Rapport de gestion ».

DÉMARCHE DE VÉRIFICATION EXTERNE

Les informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans cette déclaration de performance extra financière, ont fait l'objet de travaux de vérification par un Organisme Tiers Indépendant, afin d'émettre un avis sur :

- > La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- > La sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques incluant des indicateurs clés de performance et les actions relatifs aux principaux risques.

La nature des travaux réalisés et les conclusions sont présentés au paragraphe « Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant » sur la déclaration de performance extra-financière.



PERIMÈTRE DU REPORTING



Périmètre industriel (>95% des activités du Groupe)

Raison sociale	Adresse
Serge Ferrari SAS	La Tour du Pin (France)
Verseidag-Indutex GmbH	Krefeld (Allemagne)
CI2M SAS	La Tour du Pin (France)
Serge Ferrari AG	Eglisau (Suisse)
Serge Ferrari Tersuisse (Ex Ferfil Multifils)	Emmenbrücke (Suisse)
Plastitex / Istratextum	Carmignano di Brenta (Italie)

Périmètre Vente et Distribution (>95% des activités du Groupe)

Raison sociale	Adresse
Serge Ferrari North America	Pompano beach (USA)
Serge Ferrari Asia Pacific	Hong Kong (HK)
Serge Ferrari Japan	Kamakura (Japon)
Serge Ferrari America	Santiago (Chili)
Serge Ferrari Brasil	Sao Paulo (Brésil)
Serge Ferrari AG	Eglisau (Suisse)
Serge Ferrari India Limited	Delhi (Inde)
Serge Ferrari Shanghai	Shanghai (Chine)
Serge Ferrari GmbH	Berlin (Allemagne)
Serge Ferrari AB	Veddige (Suède)
Serge Ferrari Tekstil	Istanbul (Turquie)
Ferramat Tekstil	Istanbul (Turquie)
Giofex Group Srl	Milan (Italie)

SUIVI DES INDICATEURS QUANTITATIFS

Indicateurs	Hors Verseidag-Indutex GmbH		Avec Verseidag-Indutex GmbH		Référentiel structurant ISO 26000	Commentaires	Objectifs à horizon 2024	Référentiel de partage ODD
	2020	2021	2020	2021				
ENJEUX SOCIAUX								
Attractivité								
Nombre de collaborateurs total au 31 décembre de l'année	839	846	1074	1073	Emploi et relations employeur-employé			8.1 Croissance du PIB 8.5 Plein emploi et travail récent
Rémunération Masse Salariale en k€	56183	59952	61060	73356		En 2020 Verseidag a été intégré dans les comptes qu'à partir de août 2020		
Nombre de collaborateurs total au 31 décembre de l'année sur le périmètre industriel	678	663	835	890		Périmètre industriel		
Effectif total en fin d'exercice en ETP	836,50	823,74	1066,25	1042,50		(y compris CDD, intérim, etc.)		
Effectif permanent en fin d'exercice en ETP	758,70	759,96	972,06	961,70		Hors effet de variation de périmètre		
Effectif non permanent en fin d'exercice en ETP	77,84	63,78	94,21	80,87		CDD, interim, apprentis, etc.		
Effectif moyen	852,28	887,16	1090,11	1124,50				
Effectif moyen pe- rimetre industriel en ETP	671,04	698,72	900,78	940,66		Y compris CDD, intérim, etc.		
Nombre de recrutements de salariés permanents en ETP	21	32,86	22,65	34,00		Hors acquisitions		
Nombre d'em- bauches en CDI	30	61	32	65				
Budget global consacré à la formation (en € HT)	450018€	581286€	461244€	592881€	Développement des ressources			4.3 Formation professionnelle
Taux de contribu- tion à la formation	0,8	0,97	0,76	0,81		Budget formation / masse salariale		
Nombre total d'heures de formations (SF Academy incluse)	7108	8810	7309	9202		Hors intégration des nouveaux collaborateurs et hors clients externes		
Part des collabo- rateurs formés (toutes forma- tions confondues) (en %)	54	59	45	46				
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	8	9,93	6,70	8,18		Nombre d'heures de formation/ effectif moyen total		
Moyenne d'heures de for- mation par salarié formé	19,58	22,65	19,60	22,44				

PARTIE 4

Indicateurs	Hors Verseidag-Indutex GmbH		Avec Verseidag-Indutex GmbH		Référentiel structurant ISO 26000	Commentaires	Objectifs à horizon 2024	Référentiel de partage ODD
	2020	2021	2020	2021				
ENJEUX SOCIAUX								
Attractivité								
Nombres d'heures de formations dispensées par SF Academy pour la connaissance produits et les techniques métiers	475	242	475	281	Développement des ressources	Ces formations s'adressent au personnel de l'entreprise, production et commercial		.3 Formation professionnelle
Engagement								
Ancienneté moyenne	10,99	10,67	ND	11,38	Emploi et relations employeur-employé			
Turn over de sortie hors CDD (en %)	7,87	10,70	7,18	9,48		Le calcul prend en compte les salariés permanents	Réduire le turn over à 5 %	
Nombre de départs de salariés permanents en ETP	34,23	55,53	45,23	61,82		Hors effet de variation de périmètre		
Parts des collaborateurs en CDI (en %)	92,25	93,14	92,27	93,20			Pérenniser l'emploi	
Parts des collaborateurs en CDD y compris alternants (en %)	7,75	6,86	7,73	6,80			Prioriser la pré-embauche (dont alternants)	4.4 Compétences et accès à l'emploi
Nombre d'heures dispensées par SF Academy pour l'intégration des nouveaux collaborateurs	355,5	250	355,5	284,5			S'assurer que 100 % des nouveaux salariés participent aux sessions d'intégration	4.3 Formation professionnelle 10.2 Autonomisation et intégration
Diversité								
Part des hommes sur effectif total (en %)	73,42	72,93	74,58	74,28	Emploi et relations employeur-employé			4.5 Egalité des chances
Part des femmes sur effectif total (en %)	26,58	27,07	25,42	25,72			Augmenter le nombre de femmes recrutées : 30 % de femmes en 2030	
Répartition par tranche d'âge								
< 30 ans	10,85	12,29	11,27	11,46	Emploi et relations employeur-employé			4.4 Compétences et accès à l'emploi
de 30 à 39 ans	24,91	23,64	22,35	21,34				
de 40 à 49 ans	31,23	31,56	29,14	29,73				
> 49 ans	33,02	32,51	37,24	37,47				
Age moyen de l'effectif	44	44,06	ND	45,05				
Part de l'effectif total situé dans le pays du siège social	53,75	54,96	41,99	41,94				4.5 Egalité des chances
Part de l'effectif permanent situé dans le pays du siège social	54,52	51,77	42,58	53,68				

Indicateurs	Hors Verseidag-Indutex GmbH		Avec Verseidag-Indutex GmbH		Référentiel structurant ISO 26000	Commentaires	Objectifs à horizon 2024	Référentiel de partage ODD
	2020	2021	2020	2021				
ENJEUX SOCIAUX								
Diversité								
Nombre d'hommes embauchés CDI	23	44	25	48	Emploi et relations employeur-employé			4.5 Egalité des chances 5.1 Lutte contre les discriminations
Nombre de femmes embauchées CDI	7	17	7	17				
Part des travailleurs en situation de handicap (en %)	2,23	3,04	2,23	3,04		Périmètre France	Tendre à 6 %	
Santé, Bien-être								
Taux d'absentéisme (maladie et AT)	3,76	ND	4,31	2,87	Santé et Sécurité au travail	Périmètre Industriel	Réduire le taux d'absentéisme à 2,5 %	3.4 promotion santé mentale et bien-être
Part des salariés travaillant à temps partiel (en %)	5,36	3,31	5,68	3,08	Emploi et relations employeur-employé		Favoriser l'accès au temps partiel	
Sécurité								
Taux de fréquence des accidents (TF1)	16,82	17,83	ND	12,93	Santé et Sécurité au travail	Périmètre industriel. Calcul obtenu suivant les normes reconnues par la CARSAT. (Nombre d'accidents avec arrêt X 1 000 000 / Nombre d'heures travaillées) TF1 (Nombre d'accidents avec et sans arrêt X 1 000 000 / Nombre d'heures travaillées) TF2	Réduire d'ici à 2024 le TF1 de 50 % par rapport à 2018 (TF1 = 19,07%)	8.8 Droits et Sécurité au travail
Taux de fréquence des accidents (TF2)	22,08	27,22	ND	19,73				
Taux de gravité des accidents (TG)	0,22	0,33	ND	0,24				
Taux de fréquence des accidents chez les travailleurs intérimaires (TF1)	0	55,79	ND	38,77				
Taux de fréquence des accidents chez les travailleurs intérimaires (TF2)	0	55,79	ND	38,77				
Taux de gravité des accidents (TG) chez les travailleurs intérimaires	0	0,25	ND	0,17				
Nombre de Maladie Professionnelle	0	0	0	0		L'entreprise ne recense pas à ce jour de maladie professionnelle		
Part des collaborateurs formés en Santé - Sécurité (en %)	31	47	26	37	Santé et Sécurité au travail	Périmètre Industriel	50 % des collaborateurs formés en santé sécurité	4.3 Formation professionnelle 8.8 Droits et Sécurité au travail
Montant des dépenses engagées pour les formations Santé – Sécurité	183573	191037	189903	191789				

PARTIE 4

Indicateurs	Hors Verseidag-Indutex GmbH		Avec Verseidag-Indutex GmbH		Référentiel structurant ISO 26000	Commentaires	Objectifs à horizon 2024	Référentiel de partage ODD
	2020	2021	2020	2021				
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX								
Réduction de l'impact environnemental								
Consommation d'eau par m² produit (L / m³)	25,23	22,23	18,77	16,53	Utilisation durable des ressources	Les données intègrent la consommation en eau de notre périmètre industriel.	Diminuer de 20 % le ratio litre / m² de produit fini par rapport à 2018 (28 L/m2)	12.2 Gestion durable des ressources naturelles 6.4 Gestion durable des ressources en eau 9.4 Modernisation et durabilité des filières industrielles
Consommation d'énergie par m² produit (kWh/m²)	2,37	2,34	2,54	2,54		Les données intègrent les consommations des ressources énergétiques (électricité, gaz, fuel, gazole) de notre périmètre industriel.	Optimiser le ratio d'efficacité énergétique de 20 % par rapport à 2018 (2,30 kWh/m2)	7.3 Efficacité énergétique 9.4 Modernisation et durabilité des filières industrielles
Consommation d'énergie renouvelable produite (Krefeld) ou achetée (France et Italie) (en KWh)	1342439	3029581	1910430	3701186	Atténuation des changements climatiques et adaptation	Le Groupe a bénéficié de l'augmentation de la part d'énergie renouvelable des fournisseur notamment en France		7.2 Energies renouvelables
Bilan matière (matières premières consommées en Gr par m² produit)	643	921	ND	1021	Utilisation durable des ressources	Le bilan matière en 2020 était basé sur la quantité achetée et non consommée		12. 2 Gestion durable des ressources naturelles
Bilan des émissions des gaz à effet de serre - Scope 1 (t.eq CO2	11314	12886	17555	20197	Atténuation des changements climatiques et adaptation	Nous établissons un bilan d'émission de gaz à effet de serre (BEGES) à l'échelle du Groupe depuis 2015. Scope 1 : combustion, procédés hors énergies (solvants) et émissions fugitives		7.3 Efficacité énergétique 13.1 Mesures de lutte contre le changement climatique - Résilience et adaptation
Bilan des émissions des gaz à effet de serre - Scope 2 (t.eq CO2)	1522	1931	5490	5827		Scope 2 : électricité		
Bilan des émissions des gaz à effet de serre (Scope 1 + 2) par m² produit (gr eq. CO2 /m³)	494	455	653	616				
Recyclabilité								
Taux de valorisation des déchets dangereux (en %)	83	87	87	90	Utilisation durable des ressources	Périmètre industriel	0 tonne de déchets enfouis d'ici à 2024	12.5 Réduction des déchets
Taux de valorisation des déchets non dangereux (en %)	66	66	69	74				
Tonnage des déchets spéciaux par m² produit (gr DD / m²)	24	26	25	27				
Tonnage des déchets non dangereux par m² produit (gr DND / m²)	123	114	117	108				

Indicateurs	Hors Verseidag-Indutex GmbH		Avec Verseidag-Indutex GmbH		Référentiel structurant ISO 26000	Commentaires	Objectifs à horizon 2024	Référentiel de partage ODD
	2020	2021	2020	2021				
ENJEUX SOCIÉTAUX								
Investir des marchés à vocation sociétale								
Part du CA total consacrée à l'innovation (en %)	3,37	3,01	4,11	2,83	Déploiement de la responsabilité sociétale	Le pourcentage est calculé en considérant l'ensemble du périmètre industriel		9.5 Innovation R&D
Nombre de brevets actifs	33	34	33	34	Développement des technologies			
Nombre de brevets déposés	4	2	4	2				
Nombre d'heures de formations externes dispensées par SF Academy pour nos clients et prestataires	51	237	51	237	Développement des technologies et accès à la technologie	Ces formations s'adressent à nos parties prenantes externes		12.8 Formation et information environnementales
Pourcentage en volume des CMR utilisés dans la production	12	11,6	ND	11,6	Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs	Hors Krefeld et Plastitex qui seront intégrées en 2022. Ces substances sont classées CMR1B et CMR 2. Nos produits ne contiennent pas de CMR1A.	Limiter l'utilisation des produits CMR tout en tenant compte des nouvelles réglementations	9.4 Modernisation et durabilité des filières industrielles 12.8 Formation et information environnementales
Mécénat d'urgence								
Mécénat (en k€)	66	37	66	37	Déploiement de la responsabilité sociétale	Les impacts de la crise sanitaire ne nous ont pas permis de maintenir nos actions de mécénat habituelles. Le Groupe a concentré ses engagements sur la mise au point et le développement de solutions applicatives contribuant directement à la lutte contre la propagation de la Covid-19.		17.17 Partenariats multi-acteurs

SUIVI DES INDICATEURS QUALITATIFS

Indicateurs	Commentaire	Domaine d'action ISO 26000	ODD
GOUVERNANCE ET STRATÉGIE			
Signature du Pacte Mondial des Nations Unies	Le groupe a adhéré au Global Compact le 19 décembre 2019. Une COP (Communication sur le Progrès) a été déposée en décembre 2021.	6.2 Gouvernance de l'organisation	17 Partenariat pour la réalisation des objectifs mondiaux
Formalisation d'une stratégie RSE structurée, incluant un plan d'actions ou des objectifs sur les enjeux à la fois sociaux, environnementaux et liés aux parties prenantes	Les objectifs sociaux, environnementaux et sociétaux du Groupe ont été requestionnés pour la Stratégie 2030		12.6 Responsabilité sociétales des entreprises
Existence d'un(e) responsable ou d'une direction en charge des enjeux de RSE / développement durable du Groupe	Un poste de Manager RSE Groupe a été crée en 2021 et nomination d'un SVP CSR en 2022		
Présence au comité exécutif (ou comité de direction) d'un(e) responsable en charge des enjeux de RSE / développement durable	Le SVP CSR siège au Comité Stratégique.		
Présentation de la stratégie RSE au Conseil au cours de l'année	Le Comité RSE du Groupe se réunit 4 fois par an pour évaluer la stratégie et état d'avancement		
Analyse des enjeux extra-financiers du groupe	Le Groupe a réalisé une matrice de matérialité qui présente et hiérarchise les enjeux extra-financiers. Il l'a publié depuis 2019 et la mettra à jour en 2022.		
Hiérarchisation des enjeux extra-financiers	Les enjeux extra financiers sont hierarchisés par familles de risques (page 16)		
Les enjeux extra-financiers identifiés comme les plus matériels sont traduits dans les facteurs de risques	Chaque risque fait l'objet d'action de maîtrise pour 2022 (Chapitre 3 Petits pas 2022)		
Formalisation d'un Plan de Continuité d'Activité	Formalisation de processus pour sécuriser la continuité de fonctionnement		
Les risques informatiques sont présentés aux instances de gouvernance au moins une fois par an	Un audit annuel par un prestataire extérieur fait ressortir les risques informatiques qui sont présentés au comité exécutif		
Existence de tests d'intrusion des systèmes IT	Les tests d'intrusion des systèmes IT sont menés à une fréquence de 3 ans		
Existence d'une charte informatique interne	La charte informatique a été formalisée en 2016.		
DIALOGUE SOCIAL			
Existence d'un directeur des ressources humaines	Hervé Garcia, Directeur des Ressources Humaines, est membre du Comité Stratégique, en charge de la bonne exécution de la stratégie et des politiques du Groupe en la matière.	6.4.5 Relations et conditions de travail - Dialogue social	4.3 Formation professionnelle 4.4 Compétences et accès à l'emploi 4.5 Egalité des chances
Engagement dans la promotion du dialogue social	Serge Ferrari dispose d'une représentation syndicale et d'un comité social et économique		
Nombre d'accords signés en France	4 accords signés en 2021		
SANTÉ SECURITÉ AU TRAVAIL			
Existence d'un système de management HSS (hygiène, santé, sécurité)	Un système de management de l'hygiène, santé, sécurité au sein du groupe est en place depuis de nombreuses années	6.4.6 Relations et conditions de travail - Santé et Sécurité au Travail	8.8 Droits et Sécurité au Travail
Part des activités bénéficiant d'une certification HSS (hygiène, santé, sécurité) externe (e.g. OHSAS 18001)	Cette activité ne fait pas l'objet d'une certification		

Indicateurs	Commentaire	Domaine d'action ISO 26000	ODD
POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE			
Part des activités répondant directement à un enjeu fondamental de développement durable (ODD)	100 % des activités du Groupe	6.5 Environnement	17 Partenariat pour la réalisation des objectifs mondiaux
Existence d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)	Le groupe Serge Ferrari dispose d'arrêtés d'autorisation ICPE pour les sites français		7.3 Efficacité énergétique 9.4 Modernisation et durabilité des filières industrielles 13.1 Mesures de lutte contre le changement climatique - Résilience et adaptation
Réalisation d'un audit énergétique au cours des 4 dernières années	La réglementation française dispense les sociétés certifiées ISO 50001 d'un audit énergétique. 84 % des activités de production bénéficient de la certification ISO 50001		
Part du périmètre du reporting environnemental consolidé	100 % (périmètre industriel)		
Formalisation d'une politique environnementale (enjeux et objectifs)	La politique environnementale est formalisée comme le demande la norme ISO 14001		
Existence d'un système de management de l'environnement	Le SMI Group est encadré par les certifications ISO 9001, ISO 14004 et ISO 50001		
Part des activités bénéficiant d'une certification environnementale (e.g. ISO 14001, EMAS)	96 % des activités de production bénéficient de la certification ISO 14001		
Existence d'audit, de mesures ou de reporting sur les enjeux liés à la pollution de l'air (hors enjeux des gaz à effet de serre)	Audits et mesures réglementaires		
Montant des provisions et garanties pour risque en matière d'environnement (en €)	373 211 €		
Existence d'un système de management de la qualité	Le SMI Group est encadré par les certifications ISO 9001, ISO 14004 et ISO 50001		
Part des activités bénéficiant d'une certification qualité (e.g. ISO 9001)	100 % des activités bénéficient de la certification ISO 9001 (périmètre industriel)		
GESTION DES DECHETS			
Mise en place d'un dispositif de tri des déchets	L'entreprise trie ses déchets et a également mis en place une démarche de tri sélectif au sein des services administratifs	6.5.3 Environnement Prévention de la pollution	12.4 Gestion écologique produits chimiques 12.5 Gestion des déchets
Existence d'un plan d'actions en faveur de la gestion des déchets et des substances dangereuses (DEEE, REACH, ROHS, etc.)	Le plan d'action vise à diminuer le volume de déchet par rapport au volume produit un ratio trimestriel mesure cette performance		
UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES			
Initiatives/actions pour diminuer la quantité d'intrants/consommables -hors énergie- (papiers, eau, matières premières, etc.) et/ou de déchets	Le Comité Environnement, Energie, Déchets (comité D2E) a pour but d'initier, de recueillir, de mesurer les actions en cours.	6.5.4 Environnement Utilisation durable des ressources	6.4 Gestion durable des ressources en eau 12.2 Gestion durables des ressources naturelles
Diagnostic des ressources naturelles critiques	Le groupe mesure son impact hydrique (prélèvement dans la nappe phréatique de la Bourbre) et a pour objectif de le réduire de 20 % d'ici à 2024.		
CHANGEMENT CLIMATIQUE			
Existence d'un plan d'actions en faveur des économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre	L'ensemble de ces besoins est géré en partie par la norme ISO 50001 pour les sites certifiés (Serge Ferrari SAS et Verseidag). Pour les autres sites le Groupe se fixe un objectif de certifier chaque site à l'horizon 2030	6.5.5 Environnement Atténuation des changements climatiques et adaptation	13.1 Mesures de lutte contre le changement climatique - Résilience et adaptation 7.2 Energies renouvelables
Initiatives visant à réduire l'impact environnemental des déplacements professionnels ou des trajets domicile - travail	Démarche interne de co-voiturage et vélos en libre circulation (testé en France) et en projet de généralisation progressive à l'échelle du Groupe		
Initiatives visant à réduire les impacts environnementaux de la logistique interne et sous traitée	La Logistique du Groupe cherche à réduire l'impact environnemental lié au transport interne		
Réalisation / révision d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre au cours des trois derniers exercices	Le Groupe réalise un BEGES depuis 2015 sur son périmètre global et a déposé le BEGES 2020 sur le site de l'ADEME. Le Bilan Carbone ® du Groupe sera publié en 2022		
Publication détaillée de la répartition des sources d'énergie ou types d'énergie consommée	Serge Ferrari s'engage dans sa politique à performer sur les ratio d'énergies consommées par unité produite.		

PARTIE 4

Indicateurs	Commentaire	Domaine d'action ISO 26000	ODD
PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ			
Initiatives pour la protection et la préservation de la biodiversité dans les infrastructures de l'entreprise	Le site de la Tour du Pin poursuit son engagement auprès de BeE (Bourbre Entreprises Environnement)	6.5.6 Environnement Protection de la biodiversité	15.5 Biodiversité et espèces menacées
Diagnostic biodiversité (évaluation des impacts et de la dépendance des activités de l'entreprise)	Un diagnostic global à l'échelle du Groupe est prévu pour 2025		
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION			
Présence injustifiée de filiales enregistrées dans des pays à risque d'opacité financière	Toutes les filiales étrangères du groupes sont justifiées par nos activités	6.6.3 Loyauté des pratiques Lutte contre la corruption	16.4 Criminalité organisée 16.5 Corruption
Engagement en faveur de la responsabilité fiscale	Tous les comportements à proscrire sont rappelés dans notre code anti corruption pour les dirigeants et salariés		
PROMOTION DE LA RESPONSABILITE SOCIETALE DANS LA CHAINE DE VALEUR			
Intégration de critères environnementaux dans les pratiques d'achats/sous-traitance	Nos fournisseurs s'engagent et signent notre charte achat responsable dans laquelle figure de nombreux critères environnementaux	6.6.6 Loyauté des pratiques Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur	12.2 Gestion durable des ressources naturelles 12.5 Gestion des déchets 12.6 Responsabilité sociétale des entreprises
Existence d'audits fournisseurs/sous-traitants pour contrôler la bonne application de ces critères environnementaux	Une création de poste en 2019 est dédiée à cette tâche afin de réaliser régulièrement des audits en utilisant une check List environnementale préétablie		
Existence d'audits fournisseurs/sous-traitants pour contrôler la bonne application de ces critères sociaux	Notre démarche d'audit externe permet de vérifier ces critères		
Accompagnement des sous traitants / fournisseurs sur des critères sociaux et / ou environnementaux	Serge Ferrari développe et partage ses connaissances aux travers de ses expériences et des certifications qu'elle possède. Cette démarche permet à ses sous traitants s'ils le désirent de profiter de l'expérience acquise.		
Identification des fournisseurs en situation de dépendance économique	La vérification et l'identification des fournisseurs fait l'objet d'une recherche à travers des organismes de notation; ex: Crédit Safe		
Certification d'une analyse de cycle de vie (ACV) des produits (e. g.: ISO 14040) (5 dernières années)	Serge Ferrari a toujours été soucieux des impacts ou des risques possibles sur l'ACV des produits. C'est la raison pour laquelle elle réalise régulièrement des FDES/EPD.		
Mise en place d'une démarche d'éco-conception des produits	La fiche de données (FDES) complète et remplace avantageusement les ACV des Produits.		3.9 Santé Environnement
PROTECTION DE LA SANTE SECURITE DES CONSOMMATEURS			
Les risques liés aux perturbateurs endocriniens sont recensés	Travail du Comité Vigie-Alerte (veille réglementaire) et travaux de substitution	6.7.4 Questions relatives aux consommateurs Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs	3.9 Santé Environnement
Label Greenguard pour les produits intérieurs du bâtiment pour les USA	Respecter et maîtriser la diffusion des taux de COV dans l'air ambiant		
CONSOMMATION DURABLE			
Label PVC Best Practice pour l'Australie	Fabriquer et utiliser le PVC dans les meilleures conditions possibles pour le respect de l'environnement	6.7.5 Questions relatives aux consommateurs Consommation durable	3.9 Santé Environnement
Produits et/ou services à valeur ajoutée environnementale et/ou sociale	Eco-cage depuis 2015. Technologie AGIVIR virucide développée en 2020		

3

Gouvernement d'entreprise

3.1.	CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	102
3.2.	LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE	102
3.3.	RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	123
3.3	TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	132
3.4	ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	133
3.5	PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS	134
3.6	CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET DES FILIALES DU GROUPE	135
3.7	MODALITÉS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	138
3.8	CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ET PRINCIPAUX FLUX INTRAGROUPE	139
3.9	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	141
3.10	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE	146

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise s'attache à rendre notamment compte des informations relatives au gouvernement d'entreprise, ainsi que des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux Mandataires Sociaux, des éléments constitutifs de la rémunération des Présidents et Membres du Directoire et du Conseil de surveillance, en application de l'article L. 22-10-20 du Code de commerce, ainsi que des autres informations devant y figurer en vertu des articles L. 22-10-9 à L. 22-10-11 du Code de commerce. Le présent rapport inclut également les observations du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire sur les comptes de l'exercice.

Le présent rapport a été communiqué au Comité d'Audit du 2 mars 2022 et arrêté par le Conseil de surveillance lors de sa séance du 3 mars 2022. Ce rapport sera présenté aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 17 mai 2022.

En date du 25 janvier 2022, l'Assemblée Générale des actionnaires a approuvé les résolutions qui lui étaient présentées et portaient, notamment, sur l'adoption d'une gouvernance duale à Directoire et Conseil de surveillance au lieu de la gouvernance moniste à Conseil d'Administration qui était celle en vigueur depuis le 30 avril 2014.

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise

3.1.

Code de Gouvernement d'entreprise

La société a adopté le code Middenext disponible sur le site www.middenext.com.

Dans le cadre de la règle « appliquer ou expliquer » prévue à l'article L. 22-10-10 4° du Code de Commerce et du postulat visé à l'article 3.d) du Code Middenext, la Société estime que ses pratiques sont conformes aux recommandations du code Middenext dans son édition de septembre 2021. Pour ce qui concerne la recommandation R5 - Formation des membres du Conseil, ce plan de formation triennal, qui équivaut à 4 à 6 jours de formation par membre du Conseil, est en cours d'élaboration. Les nouveaux membres du Conseil font l'objet d'un parcours de présentation de l'entreprise et / ou de formation extérieure à la fonction de membre du conseil.

Le règlement intérieur du Conseil de surveillance est accessible sur le site www.sergeferrari.com

3.2.

La Direction Générale du Groupe

La direction générale du groupe est assurée par le Directoire présidé par Sébastien BARIL, Président du directoire. Le directoire est également composé de Philippe BRUN, Membre du directoire. La composition du Directoire a été décidée par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 25 janvier 2022, consécutive à l'Assemblée générale tenue le même jour qui a approuvé le passage d'une société à conseil d'administration à une société à directoire et conseil de Surveillance. Jusqu'au 25 janvier 2022, les mandataires sociaux étaient Sébastien FERRARI, Président-Directeur Général, et Romain FERRARI et Philippe BRUN, Directeurs généraux délégués. Les actionnaires familiaux ont estimé opportun de rajeunir la direction générale, et jugé plus efficace, au plan opérationnel, de fédérer autour du Directoire, au sein d'un Comité de direction stratégique, les responsables chargés de l'exécution du plan stratégique en cours.

Le directoire s'appuie sur le Comité de Direction Stratégique du groupe, présidé par Sébastien BARIL et constitué de 10 membres.

Composition du Directoire

Les règles relatives au directoire, la durée des fonctions de ses membres, les règles de fonctionnement de cette instance, ses missions, pouvoirs et obligations du directoire sont décrits à l'article 13 des statuts de la société et dans le règlement intérieur du directoire (tous documents disponibles sur le site www.sergeferrari.com).

A la date d'enregistrement du présent document d'enregistrement universel, le directoire est composé des membres suivants :

Prénom/Nom	Nationalité	Age	Nombre d'actions SFG	Qualité	Date de 1 ^{ère} nomination	Expiration du mandat en cours
Sébastien BARIL	française	41 ans	---	Président	25 janvier 2022	AG 2025
Philippe BRUN	française	61 ans	128 497	Membre	25 janvier 2022	AG 2025

Il est précisé que Sébastien BARIL et Philippe BRUN détiennent respectivement 59 992 et 59 991 actions de la société ONE TEAM Investments, soit 2,8 % chacun du capital de cette dernière, qui détient elle-même 5,04 % du capital de la société SergeFerrari Group SA.

Présentation du Directoire



Sébastien BARIL
Président du directoire

Adresse professionnelle

59, rue Joseph Jacquard 38110 Rochetoirin

Sébastien BARIL a exercé depuis 2006 au sein du Groupe Serge Ferrari, des responsabilités dans les domaines de la recherche & développement, du marketing stratégique, et dernièrement, de l'intégration des acquisitions. Sébastien BARIL est diplômé de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Chambéry (2004) et titulaire d'un MBA de l'IMD Business School (Lausanne - 2021)

Nature de tout lien familial existant avec actionnaires de contrôle de SergeFerrari Group

Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe

Président du directoire de SergeFerrari Group SA

Directeur Général de Serge Ferrari SAS

Président de Serge Ferrari Tersuisse

Administrateur de Serge Ferrari AG

Les mandats de Président ou d'administrateur dans les autres filiales du Groupe, détenus auparavant par Sébastien Ferrari, sont en cours de transfert à la date d'enregistrement du Présent Document

Sole Director de Serge Ferrari Asia Pacific

Director de KK Serge Ferrari Japon

Représentant de Ferrari Participations, Président de Serge Ferrari sas

Représentant de Ferrari Participations, Président de Taxyloop

Président de Serge Ferrari Tersuisse en tant que représentant de Ferrari Participations

Président de Serge Ferrari AG

Président de Serge Ferrari Brasil

Chairman of the Board of Directors de la société Serge Ferrari India Private Limited

Président de Serge Ferrari Shanghai Co

Président de Serge Ferrari Deutschland GmbH

Président de Serge Ferrari Tekstil Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi

Président de Ferramat Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi

Administrateur de GIOFEX Group srl

Président de Plastitex SpA

Président de Serge Ferrari AB

Président de FIT Industrial Co Ltd

Geschäftsführer de Verseidag-Indutex GmbH

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe

Néant

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus

Néant



Philippe BRUN
Membre du directoire

Adresse professionnelle

59, rue Joseph Jacquard 38110 Rochetoirin

Philippe BRUN a rejoint SergeFerrari Group en 2011 après avoir exercé des responsabilités de direction générale et financière de sociétés cotées (IMS International Metal Service – Membre du Directoire, BOIRON – Directeur Général Délégué Adjoint). Philippe BRUN est diplômé de EM Lyon et de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF).

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group

Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe

Membre du Board of Directors de Serge Ferrari North America
Administrateur de Serge Ferrari Tersuisse
Administrateur de Serge Ferrari AG
Director de Serge Ferrari India Private Limited
Director de Serge Ferrari Shanghai Co
Director de Serge Ferrari Tekstil Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi
Director de Ferramat Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi
Geschäftsführer de Serge Ferrari Deutschland GmbH
Administrateur de GIOFEX Group srl
Geschäftsführer de GIOFEX Deutschland GmbH
Administrateur de GIOFEX Bulgaria
Administrateur de GIOFEX Slovakia
Administrateur de GIOFEX France
Administrateur de Plastitex SpA
Administrateur de Serge Ferrari AB
Director de FIT Industrial Co

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe

Président de FIDENTIS SAS
Administrateur de BOIRON SA

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus

Néant

Pouvoirs et obligations du Directoire

Le directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués, par les dispositions légales ou réglementaires ou par les dispositions statutaires, au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Le directoire exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance. Il doit notamment présenter au conseil de surveillance une fois par trimestre au moins, un rapport sur la marche des affaires sociales, et dans les trois mois suivant la clôture de chaque exercice les comptes annuels et les comptes consolidés.

Le conseil de surveillance définit, le cas échéant, les actes ne pouvant être accomplis par le directoire sans son autorisation préalable (voir ci-dessous extrait du Règlement intérieur du directoire).

Aucune restriction des pouvoirs du directoire n'est opposable aux tiers et ceux-ci peuvent poursuivre la société en exécution des engagements pris en son nom par le Président du directoire ou par un membre du directoire dès lors que leur nomination a été régulièrement publiée.

Extrait de l'article 5 du règlement intérieur du directoire

Le président du directoire est en outre compétent, avec faculté de délégation, pour diriger et coordonner les travaux du directoire qui concernent notamment :

- la définition de la stratégie de la Société et des sociétés qu'elle contrôle (« le Groupe ») ;
- le pilotage de la gestion financière du Groupe (conclusion de tout contrat de prêt et/ou de toute ligne de crédit et autorisation de découvert, réalisation d'opération de financement sur les marchés, octroi de sûretés ou garanties sur les actifs corporels ou incorporels du Groupe, etc.) ;
- la réalisation d'opérations de périmètre (acquisitions / cessions de participations) ;
- la réalisation d'opérations de restructuration (fusion, scission, apport partiel d'actif, etc.) ;
- la direction opérationnelle des activités du Groupe ;
- l'engagement de dépenses d'investissement ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques internes (QHSE, gestion de risques, lutte anti-corruption, responsabilité sociale et environnementale, RH, etc.) adaptées aux activités ;
- la conformité à la réglementation et le suivi des procédures et litiges en cours ;
- l'établissement des comptes annuels et consolidés de la Société, et plus généralement la remontée de l'information comptable et financière au sein du Groupe ;
- l'établissement du document d'enregistrement universel (dont le rapport financier annuel et la déclaration de performance extra-financière) ;
- la convocation de l'assemblée générale ainsi que la gestion de la relation avec les actionnaires ;
- et plus généralement la détermination des orientations de l'activité de la Société.

Le président du directoire assume également les missions suivantes, avec faculté de délégation :

- mettre en œuvre la politique du directoire en s'assurant qu'elle est conforme à la stratégie du Groupe ;
- superviser les dirigeants de filiales et plus généralement les directions opérationnelles du Groupe ;
- s'assurer de la bonne information du conseil de surveillance (qualité de la documentation transmise, respect des délais de communication, etc.) ;
- assister le conseil de surveillance dans la préparation de ses rapports
- informer le conseil de surveillance sur l'évolution des indices de satisfaction des parties prenantes.

Le directoire exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance, auquel il rend des comptes dans le cadre de réunions trimestrielles, ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent, qui se tiennent dans les conditions et selon les modalités prévues par le règlement intérieur du conseil de surveillance.

Le directoire doit notamment présenter au conseil de surveillance une fois par trimestre au moins, un rapport sur la marche des affaires sociales, et dans les trois mois suivant la clôture de chaque exercice les comptes annuels et les comptes consolidés.

Toutefois, à titre de mesure d'ordre intérieur non opposable aux tiers, le directoire devra faire approuver préalablement par le conseil de surveillance tant pour la Société que pour ses filiales ou participations :

- l'approbation du budget annuel ;
- la délivrance de tous avals, cautions ou garanties, pour autant qu'ils excèdent, globalement d'un montant annuel cumulé de 200 000 euros ;
- la délivrance de toute lettre de confort en faveur d'un tiers (hors groupe) ;
- l'octroi de prêts financiers ou avances à des tiers (à l'exception d'avances courantes consenties au personnel de la société) quel qu'en soit le montant, à l'exception toutefois des prêts et avances consentis à des entités membre du groupe contrôlé par la société SergeFerrari Group ;

- la conclusion de toute convention d'emprunt, ligne de crédit ou financement de quelque nature que ce soit dès lors que le ratio d'endettement net est supérieur à celui prévu par les lignes de crédit ou crédits syndiqués conclus au niveau du Groupe;
- l'acquisition, la cession ou la mise en location-gérance d'un fonds de commerce ou branche d'activité de la Société;
- l'acquisition ou la cession de tous actifs immobilisés corporels ou incorporels (propriété intellectuelle, équipements, etc.), non prévue au budget annuel;
- la prise ou la cession de participation dans toute société ou groupement;
- la mise en place de restructurations internes ayant des impacts juridiques sur l'organisation (fusion, apport partiel d'actif);
- la conclusion de tous contrats afférents à des actifs immobiliers (baux, opérations immobilières, etc.);
- la conclusion de tous contrats long terme d'une durée égale ou supérieure à 2 ans et/ou des contrats dont l'enjeu annuel est supérieur à 1 million d'euros;
- toute décision de licenciement de cadre dirigeant dépendant directement d'un membre du directoire doit être préalablement exposée au conseil de surveillance
- la conclusion, résiliation ou modification de tout contrat passé, directement ou par personnes interposées, entre la société et (i) l'un de ses membre du conseil de surveillance ou dirigeants ou (ii) l'un de ses actionnaires ou (iii) s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Le Comité de direction stratégique

Le directoire est assisté dans ses missions d'un Comité de direction stratégique composé des membres du directoire et des principaux directeurs opérationnels et fonctionnels du Groupe. Les informations sur les membres du Comité de direction stratégique, autres que les membres du directoire, sont les suivantes :

- Monsieur Hervé GARCIA, directeur des ressources humaines groupe, 53 ans, de nationalité française. Diplômé d'un DESS de ressources humaines, il a rejoint le groupe après avoir exercé des responsabilités au sein d'un groupe de services aux collectivités.
- Monsieur Jean-Yves STEPHAN, Directeur des Opérations industrielles, 55 ans, de nationalité française. Diplômé de l'Ecole Centrale Paris, il a rejoint le groupe en janvier 2018 après avoir exercé de nombreuses fonctions de direction générale et opérationnelle au sein de grands groupes industriels.
- Monsieur Philippe ESPIARD, Directeur Général R&D, 57 ans, de nationalité française. Ingénieur de l'Ecole Supérieure de Chimie de Lyon (CPE Lyon), Philippe ESPIARD est titulaire d'un doctorat en matériaux macromoléculaires de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et a rejoint le groupe en avril 2018 après avoir dirigé différents départements et centres de recherche au sein de grands groupes industriels
- Monsieur François GERADIN, Directeur des ventes Europe et Amériques, 56 ans, de nationalité belge, est titulaire d'un master in Marketing & Advertising. François GERADIN a occupé des postes de direction commerciale et de business units dans des domaines mass-market et BtB
- Monsieur Nitin GOVILA, 49 ans, résident singapourien. Directeur des ventes APMEAI, ans est titulaire de masters en Marketing (MDI) et en General Management (HEC). Nitin Govila a exercé des fonctions de responsables marketing et de direction de business units dans des groupes internationaux avant de rejoindre le Groupe Serge Ferrari en 2016
- Monsieur Markus SIMON : 53 ans, de nationalité allemande, Directeur Général de Verseidag-Indutex GmbH, société qu'il a rejoint en 1997 après une première expérience à la Deutsche Bank
- Monsieur Henric LEUER : 55 ans, de nationalité allemande, Directeur Général de Veseidag-Indutex GmbH, société qu'il a rejoint en 2004 après avoir occupé des responsabilités commerciales et techniques dans l'industrie chez Akzo et Du Pont de Nemours
- Monsieur Pierre MARTINEZ : 46 ans, de nationalité française, Chief Marketing Officer. Pierre MARTINEZ a rejoint Serge Ferrari en 2005 où il a occupé successivement les fonctions de Business area Asie-Pacifique, Directeur France et VP Sales Europe. Pierre Martinez est titulaire d'un Master en administration des affaires, commerce International (IPAG 1997)

Politique de diversité au sein du Groupe (directoire, comité de direction stratégique, Serge Ferrari Agora, Serge Ferrari Campus)

Le directoire s'appuie sur des processus d'identification et de gestion des talents, ainsi que sur des plans de relève pour des postes clefs, centrés sur la performance et le potentiel individuel, pour favoriser la diversité au sein du Groupe, et en particulier au sein des équipes dirigeantes.

La Société s'est fixée comme objectif à la fois de diminuer les écarts de représentation des femmes ou des hommes dans certains métiers et d'augmenter le nombre des femmes dans les instances de direction, y compris les postes des membres du Comité de direction stratégique. Cette volonté trouve son origine dans la nécessité de compenser la faible représentation des femmes dans certaines filières éducatives : *« La part d'étudiantes dans les grandes écoles d'ingénieurs n'a pas progressé en dix ans, d'après une étude de l'Institut des politiques publiques (IPP), laboratoire de l'Ecole d'économie de Paris, publiée mardi 19 janvier 2021, et qui analyse les origines des étudiants de 234 grandes écoles. Les femmes représentaient 26 % des promotions des écoles d'ingénieurs en 2016-2017 (21 % dans les écoles les plus prestigieuses), comme dix ans plus tôt »*. (Le Monde, 21 janvier 2021). Différentes mesures et actions ont été mises en œuvre pour servir l'atteinte de cet objectif :

- Serge Ferrari Agora : cette instance regroupe 28 managers du groupe (y compris les membres du Comité de direction stratégique), dont 20 % de femmes, avec un prisme focalisé sur les sujets opérationnels et une animation bottom-up. Une première réunion, postérieure au kick-off meeting intervenu en décembre 2021, s'est tenue en 2022.
- Serge Ferrari Campus : cette instance favorise la diversité à deux niveaux : une représentation paritaire hommes – femmes et un espace de rencontre, de mentoring et d'échange ouvert à 10 talents, dont l'âge est compris entre 22 et 40 ans. Cette première promotion, d'une durée de 18 mois, sera suivie d'autres sur le même modèle.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le comité de direction stratégique et le directoire, les besoins en termes de profil et de compétences sont périodiquement analysés par le Comité des nominations et des rémunérations. La première nomination de membres du directoire, en janvier 2022, dans le cadre de la modification de la gouvernance, de société à conseil d'administration à société à directoire et conseil de surveillance, a favorisé les candidatures internes, compte tenu du caractère sensible de la transition à mettre en œuvre. Pour les nominations ultérieures de membres du directoire, le processus de sélection prévoit la présentation d'au moins un candidat de chaque sexe, que ces candidatures interviennent dans le cadre du remplacement d'un poste vacant ou dans celui du renforcement de la composition du directoire.

Composition du Conseil de Surveillance et de ses comités

Le conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Sauf disposition contraire, les membres du conseil de surveillance sont nommés pour une durée de trois années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Cette durée est adaptée aux spécificités de l'entreprise, en conformité avec la recommandation n°11 du code Middledex.

Les membres du conseil de surveillance sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués par l'assemblée générale. Une personne morale peut être nommée membre du conseil de surveillance. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent.

Nulle personne âgée de plus de quatre-vingt-cinq (85) ans ne peut être nommée membre du conseil si cette nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du conseil le nombre de membres du conseil ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans. Lorsque cette limite est dépassée, le membre du conseil le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

En cas de vacance par décès, limite d'âge ou démission, le conseil de surveillance peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A la suite de la tenue le 25 janvier 2022 de l'Assemblée générale des actionnaires, le Conseil de Surveillance de la société, présidé par Sébastien FERRARI et vice-présidé par Romain FERRARI, est également constitué de Caroline WEBER, de Carole DELTEIL de CHILLY, de Félicie FERRARI, de Joelle BARRETO et de Bertrand NEUSCHWANDER, de Bertrand CHAMMAS et de Christophe GRAFFIN.

L'appartenance au Comité d'audit, au Comité stratégique, au Comité des nominations et des rémunérations et au Comité RSE est précisée ci-après. Le nombre d'actions détenues est celui au 31 décembre 2021.

Nom	Fonction	« Nombre d'actions SFG ⁽¹⁾ »	Début du mandat	Echeance du mandat	Date de 1 ^{er} mandat	Comité d'audit	Comité RSE	Comité des nominations et rémunérations	Comité stratégique
Sébastien FERRARI	Président	39,791	25-Jan-22	AGOA 2025	30 avr. 14	Membre		Membre	Président
Romain FERRARI	Vice-Président	313,434	25-Jan-22	AGOA 2023	30 avr. 14		Président		Membre
BERTRAND NEUSCHWANDER	Membre		25-Jan-22	AGOA 2024	30 avr. 14			Président	Membre
Félicie FERRARI	Membre		25-Jan-22	AGOA 2023	19-May-21		Membre		
Christophe GRAFFIN	Membre		25-Jan-22	AGOA 2023	25 avr. 16	Membre			
Carole DELTEIL de CHILLY	Membre		25-Jan-22	AGOA 2024	20 avr. 17			Membre	
Caroline WEBER	Membre	600	25-Jan-22	AGOA 2024	20 avr. 17	Présidente			
Joelle BARRETO	Membre		25-Jan-22	AGOA 2025	25 jan. 22		Membre		
Bertrand CHAMAS	Membre		25-Jan-22	AGOA 2023	30 avr. 14				Membre

(1) participations directes uniquement. N'inclut pas les participations indirects via Ferrari Participations, Serge Ferrari Industries et ONE TEAM Investment

Le Conseil de Surveillance compte 4 femmes, soit 44 % du total des membres du Conseil de surveillance.

Il est rappelé qu'avant la transformation de la société en société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, le Conseil d'administration comptait 12 membres, dont 5 femmes et 7 administrateurs indépendants au sens des critères fixés par le code: Karine GAUDIN, Carole DELTEIL de CHILLY et Caroline WEBER, Bertrand NEUSCHWANDER, Christophe GRAFFIN, Bertrand CHAMMAS et Jan KLEINWEFERS. Deux administratrices, Victoire FERRARI et Félicie FERRARI, représentaient les actionnaires familiaux.

Jusqu'au 25 janvier 2022, la Direction Générale était composée de Sébastien FERRARI, qui cumulait les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général depuis le 30 avril 2014, et de Romain FERRARI (Directeur Général Délégué, en charge de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale -CSR) et Philippe BRUN (Directeur Général Délégué en charge des finances et des systèmes d'informations). Sébastien FERRARI, Romain FERRARI et Philippe BRUN étaient également administrateurs de SergeFerrari Group jusqu'au 25 janvier 2022.

Pour la première période de 3 années à compter de la création du Conseil de surveillance, la durée du mandat des membres du conseil de surveillance a été fractionnée en périodes de une année, deux et trois années de façon à éviter le renouvellement groupé des membres du conseil, conformément à la recommandation n°11 du code Middlednext. Pour la suite, les renouvellements s'effectueront selon les conditions de l'article 14 des statuts par ancienneté de nomination.

Indépendance des administrateurs

La recommandation n°3 du code Middlednext prévoit de tester 5 critères qui permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement. En application de ces critères, le Conseil de surveillance compte six membres indépendants sur neuf.

Chaque membre indépendant du Conseil examine chaque année sa situation au regard des critères retenus par le code Middlednext et en informe le Conseil.

	Sébastien FERRARI	Bertrand NEUSCHWANDER	Romain FERRARI	Christophe GRAFFIN ⁽¹⁾	Carole DELTEIL de CHILLY	Caroline WEBER	Bertrand CHAMMAS	Joelle BARRETO ⁽²⁾	Félicie FERRARI
1- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
2- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier etc.)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
3- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
4- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
5- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaires aux comptes de l'entreprise.	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Conclusion du Conseil sur la qualification d'indépendance ou non des administrateurs : Six administrateurs sont qualifiés d'indépendants par le Conseil d'administration	Non indépendant	Indépendant	Non indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Non Indépendant

1) coopté administrateur à la demande de bpfirance. bpfirance (via OSEO) a consenti en février 2013 à des sociétés du Groupe un prêt à taux zéro pour l'innovation pour un montant de 1 000 milliers d'euros, ainsi qu'une aide à l'innovation de 107 milliers d'euros. Au 31 décembre 2019, ces prêts et subventions avaient été remboursés en totalité. Compte tenu de leur nature et de leur montant, ces prêts et subventions ne conféraient pas à bpfirance la qualité de « banquier significatif » de Serge Ferrari Group pendant la durée du mandat de Bpifrance, du 18 mars au 9 décembre 2015.

2) Le Conseil d'administration a examiné les critères d'indépendance de Madame Joelle BARRETO lors de sa réunion du 8 décembre 2021. La banque HSBC n'a pas été qualifiée de banquier principal du Groupe dans la mesure où elle n'est pas membre de la liste des prêteurs intervenant dans le refinancement du Groupe conclu en juillet 2020. Le contrat d'affacturage conclu entre HSBC et Serge Ferrari SAS représente 7% du montant brut des prêts et concours bancaires consentis au Groupe.

Informations et renseignements individuels sur les mandataires sociaux et leur expertise

Conformément à la recommandation n°10 du code Middlednext, une information sur la biographie, la liste des mandats exercés, l'expérience et la compétence de chaque membre du conseil est fournie ci-après, ainsi que lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque membre du conseil.



Sébastien FERRARI,
né en 1959, de nationalité française,

Adresse professionnelle :

87, rue Joseph Jacquard 38110 Rochetoir (France)

Président du Conseil de Surveillance

Membre du Comité d'audit

Membre du Comité des nominations et rémunérations

Président du Comité stratégique

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Sébastien FERRARI a été nommé membre du Conseil de surveillance par l'Assemblée Générale du 25 janvier 2022, puis nommé en qualité du Président du Conseil par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 25 janvier 2022.

Le mandat de Monsieur Sébastien FERRARI arrivera à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2025 pour statuer sur les comptes annuels de 2024.

Biographie et expertise

Sébastien FERRARI a rejoint l'entreprise familiale dès 1980, pour prendre en charge le développement du marketing et de l'international. Sébastien FERRARI avait occupé la fonction de Président Directeur Général du 30 avril 2014 au 25 janvier 2022. Il a été membre du Conseil de Surveillance de Banque de Vizille (devenue CM-CIC Capital Finance) de 2002 à 2011.

Nature de tout lien familial existant avec les membres du Directoire de SergeFerrari Group

Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe

Président de Serge Ferrari North America

Sole Director de Serge Ferrari Asia Pacific

Director de KK Serge Ferrari Japon

Représentant de Ferrari Participations, Président de Texyloop

Président de Serge Ferrari Brasil

Chairman of the Board of Directors de la société Serge Ferrari India Private Limited

Président de Serge Ferrari Shanghai Co

Président de Serge Ferrari Deutschland GmbH

Président de Serge Ferrari Tekstil Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi

Président de Ferramat Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi

Administrateur de GIOFEX Group srl

Président de Plastitex SpA

Président de Serge Ferrari AB

Président de FIT Industrial Co Ltd

Geschäftsführer de Verseidag-Indutex GmbH

Ces mandats sont à la date d'enregistrement du présent document en cours de transfert au bénéfice de Sébastien Baril, Président du directoire de SergeFerrari Group

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe

Gérant de la SCEA Malherbe
Président de Ferrari Participations
Président de FERRIMMO
Président de Immobilière Ferrari

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus

Néant



Romain FERRARI,
né en 1960, de nationalité française,

Adresse professionnelle :

87, rue Joseph Jacquard 38110 Rochetoirin (France)

Vice-Président du Conseil de surveillance
Membre du Comité stratégique
Président du comité RSE

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Romain FERRARI a été nommé membre du Conseil de surveillance par l'Assemblée Générale du 25 janvier 2022, puis nommé en qualité de Vice-Président par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 25 janvier 2022.

Le mandat de Romain FERRARI arrivera à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2023 pour statuer sur les comptes annuels de 2022.

Biographie et expertise

Romain FERRARI est diplômé du brevet d'Officier Polyvalent de la Marine Marchande. De 1985 à 1990 il exerce le métier d'ingénieur au sein d'une filiale de Technip avant de rejoindre l'entreprise familiale en 1990, pour prendre en charge la responsabilité des process et projets industriels et de développement durable.

Nature de tout lien familial existant avec les membres du Directoire de SergeFerrari Group

Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe

Vice-Président de Serge Ferrari North America
Director de KK Serge Ferrari Japon
Président de CI2M
Administrateur de GIOFEX Group srl

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe

Directeur Général de Ferrari Participations
Directeur Général de Immobilière Ferrari
Directeur Général de POLYLOOP SAS

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus

Néant



Bertrand NEUSCHWANDER,
né en 1962, de nationalité française

Adresse professionnelle :

13, rue Jarente, 69002 Lyon (France)

Membre du Comité stratégique

Président du Comité des Nominations et des Rémunérations

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Bertrand NEUSCHWANDER a été nommé membre du Conseil de surveillance par l'Assemblée Générale du 25 janvier 2022. Le mandat de Monsieur Bertrand NEUSCHWANDER arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2024 pour statuer sur les comptes annuels de 2023.

Biographie et expertise

Ingénieur INA Paris-Grignon et titulaire d'un MBA de l'INSEAD, Bertrand NEUSCHWANDER a débuté sa carrière chez Arthur Andersen & Cie, puis Apax Partners & Cie. Il a ensuite été Président-directeur général du Groupe Aubert, puis Directeur Général du Groupe Devanlay-Lacoste. En 2010, il rejoint le Groupe SEB en tant que Directeur Général Adjoint, en charge des activités du Groupe. En 2011, il prend la Présidence de la société Seb Alliance, structure d'investissement du Groupe SEB dans les start-ups à fort contenu technologique. En 2014, il devient Directeur Général Délégué du Groupe SEB. En 2019, il quitte le Groupe SEB.

Nature de tout lien familial existant avec les membres du Directoire de SergeFerrari Group

Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe

Néant

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe

Administrateur Husqvarna AB (Suède)

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus (tous hors Groupe)

Membre du Directoire de Devanlay SA

Administrateur de Orosdi

Administrateur de Maharaja

Directeur général délégué de SEB SA (France) - Euronext Paris Compartiment A - FR0000121709

Président de SEB Alliance (SAS – France)

Administrateur de SEB Denmark A/S (Danemark)

Administrateur de Tefal OBH Group AB (Suède)

Administrateur de Groupe SEB Norway (Norvège)

Administrateur de Groupe SEB Finland Oy (Finlande)

Administrateur de Zhejiang Supor Co Ltd (Chine)

Administrateur Husqvarna AB (Suède)

Président du Conseil de surveillance de WMF (Allemagne)



Christophe GRAFFIN,
né en 1959, de nationalité française

Adresse professionnelle :

23, rue du vieux Collonges 69660 Collonges au Mont d'Or (France)

Membre du Comité d'audit

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Monsieur Christophe GRAFFIN a été nommé membre du Conseil de surveillance par l'Assemblée Générale du 25 janvier 2022. Le mandat de Monsieur Christophe GRAFFIN arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2023 pour statuer sur les comptes annuels de 2022.

Biographie et expertise

Christophe GRAFFIN a exercé de nombreuses responsabilités de direction générale ou opérationnelle chez Valeo, Entelec, Pirelli Câbles et Systèmes et SONEPAR, tant en France qu'à l'international, et notamment en Asie. Christophe GRAFFIN dispose d'une expertise importante dans les transformations d'organisations (développement, croissance externe, re-engineering). Christophe GRAFFIN est diplômé de l'ENSAM et de l'ESSEC.

Nature de tout lien familial existant avec les membres du Directoire de SergeFerrari Group

Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe

Néant

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe

Administrateur de Defta Groupe
Président de l'Advisory Board du Groupe Payant

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus (Groupe)

Néant

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus (hors Groupe)

Néant



Carole DELTEIL de CHILLY,
née en 1947, de nationalité française

Adresse professionnelle :

CDC Consulting 6 Chemin des rivières, 69130 Ecully (France)

Membre du Comité des Nominations et de Rémunérations

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Carole DELTEIL de CHILLY a été nommée membre du Conseil de surveillance par l'Assemblée Générale du 25 janvier 2022. Le mandat de Carole DELTEIL de CHILLY arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2024 pour statuer sur les comptes annuels de 2023.

Biographie et expertise

Psychologue de formation, Carole DELTEIL de CHILLY a commencé sa carrière dans le recrutement et le développement des ressources humaines chez Rank Xerox. Carole DELTEIL de CHILLY fonde l'activité « Executive Search » au sein du groupe de conseil en management d'Algoé en 1975, dont elle est Directrice Générale Déléguée jusqu'en février 2019.

Dans ce cadre, elle est membre fondateur de l'organisation internationale Stanton Chase et Managing Director pour les bureaux français de Lyon et de Paris

Depuis janvier 2019, Carole DELTEIL de CHILLY est Président de CDC Consulting SA, société de conseil en ressources humaines.

Nature de tout lien familial existant avec les membres du Directoire de SergeFerrari Group

Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe

Néant

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe

Administrateur de l'Association « Les Biennales de Lyon » en tant que membre qualifié, membre du bureau de l'association

Administrateur de Procivis Rhône

Administrateur de la SA Golf Club de Lyon

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus (Groupe)

Néant

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus (hors Groupe)

Directrice Générale Déléguée d'Algoe Executive

Administrateur d'Algoe Consultant



Caroline WEBER,
née en 1960, de nationalité française

Adresse professionnelle :

MiddleNext. Palais Brongniart 28, place de la Bourse 75002 Paris

Présidente du Comité d'audit

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Madame Caroline WEBER a été nommée membre du Conseil de surveillance par l'Assemblée Générale du 25 janvier 2022. Le mandat de Caroline Weber arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2024 pour statuer sur les comptes annuels de 2023.

Biographie et expertise

Caroline WEBER a exercé des fonctions financières et/ou de direction chez IBM France, Groupe GMF Assistance Internationale, Chaîne et Trame, Cars Philibert. Depuis 2007, Caroline WEBER est directrice générale de Middenext. Caroline WEBER est diplômée d'HEC et titulaire d'un DEA d'Etudes politiques et d'une licence d'anglais.

Madame Caroline WEBER est membre du Comité d'audit et du Comité RSE du groupe.

Nature de tout lien familial existant avec les membres du Directoire de SergeFerrari Group

Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe

Néant

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe

Directrice générale de Middenext
Présidente de LeDo Tank
Administrateur de GL Events
Administrateur de Herige
Administrateur de European Issuers
Administrateur de Lyon Pole Bourse
Vice-présidente de l'Observatoire des PME-ETI cotées en bourse
Membre du comité scientifique de Gaïa rating
Membre du collège du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C)
Gérante de Suka

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus (Groupe)

Néant

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus (hors Groupe)

Membre du conseil de surveillance de Toupargel SAS, administrateur de Toupargel Groupe
Membre du comité d'orientation de Proxinvest
Administrateur de la Fondation d'entreprise CMA-CGM



Bertrand CHAMMAS,
né en 1959, de nationalité française,

Adresse professionnelle :

c/o GERFLOR, 50 cours de la République 69627 Villeurbanne Cédex

Membre du Comité stratégique

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Bertrand CHAMMAS a été nommé membre du Conseil de surveillance par l'Assemblée Générale du 25 janvier 2022. Le mandat de Bertrand CHAMMAS arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2024 pour statuer sur les comptes annuels de 2023.

Biographie et expertise

Bertrand CHAMMAS est président-directeur général de Gerflor depuis 2003 après 12 années chez l'équipementier Valeo à des postes de direction opérationnelle (directeur commercial/marketing et industriel) puis de direction générale. Bertrand CHAMMAS a une double formation d'ingénieur (Arts et Métiers) et de management (ISA/HEC).

Nature de tout lien familial existant avec les membres du Directoire de SergeFerrari Group

Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe

Néant

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe

Président-directeur général de Gerflor Floorings

Président de Gerflor

Président de SPM International

Président-directeur général de Gerflor Mipolam

Président-directeur général de Gerflor Polska

Président-directeur général de BCIC

Président-directeur général de Gerflor USA

Président de Hestiafloor 1

Président de Hestiafloor 2

Président de Invesco Floor 1

Président de Invesco Floor 2

Président de Invesco Floor 3

Director WFG Holding

Director Progress Profile

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus

Néant



Félicie FERRARI,
né en 1996, de nationalité française,

Adresse professionnelle :

87, rue Joseph Jacquard 38110 Rochetoirin (France)

Membre du Comité RSE

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Félicie FERRARI a été nommée membre du Conseil de surveillance par l'Assemblée Générale du 25 janvier 2022. Le mandat de Félicie FERRARI arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2023 pour statuer sur les comptes annuels de 2022.

Biographie et expertise

Félicie FERRARI est titulaire d'un Bachelor of management and development de Coventry University (2017) et du DESMA délivré par Grenoble Ecole de Management (2020).

Nature de tout lien familial existant avec les membres du Directoire de SergeFerrari Group

Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe

Néant

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe

Néant

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus

Néant



Joelle BARRETO,
né en 1975, de nationalité française,

Adresse professionnelle

HSBC Continental Europe
38 Avenue Kléber
75016 PARIS

Head of Business Development Corporate

Member of the Diversity and Inclusion Cmb Committee

Membre du Comité RSE

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

La nomination de Madame Joëlle BARRETO en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de trois (3) années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sera proposée au vote de l'Assemblée Générale du 25 janvier 2022.

Biographie et expertise

Après 5 années passées chez bpifrance en qualité de chargée d'affaires, Joelle Barreto a rejoint HSBC Commercial banking, à Lyon où elle a géré un portefeuille de grands clients avant de devenir en septembre 2018, Head of Business Development Corporate à Paris. Joelle Barreto est notamment en charge de la mise en œuvre et de la coordination de la stratégie d'HSBC auprès des équipes Corporate en France.

En qualité de Member of the Diversity and Inclusion Cmb Committee, Joelle Barreto a notamment pour mission de promouvoir la politique et les actions de diversité et inclusion au sein des équipes CMB en France.

Titulaire d'une Maîtrise des Sciences et Techniques en Audit et Gestion opérationnelle des entreprises (Université Lumière Lyon 2), Joelle Barreto est également titulaire d'un DESS Evaluation et Transmission des Entreprises (Université Lumière Lyon 2)

Nature de tout lien familial existant avec les membres du Directoire de SergeFerrari Group

Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe

Néant

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe

Néant

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus

Néant

Relations familiales entre les membres du Conseil de Surveillance

Sébastien Ferrari et Romain Ferrari sont frères. Félicie Ferrari est la fille de Sébastien Ferrari et la nièce de Romain Ferrari.

Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance (art. 14.2 des statuts)

Le conseil de surveillance élit parmi ses membres un président et un vice-président chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Le Conseil détermine, s'il l'entend, le montant de leur rémunération. Le président et le vice-président sont obligatoirement des personnes physiques. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au conseil de surveillance. Ils sont rééligibles.

Le conseil de surveillance peut nommer un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Le conseil de surveillance se réunit au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, sur convocation de son président ou du directoire, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins une fois par trimestre.

Les convocations sont faites par tous moyens, même verbalement.

Tout membre du conseil de surveillance peut donner, par tout moyen, mandat à un autre membre de le représenter à une séance du Conseil.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du conseil de surveillance qui participent aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunications dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions du conseil de surveillance sont présidées par le président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par le vice-président ou par toute personne désignée par le conseil de surveillance.

Les décisions sont prises en présence de la moitié au moins des membres du Conseil, à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Les décisions relevant des attributions propres du conseil de surveillance, conformément à la loi, peuvent être adoptées par consultation écrite.

Pouvoirs du Conseil de surveillance (article 14.3 des statuts)

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire.

Une fois par trimestre au moins, le directoire présente un rapport au conseil de surveillance sur la marche des affaires sociales.

Après la clôture de chaque exercice et dans le délai de trois mois à compter de cette clôture, le directoire présente au conseil de surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes de l'exercice écoulé.

Le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale annuelle ses observations sur le rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le conseil de surveillance nomme les membres du directoire, dont il détermine le nombre et désigne son président dont il fixe la durée des fonctions; il fixe leur rémunération. Il attribue le cas échéant le pouvoir de représentation de la Société à un ou plusieurs membres du directoire et autorise leur cumul de mandats de membre du directoire ou de directeur général unique d'une autre société.

Il peut convoquer l'assemblée générale.

Outre ses attributions prévues par la réglementation en vigueur, le conseil de surveillance définit, le cas échéant, les actes ne pouvant être accomplis par le directoire sans son autorisation préalable.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adopté le 25 janvier 2022, en conformité avec la recommandation n°9 du code Middledent: il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement ainsi que les conditions de préparation de ses réunions. Le règlement intérieur est accessible à l'adresse <https://sergeferraribourse.com/serge-ferrari/reglement-interieur-du-conseil-de-surveillance.html>

Le règlement intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des administrateurs dans l'exercice de leur mandat. En conformité avec la recommandation n°1 du code Middlednext (Déontologie des membres du Conseil), le règlement intérieur reprend dans l'article 5 les droits et obligations des membres du Conseil : connaissance et respect des textes réglementaires, respect de l'intérêt social, des lois et des statuts, efficacité du conseil de surveillance, liberté de jugement, prévention des conflits d'intérêt, obligation de diligence, obligation de confidentialité. Le même article précise également, en conformité avec la recommandation n°2 du code Middlednext que tout membre du conseil ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du conseil de surveillance doit informer complètement et immédiatement le conseil de surveillance de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions de membre du conseil, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

Travaux du Conseil d'Administration au titre de l'année 2021.

Au cours de l'année 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois, se conformant ainsi à la recommandation n°6 de Middlednext. Le Président du Conseil a présidé la totalité des réunions, le taux de participation de l'ensemble des membres s'est établi à 87 %. La marche des affaires, la situation financière du groupe, sa politique de développement et ses projets ont régulièrement fait l'objet d'échanges au sein du conseil.

Le Conseil d'Administration a notamment arrêté les comptes annuels au 31 décembre 2020 et revu les comptes intermédiaires au 30 juin 2021. Lors de chacune des réunions du Conseil, un point a été fait sur la marche des affaires du groupe, la revue de l'activité, de la rentabilité et de la liquidité. Les travaux du Conseil en 2021 ont porté, notamment, sur l'examen de la marche du Groupe dans un contexte sanitaire mondial qui a continué à être impacté par la pandémie de Sars Cov-2, mais également, sur le déroulement des opérations d'intégration des acquisitions réalisées au cours de l'année 2020.

Le plan d'avancement de la mise en œuvre des conséquences de la loi Sapin 2 ainsi que du Règlement européen sur la protection des données personnelles, a régulièrement fait l'objet d'échanges au sein du Conseil d'Administration.

En conformité avec la recommandation n°17 du code Middlednext, le Conseil a été informé et a débattu des dispositions prises par les mandataires sociaux représentants du groupe familial pour faire face à une incapacité soudaine ou une vacance imprévisible. Le conseil de surveillance compte en son sein Félicie FERRARI, respectivement fille et nièce de Sébastien FERRARI et de Romain FERRARI. Les enfants de Sébastien FERRARI, à l'occasion d'une opération de transmission intergénérationnelle, contrôlent 45 % du capital de Ferrari Participations, holding de contrôle de SergeFerrari Group. La séparation des fonctions d'exécution et de contrôle qu'offre la nouvelle gouvernance, permet également de réduire la concentration du risque sur un nombre de personnes limitées.

Le Conseil, conformément à la recommandation n°22, avait également pris connaissance des points de vigilance du code Middlednext et échangé sur ces derniers lors de sa réunion du 16 juillet 2020. L'évaluation des travaux du Conseil et de ses comités, conduite en application des recommandations n°13 et n°4 du code Middlednext, sera inscrite à l'ordre du jour des travaux du Conseil en 2022, après l'avoir été lors du Conseil du 9 septembre 2020.

Composition, fonctionnement et activités des Comités du Conseil au cours de l'année 2021

En conformité avec les recommandations n°7 et n°8 du Code Middlednext, le conseil a décidé de constituer un Comité d'audit, un Comité stratégique, un Comité des nominations et des rémunérations et à compter de 2018, un comité RSE.

Comité d'audit

Le Comité d'audit a été institué le 30 avril 2014, à l'occasion de la première réunion du Conseil d'Administration.

Le Comité d'audit se réunit environ quatre fois par an, sur convocation de sa Présidente ou à la demande du Président du Conseil pour traiter des procédures d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes d'information et du contrôle des informations comptables et financières périodiques. Le Comité d'audit émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale.

En 2021, le Comité d'audit a tenu 4 réunions avec un taux de présence de 100 %, pour une durée comprise entre 3 et 5 heures.

Jusqu'au 25 janvier 2022, le Comité d'audit comprenait quatre membres, dont trois sont réputés indépendants au sens du code de gouvernement d'entreprise et présentent des compétences particulières en matière comptable, financière et/ou de communication dans une entreprise cotée. Le Conseil désigne le Président, lequel conduit les travaux du comité. Lors de sa réunion du 25 janvier

2022, le Conseil de Surveillance a désigné 3 de ses membres pour constituer le comité d'audit, dont 2 (en ce compris la Présidente) sont réputés indépendants.

Le Comité d'Audit entend, en sa qualité de directeur financier, le membre du directoire en charge des finances et des systèmes d'information, le Directeur financier groupe adjoint, la Responsable des comptes Groupe, et tout autre salarié du Groupe dont les fonctions portent sur, ou contribuent, au contrôle interne. Les membres du Comité d'audit reçoivent les conclusions des travaux de l'auditeur interne (missions dans les filiales, contrôle des notes de frais des dirigeants, tests d'impairment des actifs...) et des travaux des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires et annuels. Pour l'exercice de sa mission, le Comité d'audit a accès à toutes les informations, documents et peut auditionner tout responsable de la Société. Le Comité d'audit rend compte de ses missions au Conseil.

Les travaux du Comité d'Audit ont notamment porté sur l'examen des comptes annuels 2020 et des comptes au 30 juin 2021, le suivi du plan de déploiement des mesures prévues dans le cadre de la loi Sapin 2 et du Règlement européen sur la protection des données personnelles (ces points sont passés en revue au cours de chacune des réunions), la cartographie des risques, le constat d'absence de SACC (Services Autres que la Certification des Comptes), la détermination du plan d'audit 2021, l'examen des conventions courantes et réglementées, la revue des mesures prises dans le cadre des risques IT du Groupe, la revue des honoraires et des scopes d'audit. Les travaux du Comité d'audit ont également porté sur l'allocation des prix d'achats des sociétés acquises au cours de l'année 2020.

Le 25 janvier 2022, le Conseil de surveillance a constitué un comité d'audit doté des mêmes prérogatives que celui qui existait jusqu'alors auprès du Conseil d'administration. Ce comité est composé de Sébastien FERRARI et Christophe GRAFFIN, ainsi que de Caroline WEBER qui le préside. Le taux d'indépendance du comité d'audit est de 66 %.

Comité stratégique

Le Comité Stratégique a pour mission d'exprimer aux dirigeants et actionnaires ses avis et recommandations sur :

- l'examen des axes stratégiques du Groupe, les informations sur les tendances des marchés, l'évaluation de la recherche, la revue de la concurrence et les perspectives moyen et long terme qui en découlent ; la validation du projet d'entreprise à dix ans, et
- l'étude des projets de développement du Groupe, notamment en matière de croissance externe et, en particulier, sur les opérations d'acquisition ou de cession de filiales et de participations ou d'autres actifs, d'investissement et d'endettement, pour un montant unitaire supérieur à 10 millions d'euros, et
- l'examen des aspects patrimoniaux et actionnaires du Groupe.

Le Comité Stratégique se réunit à l'initiative de son Président sur un ordre du jour fixé par l'auteur de la convocation. Il se réunit entre 3 et 5 fois par an. La convocation peut se faire par tous moyens, y compris verbalement. La participation par vidéo conférence est autorisée. Il ne peut valablement se réunir que si la moitié de ses membres au moins sont présents ou réputés présents. Les avis et recommandations du Comité seront adoptés à la majorité simple des membres du Comité présents. Le Comité stratégique rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance.

Le Comité stratégique s'est réuni à trois reprises en 2021 avec un taux de présence de 91 %. Il est présidé par Sébastien FERRARI et comprend trois autres membres : Bertrand NEUSCHWANDER, Bertrand CHAMMAS et Romain FERRARI. Monsieur Eric VERIN, membre du Comité stratégique non administrateur, était également invité, en 2021, à participer aux réunions de ce comité.

Le 25 janvier 2022, le Conseil de surveillance a constitué un Comité Stratégique doté des mêmes prérogatives que celui qui existait jusqu'alors auprès du Conseil d'administration. Les membres du Conseil antérieurement membres du Comité Stratégique ont été reconduits.

Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice. Le Comité est composé au moins aux deux tiers d'administrateurs indépendants. Monsieur Bertrand NEUSCHWANDER, administrateur indépendant, préside le Comité des nominations et des rémunérations. En 2021, les réunions du Comité des nominations et des rémunérations se sont tenues en présence du Président-Directeur General, qui a quitté la réunion lorsque l'examen de certains sujets le nécessitait, notamment lors de l'évaluation de sa performance annuelle.

Les principales missions du Comité des Nominations et des Rémunérations consistent à :

- Emettre un avis sur les projets de nomination par le Conseil, du Président et des Directeurs généraux proposés par le Président ; en l'espèce, le Comité s'est prononcé sur les personnes pressenties pour occuper les fonctions de membres de Directoire à soumettre à l'assemblée générale du 25 janvier 2022 et sur la rémunération de ces fonctions ;

- Formuler des propositions sur la sélection des membres du Conseil et des membres des Comités compte tenu de l'équilibre souhaité au sein du Conseil au regard de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, de la répartition des hommes et des femmes au sein du Conseil, des talents et compétences à mettre en œuvre pour accompagner le projet de développement du Groupe; le comité a notamment examiné le projet de réduction du nombre de membre du Conseil, de 12 administrateurs à 9 membres du Conseil de surveillance
- Examiner chaque année l'indépendance des membres du Conseil et des candidats à un poste de membre du Conseil ou d'un Comité;
- Etablir et d'assurer le suivi des plans de succession des dirigeants et des mandataires sociaux;
- Formuler au Conseil toute recommandation relative à l'ensemble des éléments constitutifs de la rémunération du Président du Conseil de surveillance et des membres du directoire, et des membres du Comité de direction stratégique, et le cas échéant, à leur révision, ainsi que sur la répartition de la rémunération des administrateurs;
- Formuler des propositions sur la mise en place et les modalités des plans de souscription, d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites.

Le Comité des nominations et des rémunérations est présidé par Bertrand NEUSCHWANDER et comprend deux autres membres: Carole DELTEIL de CHILLY et Sébastien FERRARI. Le taux de participation est de 100 %.

Le 25 janvier 2022, le Conseil de surveillance a constitué un Comité des nominations et des rémunérations doté des mêmes prérogatives que celui qui existait jusqu'alors auprès du Conseil d'administration. Sa composition n'a pas été modifiée. Le taux d'indépendance du Comité des nominations et des rémunérations est de 66 %.

Comité RSE

Le Comité RSE a été créé en 2018 et s'est réuni trois fois en 2021. Le 25 janvier 2022, le Conseil de surveillance a constitué un Comité RSE doté des mêmes prérogatives que celui qui existait jusqu'alors auprès du Conseil d'administration. Le Comité RSE est présidé par Romain FERRARI et comprend trois autres membres, Félicie FERRARI, Joelle BARRETO. Joel TRONCHON, non membre du Conseil de surveillance. A compter de 2022, les membres du Comité RSE percevront une rémunération au titre de leur participation aux travaux du Comité RSE.

Sa mission consiste plus particulièrement à :

- s'assurer de la prise en compte des sujets RSE dans la définition de la stratégie du Groupe
- examiner les opportunités et risques en matière de RSE en lien avec les activités du Groupe
- procéder à l'examen des politiques dans les domaines suscités, des objectifs fixés et des résultats obtenus en la matière
- passer en revue les systèmes de reporting extra-financier, d'évaluation et de contrôle afin de permettre au Groupe de produire une information extra-financière fiable,
- examiner l'ensemble des informations extra-financières publiées par le Groupe
- examiner et suivre les notations obtenues de la part des agences extra-financières
- revoir la mise en œuvre et les évolutions de la réglementation applicable dans les domaines suscités.

Absence de condamnation pour fraude, faillite, sanctions publiques au cours des 5 dernières années.

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil et du Directoire, n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, de condamnation pour fraude, ou n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou une liquidation judiciaire, ni fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, ni n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années..

3.3

Rémunération des mandataires sociaux

En application des articles L.22-10-26 et L.22-10-18, sont décrits ci-après :

- les informations et principes généraux de la politique de rémunération des mandataires sociaux
- les informations individuelles résultant de cette politique pour chaque mandataire social.

Le conseil d'administration du 8 décembre 2021 a arrêté la politique de rémunération des mandataires sociaux applicable à partir de 2022. Cette politique de rémunération a été soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 janvier 2022.

Le Conseil de Surveillance, en date du 3 mars 2022, a arrêté les éléments de rémunération du Président-Directeur Général, des Directeurs Généraux délégués et des Administrateurs versés au titre de l'exercice 2021, dans le cadre de la politique de rémunération fixée par le Conseil d'administration du 11 mars 2021, et qui sera soumise au vote des actionnaires au cours de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 17 mai 2022.

Le conseil s'est attaché à vérifier que la structure de la rémunération des mandataires sociaux, ses composantes et ses montants, tenaient compte de l'intérêt général de la Société, qu'ils étaient alignés sur les priorités stratégiques de l'entreprise et sur la prise en compte des enjeux de la transition écologique, qu'ils étaient proportionnés aux pratiques de marché, au niveau de performance attendu pour le groupe et de la part de chacun des membres du directoire.

Il a en particulier apprécié le caractère approprié de la structure de rémunération proposée au regard des activités de la Société et de son environnement concurrentiel, par référence aux pratiques du marché français et aux groupes familiaux.

Le conseil veillera à ce que la politique de rémunération contienne une partie variable de long terme pour favoriser la stabilité de la direction générale du Groupe, facteur important pour assurer l'exécution du plan de développement du Groupe.

Le conseil s'est également attaché à ce que les critères de performance utilisés pour déterminer la partie variable de la rémunération soient à même de traduire les objectifs de performance opérationnelle et financière du Groupe à court, moyen et long terme.

L'objectif était de s'assurer que le montant global de cette rémunération était motivant tout en se situant à un niveau conforme à la taille, à l'activité et à l'exposition internationale de la société.

3.2.1. Définition et transparence de la rémunération

3.2.1.1 Rémunération du Directoire (Art R 22-10-18 I et II du Code de Commerce)

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux doit être compétitive, adaptée à la stratégie et permettre de promouvoir la performance de la Société et sa compétitivité sur le moyen et le long terme.

La Société se conforme à la recommandation n°16 du code Middlednext pour la détermination des rémunérations des mandataires sociaux : les principes de détermination de ces rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité des règles, de mesure et de transparence.

L'ensemble des éléments de rémunération et avantages des dirigeants mandataires sociaux est analysé de manière exhaustive, en cohérence avec la stratégie de la Société.

Cet alignement prend en compte à la fois la nécessité de pouvoir attirer, motiver et retenir des dirigeants performants, mais également les intérêts des actionnaires.

Les mandataires sociaux de SergeFerrari Group perçoivent une indemnité de mandat social.

Les principes et règles arrêtés par le Conseil, qui déterminent les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux dirigeants, et qui font l'objet d'une revue annuelle par le Comité des Nominations et des rémunérations sont les suivants :

a) Rémunération fixe mensuelle liquidée sur 12 mois

Objet et lien avec la stratégie : retenir et motiver le dirigeant

Fonctionnement : rémunération fixée en fonction notamment de l'expérience et des pratiques de marché.

Après une réduction de 10 % de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre du quatrième trimestre 2020, la rémunération des dirigeants a été rétablie à son niveau contractuel au titre de l'année 2021

b) Rémunération variable annuelle, attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs de performance :

Objet et lien avec la stratégie : inciter la réalisation des performances financières et extra-financières annuelles de la Société

Fonctionnement : déterminée en fonction des priorités et objectifs de nature financière et extra-financière à atteindre au titre de l'exercice.

La rémunération variable des membres du Directoire est comprise entre 0 % et 60 % de leur rémunération fixe annuelle.

Pour l'année 2022, les objectifs collectifs répondent aux caractéristiques suivantes :

	Objectifs collectifs	Fonctionnement
Quantitatifs	60 %	Déterminés pour favoriser la croissance rentable des activités, assurer la progression du Résultat opérationnel courant et la génération de trésorerie nette.
Qualitatifs	10 %	Déterminés pour refléter les projets et initiatives de l'année destinés à accompagner la croissance rentable sur le long terme

Les objectifs individuels (quantitatifs et qualitatifs) compteront pour 30 % de la rémunération variable maximale des mandataires sociaux et ne sont pas détaillés en raison de leur caractère stratégique.

La pondération de chacun des objectifs quantitatifs collectifs dans la part de rémunération variable comprise entre 0 % et 60 % de la rémunération fixe annuelle pour 2022 est la suivante :

	Poids de chaque critère dans les objectifs quantitatifs collectifs	Sensibilité (multiplicateur à appliquer au poids du critère)
Chiffres d'affaires consolidé budget 2022	35 %	■ RV 0 % si CA réel < 95% budget ■ RV progressivement de 0 % à 50 % si le CA réel est compris entre 95 % et 100 % du budget ■ RV 100 % si le CA réel est compris entre 100 % et 105 % du budget ■ RV 150 % si le CA réel > 105% du budget
REBIT consolidé budget 2022	65 %	■ RV 0 % si le REBIT réel est inférieur à 95 % du REBIT budget ■ RV Progressivement entre 50 % et 100 % si le REBIT réel est compris entre 95 % et 100 % du budget ■ RV Progressivement entre 100 % et 130 % si le REBIT réel est compris entre 100 % et 120 % du budget ■ RV 150 % si REBIT réel > 120% du REBIT Budget

Le REBIT (Recurring EBIT) est déterminé de la façon suivante :

- 1) Résultat opérationnel courant consolidé
- 2) Après neutralisation de l'impact comptable des retraitements de consolidation relatifs à la comptabilisation des acquisitions (par exemple le step-up des stocks, allocation définitive du prix d'acquisition)

Les critères qualitatifs collectifs intègrent un critère lié à la RSE.

La rémunération variable des mandataires sociaux est mise en paiement après son approbation, le cas échéant, par l'Assemblée générale d'approbation des comptes annuels.

c) Mise à disposition d'un véhicule de fonction (voir tableaux des rémunérations)

Les mandataires sociaux disposent d'un véhicule de fonction correspondant aux usages en cours dans le Groupe pour ces niveaux de responsabilité.

d) Attribution gratuite d'actions

Il n'existe pas de plan d'attribution d'actions gratuites en vigueur à la date d'enregistrement du présent Document d'enregistrement universel au titre des années 2020 et 2021. Le Conseil a inscrit cette possibilité dans les points à traiter en 2022, après examen de cette faculté par le Comité des nominations et des rémunérations.

e) Indemnités de mandats sociaux

Les mandataires sociaux sont rémunérés dans le cadre des mandats exercés au sein du Groupe, dans les filiales appartenant au périmètre de consolidation.

La définition de la rémunération des mandataires sociaux fait l'objet d'un examen annuel par le Comité des Nominations et des rémunérations. Le Conseil s'est prononcé favorablement lors de sa réunion le 8 décembre 2021 sur le cumul du contrat de travail et du mandat social des membres du directoire en raison de leur ancienneté dans l'entreprise au moment de leur désignation le 25 janvier 2022, en application de la recommandation n°18 du code Middenext. Soit respectivement 16 ans et 12 ans pour Sébastien BARIL et pour Philippe BRUN.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé par la Société à ses mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite visés aux recommandations 19 et 20 du code Middenext.

	Président du directoire	Membre du directoire
Contrat de travail	Contrat de travail maintenu	Contrat de travail maintenu
Rémunération fixe annuelle	250 000 €	230 000 €
Rémunération variable	Entre 0 et 60 % de la rémunération fixe annuelle	Entre 0 et 60 % de la rémunération fixe annuelle
Retraite complémentaire	A l'étude	A l'étude
Indemnité contractuelle de départ contraint	6 mois de salaire fixe brut	néant
Véhicule de fonction	oui	oui

3.2.1.1 Rémunération du Conseil (Art R 22-10-18 I et II du Code de Commerce)

L'Assemblée générale du 25 janvier 2022 a fixé à 206 000 euros (11^{ème} résolution) la somme globale allouée aux membres du Conseil. Dans sa 14^{ème} résolution, l'Assemblée générale a également approuvé la politique de rémunération pour le Président et le Vice-président du conseil.

	Président	Vice-président	Membre du Conseil
Rémunération fixe annuelle	150 000 €	20 000 €	néant
Rémunération variable (par séance)	néant	néant	2 000 €
Véhicule de fonction	oui	oui	néant

La rémunération des membres du conseil est exclusivement proportionnelle à leur participation effective aux réunions du Conseil d'Administration ou de ses comités, en application de la recommandation R12 du Code Middenext.

3.2.2 Montants des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

Le montant global brut des rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux et membre du Conseil d'administration est détaillé selon les recommandations et tableaux prévus à l'annexe 2 de la position-recommandation AMF DOC-2021-02 (Guide d'élaboration des documents d'enregistrement universels).

Les rémunérations mentionnées ci-dessous sont les rémunérations versées et provisionnées au titre de l'exercice concerné. Ces rémunérations ont été déterminées en application de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale du 19 mai 2021.

Tableau 1 - Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (montants en euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Sébastien FERRARI, Président-Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	457 706	283 160
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	---	---
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	---	---
Valorisation des actions attribuées gratuitement	---	---
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	---	---
Total	457 706	283 160
Romain FERRARI, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	235 260	168 453
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	---	---
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	---	---
Valorisation des actions attribuées gratuitement	---	---
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	---	---
Total	235 260	168 453
Philippe BRUN, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	333 730	227 415
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	---	---
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	---	---
Valorisation des actions attribuées gratuitement	---	---
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	---	---
Total	333 730	227 415

En sus des rémunérations dues à Sébastien et Romain Ferrari au titre de leurs fonctions dans le Groupe, le paiement de loyers (2,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et 2,98 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2021) est réalisé à des sociétés immobilières contrôlées par FERRIMMO, filiale à 100 % de Ferrari Participations, actionnaire majoritaire de la Société contrôlée conjointement par Sébastien FERRARI et par Romain FERRARI.

Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (montants en euros)	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé
Sébastien FERRARI, Président-Directeur Général				
Rémunération fixe	238 128	232 176	232 176	232 176
Rémunération fixe (indemnités de mandats sociaux)	48 000	48 000	48 000	48 000
Rémunération variable annuelle	168 594	0	0	57 151
Rémunération variation pluriannuelle	---	---	---	---
Rémunération exceptionnelle	---	---	---	---
Jetons de présence	---	---	---	---
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	---	---	---	---
Avantages en nature	2 984	2 984	2 984	2 984
Total	457 706	283 160	283 160	340 311
Romain FERRARI, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	120 420	117 556	117 411	117 411
Rémunération fixe (indemnités de mandats sociaux)	48 000	48 000	48 000	48 000
Rémunération variable annuelle	63 943	0	0	31 488
Rémunération variable pluriannuelle	---	---	---	---
Rémunération exceptionnelle	---	---	---	---
Jetons de présence	---	---	---	---
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	---	---	---	---
Avantages en nature	2 897	2 897	3 042	3 042
Total	235 260	168 453	168 453	199 941
Philippe BRUN, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	190 836	190 836	186 453	186 453
Rémunération fixe (indemnités de mandats sociaux)	36 000	36 000	36 000	36 000
Rémunération variable annuelle	101 952	0	0	34 822
Rémunération variable pluriannuelle	---	---	---	---
Rémunération exceptionnelle	---	---	---	---
Jetons de présence	---	---	---	---
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	---	---	---	---
Avantages en nature	4 942	4 942	4 962	4 962
Total	333 730	231 778	227 415	262 237

Le versement des éléments de rémunération variable est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale annuelle.

Ratio d'équité

Ratio d'équité	2017	2018	2019	2020	2021
Sébastien Ferrari					
Rapport à la moyenne	1,1	1,1	1,3	1,2	1,6
Rapport à la médiane	1,2	1,2	1,5	1,3	1,9
Rapport à la rémunération moyenne SF SAS	4,9	4,9	6,1	4,6	8,6
Rapport au SMIC annuel brut	13,4	13,2	16,2	12,7	22,0
Romain Ferrari					
Rapport à la moyenne	0,8	0,8	0,9	0,6	0,7
Rapport à la médiane	0,9	0,9	1,0	0,6	0,9
Rapport à la rémunération moyenne SF SAS	3,6	3,6	4,2	2,4	3,9
Rapport au SMIC annuel brut	9,7	9,6	11,1	6,5	10,0
Philippe Brun					
Rapport à la moyenne	0,9	0,9	1,0	1,0	1,2
Rapport à la médiane	1,0	1,0	1,1	1,0	1,4
Rapport à la rémunération moyenne SF SAS	3,9	3,9	4,7	3,8	6,3
Rapport au SMIC annuel brut	10,7	10,6	12,4	10,4	16,0

L'évolution des indicateurs de performance sur la période concernée est la suivante :

(en milliers d'euros - normes comptables comparables)	2017	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires	172 139	184 904	189 047	195 301	285 883
Résultat opérationnel courant(1)	5 853	2 829	7 404	4 673	18 242

Le ratio d'équité est déterminé comme le rapport entre la somme des rémunérations brutes fixes et variables dues au titre de l'année considérée, rapportée :

- A la valeur moyenne des rémunérations prises en charges par la société Ferrari Participations, dont les coûts sont refacturés aux sociétés du Groupe
- A la valeur médiane des rémunérations prises en charges par la société Ferrari Participations, dont les coûts sont refacturés aux sociétés du Groupe
- A la valeur moyenne des rémunérations de la société Serge Ferrari SAS qui emploie plus de 90 % des effectifs français du Groupe. La société SergeFerrari Group ne compte aucun salarié.
- Au montant du SMIC annuel brut.

Tableau 3 - Tableau sur les rémunérations allouées à raison du mandat d'administrateur et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (montants en euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Karine GAUDIN		
Jetons de présence	16 000	17 000
Autres rémunérations	---	---
Victoire FERRARI		
Jetons de présence	16 000	17 000
Autres rémunérations	---	---
Bertrand NEUSCHWANDER		
Jetons de présence	20 000	21 000
Autres rémunérations	---	---
Bertrand CHAMMAS		
Jetons de présence	6 000	15 000
Autres rémunérations	---	---
Christophe GRAFFIN		
Jetons de présence	16 000	17 000
Autres rémunérations	---	---
Carole DELTEIL de CHILLY		
Jetons de présence	14 000	13 000
Autres rémunérations	---	---
Caroline WEBER		
Jetons de présence	16 000	17 000
Autres rémunérations	---	---
Félicie FERRARI		
Jetons de présence	6 000	17 000
Autres rémunérations	---	---
Jan KLEINWEFERS		
Jetons de présence	0	17 000
Autres rémunérations	---	---
Total	110 000	117 000

Les rémunérations des administrateurs relatifs à l'exercice 2021 ont été versés en décembre 2021.

Plan d'options de souscription d'actions

Il n'existe pas au jour d'enregistrement du présent document de plan d'options de souscription ou d'achats d'actions: les tableaux 4, 5, 8 et 9 prévus à l'annexe 2 de la position-recommandation AMF DOC-2021-02 (Guide d'élaboration des documents d'enregistrement universels) ne sont donc pas reproduits.

Plan d'attribution gratuite d'actions (recommandation n°21 du code Middlenext)

Le Conseil d'Administration a approuvé en 2015 le principe d'un plan d'attribution gratuites d'actions à certains mandataires sociaux et salariés du groupe, pour un montant maximum d'actions gratuites pouvant être attribuées de 200 000 actions soit 1,6 % du capital pré-attribution.

Cette résolution a été approuvée par l'Assemblée générale du 25 avril 2016.

Les caractéristiques du plan d'attribution gratuite d'actions n°1 figurent ci-après :

- Durée du plan : 30 avril 2016 – 30 avril 2018 ;
- Montant maximum d'actions gratuites pouvant être attribuées : 150 000 actions (1,2 % du capital pré-attribution) ;
- nombre de bénéficiaires : 10, dont 2 mandataires sociaux ;
- Période d'acquisition des actions gratuites : deux années ;
- Période de conservation des actions gratuites : une année ;
- Critères de performance utilisés pour l'attribution, seuls ou en combinaison : Chiffre d'affaires consolidé ou d'une zone géographique, marge commerciale consolidée ou d'une zone géographique, marge d'ebitda ajusté, BFR rapporté au chiffre d'affaires, free cash flows,....
- engagement des bénéficiaires : chaque bénéficiaire s'engage à conserver en compte nominatif pur, à tout moment durant sa carrière dans la Société ou les sociétés qui lui sont liées dans les conditions indiquées ci-avant, un volume d'actions attribuées gratuitement correspondant à 6 mois de salaire brut
- Provenance des actions : rachats effectués par la Société dans les conditions prévues aux articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce, et/ou, actions à émettre par voie d'augmentation de capital ; dans ce cas, l'Assemblée Générale autorise le Président du Directoire à augmenter le capital social du montant nominal maximum correspondant au nombre d'actions attribuées, et prend acte que, conformément à la loi, l'attribution des actions aux bénéficiaires désignés par le Président du directoire emporte, au profit desdits bénéficiaires, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre
- Délégation au Président du Directoire de déterminer les bénéficiaires et ou catégories de bénéficiaires.

Au 31 décembre 2016, 106 000 actions gratuites avaient été attribuées, dont 60 000 aux mandataires sociaux et 46 000 à d'autres salariés du groupe.

Le nombre des actions acquises au cours de l'année 2018 est de 43 980 actions, dont 30 200 l'ont été aux mandataires sociaux.

Le nombre d'actions attribuées au cours de l'exercice 2021 est de 8 760 actions (bénéficiaire non mandataire social)

Ces actions acquises le 15 juin 2018, indisponibles jusqu'au 15 juin 2019, sont en outre, assorties d'un engagement permanent pris par le bénéficiaire de conservation en compte nominatif pur d'un volume d'actions attribuées gratuitement correspondant à six mois de salaire pendant toute la durée sa carrière professionnelle au sein du Groupe Serge Ferrari.

Il n'existe pas au jour d'enregistrement du présent document de plan d'options de souscription ou d'achats d'actions : les tableaux prévus à l'annexe 2 de la position-recommandation AMF DOC-2021-02 (Guide d'élaboration des documents d'enregistrement universels) ne sont donc pas reproduits. Le tableau 10 prévu à l'annexe 2 dudit est fourni ci-après.

Tableau 10 – Historique des attributions gratuites d'actions		Plan n°1 - 2016 / 2018		
Information sur les actions attribuées gratuitement		Actions annulées ou devenues caduques	Actions acquises au cours des exercices antérieurs	Actions restantes
Date du Conseil d'administration	15-juin-16			
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	109 000			
Dont attribuées aux mandataires sociaux :	60 000	29 800	30 200	0
Philippe BRUN	40 000	14 000	26 000	0
Hervé TRELLU	20 000	15 800	4 200	0
Date d'acquisition (à compter de la date d'attribution)	2 ans			
Date de fin de période de conservation (à compter de la date d'attribution)	3 ans			
Nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2020 (solde objectif AGA)	27 204			
Nombre cumulé d'actions annulées ou devenues caduques	65 020			
Nombre cumulé d'actions acquises au cours des exercices antérieurs	43 980			
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0			

Restrictions concernant la cession des actions

A la connaissance de la société, et au jour d'enregistrement du présent rapport, il n'existe pas d'engagement pris par des membres du Conseil d'administration concernant la cession ou la conservation de titres de la Société, à l'exception des 26 000 actions acquises par Monsieur Philippe BRUN dans le cadre du programme d'attribution gratuite d'actions. Ces actions acquises le 15 juin 2018 sont assorties d'un engagement permanent pris par le bénéficiaire, de conservation en compte nominatif pur d'un volume d'actions acquises correspondant à 6 mois de salaire pendant toute la durée de sa carrière professionnelle au sein du Groupe Serge Ferrari.

Autres éléments de la rémunération

La Société n'a pas provisionné de sommes dues aux fins de versements de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

La société n'a pas accordé de primes d'arrivée, ni de départ à ces personnes. Les contrats de travail des dirigeants mandataires sociaux ne contiennent pas de dispositions relatives à des indemnités de départ, à l'exception de l'indemnité de départ contraint de Sébastien Baril exposée au 3.2.1.1.

Tableau 11 – Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Sébastien BARIL Président du Directoire Début de mandat : 25 janvier 2022 Fin de mandat : AGOA 2025	Oui	Non	Oui	Non
Philippe BRUN Membre du Directoire Début de mandat : 25 janvier 2022 Fin de mandat : AGOA 2025	Oui	Non	Non	Non

⁽¹⁾ contrat de travail dans la société Ferrari Participation

3.3

Tableau des délégations en cours de validité accordées au Conseil de surveillance en matière d'augmentation de capital

Les résolutions d'émissions, approuvées par l'Assemblée générale du 25 janvier 2022, ainsi que leur durée maximale d'utilisation, sont les suivantes :

PLAFOND	NATURE	ÉCHÉANCE
10 % du capital par période de 24 mois	Autorisation consentie au directoire de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la société de ses propres actions (16^{ème} résolution)	25 janvier 2024
■ Plafond global des augmentations de capital : montant nominal de 1 480 000 € (18^{ème} à 28^{ème} résolutions) ■ Plafond global des émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créance : montant nominal de 9 000 000 € (19^{ème}, 21^{ème} et 22^{ème}, 25^{ème} à 28^{ème} résolutions)	Délégation de compétence consentie au directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou autres (18^{ème} résolution)	25 mars 2024
	Délégation de compétence consentie au directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou de ses filiales avec maintien du droit préférentiel de souscription (19^{ème} résolution)	25 mars 2024
	Délégation de compétence consentie au directoire à l'effet d'augmenter, en cas de demandes excédentaires, le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (20^{ème} résolution)	25 mars 2024
	Délégation de compétence consentie au directoire à l'effet d'émettre toutes actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre par la société et/ou ses filiales ou à des titres de capital existants d'une participation de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 1° du code monétaire et financier (21^{ème} résolution)	25 mars 2024
	Délégation de compétence consentie au directoire à l'effet d'émettre toutes actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre par la société et/ou ses filiales ou à des titres de capital existants d'une participation de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription et par une offre au public visée à l'article L. 411-2 1° du code monétaire et financier (22^{ème} résolution)	25 mars 2024
	Autorisation consentie au directoire, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale dans la limite de dix pour cent (10 %) du capital social (23^{ème} résolution)	25 mars 2024
	Délégation de pouvoirs consentie au directoire à l'effet d'émettre des actions et toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital en rémunération d'apports en nature (24^{ème} résolution)	25 mars 2024
	Délégation de compétence consentie au directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société (25^{ème} résolution)	25 mars 2024

PLAFOND	NATURE	ÉCHÉANCE
	Délégation de compétence consentie au directoire à l'effet d'émettre au profit d'une catégorie de personnes (sociétés investissant, directement et/ou indirectement, à titre habituel dans des valeurs de croissance dites « small caps ») des actions ordinaires ou toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription (26^{ème} résolution)	25 juillet 2023
	Délégation de compétence consentie au directoire à l'effet d'émettre au profit d'une catégorie de personnes (salarié ou agent commercial exclusif de la société ou d'une société liée, mandataire social d'une société étrangère liée) des actions ordinaires ou toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription (27^{ème} résolution)	25 juillet 2023
	Délégation de compétence consentie au directoire à l'effet d'émettre au profit d'une catégorie de personnes (établissement de crédit, prestataire de services d'investissement, fonds d'investissement ou société dans le cadre de la mise en place d'un contrat de financement en fonds propres ou obligataire) des actions ordinaires ou toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription (28^{ème} résolution)	25 juillet 2023
5 % du capital (plafond global commun aux 29 ^{ème} et 30 ^{ème} résolutions)	Autorisation donnée au directoire à l'effet de consentir des options de souscription d'actions, emportant renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, ou d'achat d'actions au profit de membres du personnel salarié et/ou de dirigeants mandataires sociaux du groupe (29^{ème} résolution)	25 mars 2025
	Autorisation consentie au directoire à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires, existantes ou nouvelles de la société au profit de membres du personnel salarié et/ou de dirigeants mandataires sociaux du groupe, avec renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription (30^{ème} résolution)	25 mars 2025
3 % du capital	Délégation de compétence consentie au directoire en matière d'augmentation du capital social réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription à leur profit (31^{ème} résolution)	25 mars 2024

Aucune des délégations n'a été utilisée par le Directoire depuis le 25 janvier 2022

3.4 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après les événements suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- la structure du capital de la Société ne comporte pas de caractéristique susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique ;
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de clauses figurant dans des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce ;
- aucune déclaration effectuée au titre des articles L. 233-7 et L.233-12 du Code de commerce ne fait état de participations directes ou indirectes dans le capital de la Société susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ;
- il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, à l'exception des droits de vote double pour toute action inscrite au nominatif depuis plus de 2 ans ;

- la Société n'a pas connaissance d'accords entre actionnaires qui pourraient entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- aux termes de l'article 14.1 des statuts de la Société, les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour une durée de trois années par l'assemblée générale ordinaire. En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges de membres, le Conseil peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'art. L.225-78 du Code de commerce. Le membre nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.
- le Directoire bénéficie de délégations qui sont décrites au paragraphe 3.3. « tableau des délégations en cours de validité » ;
- la Société a conclu certains contrats comportant explicitement une clause de changement de contrôle. Il s'agit notamment de contrats de financement exigeant un accord préalable du contractant en cas de changement de contrôle de SergeFerrari Group SA ;
- Il n'existe pas au jour d'enregistrement du présent document d'enregistrement universel d'accord prévoyant des indemnités spécifiques pour les membres du Directoire, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique, à l'exception des informations fournies au paragraphe 3.2.1.1 du présent document d'enregistrement universel.

3.5

Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale du 25 janvier 2022 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et au règlement européen n°596/2014 du 16 avril 2014, dans les conditions décrites ci-dessous :

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par des opérations optionnelles, et également en période d'offre publique. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder seize (16) euros, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires. L'Assemblée Générale du 17 mai 2022 examinera une résolution portant de 16 à 22 euros le prix unitaire net d'achat maximum.

La Société pourra acheter, en une ou plusieurs fois et aux époques que le conseil d'administration appréciera, un nombre d'actions ordinaires de la Société ne pouvant excéder :

- Dix pour cent (10 %) du nombre total des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision ; ou ;
- Cinq pour cent (5 %) de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;

Le montant maximal des fonds nécessaires à la réalisation du programme sera de dix-neuf millions six cent soixante-dix-huit mille huit cent quatorze euros (19 678 814 euros). Sous réserve de son approbation par l'assemblée générale du 17 mai 2022, ce montant sera porté à vingt-sept millions cinquante-huit mille trois cent soixante-neuf euros et quatre-vingt centimes (27.058.369,80 €).

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution d'actions gratuites, de division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées, par ordre de priorité, en vue :

- De favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; le nombre de titres détenus dans le cadre de cet objectif est, au 31 décembre 2021, de 61 585 actions ;
- D'attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux

fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation; le nombre de titres détenus dans le cadre de cet objectif est au 31 décembre 2021 de 10 000 actions; au jour d'enregistrement du présent Document d'Enregistrement Universel, il n'existe pas de projet de cette nature au sein du Groupe.

- De remettre les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe; le nombre de titres détenus dans le cadre de cet objectif est au 31 décembre 2021 de 190 787 actions. Dans le cadre de l'acquisition de la société Verseidag-Indutex, la société SergeFerrari Group devra remettre en paiement de la 3^{ème} fraction du prix d'acquisition, le 29 juillet 2022, 585 417 actions SergeFerrari Group. Les 190 787 actions auto détenues et inscrites en compte pour cet objectif seront utilisés à cet effet. Le reliquat de 394 630 actions pourrait être acquis auprès de Ferrari Participations.
- D'attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société;
- D'annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social.

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées, l'Assemblée Générale ayant autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital par voie d'annulation des titres auto détenus ensuite de la mise en œuvre du programme de rachat ci-dessus décrit.

Actions autodétenues au 31 décembre 2021

Nombre total d'actions autodétenues	262 372
- dont objectif contrat d'animation	61 585
- dont objectif attribution actions gratuites (solde inutilisé)	10 000
- dont objectif croissance externe	190 787
% du capital en autodétention	2,13 %
Valeur au cours d'achat (euros)	2 040 359
Valeur au cours de clôture (euros)	3 274 440
Valeur nominale (euros)	104 948

3.6

Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et des filiales du Groupe

Conventions entre des sociétés du Groupe et un de ses actionnaires

Convention de prestations de services entre Ferrari Participations et le Groupe

Ferrari Participations, en sa qualité de holding, a pour rôle de mettre en œuvre une politique commune globale et cohérente au sein du Groupe et de définir les priorités stratégiques et les axes de développement du Groupe. A ce titre, une convention de prestation de services, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022 a remplacé la convention antérieurement conclue le 1^{er} janvier 2012, a été conclue entre Ferrari Participations et les filiales (et sous-filiales) opérationnelles de SergeFerrari Group.

Les filiales et sous-filiales concernées en 2021 sont les suivantes: Serge Ferrari SAS, Texyloop, CI2M, Serge Ferrari Tersuisse, Serge Ferrari AG, Serge Ferrari Asia Pacific, Serge Ferrari North America, Serge Ferrari Japan, Serge Ferrari Brasil, Serge Ferrari Shanghai, Serge Ferrari India Private Ltd, FERRAMAT, Serge Ferrari Turquie, Serge Ferrari ABSerge Ferrari SpA, Serge Ferrari GmbH, Verseidag-Indutex GmbH, FIT Industrial Co Ltd et SergeFerrari Group.

Au titre de l'exercice 2021, le montant facturé de ces prestations par Ferrari Participations à l'ensemble des sociétés du Groupe s'est élevé à 3 229 milliers d'euros contre 2 280 milliers d'euros en 2020 et 2 782 milliers d'euros en 2019.

Ces prestations regroupent les services détaillés ci-dessous :

- Conseil en stratégie et développement des sociétés bénéficiaires (les filiales opérationnelles) ;
- Conseil en matière financière et de gestion de trésorerie ;
- Assistance en matière d'administration fiscale et de gestion des assurances ;
- Assistance en matière de ressources humaines ;
- Conseil en développement commercial ;
- Conseil en matière de développement industriel et qualité ;
- Conseil en recherche et développement ;
- Conseil en matière de développement durable et environnement.

La convention n'inclut pas la rémunération de prestations liées aux fonctions de dirigeants. Les mandataires sociaux perçoivent de la société SergeFerrari Group des indemnités de mandat au titre de la rémunération de leur fonction de dirigeants.

Cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Convention d'animation stratégique entre Ferrari Participations et le Groupe

Les sociétés ont conclu le 3 décembre 2021 une convention d'animation stratégique, par laquelle Ferrari Participations s'engage à effectuer pour le compte de ses Filiales, une mission d'animation, d'assistance et de contrôle fondée sur l'appartenance desdites sociétés au Groupe

La définition de la stratégie s'exercera notamment, dans les domaines suivants sans que la liste qui suit ne puisse être considérée comme exhaustive ou exclusive de toute autre :

- définition des orientations stratégiques et notamment définition des stratégies de positionnement marché, marketing, clients, eu égard à la spécificité de l'activité du Groupe ;
- assistance et conseils à l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi stratégique de l'entreprise, recensement et analyse des besoins, assistance dans la mise en oeuvre des décisions prises par les organes sociaux ;
- recherche et analyse d'opérations de croissance externe et interne, et d'opportunités de développement de l'activité des sociétés du Groupe.
- Développement des activités (recensement et analyse des besoins, recherche d'optimisation des activités existantes et recherche/analyse d'activités diversifiées)

Cette convention n'est assortie d'aucune rémunération.

Convention de gestion centralisée de trésorerie de groupe

Une convention de gestion centralisée de trésorerie entre les Sociétés Ferrari Participations, SergeFerrari Group, Serge Ferrari SAS, TEXYLOOP, et CI2M est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, en remplacement d'une convention préexistante signée en 2007.

Au titre de cette convention, l'entité Serge Ferrari SAS assure la fonction de société centralisatrice.

Au 31 décembre 2021, le solde cumulé des comptes cash pooling ouverts au nom de la Société SergeFerrari Group dans les livres de la Société Serge Ferrari SAS était créditeur de 7 928 milliers d'euros et de 28 milliers d'euros avec la société CI2M..

Convention de compte courant avec Romain Ferrari.

Une convention de compte courant a été mise en place le 29 juillet 2020 entre la SergeFerrari Group SA et Monsieur Romain Ferrari pour un montant de 3M€. Ce compte courant sera remboursé à Monsieur Romain Ferrari en fonction du multiple d'ebitda affichée par la dette nette du Groupe. Cette convention ouvre droit à une rémunération en ligne avec les dispositions légales en France. Le compte-courant a été remboursé au cours de l'année 2021. Cette convention est devenue caduque au cours de l'exercice.

Conventions liant directement ou indirectement des sociétés du groupe et l'un de ses mandataires sociaux

En dehors des locaux dont le Groupe est propriétaire, les principaux locaux des sociétés du Groupe sont loués à des sociétés immobilières détenues par la société Ferrimmo, société-sœur de la Société.

Ainsi, il existe des conventions de location (baux commerciaux classiques 3/6/9) entre les entités françaises du Groupe et des sociétés immobilières contrôlées par Ferrimmo, filiale à 100 % de Ferrari Participations, associé majoritaire de la Société et dont le capital est contrôlé conjointement par Sébastien FERRARI et par Romain FERRARI.

Le montant total correspondant aux loyers payés par le Groupe en 2021 à la société FERRIMMO et à ses filiales (Immobilière Ferrari SAS, SCI La Roche, SCI Clomeca, SCI SRF, SCI SETIMM) s'élève à 2 981 milliers d'euros contre 2,980 milliers d'euros en 2020 (en incluant les loyers payés à la SCI SMF pour 0,227 million d'euros : ces loyers et les actifs correspondant ont été transmis, en juillet 2020, à la société FERRIMMO, dans le prolongement de leur dévolution successorale à Monsieur Sébastien FERRARI et Monsieur Romain FERRARI). La variation des loyers entre 2020 et 2021 porte essentiellement sur l'arrêt de la location du showroom parisien cédé en décembre 2020 (impact de – 117 milliers d'euros) et sur la location en année pleine des extensions des bâtiments d'extrusion (impact de +102 milliers d'euros).

Les loyers sont le cas échéant, revalorisés sur la base de la variation de l'indice du coût de la construction (ICC).

Au regard de la situation de conflit d'intérêt potentiel que présente pour Messieurs Sébastien Ferrari et Romain Ferrari, la conclusion de telles conventions, la société a recouru à un professionnel indépendant pour se prononcer sur la conformité des loyers payés par le groupe aux SCI contrôlées par le groupe familial Ferrari par rapport aux prix de marché. Les dernières évaluations datent de 2019 et de 2020.

Les conventions réglementées et les conventions courantes ont été examinées par le Comité d'audit du 7 décembre 2021 et par le Conseil d'administration du 8 décembre 2021. Les administrateurs concernés n'ont pas pris part au vote.

Conformément à l'article L.225-39 du Code de commerce, le conseil d'administration a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Dans ce contexte, le Comité d'audit du 7 décembre 2021 a examiné ces conventions et rendu compte au Conseil d'administration lors de ses réunions du 8 décembre 2021. Cette procédure d'identification s'applique à la conclusion d'une convention qui pourrait être qualifiée de convention réglementée et à l'occasion de toute modification, reconduction ou résiliation d'une convention, y compris pour les conventions considérées comme « libres » au moment de leur conclusion.

(Se référer à la note 30 des Notes aux états financiers consolidés incluses au paragraphe 6.1 du présent document d'enregistrement universel)

Conflit d'intérêts et conventions auxquelles les mandataires sont intéressés

A la connaissance de la Société, et au jour d'enregistrement du présent rapport, il n'existe pas de conflit potentiel d'intérêts entre les devoirs à l'égard de la Société de Mesdames Félicie FERRARI, Carole DELTEIL de CHILLY, Caroline WEBER et Joelle BARRETO, et de Messieurs Bertrand NEUSCHWANDER, Christophe GRAFFIN et Bertrand CHAMMAS, administrateurs non membres du groupe familial Ferrari et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. Messieurs Sébastien FERRARI et Romain FERRARI sont en outre respectivement Président et Directeur Général de la société Ferrari Participations, actionnaire de contrôle de SergeFerrari Group SA.

Les participations dans la Société détenues, directement ou indirectement par les mandataires sociaux sont détaillées au paragraphe 8.5. du présent Document d'enregistrement Universel.

Le conseil de surveillance du 25 janvier 2022 a adopté un règlement intérieur dont l'article 5.8 relatif à la « Prévention des conflits d'intérêts » qui prévoit l'obligation pour un membre du Conseil se trouvant dans une telle situation, d'informer complètement et immédiatement le conseil de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions de membre du conseil, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

Le règlement intérieur du Conseil rappelle les règles de déontologie que doivent suivre les membres du Conseil. Au moment de leur nomination, chaque membre du Conseil est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent, à l'observation des règles de déontologie et de non-cumul relatives à son mandat, à l'information du Conseil en cas de survenance de situation de conflit d'intérêt, à la nécessaire assiduité aux réunions du Conseil et à la confidentialité des débats qui s'y déroulent. Chaque membre indépendant du conseil examine chaque année sa situation au regard des critères retenus par le code Middleden et en informe le Conseil.

Le conseil peut recommander à un membre du conseil en fonction, dont il estime qu'il est en situation de conflit d'intérêts avérée et permanente ou quasi-permanente, de présenter sa démission.

3.7

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'article 17 des statuts définit les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale. Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale.

3.7.1 Mode de convocation

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Mixtes selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

3.7.2 Participation aux Assemblées Générales

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et pour les actions au porteur, par la justification de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société, ou se faire représenter, dans les conditions et délais fixés par la réglementation en vigueur.

Le Directoire dispose de la faculté de décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou autre moyen de télécommunication, ou voter à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. »

3.7.3 Conditions d'exercice du droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins (article L. 225-122 du Code de commerce).

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire, et ce à compter de la date de première cotation des actions de la Société sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation organisé.

Ce droit est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Déclaration de seuils statutaires

Outre les obligations de déclaration de franchissement de seuils prévues par les textes légaux et réglementaires, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, au sens de l'article L. 233-7 du code de commerce, un nombre d'actions représentant plus du quarantième (2,5 %) du capital ou des droits de vote, informe la Société dans un délai équivalent à celui applicable aux franchissements des seuils légaux, à compter du franchissement de seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. Cette information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

En cas de défaut de déclaration du franchissement de ce seuil statutaire du quarantième (2,5 %) du capital ou des droits de vote, l'actionnaire défaillant peut être privé du droit de vote pour la fraction non déclarée des actions qu'il détient au-delà, pour une durée de deux années à compter de la notification de la régularisation. La constatation de la privation du droit de vote relève de la compétence du président de l'assemblée générale d'actionnaires, sous réserve que le nombre d'actions que ce dernier détient représente au moins cinq pour cent (5 %) du capital social ou qu'il soit saisi par un ou plusieurs actionnaires satisfaisant à cette condition.

La personne physique ou morale concernée informe également l'Autorité des Marchés Financiers, dans un délai et selon les modalités fixées par son règlement général, à compter du franchissement de seuil de participation. Cette information est portée à la connaissance du public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

3.7.4 Modification des droits des actionnaires

La modification des droits des actionnaires est de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans les conditions fixées par la loi.

3.8

Conventions réglementées et principaux flux intragroupe

A la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'est lié à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de services, à l'exception des conventions énoncées ci-après et dans le paragraphe 3.6

A la date du présent Document d'enregistrement universel, les principaux flux financiers entre les sociétés du Groupe sont relatifs aux conventions et contrats de service suivants

■ **Convention de prestations de services entre Ferrari Participations et le Groupe.**

La Société et ses filiales sont liées à sa société-mère Ferrari Participations par un contrat de prestation de services entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022 dont les conditions et modalités sont exposées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (se référer au paragraphe 3.9). Les mandataires sociaux perçoivent de la société une indemnité de mandat au titre de la rémunération de leur fonction de direction.

Les rémunérations perçues par les dirigeants au titre de cette convention figurent au paragraphe 3.2.

■ **Convention de gestion centralisée de trésorerie**

Dans le cadre d'une convention de gestion centralisée de trésorerie établie le 1^{er} janvier 2012, la Société Serge Ferrari SAS gère la trésorerie de certaines sociétés du Groupe par le biais d'un compte bancaire centralisateur. Cette convention a été conclue avec les sociétés suivantes : Ferrari Participations, SergeFerrari Group, Serge Ferrari SAS, Taxyloop et Cl2M.

Les avances réciproques consenties dans ce cadre portent intérêt au taux EURIBOR 3 mois majorés de 80 points de base pour les utilisations et de 50 points de base pour les placements.

Les comptes de créances et de dettes commerciales intra-groupe non soldés à 60 jours sont reclassés en comptes courants.

Ainsi, à fin décembre 2020, le solde cumulé débiteur des comptes de cash pooling ouverts au nom de la société SergeFerrari Group SA dans les livres de la société Serge Ferrari SAS était de 7 928 milliers d'euros.

■ **Convention d'avance en compte courant** consentie par SergeFerrari Group SA à la société Verseidag-Indutex GmbH

Un financement de 21,3 millions d'euros a été mis en place le 29 juillet 2020 destiné à rembourser les financements existants à la date d'acquisition. Cette avance porte intérêt au coût de la dette du Groupe, plafonné à 200 bps.

■ **Convention liée aux contrats de licence d'exploitation de la marque « Serge Ferrari »**

La société SergeFerrari Group SA a concédé le 1^{er} janvier 2012 (et pour une durée indéterminée) une licence d'exploitation de la marque « Serge Ferrari » aux filiales suivantes (le taux de rémunération par société licenciée s'élève à 0,8 % du chiffre d'affaires) :

- Serge Ferrari SAS
- Serge Ferrari North America
- Serge Ferrari Japan
- Serge Ferrari Asia Pacific Ltd

- Serge Ferrari AG
- Serge Ferrari Tersuisse AG
- Serge Ferrari Brasil
- Serge Ferrari India Private Limited
- Serge Ferrari Shanghai
- Serge Ferrari AB

Au titre de l'exercice 2021, la société SergeFerrari Group SA a comptabilisé un produit de 1 338 milliers d'euros contre 1 123 milliers d'euros en 2020, correspondant aux redevances de marque.

■ **Convention d'intégration fiscale**

Dans le cadre d'une convention d'intégration fiscale, la société SergeFerrari Group SA, tête du groupe, intègre ses filiales Serge Ferrari SAS, Texyloop et CI2M. Le cas échéant, le transfert de déficits fait l'objet de réallocations aux filiales. A compter de l'exercice fiscal 2020, le principe de neutralité s'applique au sein du groupe.

Au 31 décembre 2021, les comptes courants « impôt société » correspondants faisaient ressortir, compte tenu des reports de l'année précédente et des impôts au titre de 2020, les soldes suivants :

- Compte courant d'impôt Serge Ferrari SAS : 911 milliers d'euros
- Compte courant d'impôt CI2M : (80) milliers d'euros

■ **Conventions de location**

Les filiales de la société sont liées à la société FERRIMMO SAS et ses filiales par des contrats de bail aux termes desquels FERRIMMO loue à la Société et à ses filiales les bâtiments permettant la réalisation de son activité. Ces conventions ont été requalifiées en conventions réglementées au 31 décembre 2017 et soumises à l'examen du Comité d'audit et du Conseil d'administration

Les conventions ci-dessous ont été soumises au dispositif de contrôle des conventions réglementées prévu par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce :

■ **Convention de prestations de services entre Ferrari Participations et le Groupe.**

■ **Conventions de location et contrats de bail avec la société FERRIMMO.**

■ **Convention de caution bancaire accordée par la société à sa filiale Giofex France.** Dans le cadre de la mise en place d'une facilité bancaire, la société s'est portée caution pour 1 500 000 € pour sa sous-filiale Giofex France.

■ **Convention d'animation stratégique entre Ferrari Participations et le Groupe**

Les autres conventions ont été classées en conventions courantes.

Politique d'éthique des affaires

Une charte d'éthique, élaborée en 2015 et début 2016, a reçu l'approbation du Comité d'entreprise et du CHSCT respectivement les 11 et 19 avril 2016. La Charte a pour objet de définir les principes et les règles éthiques qui s'appliquent au sein de chacune des entités du Groupe. Elle est applicable à l'ensemble des dirigeants, représentants et salariés du Groupe.

Elle forme l'annexe 3 au Règlement intérieur de l'UES constituée par les sociétés du site de La Tour du Pin. Cette charte a été traduite en anglais et en allemand et a été déployée progressivement dans l'entreprise : membres du Comité de direction stratégique, commerciaux, acheteurs... Elle est jointe au contrat de travail de tout nouvel entrant dans l'entreprise qui en accuse réception.

La Charte d'éthique vise à traiter les situations suivantes :

- Les conflits d'intérêt ;
- Les cadeaux, invitations et avantages divers ;
- La protection des informations confidentielles et du patrimoine intellectuel ;
- La concurrence ;
- La déontologie boursière.

La charte d'éthique prévoit également un dispositif d'alerte, afin d'anticiper et de régler toute difficulté dans les plus brefs délais.

Dans le prolongement des actions prises en application de la loi Sapin 2, le groupe a adopté un Code de conduite anti-corruption, tel que recommandé par Middlednext, présenté au Comité d'entreprise de l'UES constituée par les sociétés du site de La Tour du Pin. Son entrée en vigueur, ainsi que celle de la Charte de déontologie amendée est effective au 22 janvier 2018. Ces documents figurent sur le site www.sergeferrari.com

Relations avec les Actionnaires

Conformément à la recommandation n°14 du code Middlednext, les dirigeants de la société s'assurent que les conditions du dialogue avec les actionnaires sont réunies. A ce titre, les actionnaires présents ou représentés lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2021 représentaient 89,99 % des droits de vote totaux. L'intégralité des résolutions présentées au suffrage des actionnaires et soutenues par le Conseil a été approuvée par 96 % ou plus des suffrages exprimés par les actionnaires, à l'exception de l'approbation des conventions réglementées approuvée par 76 % des actionnaires hors groupe familial. Pour ce qui concerne l'Assemblée générale du 25 janvier 2022, les actionnaires présents ou représentés, représentaient 84,03 % des droits de vote totaux. L'intégralité des résolutions présentées au suffrage des actionnaires et soutenues par le Conseil a été approuvée par 97 % ou plus des suffrages exprimés. Le Conseil vérifie en outre que les votes exprimés par les actionnaires non membres du Groupe familial s'expriment bien pour leur majorité en faveur des résolutions qui leur sont présentées.

Les dirigeants veillent à rencontrer les actionnaires significatifs qui en expriment la demande.

3.9

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

SergeFerrari Group

Siège social : Zone Industrielle la Tour-du-Pin - 38110 Saint-Jean-de-Soudain

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société SergeFerrari Group,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de prestation de services avec la société Ferrari Participation

Prestataire:

Société Ferrari Participations

Dirigeants concernés:

- Sébastien Ferrari : Président de la société Ferrari Participations et Président du conseil de surveillance de la société SergeFerrari Group ;
- Romain Ferrari : Directeur Général de la société Ferrari Participations et Vice-Président du conseil de surveillance de la société SergeFerrari Group ;
- Philippe Brun : Directeur Financier de la société Ferrari Participations et membre du directoire de la société SergeFerrari Group.

Nature et objet:

Conseils et assistances de la société Ferrari Participations en matière de :

- Stratégie et développement,
- Finance et gestion de trésorerie,
- Communication financière et relations investisseurs,
- Assistance en matière de Propriété Intellectuelle : dépôt, protection et gestion des marques,
- Administration fiscale et gestion des assurances,
- Ressources humaines,
- Développement commercial,
- Développement industriel et qualité,
- Recherche & Développement,
- Développement durable et environnement.

Entrée en vigueur de la convention:

1^{er} janvier 2015

Durée:

Un an renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes d'un an.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société:

Ferrari Participations souhaite mettre en œuvre une politique commune globale et cohérente au sein du groupe, et à cette fin, définir les priorités stratégiques et les axes de développement du groupe en assurant la coordination et la mise en œuvre des actions en découlant tout en participant activement à l'animation de la bénéficiaire, notamment par l'harmonisation et la centralisation d'un certain nombre de services administratifs et organisationnels.

Ferrari Participations dispose de l'infrastructure suffisante et d'un personnel qualifié à cet effet, ayant principalement pour fonction d'assurer des tâches d'administration, de gestion du personnel, d'assistance à la direction financière et juridique, d'assistance en matière de développement commercial, d'assistance à la direction industrielle et qualité, en matière de développement durable, de recherche et développement, ou autres fonctions importantes et nécessaires à la bonne marche du groupe.

Modalité:

Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 202 299 euros hors taxes.

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

Convention de prestation de services avec la société Ferrari Participation

Prestataire :

Société Ferrari Participations

Dirigeants concernés :

- Sébastien Ferrari : Président de la société Ferrari Participations et Président du conseil de surveillance de la société SergeFerrari Group ;
- Romain Ferrari : Directeur Général de la société Ferrari Participations et Vice-Président du conseil de surveillance de la société SergeFerrari Group ;
- Philippe Brun : Directeur Financier de la société Ferrari Participations et membre du directoire de la société SergeFerrari Group.

Nature et objet :

Conseils et assistances de la société Ferrari Participations en matière de :

- Stratégie et développement,
- Finance et gestion de trésorerie,
- Communication financière et relations investisseurs,
- Assistance en matière de Propriété Intellectuelle : dépôt, protection et gestion des marques,
- Administration fiscale et gestion des assurances,
- Ressources humaines,
- Développement commercial,
- Développement industriel et qualité,
- Recherche & Développement,
- Développement durable et environnement.

Entrée en vigueur de la convention :

1^{er} janvier 2022 – la présente convention remplace et résilie à compter de cette date la précédente convention de prestation de services entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Durée :

Un an renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes d'un an.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Ferrari Participations souhaite mettre en œuvre une politique commune globale et cohérente au sein du groupe, et à cette fin, définir les priorités stratégiques et les axes de développement du groupe en assurant la coordination et la mise en œuvre des actions en découlant tout en participant activement à l'animation de la bénéficiaire, notamment par l'harmonisation et la centralisation d'un certain nombre de services administratifs et organisationnels.

Ferrari Participations dispose de l'infrastructure suffisante et d'un personnel qualifié à cet effet, ayant principalement pour fonction d'assurer des tâches d'administration, de gestion du personnel, d'assistance à la direction financière et juridique, d'assistance en matière de développement commercial, d'assistance à la direction industrielle et qualité, en matière de développement durable, de recherche et développement, ou autres fonctions importantes et nécessaires à la bonne marche du groupe.

Modalité :

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société SergeFerrari Group règlera à Ferrari Participations une redevance égale à une part des coûts supportés par cette dernière, liés à la réalisation des Prestations, majoré d'une marge raisonnable correspondant aux pratiques de marché.

Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Convention d'animation stratégique avec la société Ferrari Participation

Prestataire:

Société Ferrari Participations

Dirigeants concernés:

- Sébastien Ferrari : Président de la société Ferrari Participations et Président du conseil de surveillance de la société SergeFerrari Group;
- Romain Ferrari : Directeur Général de la société Ferrari Participations et Vice-Président du conseil de surveillance de la société SergeFerrari Group;
- Philippe Brun : Directeur Financier de la société Ferrari Participations et membre du directoire de la société SergeFerrari Group.

Nature et objet:

Conseils et assistance de la société Ferrari Participations, non rémunérée, en matière de :

- Définition des orientations stratégiques, notamment des stratégies de positionnement marché, marketing, clients, eu égard à la spécificité de l'activité du Groupe ;
- Assistance et conseils à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi stratégique de l'entreprise, recensement et analyse des besoins, assistance dans la mise en œuvre des décisions prises par les organes sociaux ;
- Recherche et analyse d'opérations de croissance externe et interne, et d'opportunités de développement de l'activité des sociétés du Groupe ;
- Développement des activités :
 - Recensement et analyse des besoins
 - Recherche d'optimisation des activités existantes et recherche/analyse d'activités diversifiées.

Entrée en vigueur de la convention:

1^{er} janvier 2022 – la présente convention remplace et résilie à compter de cette date la précédente convention d'animation stratégique signée en date du 9 décembre 2015.

Durée:

Un an renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes d'un an.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société:

Ferrari Participations souhaite mettre en œuvre une politique commune globale et cohérente au sein du groupe, et à cette fin, définir les priorités stratégiques et les axes de développement du groupe en assurant la coordination et la mise en œuvre des actions en découlant tout en participant activement à l'animation de la bénéficiaire, notamment par l'harmonisation et la centralisation d'un certain nombre de services administratifs et organisationnels.

Ferrari Participations dispose de l'infrastructure suffisante et d'un personnel qualifié à cet effet, ayant principalement pour fonction d'assurer des tâches d'administration, de gestion du personnel, d'assistance à la direction financière et juridique, d'assistance en matière de développement commercial, d'assistance à la direction industrielle et qualité, en matière de développement durable, de recherche et développement, ou autres fonctions importantes et nécessaires à la bonne marche du groupe.

Modalité :

La convention ne fera pas l'objet d'une rémunération.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Caution accordée à la filiale GIOFEX France

Dirigeants concernés :

- Sébastien Ferrari : Président du conseil de surveillance de la société SergeFerrari Group et Administrateur de GIOFEX Group ;
- Romain Ferrari : Vice-Président du conseil de surveillance de la société SergeFerrari Group et Administrateur de GIOFEX Group ;
- Philippe Brun : membre du directoire de la société SergeFerrari Group et Administrateur de GIOFEX Group.

Objet et modalité :

Dans le cadre de la mise en place d'une facilité bancaire, la société s'est portée caution pour 1 500 000 euros pour sa filiale GIOFEX France.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 4 mars 2022
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Sara Righenzi de Villers
Associée

Lyon, le 4 mars 2022
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Frédéric Jentellet
Associé

Observations du Conseil de Surveillance sur le Rapport du Directoire

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Le directoire de notre Société vous a convoqués en assemblée générale mixte, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat. Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 22-10-20 du Code de commerce, le conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle les observations sur le rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice considéré sur lequel il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer. Nous vous précisons que le directoire a communiqué au conseil de surveillance les comptes annuels 2021, les comptes consolidés 2021 et le rapport du directoire conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-20 du Code de commerce. Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels 2021, les comptes consolidés 2021 et le rapport du directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière. Les résolutions qui vous sont présentées par le directoire ont été débattues et approuvées par le conseil de surveillance. En application des dispositions des articles L. 22-10-26 et R. 22-10-18, ainsi que celles de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, le conseil de surveillance a établi les résolutions relatives, d'une part, aux principes et aux critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux membres du directoire et aux membres du conseil de surveillance en raison de leur mandat, et aux éléments de rémunération dus ou attribués aux membres du directoire et au Président du conseil de surveillance, d'autre part. Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a fait le directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le conseil de surveillance

4

Gestion des Risques

- 4.1 CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES
- 4.2 FACTEURS DE RISQUES
- 4.3 ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES
- 4.4 ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

148

151

158

159

4.1

Contrôle interne et gestion des risques

4.1.1 Définition du contrôle interne et de la gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur au sein du Groupe repose sur un ensemble de moyens, de politiques, de comportements, de procédures et d'actions adaptés, visant à s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour maîtriser :

- les activités, l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources ;
- les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine ou la réalisation des objectifs du Groupe, qu'ils soient de nature opérationnelle ou financière ou liés au respect des lois et réglementations.

Le contrôle interne et la gestion des risques sont un processus conduit par le directoire sous le contrôle du conseil de surveillance, mis en œuvre par le comité de direction stratégique et l'ensemble du personnel.

Quels que soient sa qualité et ses degrés d'application, il ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs rentrant dans les catégories suivantes :

- la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la protection des actifs ;
- la fiabilité des informations financières et comptables.

L'un des objectifs des systèmes de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser l'ensemble des risques résultant de l'activité du Groupe, notamment les risques comptables et financiers, dont l'erreur ou la fraude, mais aussi les risques opérationnels divers, les risques stratégiques ainsi que les risques de conformité. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Par ailleurs, dans la poursuite des objectifs précités, il va de soi que les entreprises sont confrontées à des événements et aléas qui sont indépendants de leur volonté (évolution imprévue des marchés, de la concurrence et de la situation géopolitique, erreur de prévision ou d'estimation de ces évolutions sur l'organisation...)

4.1.2 Environnement du contrôle interne

4.1.2.1 Les acteurs du contrôle interne

Le Conseil de surveillance

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire.

Dans le cadre de cette mission, le Conseil dispose notamment des pouvoirs suivants :

- il contrôle les comptes sociaux et consolidés établis par le directoire ainsi que les moyens mis en œuvre par la Société et les commissaires aux comptes pour s'assurer de leur régularité et leur sincérité ;
- il nomme les membres du directoire et désigne en son sein un président ;
- il peut convoquer une assemblée générale ;
- il se prononce, sur la base d'une recommandation du comité d'audit, sur les candidatures à présenter aux actionnaires dans le cadre de la nomination des commissaires aux comptes ;
- il s'assure du respect des règles garantissant l'indépendance et l'objectivité des commissaires aux comptes ;
- il approuve les travaux de ses comités spécialisés ;
- il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit assure la revue des risques et des états financiers établis par le Groupe; le plan d'audit annuel est validé par le Comité d'audit. La composition et le fonctionnement du Comité d'audit sont décrits dans le chapitre 3 de présent document sur le Gouvernement d'entreprise

Le Comité de direction stratégique

Chacun des membres du Comité de direction stratégique réalise les activités de contrôle sur les directions fonctionnelles ou opérationnelles qui lui sont rattachées. Le Comité de Direction stratégique assure la conduite des activités du Groupe ainsi que la mise en œuvre de ses principales politiques.

L'Audit Interne

L'audit interne rend compte au Directoire et participe à l'exécution du plan d'audit annuel, déterminé après avoir réalisé une identification et une analyse des principaux risques du Groupe.

4.1.2.2 Identification et gestion des risques

L'identification et la gestion des risques fait l'objet chaque année d'une présentation au Comité d'audit, et d'un suivi pluriannuel par celui-ci. C'est ainsi, notamment, que les audits de sécurité informatique sont déclenchés tous les 3 ans environ et se traduisent pas des recommandations mises en œuvre par la Direction de l'Informatique et du Digital. Ce plan de déploiement fait l'objet d'une présentation annuelle au Comité d'audit.

C'est aussi dans ce cadre que le plan d'audit annuel est élaboré.

Les échanges entre le Comité d'audit, la Direction financière du Groupe et les Commissaires aux comptes autour des key audit matters permettent également d'orienter les missions d'audit, réalisées en interne ou sous-traité. Elles conduisent à assurer une bonne couverture des activités et/ou des actifs et passifs du Groupe.

4.1.2.3 Éléments clés des procédures de contrôle interne

Le contrôle budgétaire : il s'articule autour de trois axes que sont le budget annuel (réestimé plusieurs fois en cours d'année), le suivi des réalisations dans le cadre des reportings mensuels et le plan stratégique. Il repose sur des équipes de contrôle de gestion rattachées à la Direction Financière. Le budget fait l'objet d'instructions précises (principes, calendrier) émises par la Direction financière du groupe communiquées à l'ensemble des filiales. Le budget final est approuvé par le Président du Directoire ;

Le reporting est préparé sur la base de données saisies directement en filiale selon un calendrier précis communiqué en début d'année et conformément au manuel de reporting ainsi qu'aux principes comptables émis par les équipes centrales ; l'analyse mensuelle des performances dans le cadre des reportings est présentée par la Direction Financière au Directoire et au Comité de direction stratégique, ainsi qu'au Conseil de surveillance

Un **plan d'audit interne annuel** est établi à la suite de la revue des risques par le Comité d'audit.

Un **plan stratégique** pluriannuel conduit les orientations stratégiques du Groupe à moyen terme.

Un **outil unique de reporting et de consolidation** permet la saisie en direct par chaque filiale de l'ensemble de ses données comptables et financières.

La **gestion centralisée de la trésorerie** et la couverture des risques de change et de taux, est pilotée par le Responsable de la Trésorerie Groupe rattaché à la Direction Financière du Groupe.

La Charte de déontologie

La charte de déontologie est accessible sur le site www.sergeferrari.com. En application depuis janvier 2018, elle porte notamment sur

- la prévention des conflits d'intérêts ;
- la politique en matière de cadeaux, invitations et avantages divers ;
- la prohibition des comportements anticoncurrentiels ;
- la déontologie boursière (périodes d'abstention, informations privilégiées) ;
- la protection des informations confidentielles et du patrimoine Intellectuel ;
- la procédure d'alerte professionnelle.

Le Code de conduite anticorruption

Le Code anticorruption est accessible sur le site www.sergeferrari.com.

Le code de conduite anticorruption (le Code) se réfère à la Convention des Nations-Unies contre la corruption et s'attache à lutter contre toutes les formes de corruption. Il s'appuie sur le Code anticorruption Middledenext. Le présent code s'inscrit dans le cadre de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Toutefois, un document ne peut aborder tous les cas de corruption et de trafic d'influence pouvant se produire dans le cadre des activités quotidiennes ; chacun doit donc exercer son propre jugement et faire preuve de bon sens. En cas de doute sur la conduite à tenir, chaque entreprise s'appuie sur les outils d'aide et de conseil qu'elle a mis en place ainsi que sur un système d'alerte interne.

En application depuis janvier 2018, il précise notamment les notions de corruption active et passive, le cadre relatif aux cadeaux et invitations, les dons à des organisations caritatives ou politiques, le mécénat, sponsoring, les paiements de facilitation, la surveillance des tiers (fournisseurs, prestataires, clients), les conflits d'intérêts et les enregistrements comptables et le contrôle interne associé.

4.1.2.4 Contrôle juridique et opérationnel du Siège sur ses filiales

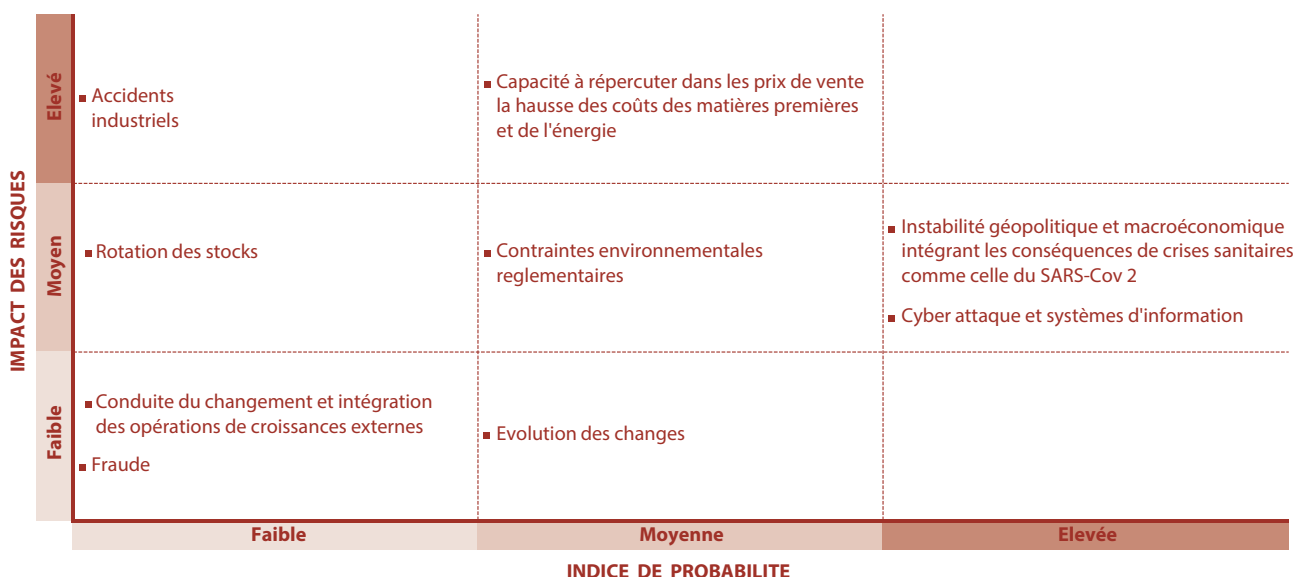
Les filiales sont, pour la plupart, détenues directement ou indirectement à 100 % par la société SergeFerrari Group ou par sa principale filiale la société Serge Ferrari SAS. Le Président du Directoire est également, dans la plupart des cas, président ou membre des organes de direction de chaque filiale.

4.2

Facteurs de risques

Le Groupe a procédé à une revue des facteurs de risques susceptibles d'avoir une incidence négative significative sur ses activités, la rentabilité de celles-ci ou ses résultats. Le Groupe n'identifie pas de risque significatif en dehors de ceux présentés ci-après. Pour 2021, la revue des facteurs de risques a intégré un risque complémentaire relatif à la capacité industrielle du Groupe à répondre à une demande très soutenue et livrer un carnet de commandes très fourni début 2022. Les autres risques n'ont pas connu d'évolution comparativement à 2020, hormis le risque d'intégration des acquisitions réalisées en 2020 qui a été revu à la baisse, en raison de la réalisation de l'intégration commerciale au 1^{er} janvier 2021 et du bon avancement de l'intégration industrielle à la date d'enregistrement du présent document.

La matrice des risques du Groupe, reproduite ci-dessous, est un outil de pilotage de maîtrise des risques. Elle synthétise ces risques en fonction de leur importance et de leur probabilité d'occurrence.



Hiérarchisation des risques

4.2.1. Risques liés à l'activité	Instabilité géopolitique et macroéconomique intégrant les crises sanitaires comme celle du Sars-Cov 2 Capacité à répercuter dans les prix de vente la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie Conduite du changement et intégration des opérations de croissances externes Rotation des stocks Cyber attaque
4.2.2. Risques industriels et environnementaux	Accidents industriels Contraintes environnementales réglementaires
4.2.3 Risques financiers	Evolution des changes Fraude

Les facteurs de risques sont présentés, au sein d'une même nature de risque, par ordre décroissant d'importance.

4.2.1 Risques liés à l'activité

Instabilité géopolitique et macroéconomique intégrant les crises sanitaires comme celles du Sars-Cov 2

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
SergeFerrari Group réalise 75 % de son chiffre d'affaires hors de France et 25 % hors d'Europe. Le Groupe est confronté aux guerres commerciales entre états, à la recrudescence des tensions géopolitiques et au risque d'une crise macroéconomique mondiale plus large. De fait, le Groupe est confronté à un risque macroéconomique résultant de pandémies comme celle du Sars-Cov2 (mesures de confinement, restrictions de déplacement, interdictions d'activité de certains de ses clients).	Le Groupe pourrait être confronté à des limitations de commercialisation, de distribution ou de consommation de produits de provenance internationale, comme cela a été observé au 2^{ème} trimestre de l'année 2020. L'instabilité dans les relations internationales (guerre en Ukraine, difficultés dans la conduite des relations commerciales Chine – Etats-Unis) pourrait peser sur l'activité du Groupe. L'instauration de droits de douane pourrait provoquer une baisse significative des ventes et des marges.
Contrôle et atténuation du risque	
Les ventes du Groupe se répartissent sur 4 segments de marché stratégique évoluant de manière distincte en fonction de leurs domaines d'applications. Cette diversification de marché et de domaine d'application permet au groupe de limiter son exposition envers un marché ou un territoire unique.	
Le Groupe intervient dans environ 80 pays et de ce fait, voit son exposition à un seul territoire relativement modérée.	

Rotation des stocks

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
Le Groupe produit ses matériaux, pour partie sur carnet de commande (make to order), mais également à destination temporaire de ses stocks, sur la base de prévisions et d'estimations de ventes pour les mois à venir. Les écarts entre prévisions et ventes réelles peuvent se traduire par une mise en stock de produits à faible rotation.	Le Groupe peut être amené en conséquence à comptabiliser des provisions pour dépréciations pour cause de rotation lente.
Contrôle et atténuation du risque	
Le Groupe procède mensuellement à l'évaluation de ce risque de faible rotation, et provisionne ce risque lorsque celui-ci est avéré.	
Le Groupe a renforcé ses moyens d'anticipation des estimations de la demande par l'utilisation du pipe de projets disponibles sur son outil de CRM BOOSTER.	

Prix des matières premières et de l'énergie

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
Le Groupe utilise de grandes quantités de matières premières et de fournitures industrielles dans les procédés de fabrication (plus de 50 % de ses coûts de production standards), issues pour la plupart de la pétrochimie (polychlorure de vinyle « PVC », polytéraphthalate d'éthylène - « PET » et plastifiants), lesquels sont indirectement soumis aux fluctuations des cours du pétrole brut. Le Groupe est également exposé aux variations de prix d'autres matières premières essentielles à son activité, telles que les colorants, les vernis, l'antimoine (ignifugeant), les pigments, etc. Le Groupe répercute ces hausses de prix à ses clients, en général au 1^{er} janvier de l'année suivante. Les prix sont également dépendants de la disponibilité des composants chimiques de spécialité: les cas de force majeure (maintenance inopinée, approvisionnements, sinistres,...) rencontrés par les industries chimiques, peuvent se traduire par de fortes tensions temporaires sur les prix.	Le délai de révision à la hausse des prix de vente à la suite de l'augmentation du prix des matières premières se traduit par une dégradation temporaire des marges du Groupe.
Contrôle et atténuation du risque	
Le Groupe répercute les hausses de prix des matières premières à ses clients, en général au 1^{er} janvier de l'année suivante: en effet, les produits commercialisés par le Groupe sont des produits innovants, qui présentent des avantages uniques pour ses clients. En 2021, face à l'ampleur des hausses observées, le Groupe a appliqué dès la fin du mois de mars, une surcharge temporaire transformée en hausse de prix définitive au 1^{er} novembre. A l'exception notable du PET, les matières utilisées par le groupe sont issues de la chimie de spécialités: la volatilité de ces matières premières est moindre que sur les produits chimiques de commodités. En outre, les prix des matières premières sont mondiaux: l'absence de disparités significative d'un continent à l'autre prévient le développement d'avantage concurrentiel au détriment du Groupe. Par ailleurs, le Groupe a œuvré à la mise en place de ses stocks consignment de la part de ses fournisseurs, les coûts facturés à la Société le sont sur la base du cours du mois des consommations du stock consignment. La réduction des délais de mise à disposition des produits réduit également l'impact potentiel de la volatilité des prix. La société a par ailleurs mis en œuvre des clauses d'évolution du prix de ses matières premières à partir d'indices publiés par des organismes de référence. Ces clauses s'appliquent en général pour l'année en cours. Par ailleurs, la Société s'attache par de nombreuses mesures opérationnelles à limiter et prévenir l'impact de ces variations sur son résultat. Ces mesures portent à la fois sur l'optimisation des délais de production, l'effort commercial afin de négocier de possibles révisions de prix, la recherche permanente de sources d'approvisionnements alternatives ainsi que la poursuite d'une politique d'innovation forte portant notamment sur la formulation chimique des produits et la substitution de certains de leurs composants.	

Conduite du changement et intégration des opérations de croissances externes

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
Le Groupe a réalisé en 2020 des opérations de croissance externe pour renforcer sa présence sur 3 de ses 4 marchés stratégiques. Ce renforcement passe par l'intégration de technologies nouvelles et complémentaires, par le renforcement de sa présence internationale et de la rationalisation des sites de production. La réalisation de ces synergies, sera un facteur clé pour tirer le plein avantage de ses opérations.	Les acquisitions réalisées sur les derniers exercices sont motivées par la mise en œuvre de synergies technologiques, industrielles et commerciales. Si le Groupe ne parvenait pas à mettre en œuvre ces synergies, cela pourrait avoir un impact sur l'efficacité des organisations industrielle et commerciale et par conséquent sur les résultats financiers du Groupe.
Contrôle et atténuation du risque Le Groupe, conscient de l'enjeu de la bonne intégration des acquisitions a ajusté sa Gouvernance et sa structure Managériale afin de s'assurer de la bonne conduite du changement. Un suivi bimensuel a été également mis en place au cours duquel les principaux managers en charge de l'intégration reportent sur l'avancement des opérations d'acquisition. Le groupe a intégré au sein de son Comité de direction stratégique les deux directeurs généraux de Verseidag.	

Cyber attaque (risques liés au système d'information)

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
Le Groupe exploite des systèmes d'information complexes (notamment pour la gestion de sa production, de ses ventes, de sa logistique et pour la tenue de sa comptabilité et de son reporting) qui sont indispensables à la conduite de son activité commerciale et industrielle.	Une défaillance de l'un des systèmes d'information pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.
Contrôle et atténuation du risque Le Groupe a choisi d'externaliser les infrastructures et le stockage des données auprès d'un opérateur d'infogérance de 1^{er} rang qui fournit également des services de helpdesk. La société conduit périodiquement des audits de sécurité et de vulnérabilité informatique dont elle traduit les conclusions dans des plans d'amélioration pluriannuelle. La Direction des Services Informatiques réalise, de manière régulière, des opérations de sensibilisation au risque de cyber attaque auprès du personnel. Ces formations sensibilisent à la détection des tentatives d'hameçonnage, et de phishing, permettant ainsi l'atténuation du risque. Les mesures prises en matière de sécurité ont permis de fournir une disponibilité du SI proche de 100 % en 2020 et en 2021.	

4.2.2 Risques industriels et environnementaux

Accidents industriels

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
Les installations du Groupe, en raison notamment de la toxicité ou de l'inflammabilité de certaines matières premières, produits finis ou procédés de fabrication ou d'approvisionnement, comportent un certain nombre de risques de sécurité, d'incendie ou de pollution. En particulier, les procédés de fabrication du Groupe, qui utilisent des matières inflammables (vernis, solvants, produits chimiques, PET, PVC, etc.), peuvent créer un risque important d'incendie ou d'explosion.	Le Groupe pourrait être confronté à une indisponibilité des matériaux fabriqués par le Groupe, sur l'un de ses sites industriels. Il en résulterait une perte de chiffre d'affaires et un impact potentiellement significatif sur sa rentabilité et sa liquidité.
Contrôle et atténuation du risque	
Le Groupe s'est donc attaché à mettre en place des mesures de gestion du risque contre les incendies et les accidents industriels, à savoir : ■ Concernant les incendies, en collaboration avec les services du SDIS 38 (Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère), un plan ETARE N° 411 qui consiste en l'identification des locaux situés dans les zones à risque (avec une insuffisance de moyens) et des risques liés à leurs activités a été établi. De plus, une formation du personnel « anti-incendie » (utilisation des moyens d'extinctions et exercices d'évacuation) est régulièrement entreprise. Enfin, la centrale d'incendie est reliée à un PC de télésurveillance. ■ Concernant les accidents industriels, en rapport notamment à sa certification ISO 14001, le Groupe a mis en place un plan annuel d'amélioration qui consiste notamment à organiser la rétention des zones sensibles (dépotage des camions), à aménager des zones ATEX (Atmosphères Explosibles), à conduire les études et scénarii incendies (émission des flux thermiques), etc. En outre, une formation du personnel sur l'étude à la détermination des zones à risque d'explosion et la surveillance de l'oxydateur de fumées (pollution de l'air) a également été réalisée. Le Groupe a également fait évoluer dans le temps sa couverture d'assurance de façon à lui permettre de compenser de façon appropriée les conséquences d'un sinistre majeur. A l'issue du sinistre intervenu en décembre 2019 sur le site de La Tour du Pin, le Groupe s'est accordé avec ses assureurs d'un plan de sprinklage de toutes ses installations industrielles, à déployer de 2020 à 2024.	

Contraintes environnementales réglementaires

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
Le Groupe est soumis à un environnement réglementaire contraignant notamment dans le domaine de l'environnement et de la sécurité et plus particulièrement pour ce qui a trait à la sécurité industrielle, aux émissions ou rejets de toutes natures, à l'utilisation, à la production, à la traçabilité, à la manipulation, au transport, au stockage de produits et substances, à l'élimination ou encore à l'exposition à ces dernières ainsi qu'à la remise en état de sites industriels et à la dépollution de l'environnement. Un manquement à ces réglementations ou l'incapacité du Groupe à s'adapter aux futures évolutions en la matière pourrait entraîner des sanctions de diverses natures : financières, civiles, administratives ou pénales, et pourrait conduire au retrait des permis et licences nécessaires pour la poursuite des activités (classement ICPE de ses sites industriels en France).	Le respect de ces réglementations impose que le Groupe engage des dépenses régulières et importantes. De plus, cet environnement réglementaire évolue fréquemment et ce, dans un sens de plus en plus restrictif. Ces évolutions pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats sa situation financière et ses perspectives. Des changements dans ces lois et règlements et leur interprétation pourraient conduire à des dépenses et/ou à des investissements significatifs concernant principalement l'outil industriel et/ou l'adaptation de la formulation de ses produits
Contrôle et atténuation du risque	
Dès juin 2007, le Groupe s'est mis en conformité avec la réglementation REACH (Registration Evaluation and Authorisation of Chemicals). En outre, le Groupe a également engagé une démarche pour anticiper et dépasser ces exigences réglementaires européennes. Le Groupe évalue régulièrement la performance sanitaire et environnementale de ses matériaux composites grâce à cinq indicateurs clés : Précaution sanitaire, Qualité de l'air intérieur, Empreinte environnementale, Economie circulaire et Contenu renouvelable. Ces indicateurs du Système Eco IDentity mesurent les progrès accomplis au-delà des exigences réglementaires. Le Groupe est par ailleurs membre de plusieurs organisations opérant dans le domaine du développement durable, dont l'association Orée et l'institut INSPIRE. Le Groupe anticipe en permanence sur l'évolution de la réglementation (notamment l'encadrement de l'utilisation des composés fluorés à l'horizon 2024).	

4.2.3 Risques financiers

Evolution des changes

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<u>Sur les flux opérationnels</u> En raison du caractère international des activités et des implantations du Groupe, ce dernier est confronté à des fluctuations des taux de change des différentes devises lesquelles ont un impact comptable direct sur les comptes consolidés du Groupe, et qui se traduisent par un risque de transaction sur les revenus et les charges libellés en devises et un aléa portant sur leur conversion en euros dans les bilans et les comptes de résultat des filiales étrangères à la zone euro. Sur son périmètre historique, le Groupe a réalisé en 2021 environ 25 % de son chiffre d'affaires dans des devises hors euro. Dans le même temps, plus de 85 % en valeur des achats de matières premières et prestations ont été engagés en euro et moins de 10 % en CHF. Aussi, même si le Groupe bénéficie d'un adossement mécanique partiel, une exposition résiduelle demeure. Enfin, une partie des fabrications du groupe est réalisée en Suisse (micro-câbles PET et matériaux composites) dans une monnaie de compte distincte de l'euro. Ces facturations annuelles intragroupe font l'objet de politique de couverture. <u>Sur les actifs et passifs courants en devises</u> Le Groupe dispose dans ses filiales d'actifs et de passifs financiers résiduels en devises Ces actifs et passifs financiers ne font pas l'objet de couvertures de change : en revanche, les flux nets en USD et en CHF, incluant la variation de ces actifs et passifs financiers, après détermination d'une exposition nette en USD et en CHF font l'objet de couvertures. <u>Sur les actifs non-courants en devises</u> Outre ses investissements dans ses propres filiales, le Groupe ne dispose pas d'actifs non-courants en devises.	Des variations significatives et durables des taux de change pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats du Groupe, sa situation financière ou ses perspectives.
Contrôle et atténuation du risque Le Groupe a centralisé la gestion du risque de change en essayant de concentrer les positions ouvertes sur la société Serge Ferrari SAS de façon à pouvoir en assurer une gestion plus aisée. Les ventes internes au Groupe sont effectuées dans la devise de la filiale de distribution, lorsque cela est possible et efficace (USD, CHF, JPY, RMB, BRL...). Le Groupe a comme objectif de couvrir le cours fixé pour le budget, pour ce qui concerne les flux de l'année en cours. Pour ce qui concerne les actifs et passifs courants en devises, le Groupe recherche une couverture naturelle actif-passif la plus adéquate.	

Fraude

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
Le développement du Groupe à l'international s'est accompagné de la création ou de l'acquisition de taille souvent réduite (moins de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel par entité), dotées de services administratifs limités. Le Groupe laisse une autonomie à ses dirigeants de filiales pour engager des dépenses prévues au budget annuel.	Le Groupe est par conséquent exposé à un risque financier et à un risque de non-respect des règles du Groupe en matière de délégation de pouvoir et de ségrégation des tâches
Contrôle et atténuation du risque	
Le Groupe procède (ou fait procéder) à un contrôle des dépenses, des relevés et rapprochements bancaires. Par ailleurs, la centralisation de la trésorerie réduit les excédents de cash dans les filiales. L'équipe d'audit interne est impliquée dans la revue du process de ségrégation des tâches mis en place dans les filiales en application des règles du Groupe. Le Groupe s'est également doté de moyens dédiés à la lutte contre la corruption. Un code de conduite anti-corruption et des formations déployées auprès des salariés potentiellement les plus concernés.	

4.3

Assurances et couvertures des risques

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie et de franchise qu'il estime compatibles avec la nature de ses activités. Par ailleurs, l'occurrence d'un ou de plusieurs sinistres importants, bien qu'ils soient couverts par ces polices d'assurances et/ou même s'ils résulteraient d'une défaillance dans la prestation de fabrication ou d'installation réalisée par un tiers, pourrait sérieusement affecter les activités du Groupe et sa situation financière compte tenu de l'interruption des activités du client final pouvant résulter de tels sinistres, des délais de remboursement par les compagnies d'assurance en cas de dépassement des limites fixées dans les polices et, enfin, en raison du renchérissement des primes qui s'en suivrait.

Les principales polices du Groupe, souscrites auprès de compagnies d'assurance de réputation internationale, sont les suivantes :

- **Responsabilité civile générale** en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait des activités du Groupe. Les limites globales de garantie sont :
 - Responsabilité civile Exploitation : 8 millions d'euros par sinistre ;
 - Responsabilité civile après livraison : 16 millions d'euros par année d'assurance
 - Défense et recours : 100 milliers d'euros.

La responsabilité civile professionnelle est également comprise dans ce programme en garantie additionnelle au contrat et fait l'objet d'une limite spécifique de 1 million d'euros.

Assurances Multirisque Industrielle - Dommages aux biens et pertes d'exploitation dont les principales limites globales sont les suivantes avec une limitation contractuelle d'indemnité de 100 millions d'euros par sinistre :

- « Dommages aux biens » limitée à 149 millions d'euros pour les risques incendies, explosions et risques spéciaux – Franchise de 600 milliers d'euros par sinistre ;
- « Pertes d'exploitation » limitée à 73,4 millions d'euros de marge brute - Franchise de 14 jours calendaires.

Le Groupe s'est engagé dans des travaux de sprinklage de ses unités industrielles de La Tour du Pin, qui lui permettront, une fois ces travaux réalisés, d'améliorer les limites d'indemnisation contractuelle aujourd'hui en vigueur.

Dans le cadre de ces deux polices, le Groupe conduit depuis de nombreuses années une politique de prévention des risques en sollicitant l'intervention d'ingénieurs conseil auprès de ses assureurs, en conduisant des audits annuels et en mettant en œuvre les recommandations issues de ces opérations.

Garantie de défaut de fabrication, pour les gammes Matériaux composites pour l'architecture et les produits imper-respirant. La limite globale est de 2 millions d'euros par an et de 1 millions d'euros par sinistre.

Le Groupe bénéficie également des polices suivantes :

- Transport – stocks et transits,
- Hommes-clés,
- Flotte automobile,
- Assurance-crédit,
- Responsabilité civile des dirigeants
- Atteintes à l'environnement.

Par ailleurs, le Groupe bénéficie de polices d'assurances pour ses entités suisses, italiennes et allemandes. Les couvertures d'assurance relatives à PLASTITEX, GIOFEX, FERRAMAT et Verseidag ne sont pas incluses dans les montants ci-dessus.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les perspectives, la situation financière, les résultats ou le développement du Groupe.

4.4

Elaboration de l'information financière et comptable

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les fonctions administratives, juridiques et financières sont placés sous la responsabilité de Philippe BRUN, Membre du Directoire par ailleurs en charge de de l'établissement et de la diffusion de l'information financière. Les activités de production de l'information financière du Groupe sont réalisées sous l'autorité d'un Directeur Financier Adjoint qui encadre les équipes comptables et de controlling : au plan hiérarchique pour les sociétés françaises, au plan fonctionnel pour les autres filiales.

La direction financière définit et met en œuvre la stratégie financière, participe au développement des outils de pilotage et de contrôle des activités opérationnelles (reportings, consolidation, budgets,...) et assure la liquidité du Groupe.

Les équipes consolidation et controlling sont responsables de l'établissement et de la diffusion des indicateurs mensuels consolidés de performance et des états financiers consolidés semestriels. Ces services ont également la responsabilité de la gestion du process budgétaire et de l'établissement des prévisions. Ils assurent la mise à jour et la diffusion des procédures comptables et financières et maintiennent le plan de compte Groupe dans tous les outils comptables et de reporting. Le groupe produit son information financière consolidée à partir de FEBUS (Ferrari BUSINESS – SAP/BFC). Des éléments de reporting extra-financiers, relatifs aux activités industrielles notamment, sont établis par les services opérationnels et diffusés aux membres du Comité de direction stratégique.

La Société a recours à des spécialistes externes sur certains domaines de compétences pour lesquels elle ne dispose pas de ressources suffisantes en interne (fiscalité, assurances, juridique, M&A...).

Les systèmes d'information sont pilotés au sein du Groupe : le groupe utilise pour ses principales entités de production d'ERP (SAP pour les sites français et suisses et PPS/L pour les sites allemands) et pour ses filiales de distribution de SAGE plus adapté aux métiers de la distribution. L'implémentation d'un ERP commun aux entités de distribution du Groupe s'est poursuivie en 2020 et en 2021. Les fonctions ou services associés pour lesquels le Groupe ne dispose pas de compétence en interne sont infogérés auprès de prestataires externes, à l'exception des sites allemands pour lesquels l'organisation et la supervision du SI sont à ce jour internalisées.

Elaboration et contrôle des états financiers

SergeFerrari Group a mis en œuvre un référentiel unique et commun en matière d'enregistrement comptable et de suivi de la performance financière. Il repose sur :

- la maintenance d'un plan comptable Groupe ;
- la diffusion d'un calendrier et d'instructions de clôture ;
- le déploiement d'un ERP commun, ou communicant avec l'ERP existant, notamment pour les sociétés et ou activités acquises.

Les filiales sont accompagnées par les services centraux dans l'établissement de leurs reportings ou états financiers périodiques. Une revue de leurs états financiers permet de questionner, puis de valider la qualité des états financiers reportés. Certaines filiales sont d'une taille trop modeste pour disposer d'équipe comptable ou de reporting propre : dans ce cas, le groupe a recours à des prestataires locaux qui assurent, pour le compte de la filiale locale, l'ensemble des obligations déclaratives et de reporting.

Le Groupe dispose, pour son pilotage opérationnel mensuel des indicateurs suivants :

- reporting des ventes et des marges brute et commerciale par zone géographique ;
- état du besoin en fonds de roulement opérationnel ;
- états hebdomadaires des dépassements d'échéances clients ;
- états mensuels des stocks ;
- état de la trésorerie nette ;
- indices achats mensuels de matières premières ;
- compte de résultat mensuel par entité et pour le groupe ;
- suivi budgétaire par centre de coûts.

Chaque territoire (pays, zone géographique, ou segment de marché) dispose d'un suivi de sa performance mensuelle. Le développement international du Groupe amène à accroître le nombre de business analysts placés sous l'autorité des patrons de pays ou de régions. En contrepartie, le Groupe conduit des missions d'audit interne là où il l'estime utile.

Les équipes finance du Groupe réalisent périodiquement d'autres travaux :

- revue des créances, de leurs perspectives de recouvrement, de leur besoin de provisionnement ;
- revue des indicateurs d'activité industrielle et analyse des variances sur coûts standard ;
- revue des programmes de recherche et développement, de la poursuite de leur mise en œuvre, ou en cas d'abandon, de leur passage au compte de résultat ;
- confirmation mensuelle des soldes et flux intragroupes ;
- inventaires physiques périodiques ou annuels portant sur les stocks de matières premières, d'en-cours et de produits finis.

Le Groupe a désigné des commissaires aux comptes ou des contrôleurs externes dans ses filiales qui permettent de couvrir la quasi-totalité des revenus, résultats et actifs et passifs du Groupe. Pour les filiales non couvertes par le scope d'audit, des revues limitées externes peuvent venir compléter les travaux de revue des états financiers réalisés en interne. Le Groupe organise avec ses commissaires aux comptes (en France, pour le consolidé et les sociétés françaises) et avec ses réviseurs indépendants (en Suisse, pour les comptes statutaires de ses deux filiales industrielles, en Italie pour la société Serge Ferrari SpA), en Allemagne pour Verseidag et ses filiales) des réunions de planning et de closing d'intervention. Les auditeurs communiquent alors au Comité d'audit et à la Direction générale les conclusions de leurs travaux et les pistes d'amélioration pour les clôtures ultérieures.

Systèmes d'information

Depuis sa mise en œuvre en mars 2008 sur son site français de La tour du Pin, le Groupe a souhaité poursuivre le déploiement de son progiciel métier intégré (SAP). C'est ainsi qu'en mars 2012, le site d'Eglisau (Suisse) a également basculé sur le progiciel Groupe, le dernier site industriel d'Emmenbrucke (Suisse) a rejoint les autres composantes industrielles du Groupe en deux étapes : décembre 2014 pour le module FI (comptabilité et finance) et mars 2015 (pour les modules industrie et logistique).

Un système d'information unifié permet à la Société de disposer d'indicateurs de mesure de performance partagés et cohérents, d'acquérir une maîtrise supérieure des risques opérationnels et de favoriser l'atteinte du plan de développement du Groupe.

Depuis janvier 2015, le Groupe dispose de BOOSTER, un outil de CRM (Gestion de la relation clients).

En 2017, la société Serge Ferrari SAS a déployé une solution de gestion de ses coûts de transport (TMS).

Depuis 2018, le Groupe déploie pour ses filiales de distribution une solution SAGE déployée à partir d'un core model.

L'intégration de nouvelles sociétés dont certaines de taille significative amènera le groupe à se positionner en 2022, sur l'organisation la plus adaptée. A cet effet, SergeFerrari Group a accueilli en septembre 2021 un Group Chief Information Officer chargé de poursuivre et d'accroître la transformation digitale des opérations, d'accroître le niveau de cybersécurité et de définir l'organisation d'information la plus appropriée à implémenter pour finaliser l'intégration des activités acquises et faciliter le master data management.

5

Rapport de Gestion

5.1	CHIFFRES CLEFS DES COMPTES CONSOLIDÉS	164
5.2	ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DU RÉSULTAT	167
5.3	INVESTISSEMENTS	184
5.4.	ENDETTEMENT NET	186
5.5.	PERSPECTIVES	189
5.6.	CONTRATS IMPORTANTS	190

5.1

Chiffres clefs des comptes consolidés

Les principales informations financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes consolidés établis en normes IFRS. Depuis 2019, les éléments communiqués ci-dessous intègrent l'application de la norme IFRS 16.

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Total actif	316 825	304 407
Total actifs non courants	125 367	130 109
<i>dont écarts d'acquisition</i>	20 722	20 668
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	20 259	22 432
<i>dont Immobilisations corporelles</i>	75 216	76 713
<i>dont Impôts différés actifs</i>	7 184	8 180
Total actifs courants	191 458	174 298
<i>dont stocks et en-cours</i>	82 456	70 629
<i>dont clients</i>	51 819	46 741
<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	46 871	45 925
Total passif	316 825	304 407
Capitaux propres	117 276	101 191
Total passifs non courants	104 157	123 954
<i>dont dettes financières - part long terme</i>	81 889	87 598
<i>dont provisions et autres passifs non courants</i>	4 198	11 015
<i>dont Autres passifs long terme</i>	17 508	25 051
Total passifs courants	95 393	79 262
<i>dont dettes financières - part court terme</i>	19 788	24 831
<i>dont fournisseurs</i>	37 727	26 165
<i>dont provisions et autres passifs courants</i>	37 878	28 268

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	285 883	195 301
Résultat opérationnel courant	19 189	6 598
Résultat financier	(3 016)	(3 743)
Résultat avant impôt	15 225	760
Résultats de MEQ et des activités destinées à être cédées	0	0
Résultat net part du groupe	10 178	355

Flux de trésorerie en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Activités opérationnelles	37 393	26 897
Activités d'investissement	(14 128)	(43 175)
Activités de financement	(22 612)	36 011
Variation de trésorerie sur l'exercice	946	19 455

Indicateurs de performance

Pour mesurer la performance de ses activités, SergeFerrari Group suit, outre la variation de ses ventes, trois indicateurs clés :

- la marge brute sur coûts de production standards ;
- le REBIT (Recurring EBIT) ;
- le besoin en fonds de roulement opérationnel ;

dont les règles de détermination sont précisées ci-après.

L'ebitda ajusté continue d'être produit par le Groupe, notamment pour le test de ses covenants bancaires, mais les retraitements rendus nécessaires i) depuis l'application d'IFRS 16 (et le traitement comptable des locations opérationnelles) ii) les impacts de la comptabilisation des opérations de croissance externe (step up des stocks purchase price allocation,...) et iii) la prise en compte de coûts de restructuring liés à ces opérations de croissance externe ont amené le Groupe à retenir le REBIT comme le meilleur indicateur de la mesure de performance dont la maîtrise repose sur les activités opérationnelles du Groupe.

- La « **Marge brute** » est une marge brute sur coûts de production standards, déterminée comme suit :

Marge brute = Chiffre d'affaires – coûts standards de production (coût matière standards + coûts de personnel standards + frais généraux standards). La marge brute sur coûts standards dégagée sur les ventes de Matériaux composites souples est le premier indicateur de rentabilité des opérations.

Les coûts standards de production (matières premières, frais de personnel et frais généraux) sont extraits de la comptabilité par centres d'activité. La somme des dépenses par nature de tous les centres d'activité correspond au montant des dépenses par nature figurant au compte de résultat consolidé.

En 2020 et 2021, le groupe a suspendu l'utilisation de cet indicateur dans l'attente d'une harmonisation des coûts standards de production de Verseidag Indutex GmbH avec ceux du Groupe. Cette harmonisation est effective au 1^{er} janvier 2022. Dans l'intermédiaire, le groupe a retenu comme indicateur la marge sur achats consommés.

	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	285 883	195 301
Achats consommés	-124 502	-85 175
Marge sur achats consommés	161 381	110 126
Marge sur achats consommés (% du CA)	56,5 %	56,4 %

- Le REBIT est réconcilié avec le Résultat Opérationnel comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat Opérationnel	18 242	4 502
Coûts de restructuration	+948	+2 096
Amortissements actifs PPA	+374	+301
Renversement du step up des stocks	+469	0
REBIT	20 033	6 899

L'EBITDA ajusté est déterminé par l'addition du résultat opérationnel courant, des dotations et reprises de provisions figurant aux notes 23 et 24 de l'Annexe aux comptes consolidés et de la Contribution sur la Valeur ajoutée des entreprises (CVAE) retraitée en impôts sur les bénéfices figurant en note 22 de l'Annexe aux comptes consolidés. Le taux d'EBITDA rapporté au chiffre d'affaires est le second indicateur de rentabilité du Groupe.

en milliers d'euros	31/12/2021 (hors IFRS 16)	31/12/2020 (hors IFRS 16)
Ebitda ajusté	28 398	16 253
Taux d'ebitda ajusté sur chiffre d'affaires total	9,9 %	8,3 %

NB : le Groupe continue de suivre un EBITDA ajusté hors application de IFRS 16, en éliminant les dotations aux amortissements des biens pris en location (7 581K€ pour l'exercice 2021) et en remplaçant celles-ci par la valeur des loyers payés (8 077 K€ en 2021). La documentation bancaire des financements, et notamment le test des covenants se base sur l'EBITDA ajusté retraité de l'impact de IFRS 16.

- Le **Besoin en fonds de roulement opérationnel** est composé des stocks, des créances clients et des dettes fournisseurs. Le BFR opérationnel ainsi que le besoin en fonds de roulement liés aux éléments d'exploitation hors stocks, créances clients et dettes fournisseurs (i.e. dettes fiscales, sociales comptes de régularisation, créances fiscales hors impôt sur les sociétés...) forment ensemble le besoin en fonds de roulement lié à l'activité. Le BFR opérationnel constitue le premier indicateur de liquidité et d'utilisation des capitaux du Groupe. Le BFR ci-dessous est fourni à périmètre comparable (valeur proforma pour 2020).

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020 (proforma)
BFR opérationnel	105 610	98 036
Stocks (bruts)	88 436	75 068
Clients (bruts)	54 901	49 133
Fournisseurs	37 727	26 165
Chiffre d'affaires total	285 883	230 599
BFR opérationnel (% du CA)	36,9 %	42,5 %

Les variations constatées sur le BFR opérationnel et portées par les changements de périmètre de l'exercice, sont explicitées en 5.2.2.4.

- Le ROCE (Return On Capital Employed) après impôts correspond au rapport exprimé par le résultat opérationnel courant après impôt sur les capitaux engagés moyens nets.

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
ROCE	5,7 %	3,9 %
Capitaux engagés moyens	180 936	135 387
Résultat opérationnel courant après impôt	13 790	5 252
Taux d'impôt	26,2 %	15,9 %

Le ROCE est déterminé par le rapport entre :

- d'une part le Résultat opérationnel après impôt calculé en lui appliquant le taux d'impôt figurant à la note 28 de l'Annexe aux états financiers consolidés,
- d'autre part les capitaux moyens entre l'ouverture et la clôture composés de la somme des Immobilisations incorporelles nettes, des Immobilisations corporelles nettes hors impact de la norme IFRS 16, des Clients nets de provisions, des Stocks nets de provisions présentés respectivement aux notes 5, 6, 9 et 10 de l'Annexe aux comptes consolidés déduction faite des fournisseurs figurant au passif du bilan consolidé.

Sur les périodes présentées, les investissements industriels réalisés sont essentiellement des investissements de renouvellement, engagés et mis en service tout au long de l'année.

- La Société n'entend pas faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.

5.2

Analyse de l'activité et du résultat

5.2.1 Activités de la société SergeFerrari Group SA

Situation et activité de la société au cours de l'exercice: analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière

5.2.1.1 Evènements importants survenus en 2021

Combinaison des activités des sociétés Serge Ferrari North America et Verseidag Seemee US Inc.

Au cours du 1^{er} semestre 2021, les actifs de la société Verseidag Seemee US Inc ont été acquis par la société Serge Ferrari North America afin d'optimiser les organisations commerciales sur le territoire nord-américain et de mettre en place des synergies commerciales et de coûts. La société Verseidag Seemee US Inc est sans activité au 31 décembre 2021 et sa liquidation devrait intervenir au cours de l'exercice 2022. Cette opération interne au groupe n'a aucun impact sur les comptes consolidés établis au 31 décembre 2021.

Rachat de ses propres actions par la société Serge Ferrari Group.

La société Serge Ferrari Group a procédé au cours de 2021 au rachat de ses propres actions pour un montant de 2 700 milliers d'euros. Ces actions seront utilisées, notamment dans le cadre des compléments de prix à payer par le Groupe prévus au contrat d'acquisition de la société Verseidag Indutex GmbH réalisée le 29 juillet 2020. La valeur des actions est éliminée de l'état de la situation financière en contrepartie des capitaux propres conformément au référentiel IFRS. Les compléments de prix sont valorisés au sein des autres passifs courant et non courants de l'état de la situation financière.

Liquidation de la société chinoise T-more sous-filiale de la société FIT Industrial Co Ltd

Le groupe a finalisé les procédures légales et fiscales de liquidation de la société T-More filiale de la société taiwanaise F.I.T Industrial Co Ltd, initiée en 2020 après la prise de participation de 55 % du capital de la société F.I.T. La société T-More était sans activité depuis 2020 et sa liquidation n'entraîne aucun impact significatif sur les comptes consolidés 2021.

Allocation du prix d'achat des sociétés acquises en 2020

Conformément à la norme IFRS3r, le groupe a procédé à l'actualisation des allocations de prix d'achat des sociétés acquises en 2020 au cours de l'exercice.

Le goodwill relatif à ces acquisitions est alloué à l'unité génératrice de trésorerie unique du groupe. Les écarts d'évaluation des actifs et passifs acquis ont été appréhendés sur le bilan à date d'acquisition; L'état de la situation financière à l'ouverture a par conséquent été ajusté. L'impact sur les comptes de la réévaluation des comptes 2020 relative aux allocations des prix d'achats est présenté au sein de la note 33 des états financiers.

Apport et cession d'actions SergeFerrari Group par Ferrari Participations

La société a communiqué le 26 octobre 2021 sur la création de la société d'investissement One Team Investments par les actionnaires familiaux et par les membres du Comité Exécutif de SergeFerrari Group Afin de renforcer la gouvernance de SergeFerrari Group et à l'occasion de la préparation de son plan stratégique SF 2025, les actionnaires familiaux ont créé, aux côtés des membres du Comité Exécutif du groupe, un véhicule d'investissement, One Team Investments. One Team Investments,

qui détient 620 000 actions SergeFerrari Group, soit environ 5 % du capital et 3,3 % des droits de vote de la société, est détenue à 83 % par Ferrari Participations, société holding de la famille Ferrari. Le solde du capital de One Team Investments est détenu par dix cadres dirigeants du Groupe. L'investissement des cadres, d'une durée prévue à l'origine pour 5 ans, a été réalisé par une combinaison d'apports en numéraire et en titres SergeFerrari Group pré-détenus. La réalisation de ces opérations est intervenue le 5 novembre 2021. Cette opération traduit le très fort engagement du concert familial et managérial de SergeFerrari Group sur le long terme. Le Groupe bénéficiera de l'implication financière de ses principaux managers, pleinement attachés à la mise en œuvre de sa stratégie et à la réalisation de ses objectifs. A l'occasion de cette opération, Ferrari Participations :

- A apporté 183 086 actions SergeFerrari Group à ONE TEAM Investments et a reçu en contrepartie 83 % du capital de cette dernière
- A cédé 26 241 actions SergeFerrari Group aux managers investisseurs dans ONE TEAM Investments
- A cédé 400 000 actions SergeFerrari group à ONE TEAM Investments

Païement élément de prix Verseidag

Le 29 juillet 2021, la société Serge Ferrari Group a conformément au contrat d'acquisition du groupe Verseidag procédé au paiement du 2^{ème} composant de prix, pour partie formé d'un paiement en numéraire d'un montant de 4383 milliers d'euros et pour partie de la remise d'actions Serge Ferrari Group, soit 585 417 actions pour un montant de 4 683 milliers d'euros.

Les sociétés FIT HK et Verseidag Far East, sans activité sont en cours de liquidation.

5.2.1.2 Activité et rentabilité

En 2021, la société a facturé à ses filiales utilisatrices de la marque « Serge Ferrari » des redevances de marque, qui constituent son chiffre d'affaires, pour un montant de 1 339 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 1 123 milliers d'euros en 2020. Les contrats de licence conclus avec les filiales Serge Ferrari SAS, Serge Ferrari North America, Serge Ferrari Japan, Serge Ferrari Asia Pacific Ltd, Serge Ferrari AG, Serge Ferrari Tersuisse AG, Serge Ferrari Brasil, Serge Ferrari Shanghai, Serge Ferrari India Private Ltd et Serge Ferrari AB se sont poursuivis en 2021, sans modification de principe. Le taux de redevance appliqué en 2020 et en 2021 est de 0,8 % des ventes hors groupe de chacune des sociétés concernées.

La société a dégagé en 2021 un résultat d'exploitation de +37 milliers d'euros contre – 2 782 milliers d'euros en 2020.

La société avait engagé en 2020 :

- des coûts de conseil liés aux opérations d'acquisition réalisées pour un montant de 813 milliers d'euros ;
- des commissions d'arrangement des financements mis en œuvre en juillet 2020 pour 1 004 milliers d'euros et des coûts de conseil associés pour 145 milliers d'euros ;

Enfin, le résultat d'exploitation avait été impacté à hauteur de 334 milliers d'euros par une provision d'un montant équivalent à la situation nette négative, au 31 décembre 2020, de ses filiales CI2M et Taxyloop.

A ce titre l'activité 2021 n'a été marqué par aucun évènement non récurrent significatif.

La société a enregistré en 2021 un résultat financier de 7 350 milliers d'euros en 2021 contre 2 919 milliers d'euros en 2020, en raison, notamment :

- de la perception de dividendes pour 9 032 milliers d'euros versés par la société Serge Ferrari SAS ;
- d'intérêts d'emprunts pour 2 081 milliers d'euros.

Le résultat net de la société pour 2021 est un profit de 8 123 milliers d'euros contre 437 milliers d'euros en 2020.

5.2.1.3 Bilan et liquidité

La variation des fonds propres porte sur la comptabilisation du résultat 2021 ; il n'a pas été distribué de dividendes au titre de l'exercice 2020. En revanche le solde des dividendes distribués au titre de l'exercice 2019, dont le groupe familial avait demandé qu'il soit différé dans l'attente d'une meilleure visibilité financière pour le groupe, a été mis en paiement en janvier 2021 pour 1 039 milliers d'euros. Au 31 décembre 2021, les capitaux propres sociaux s'élevaient à 68 628 milliers d'euros.

L'endettement brut moyen terme de la société s'établit au 31 décembre 2021 à 59 896 milliers d'euros contre 64 500 milliers d'euros au 31 décembre 2020, résultant des financements arrangés le 29 juillet 2020 pour 105 000 milliers d'euros.

Ces emprunts sont assortis de covenants sous forme de ratios financiers basés sur les comptes consolidés établis en normes IFRS (à l'exception de IFRS 16 sur les operating lease), respectés au 31 décembre 2021 et 2020. La société n'a pas eu recours en 2020 aux Prêts garantis par l'Etat (PGE).

La trésorerie de la société s'élève au 31 décembre 2021 à 16 957 milliers d'euros contre 18 785 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

5.2.1.4 Capital social autocontrôle et opérations sur le titre SergeFerrari Group

Au 31 décembre 2021, le capital social était constitué de 12 299 259 actions de 0,40 euro de nominal chacune.

- contrat d'animation du titre SergeFerrari Group : au 31 décembre 2021 les moyens mis à la disposition du contrat de liquidité s'élevaient à 900 milliers d'euros (inchangé par rapport au 31 décembre 2020). Le contrat a été établi conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement les dispositions du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation sur les critères, la procédure et les exigences concernant l'instauration d'une pratique de marché admise et les exigences liées à son maintien, à sa suppression ou à la modification de ses conditions d'admission, des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et de la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018 portant instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise et toutes autres dispositions qui y sont visées. Dans ce cadre, la société détenait au 31 décembre 2021, 61 585 de ses propres actions contre 78 867 au 31 décembre 2020, soit 0,5 % de son capital. Durant l'exercice 2021, le contrat d'animation a réalisé l'achat de 224 953 actions pour 242 235 ventes.
- La société a mis en œuvre le programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 20 avril 2017 dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions également approuvé par les actionnaires. Au 31 décembre 2020, le reliquat non utilisé dans le cadre du Plan d'attribution gratuite d'actions s'élevait à 27 204 actions (inchangé par rapport au 31 décembre 2019). Au 31 décembre 2021, le solde des actions auto détenues affectées à cet objectif s'élevait à 10 000 actions.
- Enfin les actions auto détenues affectées à l'objectif de remise en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe s'élèvent au 31 décembre 2021 à 190 787 actions.

A la date d'enregistrement du présent Document d'enregistrement, à la connaissance de la société, le capital social était détenu par :

- les membres du concert familial Ferrari (71,8 %), constitué de Sébastien Ferrari, de ses enfants et des sociétés qu'ils contrôlent, de Romain Ferrari, de Serge Ferrari Industries, de Ferrari Participation et de ONE TEAM Investments ;
- FCP ETI 2020 (bpifrance) : 670 000 actions (5,45 % du capital) ;
- JAGENBERG AG : 585 417 actions (4,76 % du capital).

Information en matière de recherche et de développement

La société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement au cours des exercices 2020 et 2021.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société

Au 31 décembre 2021, les dettes fournisseurs s'élevaient à 270 milliers d'euros contre 461 milliers d'euros 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, les créances clients nettes de provisions s'élevaient à 93 milliers d'euros contre 42 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020 les créances clients nettes de provisions s'élevaient à 42 milliers d'euros contre 51 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

en milliers d'euros	Art. D.441 I.-1° Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Art. D.441 I.-1° Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	0	0	0	1	0	0	1	0	3	0
Montant total des factures concernées HT	0	0	0	8	0	0	10	0	30	0
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0	0	0	0,55	0					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						0	0,74 %	0	2,22 %	0
(B) Factures exclues du A et relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues			---					---		
Montant total des factures exclues			---					---		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 45 jours fin de mois					Délais légaux : 45 jours fin de mois				

5.2.1.5 Activités des filiales

Activité des filiales

Liste des filiales et participations

Au 31 décembre 2021, les filiales et participations détenues directement par SergeFerrari Group sont :

- Serge Ferrari SAS (99,78 % du capital social) – Fabrication et commercialisation de toiles composites innovantes,
- TEXYLOOP SAS (100 % du capital social) – Recyclage
- CI2M (100 % du capital social) – Réalisation de machines spéciales
- Serge Ferrari Tersuisse (100 % du capital social) – Retordage et ourdissage de micro-câbles de PET (Suisse)
- Serge Ferrari Brasil (83,12 % du capital social) – Commercialisation (Brésil)
- VR Développement (35 % du capital social), Société holding de la Société ROVITEX et de la société Rovitex Asia – Contre-collage
- SIBAC (17,53 % du capital social) – Fabrication et immobilier (Tunisie)
- MTB Group (ex-2F2BI - 5 % du capital social), société mère de la Société MTB – Conception et fabrication d'équipements de recyclage
- Giox Group srl (51 % du capital social) – société holding détentrice des titres dans les filiales du Groupe Giox
- FERRAMAT (100 % du capital social) – Distribution
- Serge Ferrari Spa (ex: Plastitex SpA) (100 % du capital social) – Production et distribution de matériaux composites pour l'ameublement.
- Serge Ferrari AB (100 % du capital social) – Distribution de produits de protection solaire (Suède). Cette société a acquis au 2 janvier 2019, l'activité concernée auprès de la société SUNTEAM AB.
- FIT Industrial Co Ltd (55 % du capital social) – Production et distribution de matériaux en verre PTFE
- Verseidag-Indutex GmbH (100 % du capital social) – Production et distribution de toiles composites innovantes en PET / PVC et verre PTFE

- Cubutex GmbH (100 % du capital social)
- Verseidag Far East (100 % du capital social)

L'activité de chacune des filiales consolidées est succinctement exposée ci-après.

Serge Ferrari sas (filiale consolidée à 100 %)

La société Serge Ferrari SAS réalise les activités de conception, de fabrication et de distribution de toiles composites innovantes.

Les ventes 2021 se sont élevées à 158 138 milliers d'euros contre 126 813 milliers d'euros en 2020. Son résultat net est un profit de 8 414 milliers d'euros en 2021 contre un profit de 4 520 milliers d'euros en 2020.

TEXYLOOP (filiale consolidée à 100 %)

La société Taxyloop est sans activité en 2021. Son résultat net est une perte de 109 milliers d'euros.

CI2M (filiale consolidée à 100 %)

Le chiffre d'affaires de CI2M s'est élevé en 2021 à 1 362 milliers d'euros contre 1 156 milliers d'euros en 2020 et le résultat d'exploitation 2021 à -386 milliers d'euros contre -318 milliers d'euros en 2020.

Serge Ferrari Tersuisse (filiale consolidée à 100 %)

Le chiffre d'affaires s'est élevé en 2021 à 19 754 milliers de CHF contre 16 490 milliers d'euros en 2020 pour un résultat net de 330 milliers de CHF contre 472 milliers de CHF en 2020.

Serge Ferrari Brasil (filiale consolidée à 100 %)

Le chiffre d'affaires 2021 de Serge Ferrari Brasil est de 17 235 milliers de BRL contre 17 603 milliers de BRL en 2020. Le résultat d'exploitation 2021 est de 1 688 milliers de BRL contre 410 milliers de BRL en 2020.

Giofex Group srl (filiale consolidée à 51 %)

La société a facturé en 2021 des management fees à ses filiales pour un montant de 308 milliers d'euros contre 483 milliers d'euros en 2020 pour un résultat net 2021 de 5 milliers d'euros contre 13 milliers d'euros en 2020.

FERRAMAT (filiale consolidée à 100 %)

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 24.3 millions de TRY en 2021 contre 14.6 millions de TRY en 2020 pour un résultat net de 6.9 millions de TRY contre 2.3 millions de TRY en 2020.

Serge Ferrari Spa (ex: Plastitex SpA) (filiale consolidée à 100 %)

Le chiffre d'affaires 2021 s'est élevé à 10 016 milliers d'euros contre 6 598 milliers d'euros en 2020. Son résultat net est un profit de 195 milliers d'euros contre une perte de 839 milliers d'euros en 2020.

Verseidag Indutex GmbH (Filiale consolidée à 100 %) :

Le chiffre d'affaires 2021 s'est élevé à 58 885 milliers d'euros contre 50 272 milliers d'euros en 2020 en proforma (et 20 903 milliers d'euros sur le périmètre post-acquisition en 2020). Son résultat net est une perte de 1 260 milliers d'euros contre une perte de 3 566 milliers d'euros en 2020 en proforma (et une perte de 451 milliers d'euros sur le périmètre post-acquisition en 2020).

Cubutex GmbH (Filiale consolidée à 100 %) :

Le chiffre d'affaires 2021 s'est élevé à 0 milliers d'euros contre 0 milliers d'euros en 2020 proforma (idem sur périmètre post-acquisition). Son résultat net est une perte de 7 milliers d'euros contre une perte de 20 milliers d'euros en 2020 en proforma (et une perte de 15 milliers d'euros sur le périmètre post-acquisition en 2020).

Verseidag Far East Ltd (Filiale consolidée à 100 %; société en cours de liquidation):

Le chiffre d'affaires 2021 s'est élevé à 41 milliers d'euros contre 1 554 milliers d'euros en 2020 en proforma (et 624 milliers d'euros sur le périmètre post-acquisition en 2020). Son résultat net est de 0 milliers d'euros contre un résultat de 0 milliers d'euros en 2020 proforma (et idem pour le périmètre post acquisition en 2020). La société a été dissoute 03/12/2021

F.I.T Industrial Co Ltd (Filiale consolidée à 55 %):

Le chiffre d'affaires 2021 s'est élevé à 412 691 milliers de TWD contre 307 864 milliers de TWD en 2020 en proforma (et 169 645 milliers de TWD sur le périmètre post-acquisition en 2020). Son résultat net est un profit de 36 769 milliers de TWD contre une perte de 6 665 milliers de TWD en 2020 proforma (et un profit de 799 milliers de TWD sur le périmètre post-acquisition).

SergeFerrari Group détient indirectement le contrôle de sociétés consolidées dont l'activité pour l'année 2021 est également succinctement présentée ci-après:

Serge Ferrari North America (filiale consolidée à 100 %)

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 29 059 milliers d'USD en 2021 contre 13 278 milliers d'USD en 2020. Son résultat net s'établit à +527 milliers d'USD en 2021 contre (161) milliers d'USD en 2020.

Serge Ferrari Asia Pacific (filiale consolidée à 100 %)

La société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires sur 2021 contre 5 milliers d'euros en 2020. Son résultat net 2021 s'est établi à 4 milliers d'euros contre 4 milliers d'euros en 2020.

Serge Ferrari Japan (filiale consolidée à 83 10 %)

En 2021, son chiffre d'affaires s'est établi à 298 millions de JPY contre 323 millions de JPY en 2020 et son résultat net à 10 millions de JPY contre 20 millions de JPY en 2020.

Serge Ferrari AG (filiale consolidée à 100 %)

Son chiffre d'affaires 2021 s'est élevé à 31 884 milliers de CHF contre 287 803 milliers de CHF en 2020 et son résultat net 2021 est de +921 milliers d'euros contre (878) milliers de CHF en 2020.

Serge Ferrari India Private Ltd (filiale consolidée à 100 %)

Son chiffre d'affaires 2021 s'est élevé à 439 millions d'INR contre 337 millions de INR en 2020. Son résultat net 2020 est un profit de 28 millions d'INR contre une perte de 28 millions de INR en 2020.

Serge Ferrari Shanghai Co (filiale consolidée à 100 %)

Le chiffre d'affaires 2021 s'est élevé à 79 millions de RMB contre 43 millions de RMB en 2020 pour un résultat net de 2.4 million de RMB contre 1.4 million de RMB en 2020.

Serge Ferrari Tekstil (filiale consolidée à 100 % - Turquie)

La société assure la promotion et la prescription des produits Serge Ferrari. Son chiffre d'affaires 2021 s'est élevé à 3 millions de TRY contre 2.9 millions de TRY en 2020 pour un résultat net de 949 milliers de TRY contre 567 milliers de TRY en 2020.

Giofex Deutschland GmbH (filiale consolidée à 51 %)

Son chiffre d'affaires 2021 s'est élevé à 12 922 milliers d'euros contre 10 472 milliers d'euros en 2020. Son résultat net 2021 est un profit de 416 milliers d'euros contre 150 milliers d'euros en 2020.

Giofex France (filiale consolidée à 51 %)

Son chiffre d'affaires 2021 s'est élevé à 7 011 milliers d'euros contre 5 987 milliers d'euros en 2020. Son résultat net 2021 est un profit de 102 milliers d'euros contre une perte de 203 milliers d'euros en 2020.

Giofex UK (filiale consolidée à 51 %)

Son chiffre d'affaires 2021 s'est élevé à 2 274 milliers de GBP contre 2 049 milliers de GBP en 2020. Son résultat net 2021 est de 172 milliers de GBP et de 42 milliers de GBP en 2020.

Giofex Slovakia (filiale consolidée à 51 %)

Son chiffre d'affaires 2021 s'est élevé à 1 094 milliers d'euros contre 904 milliers d'euros en 2020. Son résultat net 2021 est un profit de 56 milliers d'euros contre une perte de 1 milliers d'euros en 2020.

Giofex Bulgaria (filiale consolidée à 51 %)

Son chiffre d'affaires 2021 s'est élevé à 618 milliers de BGN contre 525 milliers de BGN en 2020. Son résultat net 2021 est un profit de 2 milliers de BGN et de 2 milliers d'euros en 2020.

Giofex Poland (filiale consolidée à 51 %)

Le chiffre d'affaires 2021 s'est élevé à 7 798 milliers de PLN contre 5 520 milliers de PLN en 2020. Son résultat net 2021 est un profit de 734 milliers de PLN contre une perte de 15 milliers de PLN en 2020.

Serge Ferrari Gmbh (filiale consolidée à 100 %)

Son chiffre d'affaires 2021 s'est élevé à 1,2 millions d'euros contre 1,3 million d'euros en 2020. Son résultat net 2021 est un profit de 13 milliers d'euros contre 34 milliers en 2020.

Istratextum doo (filiale consolidée à 100 %)

Istratextum doo est une filiale à 100 % de Plastitex SpA. Son chiffre d'affaires 2021 est de 2 802 milliers de HRK contre 1 954 milliers de HRK en 2020. Son résultat net 2021 est une perte de 138 milliers de HRK contre un profit de 9 milliers de HRK en 2020.

Serge Ferrari AB (filiale consolidée à 100 %)

Son chiffre d'affaires 2021 est de 14,2 millions de SEK contre 13,5 millions de SEK en 2020. Son résultat net 2020 est un profit de 229 milliers de SEK contre une perte de 251 milliers de SEK en 2020.

DBDS GmbH (Filiale consolidée à 60 %) :

Le chiffre d'affaires 2021 s'est élevé à 7 333 milliers d'euros contre 5 480 milliers d'euros en 2020 proforma (et 2 605 milliers d'euros sur la période post-acquisition en 2020). Son résultat net est un profit de 118 milliers d'euros contre un profit de 159 milliers d'euros en 2020 proforma (et 88 milliers d'euros sur la période post-acquisition en 2020).

Taiwan EDEN (filiale consolidée à 55 %)

Le chiffre d'affaires 2021 s'est élevé à 48 999 milliers de TWD contre 14 879 milliers de TWD en 2020 proforma (et 14 004 milliers de TWD sur la période post-acquisition en 2020). Son résultat net est un profit de 2 180 milliers de TWD contre une perte de 1 574 milliers de TWD en 2020 proforma (et un profit de 1 086 milliers de TWD sur la période post-acquisition en 2020).

F.I.T HK (filiale consolidée à 28 % ; société en cours de liquidation)

Le chiffre d'affaires 2021 s'est élevé à 0 milliers de TWD contre 0 milliers de TWD en 2020 proforma (et 0 milliers de TWD sur la période post-acquisition en 2020). Son résultat net est une perte de 26 milliers de TWD contre une perte de 1 639 milliers de TWD en 2020 proforma (et 0 milliers de TWD sur la période post-acquisition en 2020).

T. More (filiale consolidée à 28 % ; la société a été liquidée fin 2021)

Le chiffre d'affaires 2021 s'est élevé à 0 milliers de TWD contre 914 milliers de TWD en 2020 proforma (et 914 milliers de TWD sur la période post-acquisition en 2020). Son résultat net est un profit de 2 006 milliers de TWD contre une perte de 924 milliers de TWD en 2020 proforma (et une perte de 588 milliers de TWD sur la période post-acquisition en 2020).

Intégration fiscale

SergeFerrari Group est la société mère du groupe fiscal formé avec les sociétés Serge Ferrari SAS, TEXYLOOP et CI2M.

Distributions antérieures de dividendes

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, La société rappelle :

- qu'aucun dividende n'a été distribué en 2021 au titre des résultats de l'exercice 2020 ;
- qu'un dividende de 0,12 euro par action ouvrant droit au dividende a été mis en paiement le 30 septembre 2020 pour les actionnaires extérieurs au Groupe familial FERRARI et le 7 janvier 2021 pour les actionnaires du groupe familial FERRARI eu de la distribution des résultats de l'exercice 2019 ;
- qu'un dividende de 0,05 euro par action ouvrant droit au dividende a été mis en paiement le 6 juin 2019 au titre de la distribution des résultats de l'exercice 2018 ;

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les dépenses réintégrées pour la détermination du résultat fiscal 2021 se sont élevées à 153 milliers d'euros.

Gouvernement d'entreprise

La liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux, ainsi que les rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux sont précisés dans le Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise au Chapitre 3 du présent document.

5.2.2 Activités consolidées du Groupe

5.2.2.1 Présentation générale

Le Groupe bénéficie à la fois d'un très fort degré d'intégration et d'un ancrage international avec des unités de production en France, en Suisse et en Italie ainsi que des filiales en France, aux Etats-Unis, au Brésil à Hong-Kong et au Japon, en Inde depuis 2016, en Chine, en Allemagne et en Turquie depuis 2017, et en Suède depuis 2018. En 2020, le Groupe s'est doté d'une implantation en Asie (Taiwan – acquisition de 55 % de la société FIT Industrial Co Ltd) et a acquis 100 % du capital de la société Verseidag-Indutex GmbH (Allemagne – Toiles composites PET-PVC et verre PTFE). Le périmètre du Groupe n'a pas connu de changement significatif en 2021.

Après une année 2020, où l'activité avant été doublement impactée par les conséquences de l'indisponibilité de sa principale ligne d'enduction PRE 3 à La Tour du Pin et une baisse des ventes de -8 % au 1^{er} trimestre 2020, suivie par les conséquences au 2^{ème} trimestre 2020, des confinements sanitaires stricts et une baisse de -32 % de ses ventes, le Groupe avait retrouvé à partir du 3^{ème} trimestre 2020, des niveaux d'activité globalement comparables à ceux de 2019. Le Groupe s'est efforcé en 2021, à atteindre voire dépasser son niveau d'activité proforma 2019, sur la base de son périmètre élargi à la suite des acquisitions réalisées en 2020. Cet objectif :

- Est globalement atteint avec des ventes 2021 à près de 286 millions d'euros qui excèdent de 4,6 % les ventes proforma 2019 de 273 millions d'euros et de 46 % les ventes publiées au titre de 2020 à 195,3 millions d'euros ;
- N'est pas atteint dans les activités relatives à l'Architecture tendue en raison des décalages ou des reports de projets notamment au Moyen Orient

Cette évolution des ventes résulte de la combinaison de plusieurs facteurs :

- De fortes progressions en volumes, sur les marchés de la Protection solaire et du Mobilier : les confinements répétés sont à l'origine, dans le secteur résidentiel, de travaux d'embellissement, d'amélioration de l'habitat, d'économies d'énergie, qui ont profité aux gammes de produits du Groupe ;
- D'un effet prix issu de la nécessaire répercussion sur les prix de ventes de l'exceptionnel renchérissement des matières premières dès le début de l'année 2021 et du coût de l'énergie à partir du 2^{ème} semestre 2021.
- D'une réduction de l'effet négatif des changes sur le chiffre d'affaires, d'environ -2 M€ en 2020 à -1 M€ en 2021 ;
- D'un effet périmètre de 38,5 millions d'euros, les ventes de FIT et de Verseidag étant consolidées en 2021 sur 12 mois, contre respectivement 6 et 5 mois en 2020.

Au total, le résultat opérationnel courant affiche une progression de 6,6 millions d'euros à 19,2 millions d'euros en 2021.

Informations sectorielles

Le Groupe est au sens de la norme IFRS 8 « mono-secteur » sur le secteur des « matériaux composites souples et accessoires » (en application d'IFRS 8, l'information sectorielle est basée sur les données internes de pilotage du Groupe utilisées par la direction générale, le Président Directeur Général, les deux directeurs généraux délégués, et les membres du COMEX Groupe principaux décideurs opérationnels du Groupe), cette présentation mono sectorielle étant liée au caractère fortement intégré des activités développées par le Groupe.

Ni les zones géographiques, ni les domaines d'activité ne constituent des secteurs au sens de la norme IFRS8.

Le Groupe dispose cependant d'informations sur le chiffre d'affaires et les marges brutes réalisées par zone géographiques et par segment de marché stratégique.

Le Groupe dispose en outre, sur son périmètre historique, d'un suivi de performance au niveau de la marge sur achats consommés, des coûts commerciaux affectables par pays. Les autres coûts opérationnels (frais de production hors coûts standards, frais généraux et de R&D) pour environ 20 % des charges opérationnelles ne sont pas affectés par pays.

Au cours de l'année 2021, le Groupe a arrêté les définitions essentielles de la mesure de performance Groupe aux activités de Verseidag Indutex GmbH.

La mise à disposition d'une marge brute et d'une marge commerciale ne remet donc pas en cause le caractère mono-secteur au sens d'IFRS 8.

Conformément à la norme IFRS 8, la décomposition du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée dans les états financiers consolidés au chapitre 6.1 du présent Document d'enregistrement universel.

Variation des taux de change

Les fluctuations des taux de change des différentes devises ont un impact direct sur les comptes consolidés du Groupe. Cet impact se traduit par un risque lié aux aléas portant sur la conversion en euros des bilans et des comptes de résultat des filiales.

Les principales devises concernées sont le franc suisse, pays où sont localisés deux sites de production, le dollar américain qui concerne à la fois des facturations et des achats de certaines matières premières, ainsi que le renminbi, le yen, la livre turque et la roupie indienne.

Saisonnalité

La diversification des secteurs de débouchés et des zones géographiques où l'offre est commercialisée conduit à atténuer le phénomène de saisonnalité qui résulterait d'une pratique de marché locale ou régionale. Cependant, les ventes de produits de protection solaire ou relatifs aux projets liés à l'architecture et à l'habitat sont à l'origine plus importantes sur le 1^{er} semestre de chaque exercice que sur le second. En effet, les conditions climatiques dans l'hémisphère nord (où est concentré l'essentiel des ventes du Groupe) sont plus favorables aux travaux liés à l'architecture et à l'habitat qu'en fin d'année. Cette répartition des ventes se traduit par des pointes de besoin en fonds de roulement (et donc en financement de celui-ci) entre avril et septembre. Cette répartition pourrait évoluer à l'avenir avec l'intégration des sociétés acquises en 2020.

Modifications du périmètre de consolidation

Il n'est pas intervenu de variation du périmètre de consolidation du Groupe depuis l'acquisition le 29 juillet 2020, de la société Verseidag Indutex GmbH.

Estimations et hypothèses utilisées dans la préparation des états financiers

L'établissement des états financiers consolidés, conformément aux principes comptables internationaux IFRS, nécessite la prise en compte par la direction du Groupe d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs ainsi que sur les charges et produits. La direction du Groupe revoit les hypothèses et les estimations de manière continue, en fonction de son expérience et en fonction d'autres facteurs raisonnables qui constituent la base d'évaluation de ces actifs et passifs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ces hypothèses et estimations se rapportent principalement :

- aux provisions pour retraite et engagements sociaux ;
- aux autres provisions pour litiges garanties et passifs éventuels ; et
- aux impôts différés actifs et notamment ceux relatifs aux reports en avant des déficits
- aux prévisions d'activité et de rentabilité des projets de R&D dont tout ou partie des coûts sont capitalisés.

Provisions pour retraite et assimilés

Conformément aux lois et aux pratiques de chaque pays dans lequel le Groupe est présent, le Groupe participe aux régimes de retraite aux régimes de santé et d'invalidité, et aux indemnités de fin de carrière pour les employés éligibles, anciens employés, et pour leurs bénéficiaires qui remplissent les conditions requises. Au 31 décembre 2021, le Groupe avait comptabilisé de tels engagements pour retraite en France (indemnité conventionnelle de départ en retraite), en Suisse (retraites) en Allemagne (indemnité de départ en retraite) et en Italie (TFR).

Provisions pour litiges garanties et charges de restructuration

Les provisions pour litiges, garanties ou autres passifs éventuels sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui probablement provoquera une sortie de trésorerie au bénéfice de tiers et dont le montant peut être estimé de manière fiable. En 2020, des charges de restructuration ont été comptabilisées pour 2,1 millions d'euros, au niveau du Résultat opérationnel. En 2021, ces coûts de restructuration se sont élevés à 0,9 million d'euros.

Impôts différés actifs

Le Groupe comptabilise des impôts différés actifs et passifs à son bilan. Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans le futur, les pertes fiscales reportables, en avant ou crédits d'impôt non utilisés et reportables, s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces économies d'impôts futures pourront s'imputer.

L'actif d'impôt différé est comptabilisé pour autant qu'il soit probable que le Groupe puisse l'utiliser dans le futur. L'appréciation de la direction du Groupe est nécessaire pour déterminer le montant de l'actif net d'impôt pouvant être reconnu. Les prévisions des bénéfices nets imposables sont estimées sur la base du budget et d'hypothèses et modèles relatifs aux conditions du marché. Ces hypothèses et modèles peuvent avoir un impact significatif sur les montants des actifs reconnus au bilan du Groupe. Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables et aux crédits d'impôt non utilisés sont reconnus au 31 décembre 2021 dans les comptes du Groupe pour un montant total de 5 188 milliers d'euros.

Ecarts d'acquisition

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage en capital), soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires). Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition traduit un supplément de valeur des actifs acquis sur le prix payé, le Groupe comptabilise intégralement le profit en résultat.

Les travaux relatifs à l'allocation du prix d'achat des sociétés acquises en cours d'exercice ont été achevés au 31 décembre 2021. Le montant des écarts d'acquisition relatifs à l'acquisition de FIT Industrial Co Ltd s'élève à 2,4 millions d'euros et à 8,6 millions d'euros pour la société Verseidag-Indutex GmbH et ses filiales.

5.2.2.2 Activité du groupe

L'activité du Groupe a fait l'objet d'un communiqué le 25 janvier 2022 après marché et se répartit comme suit :

(en K€)	4 ^{ème} trimestre 2021	4 ^{ème} trimestre 2020	Var. périmètre et change courants	Var. périmètre et change constants	Au 30 déc. 2021	Au 30 déc. 2020	Var. périmètre et change courants	Var. périmètre et change constants
Europe du Nord	28 381	22 231	27,7 %	27,1 %	111 395	73 531	51,5 %	25,2 %
Europe du Sud – Americas	29 143	25 445	14,5 %	14,7 %	127 568	88 391	44,3 %	34,0 %
Asia – Africa – ME – Pacific	13 457	13 992	-3,8 %	-4,7 %	46 919	33 379	40,6 %	16,0 %
Chiffre d'affaires total	70 981	61 668	15,1 %	14,7 %	285 883	195 301	46,4%	27,6%

Au 1^{er} janvier 2021, le reporting par zone géographique du Groupe a évolué pour refléter l'organisation commerciale combinée Serge Ferrari + Verseidag mise en œuvre à cette date avec une ventilation des ventes selon les zones suivantes :

- North Europe
- South Europe + Americas
- APMEA

La variation du chiffre d'affaires entre 2020 et 2021, se décompose comme suit :

- effet volumes (toiles composites innovantes SF) : + 17,3%
- effet mix-prix : + 10,3%
- effet change : - 0,9 %
- effet périmètre : +19,7 %

Le Groupe a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires record de 285,9 M€ en forte augmentation de +46,4 % à périmètre et change courants et en hausse de +27,6 % à périmètre et change constants. Pour mémoire, la société avait estimé l'impact du sinistre intervenu le 1^{er} décembre 2019 à -5 millions d'euros sur ses ventes 2020 en raison de l'indisponibilité momentanée d'une de ses lignes de production sur le site de La Tour du Pin.

A fin décembre 2021, les trois zones d'activités affichent d'excellentes performances :

- La zone Europe du Nord affiche une croissance de +51,5 % de son chiffre d'affaires par rapport à l'année 2020 à périmètre et change courants et de +25,2 % à périmètre et change constants ;
- La zone Europe du Sud – Americas enregistre à périmètre et change courants une hausse de son chiffre d'affaires de +44,3 % et une hausse de +34,0 % à périmètre et change constants ;
- La zone Asia-Pacific-Middle East-Africa, réalise une croissance de son chiffre d'affaires de 40,6 % à périmètre et change courants et une augmentation de +16,0 % à périmètre et change constants.

L'impact des acquisitions et leur consolidation avec les ventes du Groupe se traduit par les impact géographiques suivants :

	31/12/2020 (publié)	FIT 2021 (6 mois)	Verseidag 2021 (7 mois)	Croissance organique	31/12/2021 (publié)
Europe du Nord	73 531	----	19 438	18 426	111 395
Europe du Sud - Americas	88 391	----	10 839	28 338	127 568
APMEA	33 379	4 829	3 381	5 330	46 919
Total	195 301	4 829	33 658	52 094	285 883

5.2.2.3 Rentabilité

Le compte de résultat publié 2021, placé en regard des comptes 2020 sur un périmètre proforma (ie incluant l'impact en année pleine sur 2020 des acquisitions réalisées en cours d'année 2020), se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020 (proforma)	Var.
Chiffre d'affaires	285 883	230 599	24,0 %
Achats consommés	-124 502	-105 902	17,6 %
Charges externes	-45 869	-39 898	15,0 %
Charges de personnel	-75 548	-64 896	16,4 %
Autres charges opérationnelles (net)	-20 775	-14 314	45,1 %
Résultat Opérationnel Courant	19 189	5 589	x 3,4
Autres Produits et autres charges	-946	-2 096	-54,9 %
Résultat Opérationnel	18 242	3 493	x 5,2

A périmètre constant le résultat opérationnel Courant s'établit à 19,2 millions d'euros en 2021 contre 5,6 millions d'euros en 2020. Cette forte progression résulte notamment de :

- 1) La forte augmentation de la marge sur achats consommés (de 124,7 millions d'euros à 161,4 millions) s'explique majoritairement par un effet volume (+29,9 M€) et par un effet mix/prix de +6,8M€ expliqué par la hausse de la part de marché relative aux produits de la protection solaire et du mobilier, marchés avec un fort impact marge) comme l'illustre la progression du taux de marge sur achats consommés (de 54 % en 2020 et à 56,5 % du chiffre d'affaires en 2021) ; l'année 2021 a été marquée par une forte augmentation du prix des matières premières, partiellement répercutée dans les prix de ventes sous forme de surcharge appliquée aux tarifs commerciaux de la fin du mois de mars à novembre 2021, transformé en hausse de prix après cette date. A titre d'illustration les prix des matières premières achetées en cours ont dépassé de près de 16 % les coûts matières incorporés aux coûts standard de production initialement budgétés pour l'année 2021 ;
- 2) La progression des charges externes de 39,9 millions d'euros en 2020 à 45,9 millions d'euros en 2021 porte pour environ 50 % de la variation sur la croissance des coûts de transports (combinaison de la progression des volumes et effet prix) et pour le solde sur l'effet de base favorable que constituait l'année 2020, au cours de laquelle les déplacements et un grand nombre d'actions de promotion avaient été supprimées, ainsi que des études et tests dans le domaine des activités de Recherche et développement ;
- 3) La variation des charges de personnel de 64,9 millions d'euros à 75,5 millions d'euros résulte i) des mesures de financement par les pouvoirs publics mise en place en 2020 et qui avaient réduit les charges de personnel de 4,0 millions d'euros et ii) des rémunérations variables assises sur la progression des ventes et des résultats (notamment la variation de la participation des salariés en France pour 1,5 millions d'euros en 2021 contre 0 en 2020 et des primes d'objectifs qui avaient été servis à moins de 40 % pour l'année 2020 contre près de 100 % pour 2021, soit un impact proche de 3 millions d'euros), iii) des hausses de salaires de 1,5 % en moyenne appliquées à des effectifs globalement stables (1 212 à fin 2021 contre 1 192 à fin 2020) ;
- 4) Les autres charges opérationnelles nettes progressent de 14,3 millions d'euros en 2020 à 20,8 millions d'euros en 2021 en raison, notamment, de la comptabilisation en 2020 d'un produit de 3,4 millions d'euros en indemnisation de la perte de chiffre d'affaires subie par la société Serge Ferrari SAS ainsi qu'un produit de 1,3 millions d'euros au titre d'une indemnité de reconstitution des immobilisations détruites lors du sinistre intervenu sur le site de La Tour du Pin le 1^{er} décembre 2019.

La société a finalisé en 2021 l'intégration des équipes commerciales Serge Ferrari + Verseidag et poursuivi ses opérations de réorganisation industrielle (forte réduction des équipes industrielles sur le site d'Eglisau et transferts de productions sur le site de Krefeld). Ces coûts avaient été comptabilisés pour 2,1 millions d'euros en 2020 et se sont élevés à 0,9 millions d'euros pour 2021.

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020 (publié)	Var.
Résultat Opérationnel	18 242	4 502	x 4
Coût de l'endettement financier	-2 804	-2 083	34,6 %
Autres charges financières	-212	-1 660	-87,2 %
Résultat avant impôt	15 225	760	x 20
Résultat net part du Groupe	10 178	355	x 28

Le Résultat financier s'établit à -3 016 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre - 3 743 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Les principaux éléments constitutifs de la variation sur la période sont:

1. Charges d'intérêts relatives à la variation de périmètre: -305 milliers d'euros
2. Charges d'intérêts à périmètre constant: impact de -317 milliers liés aux financements mis en place au 29 juillet 2020 (105 millions d'euros arrangés dont 59,2 millions d'euros de capital restant dû au 31 décembre 2021)
3. Résultat de change (+564 milliers d'euros en 2021 contre -1 135 milliers d'euros en 2020). Cette évolution favorable résulte de l'évolution de l'EUR vs USD INR et TRY.
4. Autres éléments: (-792 milliers d'euros en 2021 contre -504 milliers d'euros en 2020). La progression de ces coûts repose essentiellement sur les coûts de désactualisation des soldes de prix d'acquisition à payer dans le cadre des opérations de croissance externe réalisées en 2020.

La charge d'impôt sur les bénéfices (exigible et différée) s'établit à 3 989 milliers d'euros (taux moyen de 26,2 % du résultat avant impôt) contre 121 milliers d'euros en 2020.

Le Résultat net 2021 (part du Groupe) s'établit à 10 178 milliers d'euros contre 355 milliers d'euros en 2020 après comptabilisation de la part des minoritaires dans le résultat essentiellement sur la société FIT Industrial Co Ltd (45 % dans les mains des minoritaires) et sur la société DBDS (filiale de Verseidag-Indutex GmbH détenue à 40 % par des minoritaires)

5.2.2.4 Bilan et liquidité

Les actifs non-courants s'élèvent à 125 367 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 130 109 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

La variation de -4 742 milliers d'euros entre 2020 et 2021 résulte:

- pour respectivement -2 173 milliers d'euros et -1 497 milliers d'euros sur les immobilisations incorporelles et corporelles nettes: la charge d'amortissements sur ces catégories d'actif est supérieure aux acquisitions et augmentations constatées sur l'exercice;
- pour -996 milliers d'euros de réduction des Impôts différés actifs, comme conséquence de la consommation partielle des crédits d'impôts liée à l'amélioration de la rentabilité;

Le Besoin en fonds de roulement opérationnel progresse de 7 574 milliers d'euros, mais s'améliore fortement exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, de 42,5 % en 2020 du chiffre d'affaires proforma du Groupe à 36,9 % en 2021.

Cette évolution est la combinaison des facteurs suivants

1. forte appréciation du coût des matières premières qui explique la progression de la valeur des stocks qui ne progressent pas au global, en volumes
2. excellente transformation des ventes en cash avec un DSO qui passe de 76 jours en 2020 à 69 jours en 2021
3. sites de production en très forte activité sur la totalité du deuxième semestre 2021, avec un crédit fournisseurs témoignant de l'importance des approvisionnements réalisés en fin d'année pour exécuter le carnet de commandes

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020 (proforma)	31/12/2019
BFR opérationnel	105 610	98 036	66 172
Stocks (bruts)	88 436	75 068	55 047
Clients (bruts)	54 901	49 133	36 344
Fournisseurs	37 727	26 165	25 219
Chiffre d'affaires total	285 883	230 599	189 047
BFR opérationnel (% du CA)	36,9 %	42,5 %	35,0 %

Il n'existe pas de mécanisme de déconsolidation qui se traduirait par une hausse ou une baisse de l'un des agrégats présentés ci-dessus. Les créances clients cédées dans le cadre du programme de factoring sont réintégrées sur la ligne « créances clients ».

Les capitaux propres s'établissent à 117 276 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 101 191 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Cette variation de 16 085 milliers d'euros résulte :

- du résultat net part du Groupe constaté pour 10 178 milliers d'euros
- des autres éléments du résultat global pour 7 987 milliers d'euros, dont 6 753 milliers d'euros au titre de la réévaluation du passif des régimes de retraite à prestations définies en lien avec l'évolution des taux d'actualisation passés pour les passifs d'indemnités de départ à la retraite en France de 0,30 % en 2020 à 0,64 % en 2021 et de 0,20 % en 2020 à 0,40 % pour les pensions en Suisse
- il n'a pas été versé de dividende en 2021 au titre de 2020.

La dette nette du groupe au 31 décembre 2021 s'établit à 54 807 milliers d'euros contre 66 504 milliers d'euros au 31 décembre 2020. En excluant les contrats de locations opérationnelles, pour lesquels une dette est inscrite en contrepartie d'un droit d'usage inscrit à l'actif, la dette nette s'établit à 26 351 milliers d'euros en repli de 7 944 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2020 (34 295 milliers d'euros au 31 décembre 2020) :

	31/12/2021	31/12/2020
Dette nette	54 807	66 504
Dette	101 677	112 429
EURO PP	30 000	30 000
Financements bancaires	35 485	42 492
Découvert et intérêts	0	0
Factoring	6 178	5 280
Operating lease	28 456	32 209
Financial lease	1 558	2 448
Trésorerie	-46 871	-45 925

(un signe « - » exprime une situation d'excédent de trésorerie)

Le groupe dispose de financements bancaires confirmés pour un montant de 75 millions d'euros tirées à hauteur de 34,5 millions d'euros au 31 décembre 2021. Les 30 millions d'euros relatifs à l'Euro PP ont été tirés au 29 juillet 2020.

Passifs financiers envers les actionnaires des sociétés acquises (courants et non-courants) pour 17 487 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 26 832 milliers d'euros au 31 décembre 2020

Les contrats d'acquisition de 55 % des actions de la société FIT Industrial Co Ltd (et ses filiales) et de 100 % du capital de la société Verseidag-Indutex GmbH (et ses filiales et apparentées) sont assortis de différés de paiement et de compléments de prix tels que suit :

- **Passifs courants pour 5 198 milliers d'euros** correspondant à des paiements à intervenir en 2022 pour un montant avant actualisation de 5 267 milliers d'euros
 Dont un paiement en actions SergeFerrari Group: 4 683 milliers d'euros (avant actualisation). Le paiement portera sur un montant maximum de 585 417 actions SergeFerrari Group (soit 4,79 % du capital de la société), ou sur un nombre d'actions résultant du rapport entre 4 683 milliers d'euros et la moyenne des 20 bourses précédant le 29 juillet 2022.
 Dont un paiement en numéraire pour 584 milliers d'euros (avant actualisation)
 Dont actualisation des passifs courants: -69 milliers d'euros
- **Passifs non courants pour 12 289 milliers courants** correspondant à des paiements à intervenir en 2023 pour un montant de 12 500 milliers d'euros avant actualisation. Ce passif non courant correspond à un earn-out en numéraire de 12 500 milliers d'euros (avant actualisation) pour son montant maximal plafonné.
 Actualisation des passifs non courants: -211 milliers d'euros

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les services administratifs et financiers sont placés sous la responsabilité de Philippe BRUN, Membre du Directoire responsable de l'établissement et de la diffusion de l'information financière.

La direction financière définit et met en œuvre la stratégie financière et assure le développement des outils de pilotage et de contrôle des activités opérationnelles (reportings, consolidation, budgets ...).

Les équipes consolidation et controlling assurent l'établissement et la diffusion des indicateurs mensuels consolidés de performance et des états financiers consolidés semestriels. Ces services ont également la responsabilité de la gestion du process budgétaire et de l'établissement des prévisions. Ils assurent la mise à jour et la diffusion des procédures comptables et financières et maintiennent le plan de compte Groupe dans tous les outils comptables et de reporting. Le groupe produit son information financière consolidée à partir de FEBUS (Ferrari BUSiness - BFC). Des éléments de reporting extra-financiers, relatifs aux activités industrielles notamment, sont établis par les services opérationnels et diffusés aux membres du Comité de direction stratégique.

La Société a recours à des spécialistes externes sur certains domaines de compétences pour lesquels elle ne dispose pas de personnel (fiscalité, évaluation, actuariat, juridique...).

Les systèmes d'information sont pilotés au sein du Groupe lorsqu'ils ont trait au cœur de la stratégie de l'entreprise. Les fonctions ou services associés pour lesquels le Groupe ne dispose pas de compétence en interne sont infogérés auprès de prestataires externes.

Elaboration et contrôle des états financiers

SergeFerrari Group a mis en œuvre un référentiel unique et commun en matière d'enregistrement comptable et de suivi de la performance financière. Il repose sur :

- la maintenance d'un plan comptable Groupe ;
- la diffusion d'un calendrier et d'instructions de clôture ;
- le déploiement d'un ERP commun, ou communicant avec l'ERP existant, notamment pour les sociétés et ou activités acquises.

Les filiales sont accompagnées par les services centraux dans l'établissement de leurs reportings ou états financiers périodiques. Une revue de leurs états financiers permet de questionner, puis de valider la qualité des états financiers reportés. Certaines filiales sont d'une taille trop modeste pour disposer d'équipe comptable ou de reporting propre : dans ce cas, le groupe a recours à des prestataires locaux qui assurent, pour le compte de la filiale locale, l'ensemble des obligations déclaratives et de reporting.

Le groupe dispose, pour son pilotage opérationnel mensuel des indicateurs suivants :

- reporting des ventes et des marges brute et commerciale par zone géographique ;
- état du besoin en fonds de roulement opérationnel ;
- états hebdomadaires des dépassements d'échéances clients ;
- états (hebdomadaires) des stocks ;
- état de la trésorerie nette ;
- indices achats mensuels de matières premières ;
- compte de résultat mensuel par activité ;
- suivi budgétaire par centre de coûts
- KPIs industriels des sites de production.

Chaque territoire (pays ou zone géographique) dispose d'un compte de résultat simplifié mensuel, ainsi que d'indicateurs de performance mensuels ou trimestriels. Le développement international du groupe amène à accroître le nombre de business analysts placés sous l'autorité des patrons de pays ou de régions. En contrepartie, le groupe conduit des missions d'audit interne là où il l'estime utile.

L'établissement des états financiers trimestriels consolidés s'accompagne de travaux périodiques :

- revue des créances, de leurs perspectives de recouvrement de leur besoin de provisionnement ;
- revue des indicateurs d'activité industrielle et analyse des variances sur coûts standard ;
- revue des programmes de recherche et développement, de la poursuite de leur mise en œuvre, ou en cas d'abandon, de leur passage au compte de résultat ;
- confirmation mensuelle des soldes et flux intragroupes ;
- inventaires physiques périodiques ou annuels portant sur les stocks de matières premières, d'en-cours et de produits finis.

Le Groupe a désigné des commissaires aux comptes ou des contrôleurs externes dans ses filiales qui permettent de couvrir la quasi-totalité des revenus, résultats et actifs et passifs du groupe. Pour les filiales non couvertes par le scope d'audit, des revues limitées externes peuvent venir compléter les travaux de revue des états financiers réalisés en interne. Le Groupe organise avec ses commissaires aux comptes (en France, pour le consolidé et les sociétés françaises) et avec ses réviseurs indépendants (en Suisse, pour les comptes statutaires de ses deux filiales industrielles, en Italie, aux US, à Taiwan, en Allemagne) des réunions de planning et de closing d'intervention. Les auditeurs communiquent alors au Comité d'audit et à la Direction générale les conclusions de leurs travaux et les pistes d'amélioration pour les clôtures ultérieures.

Systèmes d'information

Depuis sa mise en œuvre en mars 2008 sur son site français de La tour du Pin, le Groupe a souhaité poursuivre le déploiement de son progiciel métier intégré (SAP). C'est ainsi qu'en mars 2012 le site d'Eglisau (Suisse) a également basculé sur le progiciel Groupe, le dernier site industriel d'Emmenbrucke (Suisse) a rejoint les autres composantes industrielles du Groupe en deux étapes : décembre 2014 pour le module FI (comptabilité et finance) et mars 2015 (pour les modules industrie et logistique).

Un système d'information unifié permet à la Société de disposer d'indicateurs de mesure de performance partagés et cohérents, d'acquérir une maîtrise supérieure des risques opérationnels et de favoriser l'atteinte du plan de développement du Groupe.

Depuis Janvier 2015, le groupe dispose de BOOSTER, un outil de CRM (Gestion de la relation clients).

En 2017, la société Serge Ferrari SAS a déployé une solution de gestion de ses coûts de transport.

L'arrivée au sein de groupe de nombreuses nouvelles sociétés (21 sur 32) depuis octobre 2016, par acquisition ou par création se traduit par la nécessité de mettre en œuvre des systèmes d'information convergents et communicants. Ces opérations sont du ressort des équipes Finance et IT du Groupe.

Pour les sociétés réalisant, pour l'essentiel de leurs activités, des opérations de distribution, le Groupe a choisi de déployer un core model autour de la solution SAGE X3. Les solutions SAGE sont aujourd'hui opérationnelles chez Giox France, Giox UK, Serge Ferrari Japon, Serge Ferrari India Private Limited, Serge Ferrari North America, Serge Ferrari Shanghai, Giox Pologne et le sera en 2022 chez Giox Deutschland.

La société a recruté au 1^{er} septembre 2021 un Chief Information Officer chargé, notamment, de poursuivre la digitalisation des activités et de conduire la réflexion sur le design des organisations d'informations du Groupe permettant la mise en œuvre d'un langage commun.

Risques financiers liés aux effets du changement climatique

La société estime ne pas être davantage exposée au risque climat que ses concurrents. La société précise qu'elle n'a pas réalisé, et n'a pas l'intention de réaliser d'investissement dans des entreprises productrices d'énergies fossiles. Elle rappelle également les initiatives prises en matière de réduction des rejets (se référer à la DPEF) et de la prise en compte de ces problèmes au sein de l'équipe de Direction Générale par Monsieur Romain FERRARI (CSR Officer). Dans ce cadre, l'entreprise dispose, notamment, d'un manuel environnement.

A ce jour, la société n'a pas identifié d'impacts significatifs liés aux risques climatiques sur les comptes, tels que la modification des durées d'utilité des actifs, les tests de dépréciation, la constatation de provisions pour risques, ou encore des dépenses d'investissements significatifs.

Taxonomie verte

Le règlement 2020/852 du parlement européen et du conseil du 18 juin 2020 établit un cadre visant à favoriser les investissements durables et établit les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental, aux fins de la détermination du degré de durabilité environnementale d'un investissement. Il s'agit d'un acte législatif majeur pour la facilitation et le développement des investissements durables et donc la mise en œuvre du Pacte vert pour

l'Europe. En particulier, en permettant aux entreprises, aux investisseurs et aux décideurs politiques de disposer de définitions des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental, il devrait contribuer à réorienter les investissements vers les domaines où ils sont le plus nécessaires.

Une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental si cette activité économique :

- contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux énoncés ci-dessous :
 - l'atténuation du changement climatique,
 - l'adaptation au changement climatique,
 - l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
 - la transition vers une économie circulaire,
 - la prévention et la réduction de la pollution,
 - la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes ;
- ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- est exercée dans le respect des garanties minimales prévues par :
 - les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
 - les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et
 - les principes et les droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et par la Charte internationale des droits de l'homme ;
- est conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission.

Les entreprises doivent publier à partir du 1^{er} janvier 2022 leur sensibilité à la taxonomie verte européenne et notamment, la part d'activités économiques éligibles et non éligibles à la taxonomie dans leur chiffre d'affaires total, leurs dépenses d'investissement totales et leurs dépenses opérationnelles totales, ainsi que les informations qualitatives pertinentes pour cette publication.

- Les activités du Groupe ne constituent pas, au titre de l'année 2021, des activités éligibles telles que publiées par l'Autorité des marchés financiers consultables par le lien <https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/actualites/taxinomie-article-8-lamf-informe-les-emetteurs-sur-lentree-en-application-progressive-des-obligations-de-reporting> et la sélection du fichier « Taxonomy » dans la liste des activités concernées
- Cependant, l'examen détaillé des activités du Groupe permet que certaines de ses activités sont convergentes vers les objectifs d'information poursuivis au titre de l'année 2021 et relatifs à :
 - L'atténuation du changement climatique
 - L'adaptation au changement climatique

Bien que n'étant pas tenu de fournir ces informations en 2022 au titre de l'année 2021, le groupe a choisi de se préparer à produire ces informations au cours des années ultérieures en vérifiant les critères d'examen technique et des garanties sociales minimales permettant de vérifier l'alignement des activités identifiées comme éligibles.

Taxonomie 2021 Chiffre d'affaires

	CA total	Part du CA	Critère de contribution substantielle	
			Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique
A. CA des activités éligibles en 2021 à la taxonomie	0	0	-	-
B. CA des activités non éligibles en 2021 mais alignées	54 272	19 %	x	x
c. CA des activités non éligibles en 2021	231 611	81 %		
CA total	285 883	100 %		

La société a entrepris de faire l'inventaire de ses activités et de leur contribution substantielle, ou non ,aux deux premiers critères testés en 2021. La société affinera cette analyse au cours de l'année 2022 par rapports aux 6 critères à prendre en considération.

Taxonomie 2021 CAPEX

	CAPEX totaux	Part des CAPEX	Critère de contribution substantielle	
			Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique
A. Activités éligibles en 2021 à la taxonomie	364	4 %	x	x
B. Activités non éligibles en 2021	8 636	96 %		
CA total	9 000	100 %		

Taxonomie 2021 OPEX

	OPEX totaux	Part des OPEX totaux	Critère de contribution substantielle	
			Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique
A. Activités éligibles en 2021 à la taxonomie	0	0 %	-	-
B. Activités non éligibles en 2021, mais alignées	NS	NS	x	x
c. Activités non éligibles en 2021	266 694	100 %		
Opex Totaux	266 694	100 %		

Manuel environnement

Sous l'autorité de Romain FERRARI, un Manuel environnement a été établi, qui illustre et décrit les caractéristiques du système de management de l'environnement de la Société pour les sites industriels français.

Ce document illustre l'engagement de la société à satisfaire continuellement aux exigences de la norme internationale ISO 14001 et traduit ainsi sa volonté de respecter l'environnement en mettant en place un système organisationnel afin d'atteindre des objectifs quantifiés, datés et continuellement améliorés.

Le Manuel environnement traite en particulier de la politique environnementale, de sa planification, de sa mise en œuvre et de son fonctionnement, des contrôles associés et de sa revue par la Direction Générale. Le Manuel environnement est élaboré et mis en œuvre dans le cadre des références normatives ISO 14001 (Systèmes de management environnemental - Exigences et lignes directrices pour son utilisation) et ISO 14004 (Systèmes de management environnemental - Lignes directrices générales concernant les principes, les systèmes et les techniques de mise en œuvre).

5.3

Investissements

Le montant des investissements réalisés au cours des exercices clos le 31 décembre 2020 et 2021 se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Total des investissements	12 456	18 685
Investissements incorporels	1 252	1 712
Droits d'utilisation incorporels	138	71
Investissements corporels	7 897	6 215
Droits d'utilisation corporels	3 103	9 845
Investissements financiers	66	842

■ Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Total des investissements incorporels	1 390	1 783
Frais de recherche et développement	755	1 477
Marque, clientèle	25	17
Droits d'utilisations Logiciels	138	71
Autres immobilisations incorporelles	278	89
Immobilisations incorporelles en cours	194	129

- **Frais de recherche et développement** : il s'agit des travaux de recherche et développement capitalisés relatifs à des projets identifiés présentant des chances de réussite avérées. Ces travaux portent sur le développement de nouveaux produits, de process innovants et de nouvelles formulations; les coûts des projets sont capitalisés en fonction des étapes de maturité du projet (passage à l'étape industrialisation) et des perspectives commerciales par projet;
- **Droits d'utilisation Logiciels** : à compter du 1^{er} janvier 2019 le Groupe applique la norme IFRS 16 qui conduit à reconnaître à l'actif des droits d'utilisation des actifs en location.
- **Autres immobilisations incorporelles et immobilisations incorporelles en cours** : ces investissements portent sur les dépenses relatives au système d'information.

■ Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Total des investissements corporels	11 000	16 060
Constructions	389	558
Installations techniques matériels et outillage	1 566	3 023
Droits d'utilisation	3 103	9 845
Autres immobilisations corporelles	2 310	288
Immobilisations corporelles en cours	3 632	2 346

Le Groupe consacre environ 3 % de son chiffre d'affaires à des investissements de renouvellement et d'adaptation technologique (ceux-ci regroupent essentiellement les immobilisations corporelles hors constructions ainsi que les dépenses IT associées à la production comptabilisées en « Autres immobilisations incorporelles »).

Les droits d'utilisation corporels portent :

- Pour la plus grande partie, sur les locations de bâtiments industriels par la société FERRIMMO et ses filiales en vertu de baux classiques 3-6-9 qui, pour la plupart ont démarré au 1^{er} janvier 2019;
- Des locations d'équipements et de matériels divers.

■ Investissements envisagés

Le Groupe projette :

- De poursuivre les investissements industriels de renouvellement habituels estimés à environ 3 % de son chiffre d'affaires ; pour 2022, ceux-ci ont été budgétés à 7 millions d'euros
- De réaliser les investissements stratégiques liés à la transformation industrielle en cours issue de l'acquisition de la société Verseidag-Indutex, aux investissements pluriannuels de sécurité et aux investissements permettant la fabrication des nouveaux produits. Pour 2022, le groupe estime ces investissements entre 7 et 9 millions d'euros.

Les coûts de Recherche et de Développement se sont élevés à 7,8 millions d'euros en 2021 contre 6,1 millions d'euros en 2020. Pour 2022, le Groupe évalue à 8 millions d'euros environ le montant de ses coûts de R&D.

La Société ne prévoit pas pour le moment, de réaliser des investissements significatifs en immobilisations corporelles et incorporelles pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société auraient d'ores et déjà pris des engagements fermes à la date d'enregistrement de ce document.

Les financements disponibles, soit sous forme de lignes autorisées non tirées (plus de 40 millions d'euros) soit sous forme de trésorerie disponible (au 31 décembre 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 46,9 millions d'euros) permettront le financement de ces investissements.

5.4

Endettement net

5.4.1 Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement du Groupe

La note 13 de l'annexe aux comptes consolidés ainsi que le tableau de variation des capitaux propres du présent Document d'enregistrement universel détaillent respectivement l'évolution du capital de la Société et des capitaux propres du Groupe.

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres part du Groupe s'élevaient à 109 097 milliers d'euros contre 94 778 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Le Groupe finance le développement de son activité d'une part par les flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles et a recours d'autre part, en tant que besoin, à de l'endettement court et moyen terme. L'introduction en bourse réalisée en juin 2014 a profondément modifié la structure de financement du groupe : la levée de fonds nette réalisée à cette occasion s'est élevée à 40 millions d'euros : au 30 juin 2014, la trésorerie nette du groupe était de 3 millions d'euros.

Les contrats de crédits et de financement dont bénéficie le groupe sont subordonnés au respect de covenants sur les états financiers consolidés du Groupe établis en normes IFRS, testés une fois par an au 31 décembre. Ces covenants sont respectés au 31 décembre 2021.

Le calcul des covenants, prévu dans la documentation bancaire, exclut l'application des changements de normes comptables postérieures à la signature des contrats de financements. Le Groupe continue de déterminer les agrégats retenus pour le test des covenants en retraçant les impacts de l'adoption de IFRS 16 pour les locations opérationnelles depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le Groupe n'a pas sollicité la mise en place de Prêts garantis par l'Etat (PGE).

5.4.2 Informations sur les liquidités

Au 31 décembre 2021, le montant total du poste trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par le Groupe s'élève à 46 871 milliers d'euros contre 45 925 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Les liquidités sont investies pour partie sur des comptes à terme d'une durée inférieure à 36 mois, mobilisables sous respect d'un préavis de 32 jours.

5.4.3 Informations sur les sources de financement du Groupe

En complément des flux de liquidités issus des activités opérationnelles, le Groupe a recours en tant que besoin, à des financements moyen terme, principalement pour financer ses investissements et opérations de croissance externe, et des financements court terme (crédit revolving, recours à l'affacturage et utilisation de lignes de facilités de trésorerie).

■ Financement par emprunts moyen terme

Le Groupe a conclu de nouveaux contrats de financement le 29 juillet 2020, destinés à :

- Refinancer les crédits existants qui venaient à échéance en juillet 2021 ;
- Financer les acquisitions réalisées en 2020 et refinancer l'endettement de l'une d'entre elles (la société Verseidag-Indutex GmbH) ;
- Financer ses investissements et ses besoins généraux.

(en milliers d'euros)	Montant à l'origine	Montant disponible au 31 décembre 2021	Echéance	Utilisation au 31 décembre 2021	Par à 1 an	Par à + 1 an et - de 5 ans	A plus de 5 ans
Euro PP (forme bond - in fine)	30 000	30 000	Juil. 2027	30 000	0	0	30 000
Credit d'acquisition et de refinancement (amortissable)	26 000	26 000	Juin 2026	21 273	4 727	16 546	0
Credit d'acquisition et de refinancement (in fine)	6 000	6 000	Dec. 2026	6 000	0	0	6 000
Crédit investissements 2020-22 (amortissable)	28 000	28 000	Juin 2026	2 000	500	1 500	0
Crédit renouvelable	15 000	15 000	Juin 2025	0	0	0	0
	105 000	105 000		59 273	5 227	18 046	36 000

Le respect de ces échéanciers est soumis à des clauses de ratios financiers satisfaits au 31 décembre 2021.

La part bancaire de ces financements a été arrangée avec les banques relationnelles du Groupe, qui étaient déjà parties au financement mis en place en juillet 2015. Cette dette bancaire est assortie d'engagement d'impacts (niveau de l'emploi sur le site de La Tour du Pin et Taux de fréquence des accidents du travail) dont le respect peut entraîner une bonification de 8 points de base sur le coût du crédit. En cas de non-respect d'aucun des deux engagements, le coût du crédit est majoré de 4 points de base.

La dette EURO PP a été syndiquée auprès de 4 souscripteurs. Cette dette EURO PP est assortie d'engagement d'impacts (niveau de l'emploi sur le site de La Tour du Pin et Taux de fréquence des accidents du travail) dont le respect peut entraîner une bonification de 10 points de base sur le coût du crédit. En cas de non-respect d'aucun des deux engagements, le coût du crédit est majoré de 5 points de base.

Dans le cadre de cette opération un compte-courant d'un montant de 3 millions d'euros avait été mis en place par Monsieur Romain FERRARI en 2020: son remboursement est intervenu en 2021, la société ayant satisfait aux conditions qui avaient été fixées lors de sa mise en place.

■ Financements court terme

Afin d'optimiser la gestion de son besoin en fonds de roulement, la Société utilise l'affacturage depuis 2011. Le financement mis en place dans le cadre de ce contrat repose notamment sur l'existence de garanties offertes par la société d'assurance - crédit du Groupe.

Au 31 décembre 2021, l'utilisation du contrat de factoring s'élevait à 6 178 milliers d'euros.

Le recours à ce mode de financement ponctuel permet de couvrir les périodes de pics saisonniers de besoin en fonds de roulement.

En complément des financements ci-dessus, le Groupe complète le financement de son besoin en fonds de roulement par l'utilisation de lignes de facilités bancaires court terme.

Le Groupe dispose de facilités de trésorerie non confirmées pour 3 millions d'euros et inutilisées au 31 décembre 2021.

5.4.4 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont détaillés en note 31 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.4.5 Flux de trésorerie

Sur les exercices 2020 et 2021, l'évolution de la trésorerie telle que présentée dans les comptes consolidés a été la suivante.

flux de trésorerie en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Flux générés par l'activité	37 393	26 897
Flux de trésorerie liés aux investissements	-14 128	-43 175
Flux de trésorerie liés aux financements	-22 612	36 011
Incidence de la variation des taux de change	293	-278
Variation de trésorerie de la période	946	19 455

Les flux de trésorerie sont issus du Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2021. Le recours à l'affacturage est intégré dans les activités de financement.

■ Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie dégagés par les activités opérationnelles pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021 se présentent comme suit :

flux de trésorerie en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net consolidé	11 238	754
Dotations aux amortissements et provisions	18 091	17 507
Autres éléments	2 036	827
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net	31 365	19 088
Coût de l'endettement financier net	2 804	2 083
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net	34 169	21 171
Variation du BFR lié à l'activité	80	6 322
Autres Flux	3 144	-598
Flux net de trésorerie généré par l'activité	37 393	26 897

■ Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux investissements se présentent comme suit :

flux de trésorerie en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (*)	-9 000	-7 927
Compléments de prix sur acquisition	0	0
Incidence des variations de périmètre	-5 261	-35 549
Variation des actifs financiers net de provision	0	0
Autres flux	133	301
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissements	-14 128	-43 175

(*) avant financement Crédit d'impôt recherche

Les investissements principaux du Groupe sur la période sont décrits dans la Section 5.3

« Investissements » du présent Document d'enregistrement Universel. Les variations de périmètre portent sur les paiements des prix d'acquisition réalisés au cours de l'année 2021.

■ Flux de trésorerie liés aux activités de financement

flux de trésorerie en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Nouveaux emprunts	0	65 216
Coûts d'acquisition	0	0
Remboursement d'emprunts	-8 262	-20 462
Remboursements dettes financières sur locations opérationnelles	-8 007	-6 338
Intérêts financiers nets versés	-2 853	-1 695
Dividendes versés aux actionnaires	-1 057	-388
Achats d'actions autodétenues	-2 569	-92
Factor	898	-2 099
Autres flux liés aux opérations de financement	-762	1 869
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-22 612	36 011

Les financements mis en place au cours de l'année sont décrits au paragraphe 5.4.3.

5.4.6 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure financière de l'émetteur

Le détail de ces informations est présenté au paragraphe 5.4.3 ci-dessus.

5.4.7 Restriction à l'utilisation des capitaux

A l'exception des dépôts de garantie et comptes courants bloqués sur une durée supérieure à 1 an, la Société n'est confrontée à aucune restriction quant à la disponibilité de ses capitaux.

Ces éléments sont comptabilisés en actifs non courants pour un montant de 1 075 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et de 1 093 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

5.4.8 Sources de financement nécessaires à l'avenir

La Société estime pouvoir couvrir ses besoins opérationnels, d'investissements et de remboursements de ses financements (intérêts inclus) sur les 12 prochains mois à compter de la date d'arrêté des comptes consolidés 2021.

5.5

Perspectives

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice – Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir et les objectifs du Groupe ne constituent pas des données prévisionnelles résultant d'un processus budgétaire, mais de simples objectifs résultant des choix stratégiques et du plan de développement du Groupe.

Ces perspectives d'avenir et ces objectifs sont fondés sur des données et des hypothèses considérées, à la date d'enregistrement du présent Document d'enregistrement universel, comme raisonnables par la direction du Groupe. Ces données et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées, notamment, à l'environnement réglementaire, économique, financier, concurrentiel, comptable ou fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont Le Groupe n'aurait pas connaissance à la date du présent Document d'enregistrement universel.

La Société ne prend donc aucun engagement, ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des perspectives et objectifs décrits dans le présent Document d'enregistrement universel.

Pour ce faire, le Groupe entend poursuivre la mise en œuvre des actions suivantes :

- une focalisation sur 4 segments de marché stratégique, allocataire des principales ressources de développement (innovation, marketing, financières) que sont la Protection solaire, l'Architecture tendue, les Structures modulaires et le Mobilier/Marine ; avec un objectif de croissance organique annuel à change constant de 4,5 % ;
- une plus grande efficacité des investissements commerciaux (dont les coûts doivent désormais progresser à un rythme inférieur à celui de la progression des marges) et d'innovation (la marge brute générée par les produits lancés depuis moins de 5 ans doit significativement dépasser le montant des investissements d'innovation annuels) et donc une amélioration sensible de sa rentabilité, dans le prolongement du rétablissement constaté en 2019 ;
- une prise en compte des opportunités de croissance externe, qui apporteront au Groupe des compléments de gammes, des solutions technologiques complémentaires ou une présence géographique proche de ses clients lointains.

Pour l'année 2022, dans une conjoncture bien orientée, mais où le prix des matériaux et de l'énergie poursuit sa trajectoire ascendante, SergeFerrari s'attachera à préserver ses marges et la qualité de son service aux clients. SergeFerrari Group vise pour 2022 des ventes de l'ordre de 310 M€.

Assemblée générale annuelle

Les actionnaires de SergeFerrari Group se réuniront en Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire annuelle le 17 mai 2022. Le Conseil de surveillance proposera à l'Assemblée Générale de procéder au versement d'un dividende de 0,29 euro par actions et d'affecter en réserves le solde du résultat net 2021.

Agenda

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2022 : le 20 avril 2022, après bourse.

Il n'y a pas eu à la connaissance de la Société, de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe depuis le 31 décembre 2021 qui n'aurait pas été porté à la connaissance des actionnaires au jour d'enregistrement du présent Document d'enregistrement universel.

5.6

Contrats importants

Tous les contrats ont été conclus dans le cadre de la gestion normale du Groupe.

6

États Financiers



6.1	COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021	192
6.2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	236
6.3	COMPTES ANNUELS STATUTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2021	242
6.4	RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES	261
6.5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	262

6.1

Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2021

État de la situation financière

Bilan actif - En milliers d'euros	Note	31/12/2021	31/12/2020 Retraité*
Goodwill	4	20 722	20 668
Autres Immobilisations incorporelles	5	20 259	22 432
Immobilisations corporelles	6	75 216	76 713
Autres actifs financiers	7	1 986	2 116
Impôts différés actifs	8	7 184	8 180
Total Actifs non-courants		125 367	130 109
Stocks et en-cours	9	82 456	70 629
Clients et comptes rattachés	10	51 819	46 741
Autres actifs courants	11	10 313	11 003
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	46 871	45 925
Total Actifs courants		191 458	174 298
Total Actif		316 825	304 407

Bilan passif - En milliers d'euros	Note	31/12/2021	31/12/2020 Retraité*
Capital	13	4 920	4 920
Primes liées au capital	13	43 868	43 868
Réserves consolidées et autres réserves	13	50 131	45 635
Résultat de l'exercice	13	10 178	355
Total Capitaux propres, part du groupe		109 097	94 778
Participations ne donnant pas le contrôle		8 179	6 413
Total Capitaux propres		117 276	101 191
Emprunts et dettes financières	14	81 889	87 598
Provisions pour retraites et engagements assimilés	15	4 198	11 015
Impôts différés passifs	8	562	289
Autres passifs non courants	16	17 508	25 051
Total Passifs non courants		104 157	123 954
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	14	19 788	24 831
Provisions (part à moins d'un an)	17	1 002	1 263
Fournisseurs		37 727	26 165
Autres passifs courants	18	36 876	27 005
Total Passifs courants		95 393	79 262
Total des passifs		199 550	203 216
Total Passif		316 825	304 407

* Les données comparatives 2020 ont été retraitées afin d'appréhender des modifications portant sur l'évaluation des actifs et passifs des sociétés acquises en 2020 conformément à la norme IFRS 3 révisée. Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est présenté en note 33.

Etat du résultat net consolidé

En milliers d'euros	Note	31/12/2021	31/12/2020 Retraité*
Chiffre d'affaires	19	285 883	195 301
Achats		- 136 127	- 76 094
Variation des stocks		11 625	- 9 081
Charges externes	20	- 45 869	- 35 695
Charges de personnel	21	- 75 548	- 56 183
Impôts et taxes	22	- 1 884	- 2 229
Dotations aux amortissements	23	- 17 784	- 16 126
Dotations nettes aux dépréciations et provisions	24	- 1 262	180
Autres produits et charges courants	25	155	6 526
Résultat opérationnel courant		19 189	6 598
Autres produits et charges non courants	26	- 948	- 2 096
Résultat opérationnel		18 242	4 502
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		27	78
Coût de l'endettement financier brut		- 2 831	- 2 161
Coût de l'endettement financier net	27	- 2 804	- 2 083
Autres produits et charges financiers	27	- 212	- 1 660
Résultat avant impôt		15 225	760
Impôts sur les bénéfices	28	- 3 987	- 121
Résultat net total		11 238	638
Part du groupe		10 178	355
Part des participations ne donnant pas le contrôle		1 058	283
Résultat par action (euros)		0,86	0,03
Résultat dilué par action (euros)		0,86	0,03

* Les données comparatives 2020 ont été retraitées afin d'appréhender des modifications portant sur l'évaluation des actifs et passifs des sociétés acquises en 2020 conformément à la norme IFRS 3 révisée. Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est présenté en note 33.

Etat du résultat global

Etat du résultat global - En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020 Retraité*
Résultat net de l'ensemble consolidé	11 238	638
Autres éléments du résultat global :		
Réévaluation du passif (de l'actif) des régimes à prestations définies	6 753	565
Juste valeur des instruments de capitaux propres réévalués par le résultat global	-100	178
Effets d'impôts	-1 075	- 47
Sous-total des éléments non recyclables en résultat	5 578	696
Ecart de conversion	2 292	-1 704
Variation de la juste valeur des instruments de couvertures	157	- 48
Effets d'impôts	- 41	13
Sous-total des éléments recyclables en résultat	2 408	-1 740
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôts	7 987	-1 044
Résultat global	19 223	- 405
Part du Groupe	17 450	- 402
Part des participations ne donnant pas le contrôle	1 773	- 3

*Les données comparatives 2020 ont été retraitées afin d'appréhender des modifications portant sur l'évaluation des actifs et passifs des sociétés acquises en 2020 conformément à la norme IFRS 3 révisée. Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est présenté en note 33.

Tableau de variations des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Actions d'auto contrôle	Autres éléments du résultat global	Total part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31/12/2019	4 920	43 868	54 143	- 4 854	-1 349	96 724	305	97 029
Résultat net de la période			355			355	283	638
Autres éléments du résultat global					- 758	- 757	- 286	- 1 044
Total du résultat global de la période	-	-	355		- 758	- 402	- 3	- 405
Actions autodétenues				- 92		- 92		- 92
Distributions de l'entreprise consolidante			- 1 427			-1 427		- 1 427
Variation de périmètre ⁽³⁾			-			0	6 111	6 111
Autres mouvements			- 28			- 28		- 28
Capitaux propres au 31/12/2020 Retraité ⁽¹⁾	4 920	43 868	53 043	- 4 946	- 2 106	94 778	6 413	101 191
Résultat net de la période			10 178			10 178	1 058	11 238
Autres éléments du résultat global					7 272	7 272	715	7 987
Total du résultat global de la période	-	-	10 178	-	7 272	17 450	1 773	19 223
Actions autodétenues				2 728		2 728		2 728
Distributions de l'entreprise consolidante			-18			- 18		- 18
Autres mouvements ⁽²⁾			- 5 386	- 455		- 5 841	- 7	- 5 841
Capitaux propres au 31/12/2021	4 920	43 868	57 817	- 2 673	5 166	109 097	8 179	117 276

(1) Les données comparatives 2020 ont été retraitées afin d'appréhender des modifications portant sur l'évaluation des actifs et passifs des sociétés acquises en 2020 conformément à la norme IFRS 3 révisée. Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est présenté en note 33.

(2) Impact majoritairement lié à l'option put octroyée au groupe Jagenberg et comptabilisée au sein du passif courant au 31 décembre 2021 (note 18)

(3) Correspond principalement à l'acquisition à hauteur de 55 % du groupe F.I.T

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020 Retraité*
Résultat net total consolidé	11 238	638
Dotations aux amortissements et aux provisions	18 091	17 921
Plus/moins-value de cession	1 227	196
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	807	216
Coût de l'endettement financier	2 804	2 083
Charge d'impôt	3 987	121
Capacité d'autofinancement	38 154	21 176
Impôts versés	(840)	(772)
Variation du BFR lié à l'activité	80	6 493
<i>Dont variation des créances clients</i>	(4 769)	986
<i>Dont variation des stocks</i>	(11 274)	8 331
<i>Dont variation des dettes fournisseurs</i>	11 836	(7 414)
<i>Dont variation autres créances</i>	(2 129)	5 066
<i>Dont variation autres dettes</i>	6 415	(476)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	37 393	26 897
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (note 5 et 6)	(9 000)	(7 927)
Acquisitions d'actifs financiers	(66)	0
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (note 5 et 6)	72	233
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers	126	68
Incidence des variations de périmètre (dont paiements différés et compléments de prix)	(5 261)	(35 549)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	(14 128)	(43 175)
Nouveaux emprunts (note 14)	-	65 216
Remboursement d'emprunts (note 14)	(16 269)	(26 800)
<i>dont remboursement dettes financières sur contrat de location</i>	(8 007)	(6 338)
Intérêts financiers nets versés	(2 853)	(1 695)
Dividendes versés	(1 057)	(388)
Factor (note 15)	898	(2 099)
Autres flux liés aux opérations de financement	(763)	1 869
Achat actions autodétenues	(2 569)	(92)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-22 612	36 011
Incidence de la variation des taux de change	293	(278)
Variation de la trésorerie	946	19 455
Trésorerie à l'ouverture (note 12)	45 925	26 720
Concours bancaires courants d'ouverture (note 14)	-	(250)
Trésorerie d'ouverture	45 925	26 470
Trésorerie de clôture (note 12)	46 871	45 925
Trésorerie de clôture	46 871	45 925
Variation de la trésorerie	946	19 455

* Les données comparatives 2020 ont été retraitées afin d'appréhender des modifications portant sur l'évaluation des actifs et passifs des sociétés acquises en 2020 conformément à la norme IFRS 3 révisée. Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est présenté en note 33.

Notes aux états financiers consolidés

NOTE 1 – PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1 Identification de l'émetteur

La société SergeFerrari Group est une société anonyme domiciliée en France.

Le groupe Serge Ferrari conçoit, fabrique et distribue des toiles composites innovantes.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2021 ont été arrêtés par le directoire le 3 mars 2022, et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 17 mai 2022.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros sauf mention contraire. Les montants sont arrondis au millier d'euros le plus proche.

1.2 Faits significatifs de l'exercice présenté

Evolution de la Gouvernance

Le Conseil d'administration de SergeFerrari Group s'est réuni le 8 décembre 2021 et a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le 25 janvier 2022, qui a approuvé les propositions du président du conseil d'administration présentées ci-dessous.

SergeFerrari Group a pris à compter du 25 janvier 2022, la forme d'une société à Directoire et Conseil de surveillance. La société était précédemment organisée sous la forme d'une gouvernance unitaire à Conseil d'administration.

Le Conseil de surveillance est présidé par Sébastien Ferrari (Président) et accueille également Romain Ferrari (Vice-Président), Félicie Ferrari, Caroline Weber et Carole Delteil de Chilly, Bertrand Neuschwander, Bertrand Chammas et Christophe Graffin, tous administrateurs de SergeFerrari Group dans sa gouvernance précédente. Joelle Barreto a rejoint le conseil de surveillance sur recommandation du président et approbation de l'assemblée générale. Le directoire proposé par le président et approuvé par l'assemblée générale est composé de Sébastien Baril aux fonctions de Président du Directoire et Philippe Brun aux fonctions de Membre du Directoire.

Ce modèle, qui a fait ses preuves dans de nombreux groupes familiaux internationaux, devrait permettre d'allier efficacité décisionnelle à court terme et performance durable à long terme, dans un monde mouvant et complexe.

Pandémie Covid-19

Le Groupe a été impacté au cours de l'exercice 2021 de façon disparate par la pandémie covid 19 sur les différents territoires du globe sur lequel il est présent. Le groupe n'a pas eu à fermer ses usines au cours de l'année contrairement à l'année civile 2020. Les ventes de l'année 2021 sont significativement plus élevées que celles de 2020 à périmètre et change constant. Pour autant certaines zones du monde montrent plus de difficultés que d'autres à complètement redémarrer et certains marchés sont toujours pénalisés par les restrictions sanitaires.

Pour rappel, le groupe n'a pas eu recours à des dispositifs de Prêts Garantis par l'Etat.

Les charges inhérentes aux mesures de sécurité Covid-19 sont présentées au sein du résultat opérationnel courant.

Combinaison des activités des deux sociétés parentes Serge Ferrari North America et Verseidag Seemee US Inc.

Au cours du 1^{er} semestre 2021, les actifs de la société Verseidag Seemee US Inc ont été acquis par la société Serge Ferrari North America afin d'optimiser les organisations commerciales sur le territoire nord-américain et de mettre en place des synergies

commerciales et de coûts. La société Verseidag Seemee US Inc est sans activité au 31 décembre 2021 et sa liquidation devrait intervenir au cours de l'exercice 2022. Cette opération interne au groupe n'a aucun impact sur les comptes consolidés établis au 31 décembre 2021.

Rachat de ses propres actions par la société Serge Ferrari Group.

La société Serge Ferrari Group a procédé au cours de l'exercice 2021 au rachat de ses propres actions pour un montant de 2 700 milliers d'euros. Ces actions ont été et seront utilisées dans le cadre des paiements différés prévus au contrat d'acquisition du groupe Verseidag signé le 29 juillet 2020. La valeur des actions est éliminée de l'état de la situation financière en contrepartie des capitaux propres conformément au référentiel IFRS. Ces paiements différés sont valorisés au sein des autres passifs courants et non courants de l'état de la situation financière.

Liquidation de la société chinoise T-more, sous-filiale de la société FIT Industrial Co Ltd et de la société Verseidag Indutex Far East LTD, filiale de la société Verseidag Indutex GmbH

Le groupe a finalisé les procédures légales et fiscales de liquidation des sociétés T-More et Verseidag Indutex Far East Ltd initiées en 2020 après l'intégration de ces sociétés au sein du groupe. Ces dernières étant sans activité, leur liquidation n'entraîne aucun impact significatif sur les comptes consolidés 2021.

Allocation du prix d'achat des sociétés acquises en 2020

Conformément à la norme IFRS3 révisé, le groupe a procédé, au cours de l'exercice 2021, à l'actualisation des allocations des prix d'achats des sociétés acquises au cours de l'année 2020.

Le goodwill relatif à ces acquisitions est alloué à l'unité génératrice de trésorerie unique du groupe. Les écarts d'évaluation des actifs et passifs acquis ont été appréhendés sur le bilan à date d'acquisition. L'état de la situation financière à l'ouverture a par conséquent été ajusté. L'impact sur les comptes de la réévaluation des comptes 2020 relative aux allocations des prix d'achats est présenté au sein de la note 33 des états financiers.

1.3 Événements postérieurs à la clôture

Néant

NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES ET FINANCIERS

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Elles ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément :

- aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002_en ;
- aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'UE.

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, et importance relative.

2.2 Evolutions normatives

Le référentiel auquel se réfère le groupe est celui disponible sur le site de l'EFRAG (European Financial Reporting and Advisory Group) consultable à l'adresse suivante : <https://www.efrag.org/News/Public-213/EFrag-Endorsement-Status-Report-Update>

Les nouveaux textes, normes, amendements de normes ou interprétations, applicables de manière obligatoire à partir de l'exercice 2021 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'Entreprise ou sur leur présentation.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Groupe applique les normes, amendements et interprétations suivants :

- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 « Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 »
- Amendements à IFRS 16 « Allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 »

Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB d'application non obligatoire au 1^{er} janvier 2021 au sein de l'Union Européenne :

Néant

Principales normes, amendements et interprétations publiés mais non encore adoptés par l'Union européenne :

- Amendements à IAS 1 : Présentation des états financiers - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – report de la date d'entrée en vigueur à janvier 2023 ;
- Amendements à IFRS 3 : Référence au cadre conceptuel des normes IFRS ;
- Amendements à IAS 16 : « Immobilisations corporelles - produit antérieur à l'utilisation prévue » ;
- Amendements à IAS 37 : Contrats déficitaires – Coûts à retenir lors de l'analyse du contrat ;
- Amendements à IAS 1 et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- Amendements à IAS 8 : « Définition des estimations comptables » ;
- Amendements à IFRS 16 relatif aux Concessions de loyers – Covid-19 après le 30 juin 2021 ;
- Amendements à IAS 12 : impôt différé lié à des actifs et passifs découlant d'une transaction unique
- « Améliorations annuelles des normes IFRS 2018 – 2020 ».

Ces textes ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes du Groupe lors de leur première application.

2.3 Méthodes de consolidation

La société SergeFerrari Group est l'entreprise consolidante.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS10, l'investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- (a) il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- (b) il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- (c) il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les transactions intra-groupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Les comptes des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre de chaque année, à l'exception de Serge Ferrari India Private Ltd, qui clôture son exercice annuel au 31 mars de chaque année calendaire. Pour les besoins de la consolidation du Groupe, des comptes intermédiaires sont établis au 31 décembre de chaque année.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 3.

2.4 Conversion des états financiers

2.4.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère SergeFerrari Group.

2.4.2 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture,
- Les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice,
- Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en Autres éléments du résultat global, puis reclassées en résultat à la date de cession de ces investissements.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Le Groupe ne consolide aucune entité exerçant ses activités dans une économie hyper-inflationniste.

Les taux utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont présentés ci-dessous.

2.4.3 Conversion des transactions en devises

		Taux moyen		Taux clôture	
		2021.12	2020.12	2021.12	2020.12
BGN	Lev	1,96	1,96	1,96	1,96
BRL	Real brésilien	6,38	5,89	6,31	6,37
CHF	Franc suisse	1,08	1,07	1,03	1,08
CLP	Peso chilien	898,02	902,74	964,85	868,89
CNY	Yuan	7,63	7,87	7,19	8,02
EUR	Euro	1,00	1	1,00	1
GBP	Livre Sterling	0,86	0,89	0,84	0,9
HKD	Dollar de Hong Kong	9,20	7,87	8,83	8,02
HRK	Kuna	7,53	7,54	7,52	7,55
INR	Roupie indienne	87,49	84,58	84,23	89,66
JPY	Yen	129,86	121,77	130,38	126,49
PLN	Zloty	4,56	4,44	4,60	4,56
ROL	Leu Roumain	4,92	4,84	4,95	4,87
SEK	Couronne suédoise	10,15	10,49	10,25	10,03
TRY	Nouvelle Livre turque	10,47	8,04	15,23	9,11
TWD	Dollar taiwanais	33,09	34,25	31,34	34,79
USD	Dollar US	1,18	1,14	1,13	1,23

Les transactions en monnaies différente de la monnaie fonctionnelle sont converties, en pratique, dans la monnaie fonctionnelle au cours de change moyen du mois précédent, qui est une approximation du cours de transaction. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et ceux découlant de la conversion au cours de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat financier.

2.5 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que certains éléments du compte de résultat. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe, les obligations environnementales et de démantèlement éventuelles, la dépréciation des créances, le traitement comptable des opérations liées au contrat de factoring.

Ces estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Estimations et hypothèses comptables déterminantes

Les hypothèses et estimations susceptibles d'entraîner une modification significative de la valeur comptable des actifs et des passifs concernent principalement :

- Frais de développement : les frais de développement répondant aux critères permettant leur capitalisation sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Le groupe apprécie notamment ces critères au regard des prévisions d'activité et de rentabilité des projets correspondants.
- Immobilisations : les durées d'amortissement des immobilisations,
- Impôts différés actifs : les impôts différés actifs résultent des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs comptabilisés. Le caractère recouvrable de ces actifs est apprécié sur la base des données prévisionnelles.
- L'évaluation des valeurs nettes de réalisation des stocks d'en-cours et de produits finis (Cf. notes 2.16 et 9) ;
- L'évaluation des engagements de retraite et des autres avantages à long terme. Les engagements de retraite et autres avantages à long terme sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles.
- Les hypothèses de structuration des business plans utilisés dans le cadre des tests d'impairment réalisés au niveau des UGT du groupe à minima lors de chaque clôture ou lorsqu'une perte de valeur est identifiée dans le cadre de la norme IAS36.
- L'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs acquis lors des regroupements d'entreprises et de l'évaluation des goodwill résiduels afférente.

Lorsque les contrats d'acquisitions prévoient des compléments de prix indexés sur les performances futures des sociétés acquises ou des clauses de rachats de titres détenus par des actionnaires minoritaires, le groupe valorise ses engagements au passif du bilan au sein des dettes courantes ou non courantes. L'évaluation des passifs fait l'objet d'estimations dont l'évaluation de flux de trésorerie futurs, de taux d'actualisation, ainsi que la perspective relative à l'horizon de débouquement. Les variations de juste valeur des dettes relatives au complément de prix sont comptabilisées au travers du compte de résultat.

Les variations ultérieures de juste valeur des dettes liées aux clauses de rachats de titres détenus par des actionnaires minoritaires sont comptabilisées au sein des capitaux propres.

2.6 Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant un regroupement d'entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 38, IAS 16, IFRS 9).

Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprise selon la méthode de l'acquisition qui consiste :

- à évaluer et à comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « goodwill » entre :
 1. Soit, d'une part la somme de :
 - La contrepartie transférée, évaluée selon la présente norme, qui impose généralement le recours à la juste valeur à la date d'acquisition.
 - Le montant d'une participation ne donnant le contrôle dans l'entreprise acquise évaluée selon la présente norme
 - Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étape, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise.

Et d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris (méthode du goodwill complet).

2. Soit, d'une part le prix d'acquisition du regroupement, et d'autre part, la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs nets identifiables repris (méthode du goodwill partiel).

La date de première consolidation est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise. Le prix d'acquisition de l'entreprise acquise correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'acquise, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement sur la base de valeurs provisoires. L'acquéreur doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

2.7 Goodwill

Pour chaque regroupement d'entreprise, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention), soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les participations ne donnant pas le contrôle).

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition traduit un supplément de valeur des actifs acquis sur le prix payé, le Groupe comptabilise la différence (profit) intégralement en résultat.

Les écarts d'acquisition sont affectés à l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartiennent les actifs concernés aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Ces tests sont mis en œuvre lorsqu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2021, il n'existe qu'une unité génératrice de trésorerie dénommée « toiles composites innovantes et accessoires ». Les principales hypothèses retenues afin de déterminer la valeur d'utilité des actifs selon la méthode des flux de trésorerie futurs sont présentées ci-dessous :

- Horizon des prévisions : 5 ans
- Taux de croissance à l'infini de 1,8 % afin de projeter les flux de trésorerie au-delà de la période de prévision
- Taux d'actualisation de 9 % appliqué aux projections de flux de trésorerie.

Les hypothèses retenues au 31 décembre 2021 sont similaires à celles retenues au 31 décembre 2020.

Les tests de sensibilités réalisés sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini de plus ou moins 0,5 % ne remettent pas en cause les conclusions du test d'impairment.

2.8 Immobilisations incorporelles

2.8.1 Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des logiciels, licences, brevets évalués selon la méthode du coût amorti (coût historique à la date de comptabilisation initiale majoré des dépenses ultérieures amortissables et diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées). Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur un à huit ans suivant leur durée d'utilité estimée.

2.8.2 Frais de recherche et développement

L'activité du Groupe Ferrari est une activité à forte valeur ajoutée et les produits utilisés par ses clients le sont dans des applications innovantes. Les opérations de Recherche et Développement sont déterminantes dans la mise en œuvre de la stratégie du Groupe de développement des usages fonctionnels et des formulations chimiques des toiles composites innovantes. La criticité des applications mises en œuvre par ses clients avec les produits du Groupe (contraintes mécaniques et aérodynamique dans l'architecture tendue, milieux hostiles ou hautement corrosifs) exige de mettre en œuvre des niveaux de technologie élevés.

Les travaux de recherche et développement correspondent aux travaux de conception des produits, à la fabrication de prototypes industriels le cas échéant pour en réaliser la fabrication industrielle, à la conduite des essais de mise au point pour établir la conformité du produit aux spécifications du marché dans le respect des règlements applicables (normes au feu, conformité au règlement REACH, etc...). A ce jour, de nombreux brevets ont été déposés au nom des sociétés du groupe Serge Ferrari et portent sur les produits du Groupe et les processus industriels pour les fabriquer.

En application de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » :

- Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- Les dépenses de développement sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - Confirmation de la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,

- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- Avantages économiques futurs attendus,
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces programmes et sont calculés selon leur temps d'intervention. Les coûts liés aux prestataires intervenus sur ces projets sont également pris en compte.

La durée d'utilité de ces frais de développement est estimée à 4 ans, et les équipements sont amortis linéairement sur cette période après leur mise en service.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées.

2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des terrains, constructions et des installations techniques ainsi que des dépenses de re-engineering ayant pour objet de prolonger la durée de vie des équipements industriels en les enrichissant des dernières technologies disponibles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires ou coûts de production pour certains équipements industriels faisant l'objet d'une production immobilisée) hors charges financières, diminué des amortissements cumulés et, le cas échéant, des pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. En application de la méthode par composants, chaque élément d'une même immobilisation a été comptabilisé séparément pour faire l'objet d'un plan d'amortissement propre.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

Immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Constructions	linéaire	10/27 ans
Agencements des constructions	linéaire	5/12 ans
Matériel et outillage industriels	linéaire	3/8 ans
Matériel de transport	linéaire	2/5 ans
Matériel de bureau, mobilier	linéaire	3/7 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

2.10 Contrats de location

Le Groupe applique la norme IFRS 16 relative aux contrats de location depuis le 1er janvier 2019.

Lors du démarrage d'un contrat de location dont les paiements sont fixes ou en substances fixes, cette norme impose d'enregistrer un passif au bilan correspondant aux paiements futurs actualisés, en contrepartie de droits d'utilisation à l'actif amortis sur la durée du contrat éligible à la norme IFRS16.

Chaque paiement au titre des contrats de location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû. Les loyers contractuels correspondants, nets des charges financières, sont inclus dans le poste Emprunts et dettes financières de l'état de la situation financière. Les charges financières correspondantes sont comptabilisées au compte de résultat, dans la rubrique Coût de l'endettement financier, sur la durée du contrat de location.

Le groupe reconnaît des impôts différés au titre du traitement comptable des contrats de location éligibles à la norme IFRS16 lorsque les bases comptables et fiscales ne sont plus égales.

2.11 Dépréciations d'actifs

2.11.1 Dépréciation d'actifs incorporels

La norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » impose d'apprécier à chaque date d'établissement des états financiers s'il existe ou non, un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. Si cet indice est avéré, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises ;
- tester annuellement les immobilisations incorporelles en cours à la date de clôture.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe retient une segmentation en unités génératrices de trésorerie homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de reporting et l'information sectorielle. Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des UGT. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché), nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie :

- flux afférents à une période explicite de prévision de cinq ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget ;
- flux postérieurs à cette période de cinq ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini reflétant le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme.

Les flux de trésorerie sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation égal à la moyenne pondérée :

- du coût du capital évalué selon :
 - le taux d'intérêt sans risque à dix ans ;
 - auquel s'ajoute la prime de risque du marché affectée d'un coefficient de sensibilité (β) propre à l'entité (moyenne des bêtas observés sur un échantillon de sociétés comparables).
- du coût d'endettement financier moyen du groupe

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité au goodwill et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique Autres produits et charges opérationnels. La constatation d'une perte de valeur sur le goodwill est définitive.

2.11.2 Dépréciation des participations dans une entreprise associée

Les titres mis en équivalence constituent chacun un actif unique et sont testés pour dépréciation conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

L'écart d'acquisition relatif à une entreprise associée est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence et ne doit pas faire l'objet d'un test de dépréciation distinct, la valeur des titres mis en équivalence étant appréciée goodwill compris.

A chaque date de clôture, en présence d'un indice de perte de valeur de la participation dans l'entreprise associée, la société mère met en œuvre un test de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable des titres mis en équivalence avec leur valeur recouvrable.

Selon la norme IAS 36, la valeur recouvrable d'une participation dans une entreprise associée est le montant le plus élevé entre d'une part, la valeur d'utilité, calculée en fonction des flux de trésorerie futurs, et d'autre part, la juste valeur de la participation, nette des coûts de cession.

En cas d'amélioration de la valeur recouvrable des titres mis en équivalence justifiant une reprise de perte de valeur, la totalité de la perte de valeur doit être reprise, y compris la partie relative à l'écart d'acquisition.

2.11.3 Dépréciation d'actifs financiers

IFRS 9 remplace le modèle de la perte de crédit encourue d'IAS 39 par celui de la perte de crédit attendue. La dépréciation des actifs financiers par le compte de résultat s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti et aux instruments de dette classés en

juste valeur par OCI recyclables. En revanche, ce principe ne s'applique pas aux instruments de capitaux propres (quel que soit leur mode d'évaluation) ni aux instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat.

La norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments financiers et définit les règles en matière de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers, de dépréciation du risque de crédit des actifs financiers (y compris la dépréciation des créances clients) et de comptabilité de couverture.

2.12 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- Actifs financiers évalués au coût amorti
- Actifs financiers évalués à la juste valeur, avec constatation en autres éléments du résultat global
- Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale, sauf si le groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- Sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ; et
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Ces actifs sont initialement comptabilisés (a) à leur valeur nominale pour les créances commerciales à court terme, et (b) à leur juste valeur nette des frais directs. Ils sont ensuite comptabilisés pour leur coût amorti, net d'une provision pour dépréciation comptabilisée en fonction de la probabilité de recouvrement de celle-ci, selon le modèle de pertes de crédit attendues.

Le Groupe a distingué dans cette catégorie :

- D'une part, des prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants ; et
- D'autre part, les créances commerciales à court terme. Le cas échéant, une dépréciation est constatée de manière individuelle pour prendre en compte d'éventuels problèmes de recouvrement. Lorsque le client est engagé dans une procédure judiciaire (redressement, liquidation...), sauf exceptions dûment justifiées, une provision est constituée et représente entre 75 % et 100 % de la valeur de la créance considérée. En dehors de ces procédures, une provision est constituée en fonction des perspectives de recouvrement dont le taux peut varier entre 25 % et 100 % du montant de la créance concernée.

Les créances clients non échues cédées dans le cadre du contrat d'affacturage en vigueur, sont conservées dans le poste Clients et comptes rattachés. Une dette financière est enregistrée en contrepartie de la trésorerie reçue.

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global avec recyclage ultérieur en résultat lorsque :

- la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- et que les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû

Pour ces actifs les variations de juste valeur sont comptabilisées au sein des éléments recyclables en résultat. Le groupe ne détient pas d'actif identifié au sein de cette catégorie.

Lorsqu'il s'agit d'instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction par le groupe, les variations de juste valeur sont comptabilisées au sein des éléments non recyclables du résultat global. C'est notamment le cas des titres de participations non consolidés pour lesquels l'analyse est faite par ligne de participations.

Ces instruments de capitaux propres détenus par le groupe n'ayant pas de prix coté sur un marché actif (sociétés non cotées), ces titres sont évalués à leur juste valeur. Celle-ci est appréciée en tenant compte de différents critères (part du Groupe dans la situation nette de ces sociétés, perspectives de développement et de rentabilité de l'entité dans laquelle le Groupe a investi...).

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme décrit précédemment sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. C'est notamment

le cas de l'ensemble des actifs financiers dérivés, à l'exception de certains dérivés documentés en couverture (voir note 2.14). Lors de la comptabilisation initiale, le groupe peut désigner de manière irrévocable un actif financier qui, autrement, remplirait les conditions pour être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments recyclables du résultat global, comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, si cette désignation élimine ou réduit significativement une non-concordance comptable qui serait autrement survenue.

2.13 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Les impôts différés sont évalués par entité ou groupe fiscal en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture conformément à IAS 12 et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporelles et aux pertes fiscales reportées ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront. Ils sont déterminés en appliquant à l'assiette concernée le taux d'impôt du pays auquel ces actifs d'impôts différés sont rattachés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte :

- Des prévisions de bénéfices imposables futurs ;
- De la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- De l'existence de différences taxables ou d'opportunités fiscales suffisantes
- De l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

2.14 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- Des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ;
ou
- Des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou bien
- Des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à douze mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à douze mois. Selon que la relation de couverture est de flux de trésorerie ou de juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées :

- en Autres éléments du résultat global. Le montant accumulé en autres éléments du résultat global, impacte le résultat à la date de réalisation des transactions couvertes dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie
- en résultat dans le cas d'une couverture de juste valeur.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants lorsqu'ils se dénouent dans un horizon de moins d'un an après la date de clôture concernée. Dans le cas contraire, ils sont constatés en actifs ou passifs non courants. Le Groupe considère comme spéculatifs les instruments dérivés qui ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture désignés et efficaces au sens d'IFRS 9. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en Autres produits et charges financiers.

2.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste Emprunts et dettes financières – part à court terme.

Le Groupe applique la démarche d'analyse remise à jour par l'Association française de la gestion financière (AFG), l'Association française des trésoriers d'entreprise (AFTE) et l'Association française des investisseurs institutionnels (AF2I) relative au classement des OPCVM en équivalents de trésorerie :

- Les OPCVM classés par l'AMF dans les catégories « monétaire » et « monétaire court terme » se satisfont d'emblée aux quatre critères d'éligibilité admis ;
- L'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité « d'équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères admis (placement à court terme, placement très liquide, placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie, placement soumis à un risque négligeable de changement de valeur) est réalisée.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur au compte de résultat dans la rubrique Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ; les variations de juste valeur des équivalents de trésorerie sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique Autres produits et charges financiers.

2.16 Stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au prix moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (droits de douane, autres taxes ainsi que les frais de manutention, de transport et autres directement attribuables aux acquisitions).

Les stocks de produits fabriqués et les en-cours de production sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les consommations et les charges directes et indirectes de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les produits intermédiaires sont des composants dont le cycle de fabrication est achevé, destinés à être incorporés aux toiles composites innovantes ayant seules la nature de produits finis dans les présents états financiers.

La valeur nette réalisable correspond au prix de vente attendu, après déduction des coûts estimés pour l'achèvement et la commercialisation.

Les stocks sont ramenés à leur valeur nette réalisable dès lors qu'il existe un indice que cette valeur est inférieure aux coûts et la dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

Une dépréciation peut-être également comptabilisée si les stocks ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes ou si leur prix de vente a subi une baisse.

Les estimations de la valeur nette de réalisation tiennent compte des fluctuations de prix ou de coût directement liées aux événements survenant après la fin de l'exercice dans la mesure où de tels événements confirment les conditions existantes à la fin de l'exercice.

2.17 Avantages au personnel

2.17.1 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Ces régimes concernent la France pour le versement d'indemnités conventionnelles de départ en retraite et des pensions de retraite pour la Suisse et l'Allemagne au titre d'un plan qui concerne un nombre limité de salariés et anciens salariés de la société Verseidag Indutex.

Le Groupe comptabilise en charges de personnel le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. Une provision est constituée au passif des sociétés de droit italien, au titre de l'engagement de ces mêmes sociétés vis à vis des salariés italiens bénéficiaires du TFR (Trattamento di fine rapporto).

Les régimes à prestations définies sont directement supportés par le Groupe, qui provisionne le coût des prestations à servir selon les modalités énoncées ci-dessous.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies : cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune des unités pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation estimée du personnel.

Le groupe fait appel à des actuaires pour évaluer ses engagements en France, en Suisse ainsi qu'en Allemagne.

L'engagement ainsi calculé fait l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

L'évolution de ces estimations et hypothèses est susceptible d'entraîner un changement significatif du montant de l'engagement. Les principales estimations et hypothèses sont présentées au sein de la note 16 des états financiers consolidés.

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement au sein des « autres éléments du résultat global » sans reclassement ultérieur dans le compte de résultat, pour tous les régimes à prestations définies du Groupe, conformément à la norme IAS 19 révisée.

Aucun nouvel avantage ni changement de régime, résultant de dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles, n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.17.2 Autres avantages à long terme

Ces régimes concernent la Suisse pour le versement de gratifications en fonction de l'atteinte de niveaux d'ancienneté (« jubilee gift »). Les autres avantages à long terme sont supportés par le Groupe et sont déterminés par un actuair indépendant.

2.18 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières comprennent :

- Les emprunts bancaires : ceux-ci sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat dans la partie « Autres produits et charges financiers » sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- Les concours bancaires courants,
- Le financement apporté par le contrat d'affacturage.
- La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les douze mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

Les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Un passif financier est classé en tant que passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est classé comme détenu à des fins de transactions, qu'il s'agisse d'un dérivé ou qu'il soit désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur et les profits et pertes nets qui en résultent, prenant en compte les charges d'intérêts, sont comptabilisés en résultat. Les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat.

2.19 Provisions

Une provision est constatée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers, née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu avec ou sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.

Dans la mesure où cette perte ou ce passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

Provision pour garantie

Au-delà de l'assurance pour responsabilité produits souscrite par le groupe, une provision pour garantie est comptabilisée pour faire face aux dépenses techniques et/ou commerciales résultant du remplacement partiel ou total de livraisons de toiles composites innovantes aux clients ou de la prise en charge de coûts de mise en œuvre complémentaires ou correcteurs facturés par les clients au Groupe. Les dépenses effectivement comptabilisées des exercices antérieurs sont analysées par marché et extrapolées aux ventes de l'exercice clos. En fonction des délais de prise de connaissance par le Groupe des situations à l'origine de ces coûts, une provision est comptabilisée et actualisée à chaque clôture annuelle.

2.20 Reconnaissance des revenus

Le revenu est comptabilisé lorsque le contrôle des marchandises est transféré au client. Ce transfert de contrôle correspond au transfert de risques des biens vendus, soit, dans la majorité des cas, à la date d'expédition des matériaux.

Le chiffre d'affaires comprend les produits provenant de la vente de biens et services déduction faite des réductions de prix et des taxes et après élimination des ventes internes au Groupe.

Le groupe reconnaît le chiffre d'affaires relatif à l'activité de sa filiale F.I.T d'installation à Taiwan de projets conçus en membrane PTFE selon la méthode de l'avancement par les coûts.

2.21 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe, exception faite des produits et charges présentés au sein des Autres produits et charges non courants.

2.22 Autres produits et charges non courants

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

2.23 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe.

2.24 Information sectorielle

Le Groupe est au sens de la norme IFRS8 « mono-secteur » sur le secteur des « toiles composites innovantes et accessoires » (en application d'IFRS 8, l'information sectorielle est basée sur les données internes de pilotage du Groupe utilisées par la direction générale, le PDG et les membres de la direction générale,) cette présentation mono sectorielle étant liée au caractère fortement intégré des activités développées par le Groupe.

Ni les zones géographiques, ni les domaines d'application ne constituent des secteurs au sens de la norme IFRS 8.

2.25 Résultats par action

Les résultats par action présentés avec le compte de résultat sont calculés à partir du résultat net – part du Groupe suivant les modalités décrites ci-dessous :

- Le résultat de base par action est déterminé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, après annulation le cas échéant des actions auto détenues dans le cadre du contrat d'animation et des actions auto détenues, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant d'augmentations de capital réalisées en numéraire, et de la date de première consolidation pour les augmentations de capital réalisées en rémunération d'apports externes de titres de sociétés nouvellement consolidées ;

- Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net – part du Groupe et le nombre moyen pondéré d’actions en circulation de l’effet dilutif des plans d’options de souscription d’actions ouverts à la clôture de l’exercice et des plans d’attribution gratuite d’actions. Il est fait application de la méthode du rachat d’actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l’action.

NOTE 3 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	Activités	Siège	Pourcentage d'intérêt		Méthode d'intégration 2021
			2021	2020	
Serge Ferrari Group	Holding	La Tour-du-Pin (France)	100 %	100 %	Société mère
Serge Ferrari SAS	Production et distribution	La Tour-du-Pin (France)	100 %	100 %	Consolidée
Serge Ferrari North America	Distribution	Deerfiel Beach (USA)	100 %	100 %	Consolidée
Serge Ferrari Asia Pacific	Distribution	Hong Kong (HK)	100 %	100 %	Consolidée
Serge Ferrari Japan	Distribution	Kamakura (Japon)	83 %	83 %	Consolidée
Serge Ferrari Brasil	Distribution	Sao Paulo (Brésil)	100 %	100 %	Consolidée
Ci2M Sas	Fabrication équipements	La Tour-du-Pin (France)	100 %	100 %	Consolidée
Serge Ferrari AG	Production et distribution	Eglisau (Suisse)	100 %	100 %	Consolidée
Serge Ferrari Tersuisse (Ex Ferfil Multifils)	Production	Emmenbrucke (Suisse)	100 %	100 %	Consolidée
Texyloop Sas	Recyclage	La Tour-du-Pin (France)	100 %	100 %	Consolidée
Serge Ferrari India Limited	Distribution	Delhi (Inde)	100 %	100 %	Consolidée
Serge Ferrari Shanghai	Distribution	Shanghai (Chine)	100 %	100 %	Consolidée
Serge Ferrari GmbH	Distribution	Berlin (Allemagne)	100 %	100 %	Consolidée
Serge Ferrari AB	Distribution	Veddige (Suède)	100 %	100 %	Consolidée
Serge Ferrari Tekstil	Distribution	Istanbul (Turquie)	100 %	100 %	Consolidée
Ferramat Tekstil	Distribution	Istanbul (Turquie)	100 %	100 %	Consolidée
Plastitex	Production et distribution	Carmignano di Brenta (Italie)	100 %	100 %	Consolidée
Istratextum	Production et distribution	Novigrad (Croatie)	100 %	100 %	Consolidée
Giofex Group Srl	Holding	Milan (Italie)	51 %	51 %	Consolidée
Giofex France	Distribution	Issoudun (France)	51 %	51 %	Consolidée
Giofex UK	Distribution	Dartford (Royaume Uni)	51 %	51 %	Consolidée
Giofex GmbH	Distribution	Chemnitz (Allemagne)	51 %	51 %	Consolidée
Giofex Slovaquie	Distribution	Bratislava (Slovaquie)	51 %	51 %	Consolidée
Giofex SP ZOO	Distribution	Varsovie (Pologne)	51 %	51 %	Consolidée
Giofex Bulgarie	Distribution	Plovdiv (Bulgarie)	51 %	51 %	Consolidée
F.I.T.	Production et distribution	Chiayi (Taïwan)	55 %	55 %	Consolidée
TAIWAN EDEN	Production et distribution	Chiayi (Taïwan)	55 %	55 %	Consolidée
FIT HK	Holding	Hong Kong (HK)	28 %	28 %	Consolidée
T MORE	Holding	Shanghai (Chine)	-	28 %	Liquidée sur 2021
VERSEIDAG-INDUTEX GmbH	Production et distribution	Krefeld (Allemagne)	100 %	100 %	Consolidée
CUBUTEX GmbH	Sans activité	Krefeld (Allemagne)	100 %	100 %	Consolidée
VERSEIDAG-US INC	Distribution	New Jersey (USA)	100 %	100 %	Consolidée
VERSEIDAG-INDUTEX Far East LTD	Distribution	Hong Kong (HK)	-	100 %	Liquidée sur 2021
Deutsche BIOGAS Dach-Systeme GmbH	Confection	Kreuzau, Allemagne	60 %	60 %	Consolidée

Les sociétés SIBAC, détenue à hauteur de 18 %, et MTB Group détenue à hauteur de 5 % sont exclues du périmètre de consolidation, en l'absence d'influence notable sur ces entités.

Le groupe détient une participation de 35 % dans le capital de VR Développement et ne prend part à aucune décision stratégique relative à l'activité de cette dernière. En conséquence, la société n'est pas consolidée dans les états financiers au 31 décembre 2021.

NOTE 4 – GOODWILL

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020 Retraité
Toiles composites innovantes et Accessoires	20 722	20 668

Les tests de valorisation effectués sur l'unité génératrice de trésorerie au 31 décembre 2021 et 2020, sur la base de cash-flows de trésorerie actualisés, n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier ces actifs.

Les variations impactant le goodwill de l'Unité Génératrice de Trésorerie du Groupe Toiles composites innovantes et accessoires au 31 décembre 2021 s'expliquent par l'évolution des devises dans lesquels chacun des écarts d'acquisitions ont été reconnus lors de l'allocation des prix d'achat.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2019	Acq.	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2020 retraits
Frais de développement	14 565	1 477	- 204	-	16	-	- 180	15 674
Concessions, brevets & droits similaires	554	17	-	-	-	50	-	621
Immobilisations incorporelles en cours	16	129	- 8	-	-	8	- 9	136
Marque, Clientèle	2 934	-	-	-	- 40	10 769	-	13 663
Droit d'utilisation Logiciel	1 167	71	-	-	-	-	-	1 238
Autres immobilisations incorporelles	13 211	90	-	-	- 31	381	49	13 700
Total Immobilisations incorporelles	32 447	1 783	- 212	-	- 55	11 208	- 139	45 032
Amt/Dép. frais de dév.	- 7 169	-	-	- 1 728	- 5	-	-	- 8 902
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	- 250	-	-	- 95	-	-	-	- 345
Amt/Dép. clientèle	- 547	-	-	- 268	11	-	-	- 804
Amt/ Droit d'utilisation Logiciel	- 317	-	-	- 333	-	-	-	- 649
Amt/Dép. autres immos incorp.	- 10 569	-	-	- 1 341	5	4	-	- 11 902
Total Amt/dép. immo. incorporelles	- 18 852	-	-	- 3 764	10	4	-	- 22 602
Total Valeur Nette	13 595	1 783	- 212	- 3 764	- 45	11 211	- 139	22 432

En milliers d'euros	31/12/2020 retraité	Acq.	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclassements et mises au rebut	31/12/2021
Frais de développement	15 674	755	-	-	135	- 908	15 655
Concessions, brevets & droits similaires	621	25	-	-	-	2	648
Immobilisations incorporelles en cours	136	194	-	-	-	- 104	226
Marque, Clientèle	13 663	-	-	-	22	-	13 685
Droit d'utilisation Logiciel	1 238	138	-	-	-	-	1 376
Autres immobilisations incorporelles	13 700	278	- 21	-	109	257	14 323
Total Immobilisations incorporelles	45 032	1 390	- 21	-	266	- 753	45 914
Amt/Dép. frais de dév.	- 8 902	-	-	- 1 582	- 93	193	- 10 384
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	- 345	-	-	- 98	-	-	- 443
Amt/Dép. clientèle	- 804	-	-	- 267	- 8	-	- 1 079
Amt/ Droit d'utilisation Logiciel	- 649	-	-	- 392	-	-	- 1 041
Amt/Dép. autres immos incorp.	- 11 902	-	21	- 701	- 129	-	- 12 711
Total Amt/dép. immo. incorporelles	- 22 602	-	21	- 3 039	- 230	193	- 25 658
Total Valeur Nette	22 432	1 390	- 0	- 3 039	36	- 560	20 259

Le montant des dépenses de développement capitalisées au cours de l'exercice s'élève à 755 milliers.

Les projets de développement sont amortis dès leur mise en service. Pour les projets en cours, dont la mise en service n'est pas encore intervenue, une provision pour dépréciation est constatée lorsque la probabilité d'aboutissement est susceptible d'être remise en cause.

Les autres immobilisations incorporelles ainsi que les immobilisations incorporelles en cours portent essentiellement sur les solutions et systèmes informatiques utilisés par le groupe.

NOTE 6 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2019	Acq.	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2020
Terrains	1 883	-	-	-	- 175	3 854	-	5 562
Constructions	39 204	558	- 292	-	- 203	6 128	331	45 726
Installations tech, matériel & outillage	128 500	3 023	- 196	-	218	5 656	1 737	138 937
Autres immobilisations corporelles	8 487	288	- 40	-	- 102	2 546	10	11 190
Droit d'utilisation Bâtiment	26 880	8 538	- 19	-	- 238	7 061	- 3 849*	38 373
Droit d'utilisation Outils Industriels	1 603	576	- 32	-	- 9	315	534	2 987
Droit d'utilisation Divers	2 160	731	- 171	-	- 34	196	0	2 882
Immobilisations corporelles en cours	4 011	2 346	- 76	-	15	3 071	- 2 472	6 895
Total Immobilisations corporelles	212 728	16 059	- 825	-	- 528	28 826	- 3 709	252 552
Amt/Dép. constructions	- 31 829	-	136	- 1 556	- 62	-	-	- 33 311
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	- 116 610	-	196	- 4 220	- 286	- 94	215	- 120 799
Amt/Dép Droit d'utilisation Bâtiment	- 4 395	-	19	- 4 579	75	-	-	- 8 880
Amt/Dép Droit d'utilisation Outils Industriels	- 481	-	32	- 535	3	-	- 215	- 1 196
Amt/Dép Droit d'utilisation Divers	- 812	-	171	- 987	12	-	-	- 1 617
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	- 8 218	-	14	- 1 820	20	- 33	-	- 10 038
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	- 162 345	-	567	- 13 697	- 238	- 127	-	- 175 840
Total Valeur Nette	50 383	16 059	- 258	- 13 697	- 765	28 699	- 3 710	76 713

* Le reclassement constaté au sein de la ligne « droit d'utilisation bâtiment » pour un montant total de 3.849 milliers d'euros s'explique par la signature d'avenants sur la période modifiant les conditions contractuelles des biens pris en location. Cette réestimation comptabilisée au sein de l'actif immobilisé et des dettes financières est sans impact sur le résultat.

En milliers d'euros	31/12/2020	Acq.	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclassements et mises au rebut	31/12/2021
Terrains	5 562	-	-	-	491	-	6 053
Constructions	45 726	389	- 195	-	1 647	2 049	49 617
Installations tech, matériel & outillage	138 937	1 566	- 657	-	3 309	5 114	148 269
Autres immobilisations corporelles	11 190	2 310	- 220	-	385	- 642	13 023
Droit d'utilisation Bâtiment	38 373	303	- 549	-	205	-	38 332
Droit d'utilisation Outils Industriels	2 987	1 784	- 242	-	15	-	4 545
Droit d'utilisation Divers	2 882	1 016	- 1 054	-	- 66	-	2 779
Immobilisations corporelles en cours	6 895	3 632	-	-	22	- 6 511	4 038
Total Immobilisations corporelles	252 552	11 000	- 2 916	-	6 008	11	266 655
Amt/Dép. constructions	- 33 311	-	164	- 1 862	- 827	16	- 35 818
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	- 120 799	-	555	- 4 586	- 3 004	65	- 127 768
Amt/Dép Droit d'utilisation Bâtiment	- 8 880	-	789	- 5 552	- 71	-	- 13 714
Amt/Dép Droit d'utilisation Outils Industriels	- 1 196	-	105	- 828	- 11	-	- 1 930
Amt/Dép Droit d'utilisation Divers	- 1 617	-	955	- 957	25	-	- 1 593
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	- 10 038	-	207	- 388	- 288	- 111	- 10 618
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	- 175 840	-	2 776	- 14 173	- 4 174	- 29	- 191 441
Total Valeur Nette	76 713	11 000	- 140	- 14 173	1 834	- 20	75 216

NOTE 7 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Titres de participations non consolidées	911	1 023
Autres prêts et créances	1 075	1 093
Total autres actifs financiers	1 986	2 116

NOTE 8 – IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

Les impôts différés figurent au bilan séparément des impôts courants actifs et passifs et sont classés parmi les éléments non courants.

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020 Retraité
Impôts différés actif relatifs aux avantages au personnel	524	1 632
Déficits reportables	5 188	6 041
Elimination des résultats internes	757	604
Crédit Impôt Recherche	76	220
Justes valeurs des couvertures de taux et de change	- 27	13
Réévaluation d'actif - première consolidation société acquise	- 656	- 324
Différences temporaires	760	- 296
Total impôts différés net	6 622	7 891

Le groupe a pris en compte l'impact de la loi de finance 2021 sur l'évaluation de ses impôts différés actif et passif. L'impact de la variation des taux n'a pas un impact matériel sur les impôts différés du groupe.

NOTE 9 – STOCKS

En milliers d'euros	31/12/2021			31/12/2020 Retraité		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Stocks MP, fournitures et aut. Appro	19 508	- 106	19 402	15 751	- 358	15 394
Stocks - en-cours de production	690		690	426		426
Stocks - pdts finis et intermédiaires	61 608	- 5 778	55 830	53 334	- 4 042	49 292
Stocks de marchandises	6 629	- 96	6 534	5 558	- 40	5 518
Total des stocks	88 436	- 5 980	82 456	75 068	- 4439	70 629

NOTE 10 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients	44 209	38 657
Créances cédées à la société d'affacturage	10 692	10 476
Créances clients	54 901	49 133
Dép. clients et comptes rattachés	- 3 082	- 2 391
Total créances clients	51 819	46 741

Les modalités de dépréciations des créances clients sont présentées au sein de la note 2.12 actifs financiers.

Les risques inhérents au crédit client sont présentés au sein de la note 29, informations sur les risques financiers.

NOTE 11 – AUTRES ACTIFS COURANTS

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Comptes courants - actif	176	2 430
Créances fiscales - hors IS	3 563	2 497
Créances sur personnel & org. sociaux	524	445
Fournisseurs débiteurs	175	429
Autres créances	2 950	2 068
Charges constatées d'avance	1 484	754
Prêts, cautionnements, et autres créances	44	24
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	547	343
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	466	266
Créances d'impôt	385	1 746
Total autres actifs courants	10 313	11 003

Les créances fiscales hors impôt sur les sociétés comprennent principalement des créances de taxes douanières et de TVA.

La variation des comptes courants est présentée sur la ligne Autres flux liés aux opérations de financement du tableau de variation de trésorerie.

NOTE 12 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Equivalents de trésorerie	15 353	7 222
Disponibilités	31 517	38 702
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	46 871	45 925

Les disponibilités placées sur des comptes à terme au 31 décembre 2021 s'élèvent à 15 M€. Les modalités d'évaluation de la trésorerie et de ses équivalents sont présentées au sein de la note 2.15 des règles et méthodes comptables.

NOTE 13 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société SergeFerrari Group est constitué au 31 décembre 2021 de 12 299 259 actions de 0,40 euros de nominal chacune.

Le Groupe peut être amené en fonction de sa situation économique et de l'évolution de ses besoins, à ajuster son capital, par exemple au travers d'émission d'actions nouvelles ou de rachat et annulation d'actions existantes.

Le Groupe détient au 31 décembre 2021, 262 372 actions de son propre capital. Ces actions sont éliminées en contrepartie des comptes de capitaux propres, le montant détenu et éliminé au 31 décembre 2021 s'élève à 2 040 milliers d'euros. Les plus ou moins-values réalisées par le biais du contrat d'animation sont éliminées du compte de résultat en contrepartie des capitaux propres. Ces impacts sont présentés au sein de la colonne « actions d'autocontrôle » du tableau de variation des capitaux propres.

NOTE 14 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Présentation de l'endettement net

31/12/2020 - En milliers d'euros	Courant	Non courant	Total	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires et obligataires	12 991	59 501	72 492	12 991	21 138	38 364
Dettes financières sur contrat de location de financement	850	1 598	2 448	850	1 598	-
Dettes financières sur contrat de location opérationnelle	6 560	25 649	32 209	6 560	19 231	6 418
Factoring	5 280	-	5 280	5 280	-	-
Total Emprunts et dettes financières	25 681	86 748	112 429	25 681	41 967	44 781
Trésorerie et équivalent trésorerie	- 45 925	-	- 45 925	- 45 925	-	-
Endettement Net	- 20 244	86 748	66 504	- 20 244	41 967	44 781

31/12/2021 - En milliers d'euros	Courant	Non courant	Total	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires et obligataires	6 402	59 083	65 485	6 402	29 083	30 000
Dettes financières sur contrat de location de financement	593	966	1 558	593	966	-
Dettes financières sur contrat de location opérationnelle	6 616	21 841	28 456	6 616	17 369	4 472
Factoring	6 178	-	6 178	6 178	-	-
Total Emprunts et dettes financières	19 788	81 889	101 677	19 788	47 417	34 472
Trésorerie et équivalent trésorerie	- 46 871	-	- 46 871	- 46 871	-	-
Endettement Net	- 27 082	81 889	54 807	- 27 082	47 417	34 472

La dette bancaire au 31 décembre 2021 est principalement portée par la société Serge Ferrari Group.

En 2021, le groupe a procédé au refinancement de la dette bancaire de la société F.I.T. présentée en dette courante au 31 décembre 2020 pour un montant de 6,2 millions d'euros. À la suite de la conversion partielle de cette dette bancaire en dette non courante, 5,4 millions d'euros sont désormais présentés en dettes non courantes au 31 décembre 2021.

Pour rappel, afin de financer ses acquisitions, réaliser son plan d'investissement 2020-2022, et rembourser les dettes existantes, le Groupe a mis en place en 2020 :

- Un placement privé EURO PP au format obligataire pour 30 millions d'euros, ayant servi notamment à refinancer les 15 millions d'euros d'EURO PP existants
- Un contrat de crédit auprès de ses banques relationnelles pour un montant de 75 millions d'euros, comprenant une ligne de crédit renouvelable pour 15 millions d'euros. Ce contrat a été tiré à hauteur de 34,5 millions d'euros au 31.12.2021.
- Le groupe bénéficie de lignes de financement bilatérales avec les banques locales pour ses filiales Verseidag-Indutex GmbH, F.I.T et Plastitex.
- En complément, le groupe a également recours à un programme de factoring de ses créances clients pour ses besoins de financement court terme (programme non déconsolidant).
- Au 31 Décembre 2021, les principaux postes du bilan et du compte de résultat concernés par les opérations de factoring sont les suivants:
 - Créances clients (note 10) : 10 692 milliers d'euros au titre des créances cédées à la société d'affacturage.
 - Emprunts et dettes financières (note 14) : 6 178 milliers d'euros au titre des financements avancés par le factor. 4 514 milliers d'euros n'ont pas été tirés au 31 décembre 2021.

NOTE 15 – PROVISIONS POUR RETRAITE ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS

Les provisions comptabilisées sont relatives aux :

- Avantages postérieurs à l'emploi concernant des régimes à prestations définies en France (indemnité de départ en retraite) et en Suisse et en Allemagne (« pension plan »),
- Autres avantages à long terme en Suisse (« jubilee gifts »).
- Mesures spécifiques (Italie - TFR).

Elles sont déterminées par des travaux d'actuaire conduits en France, Suisse, Italie et Allemagne.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre des engagements en France sont les suivantes :

	31/12/2021	31/12/2020
Age de départ à la retraite	64 ans cadre / 62 ans non-cadre	
Convention collective	Convention collective du textile	
Taux d'actualisation	0,64 %	0,30 %
Table de mortalité	TH-TF 15-17	TH-TF 14-16
Taux de revalorisation des salaires	2,5 %	2,5 %
Taux de turn-over	Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge	
Taux de charges sociales	45 %	49 %

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre des engagements en Suisse sont les suivantes :

	31/12/2021	31/12/2020
Age de départ à la retraite	Départ à 65 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes	
Taux d'actualisation	0,40 %	0,20 %
Table de mortalité	BVG2020GT	BVG2015GT
Taux de revalorisation des salaires	1,00 %	1,00 %
Taux de turn-over	Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge	

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre des engagements en Allemagne sont les suivantes :

	31/12/2021	31/12/2020
Taux d'actualisation	1,02 %	0,87 %
Table de mortalité	© Richttafeln Heubeck 2018 G	
Taux de revalorisation des salaires	2,50 %	2,50 %

La référence de taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations d'entreprises du secteur industriel de « haute qualité » sur le marché Suisse.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des provisions pour retraite et engagements assimilés :

En milliers d'euros	Indemnités de retraite France	Suisse		Indemnités de retraite Italie	Indemnités de retraite Allemagne	Total
		Pension Plan	Jubilee			
31/12/2019	1 750	6 442	458	948		9 601
Coûts des services rendus	244	937	59	149	57	1 446
Coûts financiers	-8	20	1		13	27
Ecart actuariels	168	-758				-590
Prestations payées	-45	-746	-104	-146	-18	-1 059
Variation de périmètre					1 552	1 552
Ecart de conversion	-	36	3			39
31/12/2020	2 110	5 931	417	951	1 604	11 015
Coûts des services rendus	355	821	-35	162	-17	1 286
Impact plan sustain		-562	-90			-652
Coûts financiers	6	12	1		14	33
Ecart actuariels	-1 192	-5 518			-43	-6 753
Prestations payées	-41	-464	-66	-162	-20	-753
Ecart de conversion		3	19			22
31/12/2021	1 238	224	246	951	1 538	4 198

Les tableaux ci-dessous présentent la décomposition de la provision pour retraites en Suisse :

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Valeur actuelle de l'obligation	35 522	40 280
Juste valeur des actifs du régime	35 297	34 348
Passif net comptabilisé	225	5 931

Réconciliation des actifs de régime et de la valeur actuelle de l'engagement de retraite au titre des exercices présentés :

Variation de la valeur actuelle de l'engagement

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Obligations de prestations à l'ouverture	40 280	37 602
Coût financier	82	118
Coût des services rendus	1 038	1 009
Contribution des participants	523	539
Prestations versées ou reçues	36	579
Coût des services passés	- 237	- 90
Coût d'administration	20	19
Pertes / Gains actuariels	- 3 139	346
Ecart de conversion	- 3 082	158
Obligations de prestations à la clôture	35 522	40 280

Variation de la valeur actuelle des actifs de couverture

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Obligations de prestations à l'ouverture	34 348	31 159
Rendement des actifs comptabilisés en résultat	70	98
Contribution de l'employeur	464	746
Contribution des participants	523	540
Prestations versées	36	579
Rendement des actifs comptabilisés en OCI	2 379	1 104
Impact settlement (sustain)	- 3 782	-
Autres	- 279	-
Ecart de conversion	1 538	122
Obligations de prestations à la clôture	35 297	34 348

La composition des actifs de régime au titre des exercices présentés est présentée ci-dessous :

Composition des actifs de régime par catégorie

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Trésorerie et équivalents trésorerie	530	653
Instruments des capitaux propres	7 459	5 364
Titres de créance	7 169	6 345
Immobilier	8 876	7 336
Autres	10	9
Autres actifs issus de contrat d'assurance	11 254	14 640
Total des actifs du régime	35 297	34 348

La nature des actifs sous-jacents qui constituent les autres actifs issus des contrats d'assurance exprime la valorisation des droits de la société Serge Ferrari AG dans les actifs gérés collectivement.

Pour la société Serge Ferrari Tersuisse, les actifs de couverture sont composés pour environ 48 % du total par des actifs immobiliers, pour 25 % par des obligations, pour 26 % par des actions et pour le solde par des autres actifs ou des liquidités.

La sensibilité aux variations d'hypothèses actuarielles significatives est présentée ci-dessous :

Analyse de sensibilité

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas de diminution du taux d'actualisation de 0,50 %	896	4 067
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'augmentation du taux d'actualisation de 0,50 %	- 4 872	- 3 309
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas de diminution du taux d'intérêt sur le capital "épargne-retraite" de 0,50 %	- 2 682	- 254
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'augmentation du taux d'intérêt sur le capital "épargne-retraite" de 0,50 %	- 1 557	997
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas de diminution du taux d'accroissement des salaires de 0,50 %	- 2 382	- 264
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'augmentation du taux d'accroissement des salaires de 0,50 %	- 2 039	404
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'augmentation de l'espérance de vie de 1 an	- 1 129	1 268
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas de diminution de l'espérance de vie de 1 an	- 3 273	- 1 086

La société n'attend pas de variation significative de ses flux de trésorerie sur les années à venir, les flux correspondant principalement aux primes versées aux compagnies d'assurance. Les primes versées annuellement au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 502 milliers de francs suisse et la prime provisionnelle concernant l'exercice 2022 est estimée à 600 milliers de francs suisse. En outre, la durée moyenne pondérée de l'obligation est estimée à 16,2 ans. Par ailleurs, il n'existe pas d'obligation de financement minimum.

NOTE 16 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Engagement rachat d'actions auprès d'actionnaires minoritaires	5 171	4 945
Passif envers les actionnaires des sociétés acquises	12 289	17 063
Compte courant passif	-	3 000
Autres	48	44
Total Autres passifs non courant	17 508	25 051

Les engagements de rachat d'actions auprès d'actionnaires minoritaires correspondent à des dettes de put prévues au contrat d'acquisition, valorisées en fonction des flux de trésorerie provisionnels futurs actualisés.

Les passifs envers les actionnaires des sociétés acquises correspondent aux compléments de prix prévus aux contrats d'acquisitions des sociétés Verseidag et Sunteam.

NOTE 17 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31/12/2020	Augmentation	Reprise		31/12/2021
			Utilisées	Non utilisées	
Provision courante	1 263	499	- 760	0	1 002
Garantie	630	323	- 188	0	765
Litiges	633	176	- 572		237

NOTE 18 – AUTRES PASSIFS COURANTS

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Comptes courants passifs	26	42
Dettes fiscales et sociales	16 076	12 210
Clients - Avances et acomptes reçus	4 477	2 013
Clients - Avoirs et RRR	2 037	929
Autres dettes	1 454	1 644
Engagement rachat d'actions auprès d'actionnaires minoritaires	4 683	-
Passif envers les actionnaires des sociétés acquises	5 198	9 769
Dettes d'impôt	2 924	398
Total Autres passifs courants	36 876	27 005

La variation des comptes courants est présentée sur la ligne Autres flux liés aux opérations de financement du tableau de variation de trésorerie.

Les engagements de rachat d'actions auprès d'actionnaires minoritaires correspondent à des dettes de put prévues au contrat d'acquisition, valorisées en fonction des flux de trésorerie prévisionnels futurs actualisés.

Les passifs envers les actionnaires des sociétés acquises correspondent aux paiements différés prévus aux contrats d'acquisitions des sociétés Verseidag et F.I.T.

NOTE 19 – INFORMATION RELATIVE AUX ZONES GÉOGRAPHIQUES

Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	4 ^{ème} trimestre 2021	4 ^{ème} trimestre 2020	Var. périmètre et change courants	Var. périmètre et change constants	31/12/2021	31/12/2020	Var. périmètre et change courants	Var. périmètre et change constants
North Europe	28 381	22 231	27,7 %	27,1 %	111 395	73 531	51,5 %	25,2 %
South Europe + Americas	29 143	25 445	14,5 %	14,7 %	127 568	88 391	44,3 %	34,0 %
Asia - Africa - ME - Pacific	13 457	13 992	-3,8 %	-4,7 %	46 919	33 379	40,6 %	16,0 %
Total Chiffre d'affaires	70 981	61 668	15,1 %	14,7 %	285 883	195 301	46,4 %	27,6 %

Pays dans lesquels le Groupe a réalisé plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
France	50 428	35 834
Allemagne	45 785	46 215
Italie	26 736	16 363
Autres pays	162 934	96 889
Total CA	285 883	195 301

Le groupe a réalisé 9 % de son chiffre d'affaires en Italie, par souci de comparabilité est aussi indiqué le montant au 31 décembre 2020.

Ventilation géographique des principaux actifs

Les actifs du groupe sont essentiellement localisés en France et Allemagne. Dans le cadre de ses implantations commerciales hors d'Europe, le groupe loue ses bureaux et installations.

Détails des actifs non courants par principales zones géographiques

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Total actifs non courants consolidés	125 367	130 109
France	42 186	44 499
Allemagne	41 835	42 960
Taiwan	16 373	14 967
Suisse	9 989	12 382
Italie	9 074	8 425
Autre pays	5 910	6 876

NOTE 20 – CHARGES EXTERNES

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Services bancaires	-652	-558
Entretien et réparations	-5 650	-4 978
Locations et charges locatives	-1 012	-1 171
Transports	-10 685	-7 863
Honoraires et publicité	-14 643	-12 028
Autres charges externes	-13 226	-9 097
Total charges externes	-45 869	-35 695

Les sociétés F.I.T. et Verseidag présentent des charges externes d'un total de 8 millions d'euros sur la période consolidée contre 3 millions en 2020.

L'augmentation des postes honoraires et publicité et autres charges externes s'explique notamment par le ralentissement en 2020 des déplacements des équipes commerciales et l'annulation d'événements commerciaux en raison de la pandémie COVID 19.

NOTE 21 – CHARGES DE PERSONNEL ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Charges de personnel

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du personnel	-55 680	-41 070
Charges sociales	-15 355	-12 214
Engagements retraite	-1 286	-1 496
Autres charges de personnel	-3 227	-1 402
Total charges de personnel	-75 549	-56 183

Les sociétés F.I.T. et Verseidag présentent des charges de personnel d'un total de 15,5 millions d'euros sur la période consolidée contre 5 millions en 2020.

Les effectifs fins de période sont répartis comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
TOTAL	1 212	1 192
Commerce	343	293
Production / Logistique	710	726
Support - R&D	159	173

Rémunération des dirigeants

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Ferrari Participations (prestations de services)	884	670
Mandats sociaux	132	132
Avantages en nature	11	11
Total Rémunération des dirigeants	1 027	813

Ferrari Participations (prestations de services)

Les montants indiqués portent sur les rémunérations concernant les fonctions opérationnelles des mandataires sociaux.

Le montant total des refacturations supportées au titre de la convention de management fees qui s'est établi à 3 229 milliers d'euros en 2021 et 2 280 milliers d'euros en 2020, est pour sa part inclus dans le tableau de la note 30 « Transactions avec les parties liées » et est comptabilisé au sein des autres charges externes.

Mandats sociaux

Il s'agit de l'ensemble des rémunérations perçues au titre de mandats à l'intérieur du Groupe par les mandataires sociaux du groupe.

Avantages en nature

Il s'agit des avantages en nature relatifs à la mise à disposition des véhicules de fonction.

NOTE 22 – IMPÔTS ET TAXES

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Autres impôts et taxes	-1 285	-1 597
Impôts et taxes sur rémunérations	-599	-632
Total Impôts et Taxes	-1 884	-2 229

Les impôts et taxes sur rémunérations intègrent la formation continue, le versement 1 % logement, la taxe apprentissage et la taxe handicapés versées en France. Toutes les autres taxes figurent sur la ligne autres impôts et taxes.

Les montants comptabilisés au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises se sont élevés à 488 milliers d'euros au titre de l'année 2021 et 641 milliers d'euros au titre de l'année 2020.

Ces montants sont intégrés pour la détermination de l'Ebitda ajusté.

NOTE 23 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	- 3 312	-3 487
Immobilisations corporelles	- 14 471	-12 639
Dotations aux amortissements	- 17 784	-16 126

NOTE 24 – DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux provisions d'exploitation	- 474	-398
Dotations aux provisions sur créances	- 858	-590
Dotations aux provisions sur stocks et en-cours et produits finis	- 1 450	-1 807
Reprise des provisions sur stocks en cours et produits finis	861	2 036
Reprise des provisions sur créances	232	134
Reprise des provisions d'exploitation	428	803
Dotations nettes aux dépréciations et provisions	- 1 262	180

NOTE 25 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES COURANTS

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Subventions d'exploitation	671	941
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs	- 471	-234
Pertes sur créances irrécouvrables	- 105	-26
Autres	60	5 845
Autres produits et charges courants	155	6 526

Les subventions d'exploitations comprennent notamment un produit relatif au crédit d'impôt recherche de 648 milliers d'euros.

Les pertes sur créances irrécouvrables sont compensées par des reprises de provision pour dépréciation présentée au sein de la note 24.

La ligne « Autres » comporte notamment sur l'exercice 2020 un produit de 3,4 millions d'euros en indemnisation de la perte de chiffre d'affaires subie par la société SergeFerrari SAS, ainsi qu'un produit de 1,3 millions d'euros au titre d'indemnité de reconstitution des immobilisations détruites lors du sinistre intervenu le 1^{er} décembre 2019.

NOTE 26 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Autres produits et charges non courants	- 948	- 2 096

Les autres produits et charges non courants correspondent aux coûts non récurrents relatifs, essentiellement, à la mise en œuvre du programme d'intégration des sociétés acquises au cours de l'année 2020 initiées au cours du 2nd semestre 2020 et poursuivies au cours de l'année 2021 conformément au plan d'intégration. Les coûts portent notamment sur des coûts d'essais réalisés sur les lignes de productions et des coûts de personnels relatifs aux départs de salariés net des gains relatifs à la diminution des passifs pour retraites.

NOTE 27 – RÉSULTAT FINANCIER

	31/12/2021	31/12/2020
Coût de l'endettement financier net	-2 804	-2 083
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	27	78
Charges d'intérêts	-2 138	-1 516
Charges d'intérêts des engagements financiers sur contrat de location	-693	-645
Autres produits et charges financiers	-212	-1 660
Résultat de change	564	-1 135
- USD	134	-320
- AED	-	-118
- CHF	-58	22
- TWD	-34	-11
- INR	335	-348
- TRY	264	-142
- BRL	-55	-151
- Autres	-22	-67
Charges financières relatives aux avantages au personnel	-33	-27
Dividendes des entités non consolidées	49	7
Autres	-792	-504
Résultat financier	-3 016	-3 742

L'augmentation des charges d'intérêts sur emprunts et obligations s'explique par le refinancement du groupe au cours de l'exercice 2020. (cf. faits marquants de la période)

NOTE 28 – CHARGE D'IMPÔT

La charge d'impôt théorique est déterminée en fonction du taux d'impôt sur les sociétés françaises de 27,37 % pour l'exercice 2021 et de 28,92 % pour l'exercice 2020. Cette charge est rapprochée de la charge d'impôt comptabilisée comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020 Retraité*
Résultat net	11 238	638
Neutralisation :		
=> Charge d'impôt	3 987	121
Résultat avant impôts	15 226	759
Taux d'imposition théorique	27,37 %	28,92 %
Charge d'impôt théorique	4 168	220
Rapprochement		
=> Effet des crédits d'impôts	- 206	-287
=> Différentiel de taux France / Etranger	- 298	24
=> Différence permanente	343	22
=> Autres	- 18	142
Charge réelle d'impôt	3 989	121
Taux effectif d'impôt	26,2 %	15,8 %

La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises a été comptabilisée en impôts et taxes au sein du résultat opérationnel.

NOTE 29 – INFORMATIONS SUR LES RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Le Groupe évalue le risque de solvabilité de ses clients. Cette solvabilité tient compte à la fois des éléments purement internes au Groupe, mais aussi d'éléments contextuels comme sa localisation géographique, la situation économique globale et les perspectives d'évolution sectorielle.

Une demande de couverture auprès d'un assureur crédit est sollicitée à chaque ouverture de compte client significatif.

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, ce dernier est principalement concentré sur les créances clients. La valeur nette comptable des créances constatées reflète les flux nets à recevoir estimés par la direction, en fonction des informations à la date de clôture. Le groupe n'a pas pris en compte de garanties ni d'accords de compensation éventuels avec des passifs de même maturité pour réaliser les tests de dépréciation des actifs financiers.

Le Groupe estime également le risque lié à la solvabilité de ses clients comme modéré : dans le passé, il n'a été que rarement confronté à des difficultés de recouvrement ou impayés. En revanche le montant unitaire de chacun d'entre eux peut être significatif lorsqu'il s'agit de distributeurs.

Les principales banques relationnelles du groupe ont toutes satisfaites aux exigences des tests de solvabilité prévus par les réglementations de l'UE

■ Créances clients

Un risque crédit existe dès lors qu'une perte éventuelle peut survenir, si un client ne peut honorer ses engagements dans les délais prévus. Le Groupe a mis en place un suivi permanent du risque-crédit de ses clients en interne. Lorsqu'une exposition possible au risque est identifiée, le Groupe exige de ses clients le versement d'acomptes.

■ Délai moyen en fonction des grandes zones géographiques

Les délais moyens de recouvrement des créances clients sont fonction des pratiques de marché et de financement de l'économie

- Europe : de 10 jours contre escompte (zone germanique) à plus de 120 jours (Italie)
- Amérique du Nord et Asie : entre 45 et 90 jours
- Amérique latine : entre 90 et 180 jours

■ Provisions pour dépréciation de créances :

Les créances clients font l'objet d'une analyse au cas par cas et une dépréciation est constatée lorsque le caractère recouvrable de la créance est menacé.

■ Poids des principaux clients

En 2021, le premier client du groupe représente 7 % du chiffre d'affaires des toiles composites innovantes et les 5 premiers 13 % du total. Les clients distributeurs s'adressent quant à eux, à plusieurs milliers de clients finaux dans les pays dans lesquels ils exercent leur activité.

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales et financières qui sont effectuées dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe qui les enregistre. Le chiffre d'affaires consolidé est facturé essentiellement en euros.

Les transactions internes sont essentiellement réalisées dans les mêmes devises.

■ Répartition des dépenses en devises

Les dépenses sont majoritairement libellées en euros (80 %), à l'exception de certaines matières premières (libellées en USD) et des dépenses locales des filiales et bureaux réalisés en monnaie locale.

Risque de liquidité

Le groupe ne présente pas de risque de liquidité: l'endettement net au 31 décembre 2021 s'élève à 54 807 milliers d'euros, l'endettement net hors dette financière relative à l'application d'IFRS16 s'élève à 26 351 milliers d'euros. (Cf. note 14)

En outre, le Groupe dispose des moyens de financement suivants :

- Contrat d'affacturage portant sur un montant maximum de 15 millions d'euros dont 6,2 millions d'euros utilisés au 31 décembre 2021.
- Contrat de financement de 40,5 millions d'euros non tiré au 31 décembre 2021.

Les emprunts bancaires souscrits par le groupe prévoient des taux d'intérêts variables indexés notamment sur l'Euribor 3 mois. 93 % de la dette (sur un nominal tiré pour 32 millions d'euros) a été capée via un instrument financier.

L'emprunt obligataire a été souscrit à un taux fixe.

Les financements moyen-terme du Groupe comportent des clauses (covenants) imposant le respect de ratios financiers. Ces covenants sont testés à chaque clôture annuelle :

- Ratio de leverage (dette nette / ebitda ajusté) avec une limite de 4,75 à respecter au 31 décembre 2021.
- Ratio de gearing : Dette nette / Fonds propres avec un maximum de 1 à respecter au 31 décembre 2021.

Les agrégats servant au calcul des ratios ci-dessus sont définis dans les contrats d'emprunts en référence aux comptes consolidés établis sur la base des comptes IFRS pour le test des covenants à compter du 31 décembre 2021.

Le non-respect de ces ratios donne au prêteur concerné la faculté d'exiger le remboursement anticipé de l'emprunt et pourra conduire à la hausse des taux d'intérêts. Au 31 décembre 2021, le Groupe respecte les ratios fixés.

Le groupe laisse une autonomie à ses dirigeants de filiales pour engager des dépenses prévues au budget annuel. Le groupe est par conséquent exposé à un risque financier et à un risque de non-respect des règles du groupe en matière de délégation de pouvoir et de ségrégation des tâches, qui est couvert par un contrôle en central des relevés et rapprochements bancaires. Par ailleurs, une centralisation progressive de la trésorerie est mise en place, et l'équipe d'audit interne est impliquée dans la revue du process de ségrégation des tâches mis en place dans les filiales en respect des règles du Groupe.

Risque environnemental

La société estime ne pas être davantage exposée au risque climat que ses concurrents. La société précise qu'elle n'a pas réalisé, et n'a pas l'intention de réaliser d'investissement dans des entreprises productrices d'énergies fossiles. Elle rappelle également les initiatives prises en matière de réduction des rejets (se référer à la DPEF) et de la prise en compte de ces problèmes au sein de l'équipe de Direction Générale par Monsieur Romain FERRARI (CSR Officer). Dans ce cadre, l'entreprise dispose, notamment, d'un manuel environnement.

A ce jour, la société n'a pas identifié d'impacts significatifs liés aux risques climatiques sur les comptes, tels que la modification des durées d'utilité des actifs, les tests de dépréciation, la constatation de provisions pour risques, ou encore des dépenses d'investissements significatifs.

NOTE 30 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

En milliers d'euros	31/12/2021		31/12/2020	
	Ferrari Participations	Sociétés immobilières	Ferrari Participations	Sociétés immobilières
Dettes opérationnelles	417	13	37	3
Créances opérationnelles	67	-	210	187
Comptes courants	-	-	2 033	-
Achats de biens et services	3 229	3 135	2 280	2 986
Ventes de biens et services	152	118	149	166
Produit d'intérêts	25	-	21	-

Les produits comptabilisés correspondent aux prestations liées à la convention de prestation de services par laquelle Serge Ferrari SAS assure des prestations de services administratifs (assistance en matière de comptabilité, de gestion du personnel et de services informatiques) au profit d'autres entités du Groupe et de sociétés apparentées au Groupe.

Les charges correspondent :

- Avec Ferrari Participations : aux refacturations liées à la convention décrite en note 21 « Rémunérations des dirigeants »
- Avec les « Sociétés immobilières » : Il s'agit de loyers versés à des sociétés immobilières contrôlées directement et/ou indirectement par le même groupe familial Ferrari concernant les sites industriels implantés en France.

Ces conventions sont conclues à des conditions de marché.

NOTE 31 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

L'endettement de SergeFerrari Group est assorti de covenants respectés sur l'ensemble des exercices présentés.

Dans le cadre des emprunts contractés par SergeFerrari Group auprès d'établissements financiers, les 45 617 actions de la société Serge Ferrari SAS détenues par Serge Ferrari Group ont fait l'objet d'un nantissement en faveur du pool bancaire créanciers.

Les garanties d'acquisitions obtenues par la société Serge Ferrari Group dans le cadre des contrats d'acquisitions des groupes Verseidag et F.I.T (clause de garantie d'actifs et de passifs) ont été nanties auprès du pool bancaire de créanciers dans le cadre de la souscription des emprunts contractés durant l'exercice 2020.

Il en est de même pour l'avance en compte courant octroyée par la société Serge Ferrari Group à sa filiale Verseidag Indutex GmbH qui a été nantie pour un montant de 21 310 milliers d'euros.

La société Serge Ferrari Group s'est portée caution solidaire de la société Giofex Group Srl à hauteur de 1 500 milliers d'euros.

La société Serge Ferrari Group a octroyé à la société Jagenberg des droits options PUT sur les actions Serge Ferrari Group qui seront remises à la société Jagenberg dans le cadre du paiement du prix relatif à l'acquisition du groupe Verseidag (cf. impacts financiers en note 18).

La société Serge Ferrari Group s'est engagée à racheter ses propres actions sur des périodes courant selon le choix de JAGENBERG AG :

- Du 1^{er} mai 2022 au 31 janvier 2023 pour les actions remises à la société Jagenberg le 29 juillet 2021.
- Du 1^{er} mai 2023 au 31 janvier 2024 pour les actions remises à la société Jagenberg le 29 juillet 2022.

Les actions Serge Ferrari Group remises à la société Jagenberg sont assorties d'une période de lock-up de 12 mois à compter de la date de remise des actions.

La société Serge Ferrari Group a donné une garantie d'appel à première demande à l'établissement bancaire HSBC BankTaiwan Limited à hauteur de 25 millions de dollars taiwanais pour garantir toutes les sommes dues dans le cadre de la mise en place d'une facilité court terme non confirmé.

La société Serge Ferrari Group a donné une garantie d'appel à première demande à l'établissement bancaire HSBC India pour le compte de la société Serge Ferrari Group à hauteur de 500 milliers USD pour garantir toutes les sommes dues dans le cadre de la mise en place d'une facilité de change non confirmé.

La société F.I.T a apporté en garantie le terrain qu'elle détient à l'établissement bancaire Taiwan Business Bank dans le cadre d'un emprunt bancaire souscrit pour un montant de 185 millions de dollars taiwanais.

La société F.I.T a émis un billet à ordre pour un montant de 25 millions de dollars taiwanais au profit de HSBC BankTaiwan Limited en garantie de la facilité court terme non confirmé.

Les sociétés SF SAS, SFAG et Tersuisse ont émis des lettres de crédit auprès des fournisseurs pour un montant total à payer, évalué au 31 décembre 2021 à 840.5 milliers d'euros.

Engagements reçus

Les contrats d'acquisitions des groupes FIT et Verseidag prévoient des clauses de garanties d'actifs et de passifs octroyées par les cédants à la société SergeFerrari Group.

La garantie d'actif et passif octroyée par la société Jagenberg à la société Serge Ferrari Group ne s'exerce que pour un montant minimum de 100 milliers d'euros et pour un montant maximal de 4 millions d'euros.

La société Serge Ferrari Group dispose d'un droit de préemption sur les 45 % de titres F.I.T détenus par les actionnaires minoritaires sans obligation d'acquisition de la part du groupe. Le prix d'acquisition serait déterminé selon des modalités similaires à l'évaluation réalisée lors de l'acquisition des 55 %.

NOTE 32 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros, HT	KPMG		Grant Thornton				Mazars			
	Montant	%	Montant		%		Montant		%	
	2021	2021	2021	2020	2021	2021	2021	2020	2021	2021
Total Honoraires	143	100%	170	193	100%	100%	56	159	39%	100%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	140	98%	164	187	96%	97%	53	153	37%	96%
Société-mère (mission récurrente)	59		62	85			-	85		
Filiales intégrées globalement	81		102	102			53	68		
Services Autres que la Certification des Comptes requis par les textes légaux et réglementaires	3	2%	6	6	4%	3%	3	6	2%	4%
Société-mère	3		3	3			-	3		
Filiales intégrées globalement	-		3	3			3	3		
Services Autres que la Certification des Comptes	-	0 %	-	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %
Société-mère										
Filiales intégrées globalement										

NOTE 33 – IMPACT DE LA FINALISATION DES TRAVAUX D'AFFECTATION DU PRIX D'ACQUISITION DES SOCIÉTÉS ACQUISES EN 2020

Le Groupe a retraité les comptes comparatifs au titre des ajustements liés à l'allocation définitive du prix d'achat des sociétés acquises en 2020.

Bilan actif - En milliers d'euros	31/12/2020 Publié	Allocation définitive du prix d'achat des stés acquises en 2020	31/12/2020 Retraité	31/12/2019
Goodwill	34 821	-14 153	20 668	10 167
Autres Immobilisations incorporelles	11 663	10 769	22 432	13 596
Immobilisations corporelles	76 713		76 713	50 382
Autres actifs financiers	2 116		2 116	1 274
Impôts différés actifs	3 836	4 344	8 180	4 049
Total Actifs non-courants	129 149	960	130 109	79 469
Stocks et en-cours	71 705	-1 076	70 629	50 372
Clients et comptes rattachés	46 741		46 741	34 405
Autres actifs courants	11 003		11 003	13 469
Trésorerie et équivalents de trésorerie	45 925		45 925	26 720
Total Actifs courants	175 373	-1 076	174 298	124 966
Total Actif	304 523	-116	304 407	204 435

Bilan passif - En milliers d'euros	31/12/2020 Publié	Allocation définitive du prix d'achat des stés acquises en 2020	31/12/2020 Retraité	31/12/2019
Capital	4 920		4 920	4 920
Primes liées au capital	43 868		43 868	43 868
Réserves consolidées et autres réserves	45 635		45 635	43 111
Résultat de l'exercice	471	- 116	355	4 826
Total Capitaux propres, part du groupe	94 894	-116	94 778	96 724
Participations ne donnant pas le contrôle	6 413		6 413	305
Total Capitaux propres	101 307	-116	101 191	97 029
Emprunts et dettes financières	87 598		87 598	36 643
Provisions pour retraites et engagements assimilés	11 015		11 015	9 601
Impôts différés passifs	289		289	449
Autres passifs non courants	25 051		25 051	5 405
Total Passifs non courants	123 954	0	123 954	52 098
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	24 831		24 831	12 551
Provisions (part à moins d'un an)	1 263		1 263	868
Fournisseurs	26 165		26 165	25 219
Autres passifs courants	27 005		27 005	16 670
Total Passifs courants	79 262	0	79 262	55 308
Total des passifs	203 216	0	203 216	107 406
Total Passif	304 523	-116	304 407	204 435

Etat du résultat net total - En milliers d'euros	31/12/2020 Publié	Allocation définitive du prix d'achat des stés acquises en 2020	31/12/2020 Retraité	31/12/2019
Chiffre d'affaires	195 301		195 301	189 047
Achats	-76 094		-76 094	-73 598
Variation des stocks	-8 910	-171	-9 081	-1 217
Charges externes	-35 695		-35 695	-39 431
Charges de personnel	-56 183		-56 183	-54 107
Impôts et taxes	-2 229		-2 229	-2 121
Dotations aux amortissements	-16 126		-16 126	-14 581
Dotations nettes aux dépréciations et provisions	180		180	1 325
Autres produits et charges courants	6 526		6 526	2 316
Résultat opérationnel courant	6 769	-171	6 598	7 634
Autres produits et charges non courants	-2 096		-2 096	
Résultat opérationnel	4 673	-171	4 502	7 634
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	78		78	125
Coût de l'endettement financier brut	-2 161		-2 161	-1 139
Coût de l'endettement financier net	-2 083	0	-2 083	-1 014
Autres produits et charges financiers	-1 660		-1 660	65
Résultat avant impôt	931	-171	760	6 685
Impôts sur les bénéfices	-176	55	-121	-1 899
Résultat net total	754	-116	638	4 786
Part du groupe	471	-116	355	4 826
Part des participations ne donnant pas le contrôle	283		283	-40
Résultat par action (euros)	0,04	-0,01	0,03	0,41
Résultat dilué par action (euros)	0,04	-0,01	0,03	0,41

Etat du résultat global - En milliers d'euros	31/12/2020 Publié	Allocation définitive du prix d'achat des stés acquises en 2020	31/12/2020 Retraité	31/12/2019
Résultat net de l'ensemble consolidé	754	-116	638	4 786
Autres éléments du résultat global :				
Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies	565		565	-3 308
Juste valeur des instruments de capitaux propres réévalués par le résultat global	178		178	-298
Effets d'impôts	-47		-47	621
Sous-total des éléments non recyclables en résultat	696	0	696	-2 985
Ecart de conversion	-1704		-1704	547
Variation de la juste valeur des instruments de couvertures	-48		-48	-
Effets d'impôts	13		13	-
Sous-total des éléments recyclables en résultat	-1 740	0	-1 740	547
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôts	-1 044	0	-1 044	-2 438
Résultat global	-289	-116	-405	2 348
Part du Groupe	-286	-116	-402	2 364
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-3		-3	-16

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Actions d'auto contrôle	Autres éléments du résultat global	Total part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31/12/2018	4 920	43 868	46 156	-4 852	1 112	91 201	319	91 520
Résultat net de la période	-	-	4 826	-	-	4 826	-40	4 786
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-2 461	-2 461	23	-2 438
Total du résultat global de la période	-	-	4 826	-	-2 461	2 364	-16	2 348
Distributions de l'entreprise consolidante	-	-	-592	-	-	-592	-	-592
Autres mouvements*	-	-	3 754	-3	-	3 751	2	3 753
Capitaux propres au 31/12/2019	4 920	43 868	54 143	-4 854	-1 349	96 724	305	97 029
Résultat net de la période	-	-	471	-	-	471	283	754
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-758	-758	-286	-1 044
Total du résultat global de la période	-	-	471	-	-758	-286	-3	-289
Actions autodétenues	-	-	-	-92	-	-92	-	-92
Distributions de l'entreprise consolidante	-	-	-1 427	-	-	-1 427	-	-1 427
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	6 111	6 111
Autres mouvements	-	-	-28	-	-	-28	-	-28
Capitaux propres au 31/12/2020 Publié	4 920	43 868	53 159	-4 946	-2 107	94 894	6 413	101 307
Capitaux propres au 31/12/2019	4 920	43 868	54 143	-4 854	-1 349	96 724	305	97 029
Résultat net de la période	-	-	355	-	-	355	283	638
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-757	-757	-286	-1 043
Total du résultat global de la période	-	-	355	-	-757	-402	-3	-405
Actions autodétenues	-	-	-	-92	-	-92	-	-92
Distributions de l'entreprise consolidante	-	-	-1 427	-	-	-1 427	-	-1 427
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	0	6 111	6 111
Autres mouvements	-	-	-28	-	-	-28	-	-28
Capitaux propres au 31/12/2020 Retaité	4 920	43 868	53 043	-4 946	-2 106	94 778	6 413	101 191

En milliers d'euros	31/12/2020 Publié	Allocation définitive du prix d'achat des stés acquises en 2020	31/12/2020 Retraité	31/12/2019
Résultat net total consolidé	754	-116	638	4 786
Dotations aux amortissements et aux provisions	17 921		17 921	13 427
Plus/moins-value de cession	196		196	-
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	216		216	-88
Coût de l'endettement financier	2 083		2 083	1 014
Charge d'impôt	176	-55	121	1 899
Capacité d'autofinancement	21 347	-171	21 176	21 038
Impôts versés	-772		-772	-2 266
Variation du BFR lié à l'activité	6 322	171	6 493	2 652
<i>Dont variation des créances clients</i>	986		986	2 568
<i>Dont variation des stocks</i>	8 160	171	8 331	900
<i>Dont variation des dettes fournisseurs</i>	-7 414		-7 414	-847
<i>Dont variation autres créances</i>	5 066		5 066	-2 087
<i>Dont variation autres dettes</i>	-476		-476	2 118
Flux net de trésorerie généré par l'activité	26 897	0	26 897	21 424
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-7 927		-7 927	-8 366
Paieement des compléments de prix indexés sur performance des sociétés acquises	0		0	-1 362
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (note 5 et 6)	233		233	285
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers	68		68	-
Dividendes reçus	0		0	88
Incidence des variations de périmètre	-35 549		-35 549	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-43 175	0	-43 175	-9 355
Nouveaux emprunts	65 216		65 216	-
Remboursement d'emprunts	-26 800		-26 800	-7 051
<i>dont remboursement dettes financières sur contrat de location</i>	-6 338		-6 338	-5 736
Intérêts financiers nets versés	-1 695		-1 695	-937
Dividendes versés	-388		-388	-597
Factor	-2 099		-2 099	-343
Autres flux liés aux opérations de financement	1 869		1 869	-1 832
Achat actions autodétenues	-92		-92	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	36 011	0	36 011	-10 760
Incidence de la variation des taux de change	-278		-278	47
Variation de la trésorerie	19 455	0	19 455	1 356
Trésorerie à l'ouverture	26 720		26 720	25 113
Concours bancaires courants d'ouverture	-250		-250	-
Trésorerie d'ouverture	26 470	0	26 470	25 113
Trésorerie de clôture	45 925		45 925	26 720
Concours bancaires courants de clôture	0		0	-250
Trésorerie de clôture	45 925	0	45 925	26 470
Variation de la trésorerie	19 455	0	19 455	1 357

Goodwill - En K€	31/12/2020 Publié	Allocation définitive du prix d'achat des stés acquises en 2020	31/12/2020 Retraité	31/12/2019
Toiles composites innovantes et Accessoires	34 821	-14 153	20 668	10 167

En milliers d'euros	31/12/2019	Acq.	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2020 Publié	Allocation définitive du prix d'achat des stés acquises en 2020	31/12/2020 Retraité
Frais développement	14 565	1 477	-204	-	16	-	-180	15 674		15 674
Concessions, brevets & droits similaires	554	17	-	-	-	50	-	621		621
Immobilisations incorporelles en cours	16	129	-8	-	-	8	-9	136		136
Marque, Clientèle	2 934	-	-	-	-40	-	-	2 894	10 769	13 663
Droit d'utilisation Logiciel	1 167	71	-	-	-	-	-	1 238		1 238
Autres immobilisations incorporelles	13 211	90	-	-	-31	381	49	13 700		13 700
Total Immobilisations incorporelles	32 447	1 783	-212	-	-55	439	-139	34 263	10 769	45 032
Amt/Dép. frais dev	-7 169	-	-	-1 728	-5	-	-	-8 902		-8 902
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-250	-	-	-95	-	-	-	-345		-345
Amt/Dép. clientèle	-547	-	-	-268	11	-	-	-804		-804
Amt/ Droit d'utilisation Logiciel	-317	-	-	-333	-	-	-	-649		-649
Amt/Dép. autres immos incorp.	-10 569	-	-	-1 341	5	4	-	-11 902		-11 902
Total Amt/ dép. immo. incorporelles	-18 852	-	-	-3 764	10	4	-	-22 602	0	-22 602
Total Valeur Nette	13 595	1 783	-212	-3 764	-45	442	-139	11 663	10 769	22 432

En milliers d'euros	31/12/2020 Publié	Allocation définitive du prix d'achat des stés acquises en 2020	31/12/2020 Retraité	31/12/2019
Impôts différés actif relatifs aux avantages au personnel	1 632		1 632	1 432
Pertes reportables	2 041	4 000	6 041	1 079
Elimination des résultats internes	604		604	551
Retraitement Crédit Impôt Recherche	220		220	428
Variation des justes de valeurs des couvertures de taux et de change	13		13	-
Réévaluation d'actif - première consolidation société acquise	-668	344	-324	-584
Différences temporaires	-296		-296	693
Total impôts différés net	3 547	4 344	7 891	3 600

En milliers d'euros	31/12/2020 Publié			Allocation définitive du prix d'achat des stés acquises en 2020	31/12/2020 Retraité	
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette		Valeur brute	Valeur nette
Stocks MP, fournitures et aut. Appro	15 751	-358	15 394		15 751	15 394
Stocks - en-cours de production	426		426		426	426
Stocks -pdts finis et intermédiaires	54 410	-4 042	50 368	-1 076	53 334	49 292
Stocks de marchandises	5 558	-40	5 518		5 558	5 518
Total des stocks	76 144	-4 439	71 705	-1 076	75 068	70 629

En milliers d'euros	31/12/2020 Publié	Allocation définitive du prix d'achat des stés acquises en 2020	31/12/2020 Retraité	31/12/2019
Résultat net	754	-116	638	4 786
Neutralisation :				
=> Charge d'impôt	176	-55	121	1 899
Résultat avant impôts	930	-171	759	6 685
Taux d'imposition théorique	28,92 %	28,92 %	28,92 %	32,02 %
Charge d'impôt théorique	269	-49	220	2 141
Rapprochement				
=> Effet des crédits d'impôts	-287		-287	-285
=> Différentiel de taux France / Etranger	30	-6	24	-31
=> Différence permanente	22		22	-16
=> Autres	142		142	91
Charge réelle d'impôt	176	-55	121	1 899
Taux effectif d'impôt	18,90 %		15,89 %	28,40 %

NOTE 34 – IMPACT DE LA NORME IFRS16

Les principaux impacts de l'application de la norme IFRS16 sur les agrégats de la situation financière et du compte de résultat sont présentés ci-dessous :

Calcul impact résultat norme IFRS 16 (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2021
Charges financières des engagements financiers sur contrats de location	-645	-700
Dotations aux amortissements	-6 434	-7 581
Montant des charges locatives annulées	6 786	8 077
Autres (résultat de change)	16	7
Total impact résultat avant impôt	-277	-197
Impôt différé	73	48
Total impact résultat après impôt	-204	-149

6.2

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG Audit

51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex
France

Grant Thornton

Cité Internationale
44 Quai Charles de Gaulle
9 69463 Lyon Cedex 06
France

SergeFerrari Group

Siège social : Zone Industrielle la Tour-du-Pin - 38110 Saint-Jean-de-Soudain

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée Générale de la société SergeFerrari Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SergeFerrari Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Identification et évaluation à la juste valeur des actifs et passifs dans le cadre des regroupements d'entreprises

Risque identifié

Le 29 juillet 2020, votre groupe a acquis 100 % des actifs et passifs de la société Verseidag-Indutex et a procédé à sa première consolidation pour les besoins de la clôture de l'exercice au 31 décembre 2020.

L'allocation définitive du prix d'acquisition a été réalisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, donnant lieu à la comptabilisation d'actifs parmi lesquels 8,3 millions d'euros de goodwill, 10,8 millions d'euros de marques et 4,3 millions d'impôts différés actifs, tel que cela est décrit dans les notes 2.6 « Regroupements d'entreprises » et 33 « Impact de la finalisation des travaux d'affectation du prix d'acquisition des sociétés acquises en 2020 » de l'annexe aux comptes consolidés. La note 2.6 présente également les modalités de comptabilisation des regroupements d'entreprises.

L'allocation définitive du prix d'acquisition des actifs composant la société Verseidag-Indutex constitue un point clé de l'audit compte tenu de l'importance de cette opération dans les comptes consolidés et dans la mesure où elle implique de la part de la direction du Groupe des estimations et des jugements pour allouer le prix d'acquisition aux actifs acquis et aux passifs assumés.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des principaux documents juridiques liés à cette acquisition afin d'identifier les clauses spécifiques susceptibles d'impacter l'allocation du prix d'acquisition. Nous avons également pris connaissance du rapport final de l'évaluateur concernant l'allocation définitive du prix d'acquisition.

Nous nous sommes appuyés sur nos propres spécialistes en évaluation. Nos travaux ont consisté à :

- évaluer la compétence et l'indépendance des experts accompagnant votre groupe dans ses travaux ;
- analyser la méthodologie mise en œuvre par votre groupe pour identifier les actifs acquis et les passifs assumés ;
- rapprocher les jugements émis et hypothèses clés utilisées, notamment dans les modèles de valorisation des actifs incorporels, avec les pratiques du secteur pour la zone géographique considérée ;
- apprécier la probabilité que le groupe puisse utiliser dans le futur des pertes fiscales reportables générées préalablement à l'acquisition de la société Verseidag-Indutex, notamment au regard de la capacité de la société à dégager des profits taxables futurs permettant d'absorber les pertes fiscales antérieures.

Nous avons également procédé au recalcul des données constituant la contrepartie du prix d'acquisition à partir des éléments identifiés par le groupe.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2.6 « Regroupements d'entreprises » et 33 « Impact de la finalisation des travaux d'affectation du prix d'acquisition des sociétés acquises en 2020 » de l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill et des engagements donnés ou reçus liés aux acquisitions

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs goodwill.

Ces goodwill sont soumis, par le groupe, à un test de dépréciation, dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement à la date de clôture de l'exercice. La valeur recouvrable des goodwill est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur, nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Une dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable de ces goodwill devient inférieure à la valeur comptable. Les notes 2.7 et 2.11 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités de réalisation des tests de perte de valeur.

Par ailleurs, comme décrit dans la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés, dans le cadre de ces acquisitions, un certain nombre d'engagements sont donnés ou reçus par SergeFerrari Group, tels que des compléments de prix indexés sur les performances futures des sociétés acquises et des clauses de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires. Le groupe évalue ces engagements au passif sur la base de leur juste valeur laquelle tient compte notamment de l'horizon de déboucement. Au 31 décembre 2021, les dettes d'engagements de rachat d'actions auprès d'actionnaires minoritaires s'élèvent à 9,9 millions d'euros et les dettes sur performance future des sociétés acquises à 12,8 millions d'euros, tel que cela est décrit dans les notes 16 « Autres passifs non courants » et 18 « Autres passifs courants » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill et l'évaluation engagements donnés ou reçus liés aux acquisitions constitue un point clé de notre audit pour les raisons suivantes :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill fait appel à de nombreuses estimations et jugements de la part du groupe SergeFerrari Group, comme notamment la probabilité de réalisation des prévisions de flux de trésorerie futurs,
- l'évaluation de la juste valeur des engagements liés à ces acquisitions fait également appel à de nombreuses estimations et jugements de la part du groupe SergeFerrari Group, comme notamment la probabilité de réalisation des événements prévus lors de l'acquisition pour les compléments de prix, les hypothèses retenues dans le cadre du calcul des clauses de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires.

Notre réponse

Nous avons effectué un examen critique des modalités mises en œuvre par le groupe pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill et la juste valeur des dettes liées aux clauses de rachats de titres détenus par des actionnaires minoritaires et des compléments de prix indexés sur les performances futures des sociétés acquises.

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société avec les normes comptables en vigueur.

Nous nous sommes appuyés sur nos propres spécialistes en évaluation. Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des tests de perte de valeur préparés par le groupe,
- apprécier le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par entretien avec la direction et par comparaison avec la performance de l'exercice, en :

- comparant les flux de trésorerie 2022 utilisés dans les tests avec les budgets 2022 établis par le groupe,
 - appréciant le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues (dont le taux de croissance et le taux d'actualisation) par rapport aux données macro-économiques disponibles en date de clôture,
 - en réalisant nos propres tests de sensibilité par rapport au taux d'actualisation et aux principales hypothèses opérationnelles,
- examiner les modalités retenues pour déterminer les valeurs recouvrables et corroborer l'exactitude arithmétique des calculs réalisés ;
 - apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues dans le cadre de l'estimation des compléments de prix indexés sur les performances futures des sociétés acquises ;
 - apprécier la conformité du calcul des clauses de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires avec les contrats d'acquisition afférents.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes 2.6, 2.7, 2.11.1, 16 et 18 de l'annexe aux comptes consolidés au titre des goodwill et des engagements donnés ou reçus liés aux acquisitions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Déclaration de performance extra-financière

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du Directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SergeFerrari Group par l'assemblée générale du 16 mai 2019 pour le cabinet Grant Thornton et du 19 mai 2021 pour le cabinet KPMG.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Grant Thornton était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 4 mars 2022
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Sara Righenzi de Villers
Associée

Lyon, le 4 mars 2022
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Frédéric Jentellet
Associé

6.3

Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2021

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial ⁽¹⁾				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES ⁽²⁾				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	90 722 594	13 052 017	77 670 577	77 362 702
	Créances rattachées à des participations	1 842 152		1 842 152	3 272 047
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	612 771		612 771	461 861
	TOTAL (II)	93 177 518	13 052 017	80 125 500	81 096 610
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES ⁽³⁾				
	Créances clients et comptes rattachés	93 498	163 074	93 498	41 592
	Autres créances	45 622 818		45 459 744	53 251 970
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 735 244	1 515	1 733 729	2 589 455
	DISPONIBILITES	16 957 460		16 957 460	18 785 350
	Charges constatées d'avance	25 675		25 675	21 661
	TOTAL (III)	64 434 696	164 589	64 270 107	74 690 028
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)	333 733		333 733	188 979
TOTAL ACTIF (I à VI)		157 945 947	13 216 606	144 729 340	155 975 617
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			2 276 504		511 100
(3) dont créances à plus d'un an			21 936 126		22 020 987

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	4 919 704	4 919 704
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	43 867 647	43 867 647
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	491 970	491 970
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	11 225 527	10 788 407
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	8 123 125	437 120
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	68 627 973	60 504 848
AUTRES FONDS PROPRES	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
PROVISIONS	Provisions pour risques	609 214	664 528
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	609 214	664 528
DETTES ⁽¹⁾	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	30 536 041	30 584 409
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	29 359 650	34 585 294
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	270 122	461 416
	Dettes fiscales et sociales	2 404 237	89 616
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	12 881 808	29 008 394
	Produits constatés d'avance ⁽¹⁾		
	Total des dettes	75 451 859	94 729 128
	Ecart de conversion passif	40 295	77 113
	TOTAL PASSIF	144 729 340	155 975 617
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	8 123 124,67	437 120,42
	⁽¹⁾ Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	21 406 404	19 684 531
	⁽²⁾ Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	86 923	85 294

Compte de Résultat

		Etat exprimé en euros		31/12/2021	31/12/2020
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	959 352	379 216	1 338 568	1 123 456
	Montant net du chiffre d'affaires	959 352	379 216	1 338 568	1 123 456
	Productions stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			317 531	40 444
	Autres produits			5 088	8 138
	Total des produits d'exploitation (1)			1 661 187	1 172 038
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 294 701	3 289 309
	Impôts, taxes et versements assimilés			35 889	1 044
	Salaires et traitements			36 000	36 000
	Charges sociales du personnel			53 000	46 799
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant			1 000	71 913
	Dotations aux provisions			45 550	334 287
	Autres charges			158 292	174 510
	Total des charges d'exploitation (2)			1 624 432	3 953 862
RESULTAT D'EXPLOITATION				36 755	(2 781 824)

Compte de Résultat (suite)

Etat exprimé en euros		31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		36 755	(2 781 824)
OPÉRA. COMM.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations ⁽³⁾	9 075 232	4 018 754
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé ⁽³⁾		
	Autres intérêts et produits assimilés ⁽³⁾	748 197	582 117
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	2 353 943	237 680
	Différences positives de change	5 452	8 429
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	281 172	
	Total des produits financiers	12 463 995	4 846 981
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées ⁽⁴⁾	2 102 827	525 877
		2 081 475	1 394 481
	Différences négatives de change	34 264	7 959
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	894 987	
	Total des charges financières	5 113 553	1 928 317
RESULTAT FINANCIER		7 350 443	2 918 663
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		7 387 198	136 839
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des produits exceptionnels		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
	PARTICIPATION DES SALAIRES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	(735 927)	(300 281)
TOTAL DES PRODUITS		14 125 182	6 019 019
TOTAL DES CHARGES		6 002 058	5 581 899
RESULTAT DE L'EXERCICE		8 123 125	437 120
	(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
	(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
	(3) dont produits concernant les entreprises liées	9 753 209	4 513 152
	(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	85 541	85 189

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Introduction

Le bilan de l'exercice présente un total de **144 729 340 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **14 125 182 euros** et un total **charges** de **6 002 058 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **8 123 125 euros**.

La présente Annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice ouverts le **01/01/2021** et clôturés le **31/12/2021**, ayant une durée de **12 mois**.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le directoire le 03 Mars 2022.

Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2018-07 du 10 Décembre 2018 (modifiant le règlement n° 2014-3 du 5 juin 2014) relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe d'image fidèle conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes courants intragroupes (compte courant et compte de cash pool hors compte courant d'intégration fiscale) sont présentés au 31/12/2021 au sein du poste Autres Créances pour les postes débiteurs et au sein du poste Autres Dettes pour les postes créditeurs. Pour rappel, les positions entre même société juridique sont nettes en une seule position débitrice ou créditrice.

Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté au cours de l'exercice.

Faits marquants de l'exercice

– Evolution de la gouvernance

Le Conseil d'administration de SergeFerrari Group s'est réuni le 8 décembre 2021 et a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le 25 janvier 2022, qui a approuvé les propositions du président du conseil d'administration présentées ci-dessous.

SergeFerrari Group a pris à compter du 25 janvier 2022, la forme d'une société à Directoire et Conseil de surveillance. La société était précédemment organisée sous la forme d'une gouvernance unitaire à Conseil d'administration.

Le Conseil de surveillance est présidé par Sébastien Ferrari (Président) et accueille également Romain Ferrari (Vice-Président), Félicie Ferrari, Caroline Weber et Carole Delteil de Chilly, Bertrand Neuschwander, Bertrand Chammas et Christophe Graffin, tous administrateurs de SergeFerrari Group dans sa gouvernance précédente. Joelle Barreto a rejoint le conseil de surveillance sur recommandation du président et approbation de l'assemblée générale. Le directoire proposé par le président et approuvé par l'assemblée générale est composé de Sébastien Baril aux fonctions de Président du Directoire et Philippe Brun aux fonctions de Membre du Directoire.

Ce modèle, qui a fait ses preuves dans de nombreux groupes familiaux internationaux, devrait permettre d'allier efficacité décisionnelle à court terme et performance durable à long terme, dans un monde mouvant et complexe.

Règles et Méthodes Comptables (suite)

Etat exprimé en **euros**

– Pandémie Covid-19

La société SergeFerrari Group n'est qu'indirectement impactée par les effets de la crise sanitaire et cette dernière ne se traduit pas par un impact significatif sur la performance financière 2021 de la société.

– Emprunts

Deux remboursements d'annuités ont eu lieu en 2021 sur les crédits d'acquisition et investissements pour un montant total de 5 227 272,72 €.

– Prêts

Le 28 juillet 2021, la société sergeFerrari Group a octroyé un nouveau prêt de 500 milliers d'euros à la société Serge Ferrari Spa portant la totalité du prêt à 1 600 milliers d'euros dont le remboursement est prévu le 29 Janvier 2022.

Le 23 Juin 2021, la société SergeFerrari AG a procédé au remboursement de la totalité de son prêt par la société SergeFerrari Group pour un montant de 2019 341 chf.

– Dividendes

Aucun dividende n'a été distribué cette année par la société SergeFerrari Group.

Le 19 Mai 2021 et le 30 Septembre 2021, la société a reçu le versement de dividendes de la société Serge Ferrari SAS pour un montant de 9 032 166 €.

Le 06 Septembre 2021, la Société a reçu le versement de dividendes de la Société SIBAC pour un montant de 5 565,57 €.

Le 01 Novembre 2021, la société a reçu le versement de dividendes de la société MTB Group pour un montant de 37 500 €.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle des titres devient inférieure à leur valeur d'inscription à l'actif.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée, en fonction de la participation considérée et du mode d'acquisition des titres :

- de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable ou d'évaluation récente)
- de la situation nette de la société à la date de clôture
- et de la valeur d'usage, appréciée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, selon des modalités similaires à celles retenues pour l'établissement des comptes consolidés pour les tests de dépréciation des actifs non courants.

Le 19 Mai 2021, la société a souscrit une augmentation de capital auprès de la société CI2M pour un montant de 750 Milliers d'euros par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues par la société SergeFerrari Group.

Autres informations

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 156 500 €.

Le 17 Juin 2021, la société a procédé au premier remboursement de sa dette auprès de F.I.T. pour un montant de 875 milliers d'euros.

Le 29 Juillet 2021, la société a procédé au paiement des compléments de prix auprès des ex- actionnaires du groupe Verseidag au travers d'un paiement d'un montant de 4 383 333 euros et par la remise de 585 417 actions SergeFerrari Group comme prévu au contrat d'acquisition.

Règles et Méthodes Comptables (suite)

Etat exprimé en **euros**

Groupe

Les comptes de la Société SergeFerrari Group sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la Société Ferrari Participations.

Depuis le 1^{er} juillet 2007, les flux de trésorerie au sein des sociétés basées à La Tour du Pin sont centralisés. SergeFerrari SAS intervient en tant que société centralisatrice.

Rémunération des organes de direction et d'administration

Des jetons de présence ont été comptabilisés en charges pour un montant net de 110 000 €.

La société SergeFerrari Group a versé des rémunérations au titre de mandats à trois membres des organes de direction pour un montant annuel de 36 000 €.

Fiscalité

Depuis le 01/01/1992 la société est tête du groupe d'intégration fiscale. Cette option d'intégration fiscale se renouvelle tacitement.

Une modification de la convention d'intégration fiscale a été conclue par l'avenant n° 4 courant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024 en tenant compte du changement de méthode neutre de répartition de l'impôt entre les sociétés membres, comme en l'absence d'intégration fiscale, tout en tenant compte des déficits des filiales précédemment indemnisés.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p. à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
COCRPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propresur sol d'autrui instal. agencment aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	92 190 304		2 304 338		1 929 894	92 564 747
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	462 650		150 121			612 771
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	92 652 953		2 454 459		1 929 894	93 177 518
TOTAL		92 652 953		2 454 459		1 929 894	93 177 518

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers Matériel de transport Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL					

Etat exprimé en euros	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change	188 979	333 733	188 979	333 733
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	475 549	45 550	245 618	275 481
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	664 528	379 283	434 597	609 214
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	incorporelles			
		corporelles			
		des titres mis en équivalence			
		titres de participation	11 555 555	1 767 579	271 117
		autres immo. financières	789	789	
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	2 127 046	2 515	1 964 972	164 589
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	13 683 389	1 770 094	2 236 877	13 216 606
	TOTAL GENERAL	14 347 917	2 149 377	2 671 474	13 825 821
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	46 550	317 531	
		- financières	2 102 827	2 353 943	
		- exceptionnelles			
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	1 842 152	1 663 733	178 419
	Prêts ^{(1) (2)}			
	Autres immobilisations financières	612 771	612 771	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	93 498	93 498	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	5 294	5 294	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	70 333	70 333	
	Taxes sur la valeur ajoutée	119 218	119 218	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés ⁽²⁾	45 416 633	23 480 507	21 936 126
	Débiteurs divers	11 340	11 340	
	Charges constatées d'avances	25 675	25 675	
	TOTAL DES CREANCES	48 196 915	26 082 370	22 114 545
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	500 000		
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	1 917 864		
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat exprimé en euros		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles ⁽¹⁾				
	Autres emprunts obligataires ⁽¹⁾	30 536 041	536 041		30 000 000
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine ⁽¹⁾	86 923	86 923		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine ⁽¹⁾	29 272 727	5 227 272	24 045 455	
	Emprunts et dettes financières divers ^{(1) (2)}				
	Fournisseurs et comptes rattachés	270 122	270 122		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 396	35 396		
	Impôts sur les bénéfices	2 312 419	2 312 419		
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 177	7 177		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	49 245	49 245		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés ⁽²⁾				
	Autres dettes	12 881 808	12 881 808		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	75 451 859	21 406 404	24 045 455	30 000 000
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 227 273			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros	31/12/2021	
Total des Produits à recevoir		270 324
Créances rattachées à des participations		14 523
<i>intérêts courus/Créances rattachées à part.</i>	14 523	
Autres créances		255 801
<i>Fourn. rro. à recevo</i>	11 340	
<i>interets courus c/c</i>	188 435	
<i>produits a rec. Intérêts financ</i>	56 026	

Charges à payer

Etat exprimé en euros	31/12/2021	
Total des Charges à payer		395 016
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		86 923
<i>interets courus</i>	86 923	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		229 522
<i>Factures non parven</i>	229 522	
Dettes fiscales et sociales		78 571
<i>CS/Pr reser-Bonus</i>	31 429	
<i>taxe a payer</i>	47 143	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			25 675
CONTRAT ANNUEL INSIDERLOG EN SUEDE	01/01/2022 30/09/2022	3 951	
ASSURANCES	01/01/2022 31/07/2022	9 701	
ASSURANCES	01/01/2022 31/08/2022	10 987	
CONSEIL	01/01/2022 30/09/2022	1 036	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			25 675

Capital social

	Etat exprimé en euros	31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS/PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		12 299 259	0,40	4 919 703,60
	Emises pendant l'exercice			0,00	
	Remboursées pendant l'exercice			0,00	
	Du capital social fin d'exercice		12 299 259	0,40	4 919 703,60

--	--	--	--	--	--

Ecarts de conversion

Etat exprimé en euros	Montants	31/12/2021
Ecarts de conversion ACTIF		333 733
Perte latente sur comptes courants	333 733	
Ecarts de conversion PASSIF		40 295
Gain latent sur comptes courants	40 295	
TOTAL		293 438

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2021	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Nantissement de premier rang des titres de Serge Ferrari SAS: 45 617 actions		86 772 727	
Cautions solidaires de la société Giofex France		1 500 000	
Nantissement de créance de compte courant lié à Verseidag		21 936 126	
		110 208 853	
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Dette sur performance future groupe Verseidag en montant : entre 0 et 5 000 000			
Ligne de crédit Révolving			15 000 000
Ligne de crédit Investissement			25 500 000
contrats de couverture de taux (notionnel + taux variable et CAP)			21 272 727
			61 772 727
Total des engagements financiers ⁽¹⁾		110 208 853	61 772 727
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Un complément de prix relatif à l'acquisition du groupe Verseidag est prévu au contrat d'acquisition. Ce dernier est indexé sur la performance future des sociétés acquises. La valeur du complément de prix est floorée à 7,5 m€ et capée à 12,5 m€. La société a comptabilisé le complément de prix dans ses comptes au sein des autres dettes au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021 pour son montant minimal qui est certain de 7,5 m€. L'écart entre le montant minimal et maximal de 5 m€ n'a pas été valorisé dans les états financiers, l'évaluation n'étant pas réalisable de façon fiable.

La société Serge Ferrari Group a octroyé à la société Jagenberg des droits options PUT sur les actions Serge Ferrari Group qui seront remises à la société Jagenberg dans le cadre du paiement du prix relatif à l'acquisition du groupe Verseidag. La société Serge Ferrari Group s'est engagée à racheter ses propres actions sur des périodes courant :

- Du 1^{er} mai 2022 au 31 janvier 2023 pour les actions remises à la société Jagenberg le 29 juillet 2021. Ces actions sont couvertes par une période lock-up allant d'un an à compter de la date de remise.
- Du 1^{er} mai 2023 au 31 janvier 2024 pour les actions à remettre à la société Jagenberg le 29 juillet 2022. Ces actions sont couvertes par une période lock-up allant d'un an à compter de la date de remise.

Filiales et participations

Etat exprimé en euros	31/12/2021	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute	Nette
A. Renseignements détaillés						
1. Filiales (Plus de 50 %)						
Serge Ferrari SAS		14 169 170	47 285 889	99,80	14 690 638	14 690 638
Texyloop		1 101 000	(508 069)	100,00	10 787 500	
CI2M		400 000	29 756	100,00	1 085 245	36 000
Tersuisse (en CHF sauf titres et avances en EUR)		1 000 000	17 358 896	100,00	623 789	623 789
Serge Ferrari Brésil (en BRL sauf les titres et les avances en EUR)		854 164	2 313 206	83,12	271 117	264 265
Giofex Srl		4 000 000	10 448 896	51,00	7 765 000	7 765 000
Ferramat (en TRY sauf titres et avances en EUR)		9 167 400	19 880 602	100,00	1 834 695	1 270 575
2. Participations (10 à 50 %)						
Sibac au 31/12/2020 (en TND sauf titres en EUR)		600 000	1 475 669	17,53	102 269	38 707
Vr Développement au 31/12/2020 (sauf prêts et avances et titres)		1 072 370	947 166	35,00	450 079	241 680
		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (Plus de 50 %)						
Serge Ferrari SAS		21 388 590		158 138 423	8 414 368	9 032 166
Texyloop		164 392			(109 457)	
CI2M		277 213		1 361 987	(389 289)	
Tersuisse (en CHF sauf titres et avances en EUR)		13 868		19 753 804	330 293	
Serge Ferrari Brésil (en BRL sauf les titres et les avances en EUR)		279 267		17 235 430	685 331	
Giofex Srl		820 000		308 315	1 400	
Ferramat (en TRY sauf titres et avances en EUR)		283 178		24 288 248	6 870 087	
2. Participations (10 à 50 %)						
Sibac au 31/12/2020 (en TND sauf titres en EUR)				467 128	217 085	5 566
Vr Développement au 31/12/2020 (sauf prêts et avances et titres)		150 935		158 231	(27 572)	

B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital			2 000 000	
Capitaux propres			13 281 062	
Quote part détenue en pourcentage			5,00	
Valeur comptable des titres détenus - Brute			100 000	
Valeur comptable des titres détenus - Nette			100 000	
Prêts et avances consentis				
Montant des cautions et avals				
Chiffre d'affaires			3 559 097	
Résultat du dernier exercice clos			2 555 436	
Dividendes encaissés			37 500	

Partie B - renseignements globaux:

Les renseignements de la partie B concernent 2020 sauf les prêts et avances.

Filiales et participations

Etat exprimé en euros	31/12/2021	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute	Nette
A. Renseignements détaillés						
1. Filiales (Plus de 50 %)						
Plastitex		500 000	2 653 239	100,00	7 285 241	7 285 241
Serge Ferrari AB (en SEK sauf titres et avances en EUR)		4 235 863	4 744 130	100,00	394 763	394 763
F.I.T. (en TWD sauf titres et avances en EUR)		235 500 000	280 335 718	55,00	9 658 919	9 658 919
verseidag indutex		2 560 000	15 688 052	100,00	35 300 000	35 300 000
Cubutex		100 000	(331 081)	100,00	1	1
Verseidag US (en USD sauf titres et avances en EUR)		569 870	19 342	100,00	372 339	
2. Participations (10 à 50 %)						
		</				

B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital			2 000 000	
Capitaux propres			13 281 062	
Quote part détenue en pourcentage			5,00	
Valeur comptable des titres détenus - Brute			100 000	
Valeur comptable des titres détenus - Nette			100 000	
Prêts et avances consentis				
Montant des cautions et avals				
Chiffre d'affaires			3 559 097	
Résultat du dernier exercice clos			2 555 436	
Dividendes encaissés			37 500	

Partie B - renseignements globaux :

Les renseignements de la partie B concernent 2020 sauf les prêts et avances.

Actions auto-détenues

	Nombre	Valeur comptable
1 ^{er} janvier 2021	485 071	4 768 560
Achats	604 953	4 591 068
Ventes	-242 235	-1 740 948
remise dans le cadre SPA Jagenberg	-585 417	-5 578 319
31 Décembre 2021	262 372	2 040 361

6.4

Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(en euros)	2017	2018	2019	2020	2021
1. Capital en fin d'exercice					
a. Capital social	4 919 704	4 919 704	4 919 704	4 919 704	4 919 704
b. Nombre d'actions ordinaires existantes	12 299 259	12 299 259	12 299 259	12 299 259	12 299 259
c. Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	----	----	----	----	----
d. Nombre maximal d'actions futures à créer					
d1 par conversion d'obligations	----	----	----	----	----
d2 par exercice de droits de souscription	----	----	----	----	----
2. Opérations et résultats de l'exercice					
a. Chiffre d'affaires hors taxe	1 298 586	1 288 072	1 341 407	1 123 456	1 338 568
b. Résultat avant impôt, participation des salariés, dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	3 787 831	1 394 827	2 268 556	790 792	6 865 101
c. Impôts sur les bénéfices	72 937	170 780	-580 266	300 281	735 927
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice	----	----	----	----	----
e. Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	1 577 006	324 763	2 054 779	437 120	8 123 125
f. Résultat distribué	943 888	592 037	1 475 911	0	3 566 785
3. Résultats par action					
a. Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	0,31	0,13	0,23	0,09	0,09
b. Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	0,13	0,03	0,17	0,04	0,66
c. Dividende attribué à chaque action	0,08	0,05	0,12	0,00	0,29
4. Personnel					
a. Effectif moyen en équivalent temps plein des salariés employés pendant l'exercice	----	----	----	----	----
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	48 000	576 640	42 580	36 000	36 000
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales,...)	58 267	124 489	38 550	46 799	53 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

KPMG Audit

51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex
France

Grant Thornton

Cité Internationale
44 Quai Charles de Gaulle
9 69463 Lyon Cedex 06
France

SergeFerrari Group

Siège social : Zone Industrielle la Tour-du-Pin - 38110 Saint-Jean-de-Soudain

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée Générale de la société SergeFerrari Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SergeFerrari Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes

accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risques identifiés

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant net de 77,7 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan.

Comme indiqué dans la note « Titres de participation » de l'annexe, ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur actuelle. Cette dernière est estimée par la direction sur la base de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable ou d'évaluation récente), de la situation nette de la société à la date de clôture, et de la valeur d'usage, appréciée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

L'estimation de la valeur actuelle de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer et des hypothèses à retenir dans le cas de l'utilisation des flux de trésorerie prévisionnels.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, créances rattachées et provisions pour risques constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs actuelles des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence d'ensemble ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Au-delà de l'appréciation des valeurs actuelles des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- vérifier la comptabilisation d'une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans la note « Titres de participation » du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Directoire sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du Directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SergeFerrari Group par l'Assemblée Générale du 16 mai 2019 pour le cabinet Grant Thornton et du 19 mai 2021 pour le cabinet KPMG.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Grant Thornton était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les

éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 4 mars 2022
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Sara Righenzi de Villers
Associée

Lyon, le 4 mars 2022
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Frédéric Jentellet
Associé

7

Assemblée Générale mixte du 17 mai 2022



7.1	ORDRE DU JOUR	268
7.2	PROJET DE RESOLUTIONS	268

7.1

Ordre du jour

A titre ordinaire

- Examen du rapport de gestion et de groupe;
- Examen des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et sur les comptes consolidés;
- Examen du rapport sur le gouvernement d'entreprise;
- Examen du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise;
- Examen de la Déclaration de Performance Extra-Financière et de l'attestation d'un organisme tiers indépendant y afférent;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (1^{ère} résolution).
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (2^{ème} résolution).
- Affectation du résultat de l'exercice (3^{ème} résolution).
- Conventions réglementées (4^{ème} résolution).
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Sébastien FERRARI, en qualité de Président du conseil d'administration et de Directeur général de la Société (5^{ème} résolution).
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Romain FERRARI, en qualité de Directeur général délégué de la Société (6^{ème} résolution).
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Philippe BRUN, en qualité de Directeur général délégué de la Société (7^{ème} résolution).
- Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce (8^{ème} résolution).
- Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions (9^{ème} résolution).

A titre extraordinaire

- Autorisation consentie au directoire de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la société de ses propres actions (10^{ème} résolution)
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (11^{ème} résolution)

7.2

Projet de resolutions

Du ressort de l'Assemblée générale ordinaire

Première résolution - Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise des rapports du directoire et des commissaires aux comptes, approuve le rapport du directoire et les comptes sociaux annuels de l'exercice 2021, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice net de 8 123 125 euros.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du directoire et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2021 ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales, décide, sur proposition du Directoire, d'affecter :

le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2021,	8 123 124,67 euros
augmenté du report à nouveau bénéficiaire	0 euros
soit un montant total distribuable de	8 123 124,67 euros
de la manière suivante :	
■ dividende aux actionnaires	3 566 785,11 euros
■ affectation à la réserve légale	0 euros
■ autres réserves	4 556 339,56 euros

Ce montant est calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2021 et sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises entre le 1^{er} janvier 2022 et la date de paiement de ce dividende.

Le dividende correspondant aux actions autodétenues lors du détachement du coupon, qui n'ont pas droit au dividende, sera porté au compte « Autres réserves » qui sera augmenté d'autant.

En conséquence, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'Assemblée Générale fixe à 0,29 euro le dividende à verser par action. Il est précisé que lorsqu'il est versé à des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliés en France, le dividende est mis en paiement après application à la source, sur son montant brut, du prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8 % et des prélèvements sociaux de 17,2 %. Ce PFU est libératoire de l'impôt sur le revenu, sauf option exercée pour l'assujettissement au barème progressif de l'impôt sur le revenu de l'ensemble des revenus mobiliers et plus-values entrant dans le champ d'application du PFU. Si cette option est exercée, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3.2° du Code général des impôts.

Le cas échéant, l'option pour l'imposition des dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu est à réaliser au moment de la déclaration d'ensemble des revenus de chacun des actionnaires personnes physiques.

Le dividende sera détaché de l'action le 23 mai 2022 à zéro heure (heure de Paris) et payé le 23 mai 2022.

Il est rappelé qu'il a été alloué aux actionnaires au titre des 3 exercices précédents les dividendes suivants :

	2018	2019	2020
Dividende par action	0,05 €	0,12 €	0 €

Quatrième résolution - Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes prévu à l'article L. 225-88 du Code de commerce, sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions réglementées mentionnées dans ledit rapport.

Cinquième résolution - Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à monsieur Sébastien FERRARI, en qualité de Président directeur général de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les éléments fixes, variables, et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé en raison de son mandat à Monsieur Sébastien FERRARI, en qualité de Président

du conseil d'administration et Directeur Général, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2021.

Sixième résolution - Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Romain FERRARI, en qualité de Directeur général délégué de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les éléments fixes, variables, et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé en raison de son mandat à Monsieur Romain FERRARI, en qualité de Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2021.

Septième résolution - Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Philippe BRUN, en qualité de Directeur général délégué de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les éléments fixes, variables, et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé en raison de son mandat à Monsieur Philippe BRUN, en qualité de Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2021.

Huitième résolution - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux visées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, conformément à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, les informations visées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce telles que présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2021.

Neuvième résolution - Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du directoire, autorise le directoire, avec faculté de subdélégation, pour une durée de dix-huit (18) mois ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'assemblée générale ordinaire, à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à dix pour cent (10 %) du nombre des actions composant le capital social, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du code de commerce et au règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014.

Les acquisitions, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris en tout ou partie, par l'acquisition, la cession, l'échange ou le transfert de blocs d'actions et par des opérations optionnelles. Ces moyens incluent, le cas échéant, l'utilisation de tous instruments financiers et produits dérivés. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le prix unitaire d'achat maximum ne pourra excéder vingt-deux euros (22 €), hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

La Société pourra acheter, en une ou plusieurs fois et aux époques que le directoire appréciera, un nombre d'actions ordinaires de la Société ne pouvant excéder :

- Dix pour cent (10 %) du nombre total des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision ; ou
- Cinq pour cent (5 %) de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Le montant maximal des fonds nécessaires à la réalisation du programme sera de vingt-sept millions cinquante-huit mille trois cent soixante-neuf euros et quatre-vingt centimes (27.058.369,80 €).

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution d'actions gratuites, de division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées selon les modalités définies par les lois et règlements en vigueur, notamment en vue :

- de favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité sur actions conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- d'attribuer ou de céder des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;
- d'attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- d'annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital ;
- de conserver et de remettre les titres de la Société en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Dans les limites permises par la réglementation applicable, les opérations effectuées par le directoire en vertu de la présente autorisation pourraient intervenir à tout moment, en une ou plusieurs fois, pendant toute la durée de validité du programme de rachat d'actions, étant précisé toutefois qu'à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre, le directoire ne pourrait mettre en œuvre la présente autorisation et la Société ne pourrait poursuivre l'exécution d'un programme d'achat d'actions.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour passer tous ordres, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et généralement tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation annule, pour la durée restant à courir et à concurrence de la fraction non utilisée, l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 25 janvier 2022 dans sa 15^{ème} résolution.

Du ressort de l'Assemblée générale extraordinaire

Dixième résolution – autorisation consentie au directoire de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto détenues par la société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes et sous réserve de l'adoption de la neuvième résolution, autorise le directoire avec faculté de subdélégation, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants du code de commerce, pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente Assemblée et dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :

- à annuler les actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée sous la neuvième résolution, dans la limite de dix pour cent (10 %) du nombre total des actions composant le capital social, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, par période de vingt-quatre (24) mois ;
- à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur nette comptable et la valeur nominale des actions ainsi annulées sur les postes de primes ou de réserves disponibles selon les modalités que le directoire déterminera ; et
- à modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

L'assemblée générale prend acte que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

L'assemblée générale décide que le directoire aura tous pouvoirs pour utiliser la présente autorisation et, notamment, pour, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires applicables et les limites susvisées, fixer l'ensemble des conditions et modalités de ces annulations d'actions, constater la réalisation des réductions de capital qui en résulteraient, procéder aux modifications corrélatives des statuts de la Société et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour mettre en œuvre la présente autorisation.

La présente autorisation annule, pour la durée restant à courir, l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 25 janvier 2022 dans sa 16^{ème} résolution.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette assemblée ou s'y faire représenter dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

*

A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires (au porteur ou au nominatif) quel que soit le nombre de leurs actions. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut aussi se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix (articles L. 225-106 et L. 22-10-39 du Code de commerce).

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce), au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée soit le 13 mai 2022 à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société (ou son mandataire) ou dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R.225-61 du Code de commerce, en annexe :

- Du formulaire de vote par correspondance ;
- De la procuration de vote ;
- De la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée soit le 13 mai 2022 à zéro heure, heure de Paris.

B) Mode de participation à l'assemblée générale

1. Participation physique

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'assemblée générale devront :

- Pour l'actionnaire nominatif : se présenter le jour de l'assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ou demander une carte d'admission au CIC- Service Assemblées- 6 Avenue de Provence - 75452 Paris Cedex 09 ;
- Pour l'actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée. Cette carte d'admission suffit pour participer physiquement à l'Assemblée Générale ; dans le cas où l'actionnaire au porteur n'aurait pas reçu à temps sa carte d'admission ou l'aurait égarée, il pourra se faire délivrer directement l'attestation de participation par ledit intermédiaire habilité et se présenter à l'assemblée muni de cette attestation.

Les actionnaires au porteur et au nominatif devront être en mesure de justifier de leur identité pour assister à l'assemblée générale.

2. Vote par correspondance ou par procuration

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au président de l'assemblée, à leur conjoint ou partenaire avec lesquels ils ont conclu un pacte civil de solidarité ou à une autre personne pourront :

- Pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, qui lui sera adressé avec la convocation de l'assemblée, à l'adresse suivante : CIC Service Assemblées- 6 Avenue de Provence- 75452 Paris Cedex 09.

- Pour l'actionnaire au porteur: demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivré par l'intermédiaire financier et renvoyé à l'adresse suivante: CIC- Service Assemblées- 6 Avenue de Provence- 75452 Paris Cedex 09.

Il est précisé que le formulaire unique de « vote par correspondance / procuration » est mis à disposition des actionnaires, en téléchargement, sur le site de la Société www.sergeferrari.com, rubrique « Assemblée Générale des actionnaires ».

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par le CIC- Service Assemblées- 6 Avenue de Provence- 75452 Paris Cedex 09, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée soit le 14 mai 2022 à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R. 22581 et R. 225-83 du Code de commerce par demande adressée au CIC- Service Assemblées- 6 Avenue de Provence- 75452 Paris Cedex 09.

3. Mandats aux fins de représentation à l'assemblée par voie électronique

Conformément aux dispositions des articles R. 225-79 et R. 22-10-24 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

Actionnaire au nominatif pur

- L'actionnaire devra envoyer aux adresses emails suivantes : investor@sergeferrari.com et serviceproxy@cic.fr. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes: Nom de la Société concernée, date de l'assemblée, nom, prénom, adresse et numéro de compte courant nominatif du mandant, le cas échéant, ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire;
- L'actionnaire devra obligatoirement envoyer une confirmation écrite au CIC- Service Assemblées- 6 Avenue de Provence - 75452 Paris Cedex 09.

Actionnaire au porteur ou au nominatif administré

- L'actionnaire devra envoyer aux adresses emails suivantes : investor@sergeferrari.com et serviceproxy@cic.fr. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : Nom de la Société concernée, date de l'assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire;
- L'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite au CIC- Service Assemblées- 6 Avenue de Provence- 75452 Paris Cedex 09.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'assemblée.

C) Questions écrites et demande d'inscription de points ou de projets de résolutions par les actionnaires

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, chaque actionnaire a la faculté d'adresser au directoire, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante SergeFerrari Group, Assemblée générale 2022, à l'attention du président du directoire, Zone Industrielle – La Tour du Pin – Saint-Jean-de-Soudain, 38110 La Tour du Pin.

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 11 mai 2022. Il est précisé que seules les questions écrites au sens de l'article R. 225-84 précité pourront être adressées à la société; toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Les demandes d'inscription de points ou

de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R. 225-71 du Code de commerce doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante SergeFerrari Group, Assemblée générale 2022, à l'attention du président du directoire, Zone Industrielle – La Tour du Pin – Saint-Jean-de-Soudain, 38110 La Tour du Pin, dans un délai de 25 jours (calendaires) avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date du présent avis de réunion conformément aux articles R. 225-73 et R. 22-10-22 du Code de commerce. La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être accompagnée d'un bref exposé des motifs. La demande d'inscription de projets de résolutions est accompagnée du texte des projets de résolutions, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs.

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu ou porteront sur le même objet.

Les auteurs de la demande devront justifier, à la date de leur demande, de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée par l'inscription des titres correspondants soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité. Ils transmettront avec leur demande une attestation d'inscription en compte.

L'examen du point ou de la résolution est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 13 mai 2022 à zéro heure, heure de Paris.

D) Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévues à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la Société : www.sergeferrari.com, au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'assemblée, soit le 26 avril 2022.

L'ensemble des documents visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société à compter de la publication de l'avis de convocation ou le quinzième jour précédent l'Assemblée Générale au plus tard, selon le document concerné.

8

Informations complémentaires du document d'enregistrement universel

8.1	PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	276
8.2	COMMISSAIRES AUX COMPTES	276
8.3	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DE LEUR RÉSEAU	277
8.4	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	277
8.5	INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL	279
8.6	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	289
8.7	TABLES DE CONCORDANCE	290
8.8	GLOSSAIRE	295

8.1

Personnes responsables du Document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel

Attestation de la personne responsable du Document d'enregistrement universel

« J'atteste, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 163 et suivantes présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Sébastien BARIL

Président du Directoire

Le 15 mars 2022

8.2

Commissaires aux comptes

Identité des contrôleurs légaux des comptes

Les commissaires aux comptes titulaires sont :

GRANT THORNTON représenté par Monsieur Frédéric JENTELLET
44 Quai Charles de Gaulle 69006 Lyon

Le cabinet GRANT THORNTON a été nommé commissaire aux comptes titulaire en remplacement du Cabinet Martine CHABERT, au cours de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 mai 2019, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

KPMG SA représenté par Madame Sara Righenzi de Villers
51 Rue de Saint-Cyr I 69009 Lyon

Le cabinet KPMG SA a été nommé commissaire aux comptes titulaire en remplacement du Cabinet MAZARS, au cours de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 19 mai 2021, pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2027 à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Les commissaires aux comptes suppléants sont :

La société Institut de Gestion et d'Expertise Comptable – IGEC (Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet GRANT THORNTON)
22 rue Garnier 92200 Neuilly sur Seine

La société IGEC a été nommée commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Didier VAURY, au cours de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 mai 2019, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le cabinet SALUSTRO REYDEL (Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet KPMG SA)
51 Rue de Saint-Cyr I 69009 Lyon

La société Salustro Reydel a été nommée commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Philippe GALOFARO, au cours de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 19 mai 2021, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2027 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Information concernant les démissions et non-renouvellement des contrôleurs légaux des comptes

L'assemblée Générale du 19 mai 2021 a nommé le cabinet KPMG en remplacement du cabinet Mazars, sur recommandation du Comité d'audit.

8.3

Honoraires des Commissaires aux comptes et membres de leur réseau

Les informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes sont disponibles dans la note 32 de l'Annexe aux comptes consolidés

8.4

Informations concernant la société

Dénomination sociale de la Société

La dénomination sociale de la Société est SergeFerrari Group.

Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 382 870 277.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans s'achevant le 30 juin 2090, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Initialement constituée sous forme de société anonyme, puis transformée en Société par Actions Simplifiée par décision unanime des associés réunis le 30 juin 2003, la Société a été transformée en société anonyme par décision de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 30 avril 2014, puis en société à Directoire et Conseil de Surveillance par l'Assemblée générale des actionnaires le 25 janvier 2022.

La Société est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par le Code de Commerce et ses textes modificatifs, ainsi que par ses statuts. Du fait de son activité, elle se conforme en outre depuis 2007 aux dispositions relatives à la réglementation européenne « REACH » relative à la sécurisation de la fabrication et à l'utilisation de substances chimiques dans l'industrie européenne.

Le siège social de la Société est situé au : Zone industrielle de La Tour-du-Pin - 38110 Saint Jean-de-Soudain.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone: +33(0)4 74 97 41 33

Adresse courriel: investor@sergeferrari.com

Site internet: www.sergeferrari.com

LEI: 96950023L46VUM1L8555

Événements marquants dans le développement de la Société

- 1973** – Création de la Société TESH (Tissage et Enduction Serge Ferrari) par Serge FERRARI, père de Sébastien FERRARI et de Romain FERRARI.
– Début de la mise au point du procédé Précontraint® et implémentation sur la 1^{ère} ligne de production.
- 1977** Signature d'un 1^{er} contrat de distribution en Italie.
- 1980** Sébastien FERRARI rejoint le groupe Serge Ferrari.
- 1987** Acquisition de l'activité Batyline® (Taraflex) alors spécialiste de l'enduction de câbles par extrusion pour le mobilier.
- 1990** Romain FERRARI rejoint le groupe Serge Ferrari.
- 1991** Dans le cadre d'une transmission familiale, constitution de la société Ferrari Participations (dont la dénomination sociale est ultérieurement devenue SergeFerrari Group) par apport de titres de la société TESH.
- 1999** Signature d'un accord de collaboration et de licence avec Solvay afin de développer un procédé industriel de recyclage de matériaux en PVC.
- 2000** Acquisition de 50 % de la société Tersuisse (basée à Lucerne en Suisse), alors principal fournisseur du Groupe en micro-câbles, dans le cadre d'une joint-venture avec le groupe Rhodia.
- 2001** Acquisition de la société Forbo-Stamoid basée à Zurich en Suisse, un des concurrents du Groupe, afin d'élargir sa gamme de technologies d'enduction et de produits (yachting et protections imper-respirantes pour les toitures et façades notamment).
- 2002** Création d'une filiale commerciale américaine (Serge Ferrari North America) dans le Kentucky, afin d'adresser les Etats-Unis et le Canada. C'est aujourd'hui la plus importante filiale du Groupe, aujourd'hui basée en Floride, avec 15 employés et un chiffre d'affaires d'environ 15 M\$ en 2017.
- 2004** Prise de participation de 10 % dans une société filiale commerciale à Tokyo au Japon (Serge Ferrari Japan) progressivement portée au cours des années suivantes à 83 %.
- 2005** Acquisition des 50 % restants de la société Tersuisse (dont la Société détenait 50 % depuis 2000).
- 2007** Création d'une filiale commerciale à Hong Kong (Serge Ferrari Asia Pacific Ltd), afin d'adresser la Chine et l'Asie du Sud-Est.
- 2008** Prise de participation de 2 % du capital de SergeFerrari Group par la Banque de Vizille devenue CM-CIC Capital Finance (qui détient CM-CIC Investissement).
Développement des activités de collecte et recyclage des matériaux composites, via la filiale Texyloop créée en 2003, qui assure une première étape mécanique du recyclage des matériaux PVC collectés et commercialise les fibres PET issue du procédé de recyclage.
- 2008 - 2012** Implémentation de SAP sur les sites de la Tour-du-Pin (France) et Eglisau (Suisse) dans le cadre d'une phase de rationalisation et de structuration du Groupe.
- 2009** Fusion de la société Précontraint Ferrari SAS avec la société de tissage Sénéclauze Ainé & Fils.
- 2011** Suite à une opération de restructuration de l'actionnariat (création d'un holding de contrôle dénommé Ferrari Participations), l'ancienne société pré-existante Ferrari Participations SAS change de dénomination et devient SergeFerrari Group SAS.
- 2012** Ouverture d'une filiale commerciale au Brésil à Sao Paulo (Serge Ferrari Brasil), afin d'adresser l'Amérique du Sud.
- 2013** Signature en décembre d'un accord de distribution exclusif en Allemagne pour la gamme Stamisol avec le groupe allemand Würth.
Constitution d'un comité stratégique avec 3 membres extérieurs à l'entreprise.
- 2014** Fusion-absorption de la société Précontraint Ferrari SAS par la société Serge Ferrari SAS (anciennement dénommée TESH).
Transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration.
Introduction en bourse Euronext Paris – Compartiment C
Code ISIN : FR0011950682
Code mnémonique : SEFER

2015	Déploiement de SAP sur le site d'Emmenbrucke Renforcement des effectifs commerciaux Refinancements et renforcement des crédits
2016	Prise de participation de 51 % dans le capital de la société GIOFEX Group srl Révision du plan stratégique et des organisations commerciales et marketing
2017	Prise de participation de 100 % dans le capital de la société Serge Ferrari SpA Acquisitions des activités de FERRATEKS (Turquie) et Milton (UK) Démarrage opérationnel des sociétés Serge Ferrari Shanghai (Chine), Serge Ferrari India Private Limited (India), Serge Ferrari GmbH
2018	Cession de la participation de 40 % dans le capital de la société Vinyloop Ferrari SpA Arrivée de deux nouveaux membres au sein du COMEX à la Direction des opérations industrielles et à la Direction Générale Recherche et Développement
2019	Plan de focalisation sur 4 marchés stratégiques et d'amélioration de la rentabilité opérationnelle
2020	Prise de participation de 55 % dans le capital de FIT Industrial Co Ltd (Taiwan) et acquisition de Verseidag-Indutex (Allemagne) et de ses filiales.
2021	Intégration commerciale et industrielle des acquisitions 2020 et décision d'évolution de la gouvernance vers une structure duale à Directoire et Conseil de surveillance

8.5.

Informations concernant le capital

8.5.1 Actionnariat au 31 décembre 2021 et au cours des deux exercices précédents

Les sociétés Ferrari Participations et Serge Ferrari Industries sont contrôlées au plus haut niveau par MM Sébastien FERRARI et Romain FERRARI.

	31/12/2021			31/12/2020			31/12/2019		
	Actions	Capital	droits de vote	Actions	Capital	droits de vote	Actions	Capital	droits de vote
Ferrari Participations	6 615 688	53,79 %	63,0 %	7 075 015	57,52 %	59,2 %	7 075 015	57,52 %	66,8 %
Serge Ferrari Industries	1 229 926	10,00 %	11,7 %	1 229 926	10,00 %	13,1 %	1 229 926	10,00 %	5,9 %
Sébastien Ferrari	39 791	0,32 %	0,2 %	39 791	0,32 %	0,4 %	99 791	0,81 %	0,96 %
Romain Ferrari	313 443	2,55 %	3,0 %	313 443	2,55 %	3,3 %	353 443	2,87 %	3,42 %
One Team Investments	620 000	5,04 %	3,0 %	-	-	-	-	-	-
Victoire Ferrari ⁽¹⁾	8 650	0,07 %	0,1 %	-	-	-	-	-	-
sous-total concert Ferrari	8 827 498	71,8 %	81,1 %	8 658 175	70,4 %	76,0 %	8 758 175	71,2 %	77,2 %
Membres du Conseil ⁽²⁾	600	0,0 %	1,0 %	144 140	1,2 %	1,0 %	44 140	0,36 %	0,3 %
Autres actionnaires	3 208 789	26,1 %	18,9 %	3 011 873	24,5 %	23,0 %	3 028 917	24,63 %	22,5 %
Autres autodétenues	262 372	2,1 %	0,0 %	485 071	3,9 %	0,0 %	468 027	3,81 %	0,0 %
Total	12 299 259	100,0 %	100,0 %	12 299 259	100,0 %	100,0 %	12 299 259	100,0 %	100,0 %

(1) Victoire FERRARI est incluse depuis le 8 décembre 2021 dans le sous-total Concert Ferrari. Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020, les actions détenues par Victoire FERRARI étaient reportées sur la ligne Membres du Conseil. Le nombre des actions détenues par Victoire FERRARI est inchangé sur la période

(2) La ligne Membres du Conseil portent sur les actions détenues par les membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020. Les actions reportées au 31 décembre 2021 sont celles détenues par les membres du Conseil de surveillance désignés par l'Assemblée générale du 25 janvier 2022.

A la connaissance de la société, les actionnaires, autres que familiaux ou contrôlés par les actionnaires familiaux, détenant au 31 décembre 2021 plus ou près de 5 % du capital étaient les suivants :

- FCP ETI 2020 (bpifrance) : 670 000 actions (5,45 % du capital) ;
- JAGENBERG AG : 585 417 actions (4,76 % du capital).

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce) effectuées les 20, 22 et 25 octobre 2021

Par courrier reçu le 20 octobre 2021, complété notamment par un courrier reçu le 25 octobre, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 18 juin 2018 :

- la société par actions simplifiée Serge Ferrari Industries (Zone industrielle de la Tour du Pin, 38110 Saint-Jean-de-Soudain) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et 10 % du capital de la société SergeFerrari Group et détenir individuellement, à cette date, 1 229 926 actions SergeFerrari Group représentant autant de droits de vote, soit 10,00 % du capital et 5,69 % des droits de vote de cette société ;
- M. Romain Ferrari a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en baisse, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société SergeFerrari Group et détenir individuellement, à cette date, 423 143 actions SergeFerrari Group représentant 846 277 droits de vote, soit 3,44 du capital et 3,92 % des droits de vote de cette société.

Ces franchissements de seuils résultent de l'apport en nature de 1 229 926 actions SergeFerrari Group au profit de la société Serge Ferrari Industries, à hauteur de 860 948 actions SergeFerrari Group par la société Ferrari Participations et à hauteur de 368 978 actions SergeFerrari group par M. Romain Ferrari.

À cette occasion, le concert composé de MM. Sébastien et Romain Ferrari et des sociétés Ferrari Participations SAS et Serge Ferrari Industries, n'a franchi aucun seuil et détenait, au 18 juin 2018, 8 513 175 actions SergeFerrari Group représentant 14 945 352 droits de vote, soit 69,22 % du capital et 69,18 % des droits de vote de cette société.

Par courrier reçu le 22 octobre 2021, la société par actions simplifiée Serge Ferrari Industries (Zone industrielle de la Tour du Pin, 38110 Saint-Jean-de-Soudain) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 18 juin 2020, le seuil de 10 % des droits de vote de la société SergeFerrari Group et détenir individuellement, à cette date, 1 229 926 actions SergeFerrari Group représentant 2 459 852 droits de vote, soit 10,00 % du capital et 11,13 % des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte de l'attribution de droits de vote double au profit de la société Serge Ferrari Industries.

À cette occasion, le concert composé de MM. Sébastien et Romain Ferrari et des sociétés Ferrari Participations SAS et Serge Ferrari Industries¹, n'a franchi aucun seuil et détenait, au 18 juin 2020, 8 508 166 actions SergeFerrari Group représentant 16 946 632 droits de vote, soit 69,18 % du capital et 76,67 % des droits de vote de cette société.

Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société Serge Ferrari Industries effectue les déclarations suivantes :

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7, VII du code de commerce, la société Serge Ferrari Industries déclare ses intentions suivantes pour les six prochains mois à compter de la régularisation des franchissements de seuils objet du présent avis :

La société Serge Ferrari Industries, contrôlée par Ferrari Participations et M. Romain Ferrari, agit de concert avec M. Sébastien Ferrari et la société Ferrari Participations qu'il contrôle. Un premier franchissement de seuils a résulté d'une opération de reclassement réalisée en date du 18 juin 2018, par laquelle M. Romain Ferrari et la société Ferrari Participations ont apporté respectivement 368 978 et 860 948 actions SergeFerrari Group à la société Serge Ferrari Industries. Cette opération de reclassement au sein du concert Ferrari n'a pas entraîné de modification dans les pourcentages de capital détenus par le concert Ferrari. Un second franchissement de seuil a résulté de l'attribution, en date du 18 juin 2020, de droits de vote double au profit de la société Serge Ferrari Industries.

Le capital de la société Serge Ferrari Industries est détenu à hauteur de 70 % par la société Ferrari Participations, le solde étant détenu par M. Romain Ferrari.

La société, ni le concert auquel elle appartient, n'envisagent de poursuivre les acquisitions.

Le concert Ferrari, dont fait partie intégrante la société Serge Ferrari Industries, contrôle la société SergeFerrari Group.

La société Serge Ferrari Industries n'a pas de stratégie définie vis-à-vis de la société SergeFerrari Group, et n'envisage pas, ni le concert auquel elle appartient, de procéder aux opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ; La société Serge Ferrari Industries, ni le concert auquel elle appartient, ne sont liés par des accords et instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce. La société Serge Ferrari Industries, ni le concert auquel elle appartient, n'ont signé d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et les droits de vote de la société SergeFerrari Group.

MM. Sébastien et Romain Ferrari, personnes physiques et bénéficiaires effectifs de la société Serge Ferrari Industries, sont déjà membres du conseil d'administration de la société SergeFerrari Group.

La société a annoncé le 26 octobre 2021, la création de la société d'investissement One Team Investments par les actionnaires familiaux et par les membres du Comité Exécutif de SergeFerrari Group

Afin de renforcer la gouvernance de SergeFerrari Group et à l'occasion de la préparation de son plan stratégique SF 2025, les actionnaires familiaux ont créé, aux côtés des membres du Comité Exécutif du groupe, un véhicule d'investissement, One Team Investments. One Team Investments, qui détient 620 000 actions SergeFerrari Group, soit environ 5 % du capital et 3,4 % des droits de vote de la société, est détenue à 83 % par Ferrari Participations, société holding de la famille Ferrari. Le solde du capital de One Team Investments est détenu par dix cadres dirigeants du Groupe. L'investissement des cadres, d'une durée prévue à l'origine pour 5 ans, a été réalisé par une combinaison d'apports en numéraire et en titres SergeFerrari Group pré-détenus. La réalisation de ces opérations est intervenue le 5 novembre 2021. Cette opération traduit le très fort engagement du concert familial et managérial de SergeFerrari Group sur le long terme. Le Groupe bénéficiera de l'implication financière de ses principaux managers, pleinement attachés à la mise en œuvre de sa stratégie et à la réalisation de ses objectifs. A cet effet, la société Ferrari Participations a apporté 183 086 actions SergeFerrari Group à ONE TEAM Investments et a cédé 426 241 actions SergeFerrari Group à ONE TEAM Investments, sur la base du prix moyen des 20 séances de bourse précédant l'opération, soit 9,75 euros par action.

La société a déclaré, le 8 novembre 2021, avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital de la société SergeFerrari Group.

Par un communiqué en date du 8 décembre 2021, la société a communiqué sur la poursuite de la transmission générationnelle aux enfants de Sébastien FERRARI

Dans le cadre d'un projet de transmission familiale, Sébastien Ferrari et Romain Ferrari ont transmis, par voie de donation, aux descendants directs de Sébastien Ferrari, 45 % des actions qu'ils détiennent au capital de la société Ferrari Participations, partie en pleine propriété et partie en nue-propriété. A l'issue de ces opérations, Sébastien Ferrari et Romain Ferrari ont conservé le contrôle des assemblées ordinaires de la société Ferrari Participations : ils disposent ainsi du pouvoir de nommer conjointement le représentant légal de la société Ferrari Participations. Il a été décidé d'intégrer au concert actuel constitué de Sébastien Ferrari, Romain Ferrari, et des sociétés Ferrari Participations, Serge Ferrari Industries et One Team Investments, les quatre enfants de Sébastien Ferrari bénéficiaires de la transmission familiale ainsi que la société FFH dont ils sont actionnaires.

Préalablement à la réalisation de ces opérations, le capital de la société Ferrari Participations était réparti comme suit :

	Avant opérations		
	Pleine Propriété	Nue Propriété	Usufruit
Sébastien FERRARI	54,70 %	4,00 %	12,00 %
Romain FERRARI	29,30 %	0,00 %	4,00 %
FFH	0	12,00 %	0,00 %
	84,00 %	16,00 %	16,00 %

A l'issue des opérations de transmissions, le capital est détenu comme suit :

	Après opérations		
	Pleine Propriété	Nue Propriété	Usufruit
Sébastien FERRARI	38,70 %	0,00 %	14,67 %
Romain FERRARI	4,30 %	0,00 %	22,33 %
FFH (1)	0,00 %	12,00 %	0,00 %
Victoire FERRARI	5,00 %	6,25 %	0,00 %
Félicie FERRARI	5,00 %	6,25 %	0,00 %
Adélie FERRARI	5,00 %	6,25 %	0,00 %
Jules FERRARI	5,00 %	6,25 %	0,00 %
	63,00 %	37,00 %	37,00 %

(1) Messieurs Sébastien FERRARI et Romain détiennent 75 % des droits de vote de la société FFH. Ils détiennent conjointement de ce fait le contrôle des Assemblées Générales Ordinaires de Ferrari Participations, désignent donc seuls le représentant légal de la société Ferrari Participations qui votera lors des assemblées générales de l'émetteur SergeFerrari Group et plus globalement, contrôlent toujours conjointement les sociétés Ferrari Participations, Serge Ferrari Industries et One Team Investments

Nantissements

Nantissements portants sur des actions de la Société

A la connaissance de la Société et à la date d'enregistrement du présent document d'enregistrement universel, la seule référence de nantissement sur les titres SergeFerrari Group, souscrite au profit d'un établissement financier, porte sur 2 599 119 titres SergeFerrari Group en application des dispositions contractuelles d'un contrat de financement. ONE TEAM Investissement a accordé un nantissement sur 400 000 actions SergeFerrari Group qu'elle détient au profit d'établissements bancaires en garantie d'un emprunt contracté.

Nantissements d'actifs de la Société

A la date du présent Document d'enregistrement universel, un nantissement a été accordé au profit d'établissements bancaires, dans le cadre des emprunts contractés le 28 juillet 2015 par la Société sur la totalité des actions de la société Serge Ferrari SAS détenues par SergeFerrari Group. Se référer au paragraphe 5.4.

8.5.2 Informations sur le contrôle du capital de la société

Sébastien FERRARI, la société Ferrari Participations qu'il contrôle, la société Serge Ferrari Industries contrôlée par Ferrari Participations, Romain FERRARI, ONE TEAM Investments, FFH, Victoire Ferrari, Félicie FERRARI, Adélie FERRARI, Jules FERRARI et les sociétés qu'elles et il contrôlent, ont déclaré agir de concert au sens des dispositions de l'article L.233-10 du Code de commerce.

La Société n'a pas mis en place de mesure en vue de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive. Néanmoins, le Conseil d'administration est composé pour plus de la moitié, par des administrateurs indépendants.

En cas de changement de contrôle de SergeFerrari Group, ses banques pourraient exiger le remboursement immédiat des financements à moyen terme dont le montant tiré au 31 décembre 2021 s'élève à 64,5 millions d'euros.

Le Conseil d'administration est sensible à l'expression des votes de tous les actionnaires et examine en particulier le résultat des votes en Assemblée générale, abstraction faite des votes exprimés par les deux dirigeants Messieurs Sébastien FERRARI et Romain FERRARI et les sociétés qu'ils contrôlent. C'est ainsi que lors des l'Assemblées générales du 19 mai 2021 et du 22 janvier 2022, les actionnaires minoritaires se sont majoritairement exprimés en faveur des résolutions qui étaient soumises à leur approbation selon les recommandations du Conseil

8.5.3 Capital social

Le capital, entièrement souscrit et libéré, s'élève au 31 décembre 2021 à 4 919 703,60 euros : il est divisé en 12 299 259 actions de 0,40 euro de nominal chacune.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Au 31 décembre 2021, il n'existe aucun titre donnant accès au capital, ni action non représentative de capital social, ni option de souscription d'action.

Le Conseil d'Administration du 14 mars 2016 a examiné les conditions de mise en œuvre d'un programme d'attribution gratuite d'actions qui porterait, pour la période d'avril 2016 à avril 2018, sur un nombre d'actions maximal de 200 000 titres. Cette résolution a été soumise à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée Générale le 25 avril 2016. L'Assemblée Générale du 25 avril 2016 a approuvé cette résolution, et le programme d'attribution gratuite d'actions a été mis en œuvre par les Conseil d'Administration du 15 juin et du 15 septembre 2016, pour une attribution potentielle de 109 000 actions. Les actions devenues définitivement acquises au cours de l'exercice 2018 se sont élevées à 43 980 actions, soit 0,35 % du capital social. A la date d'enregistrement du présent Document d'enregistrement Universel, 8 760 actions SergeFerrari Group sont concernées par la période d'acquisition de deux années mentionnée au règlement du programme d'attribution d'actions gratuites.

Historique du capital depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations (en euros sauf mention contraire)	Montant de l'opération	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale	Montant du capital social post opération
02/09/1991	Constitution (en FRF)	17 184 000	---	171 840	171 840	100,00	17 184 000
10/05/1991	Annulation d'actions suite à la fusion SEROM (en FRF)	-5 900 000	---	-59 000	112 840	100,00	11 284 000
10/05/1991	Augmentation de capital (en FRF)	5 650 000	---	56 500	169 340	100,00	16 934 000
25/04/2001	Augmentation de capital par incorporation de réserves (en FRF)	66 000	---	660	170 000	100,00	17 000 000
25/04/2001	Elévation de la valeur nominale par incorporation de réserves (en FRF)	5 302 538	---	0	170 000	131,19	22 302 538
25/04/2001	Conversion en euros	---	---	0	170 000	20,00	3 400 000
09/06/2008	Augmentation de capital	69 380,00	1 930 602,57	3 469	173 469	20,00	3 469 380
30/04/2014	Division de la valeur nominale par 50	---	---	8 499 981	8 673 450	0,40	3 469 380
24/06/2014	Augmentation de capital (offre à prix ouvert et placement global)	1 101 068,80	31 930 995,20	2 752 672	11 426 122	0,40	4 570 488,80
24/06/2014	Augmentation de capital réservée CM CIC investissement	166 666,40	4 833 325,60	416 666	11 842 788	0,40	4 737 115,20
18/07/2014	Augmentation de capital (option de surallocation)	162 198,40	4 703 753,60	405 496	12 248 284	0,40	4 899 313,60
28/07/2014	Augmentation de capital réservée aux salariés	20 390,00	468 970,00	50 975	12 299 259	0,40	4 919 703,60

8.5.4 Droits de vote double

Un droit de vote double a été instauré à compter de l'admission à la cote des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris le 24 juin 2014, et ce pour toute action détenue sous forme nominative depuis au moins deux ans.

Le tableau présenté au 8.5.1. mentionne les pourcentages de capital et de droits de vote des actionnaires.

8.5.5 Actes constitutifs et statuts

8.5.5.1 Objet social

La Société a pour objet :

- La participation financière dans tous les groupements, sociétés ou entreprises, français ou étrangers, créés ou à créer, intervenant notamment dans la conception, la fabrication la distribution de matériaux composites innovants et systèmes attachés et leur recyclage, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion ou de groupement ;
- L'achat, la vente et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- La direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations ;
- La gestion et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle
- Le conseil en organisation commerciale, marketing, relations publiques, toutes prestations de services dans les domaines commerciaux, administratifs, financiers ou informatiques ;
- L'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, de gestion, de contrôle, de conseil, l'étude, la recherche, la mise au point de tous moyens de gestion et l'assistance aux entreprises liées à la Société ;
- La gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés ;
- Et de façon générale toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet social.

8.5.5.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

Se reporter au chapitre 3. « Gouvernement d'entreprise » du présent Document d'enregistrement universel.

8.5.5.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la société

■ Forme des titres – Titres aux porteurs identifiables (article 11 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dans les cas où la forme nominative est imposée par les dispositions législatives et réglementaires.

Elles donnent lieu à une inscription à un compte individuel au nom de l'actionnaire dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

La Société est en droit de demander l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Outre les obligations de déclaration de franchissement de seuils prévues par les textes légaux et réglementaires, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, au sens de l'article L. 233-7 du code de commerce, un nombre d'actions représentant plus du quarantième (2,5 %) du capital ou des droits de vote, informe la Société dans un délai équivalent à celui applicable aux franchissements des seuils légaux, à compter du franchissement de seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. Cette information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

En cas de défaut de déclaration du franchissement de ce seuil statutaire du quarantième (2,5 %) du capital ou des droits de vote, l'actionnaire défaillant peut être privé du droit de vote pour la fraction non déclarée des actions qu'il détient au-delà, pour une durée de deux années à compter de la notification de la régularisation. La constatation de la privation du droit de vote relève de la compétence du président de l'assemblée générale d'actionnaires, sous réserve que le nombre d'actions que ce dernier détient représente au moins cinq pour cent (5 %) du capital social ou qu'il soit saisi par un ou plusieurs actionnaires satisfaisant à cette condition.

La personne physique ou morale concernée informe également l'Autorité des Marchés Financiers, dans un délai et selon les modalités fixées par son règlement général, à compter du franchissement de seuil de participation. Cette information est portée à la connaissance du public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

■ Droits et obligations attachés aux actions (art 9 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

■ Participations aux Assemblées Générales – droits de vote (art.17 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et pour les actions au porteur, par la justification de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société, ou se faire représenter, dans les conditions et délais fixés par la réglementation en vigueur.

Le directoire dispose de la faculté de décider que les actionnaires pourront voter à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, dans les conditions et les limites fixées par la réglementation en vigueur.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire, et ce à compter de la date de première cotation des actions de la Société sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation organisé.

Ce droit est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil de surveillance ou, en son absence, par un membre du conseil de surveillance désigné préalablement par le Conseil.

Les assemblées générales ordinaires, extraordinaires et spéciales délibèrent dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

La compétence des assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales est celle prévue par la loi.

■ Limitation des droits de vote

Néant.

■ Rachat par la Société de ses propres actions.

Se reporter au paragraphe 5.2.1.4 du présent Document d'enregistrement universel.

8.5.5.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

8.5.5.5 Assemblées générales d'actionnaires

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions ou de valeurs mobilières d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions ou valeurs mobilières de cette catégorie.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

8.5.5.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Néant.

8.5.5.7 Franchissements de seuils statutaires (article 11 des statuts)

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, et à titre de seuil fixé statutairement, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du quarantième (2,5 %) du capital ou des droits de vote informe la Société dans un délai équivalent à celui applicable aux franchissements des seuils légaux visés à l'alinéa précédent, à compter du franchissement de seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. Cette information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 VI du Code de commerce, en cas de défaut de déclaration du franchissement de ce seuil statutaire du quarantième (2,5 %) du capital ou des droits de vote, l'actionnaire défaillant peut être privé du droit de vote pour la fraction non déclarée des actions qu'il détient au-delà, pour une durée de deux années à compter de la notification de la régularisation. La constatation de la privation du droit de vote relève de la compétence du président de l'assemblée générale d'actionnaires, sous réserve que le nombre d'actions que ce dernier détient représente au moins deux pour cent et demi (2,5 %) du capital social ou qu'il soit saisi par un ou plusieurs actionnaires satisfaisant à cette condition.

8.5.5.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Néant.

8.5.6 Evolution des cours et des volumes de l'action SergeFerrari Group

Les actions SergeFerrari Group sont cotées sur Euronext Paris (Compartiment C).

	Plus haut (euros)	Plus bas (euros)	Dernier (euros)	Nombre de titres échangés	Volumes (000's €)	Cours moyen (euros)
janvier 2020	6,50	5,85	6,05	62 548	384	6,15
février 2020	6,35	5,45	5,50	48 168	289	5,99
mars 2020	5,90	3,30	3,94	77 152	341	4,42
avril 2020	4,86	3,92	4,52	62 081	256	4,13
mai 2020	11,30	3,99	6,16	1 802 547	13 857	7,69
juin 2020	7,84	5,46	6,26	748 133	4 763	6,37
juillet 2020	7,10	5,30	5,64	415 604	2 584	6,22
août 2020	5,76	5,30	5,48	70 244	387	5,51
septembre 2020	6,46	5,40	5,84	168 317	1 004	5,97
octobre 2020	6,88	5,10	5,82	479 075	2 949	6,16
novembre 2020	6,38	5,30	6,14	274 962	1 588	5,78
décembre 2020	6,70	5,58	5,94	186 808	1 131	6,05
janvier 2021	7,22	6,00	6,36	541 695	3 518	6,49
février 2021	7,58	6,36	6,90	591 084	4 273	7,23
mars 2021	7,34	6,82	6,92	199 634	1 403	7,03
avril 2021	7,39	6,81	7,19	179 895	1 265	7,03
mai 2021	7,19	6,36	6,99	288 649	1 961	6,79
juin 2021	7,22	6,62	6,75	71 130	495	6,96
juillet 2021	7,64	5,97	7,48	330 558	2 335	7,06
août 2021	8,49	7,40	8,40	177 583	1 424	8,02
septembre 2021	10,00	8,30	9,22	553 062	5 200	9,40
octobre 2021	11,18	8,62	10,78	372 664	3 800	10,20
novembre 2021	11,90	9,94	10,60	356 449	3 912	10,98
décembre 2021	12,70	10,56	12,48	230 091	2 662	11,57

8.5.7 PARTICIPATION ET STOCK-OPTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au jour d'enregistrement du présent Document d'enregistrement universel, la participation directe des membres du Conseil de surveillance dans le capital de la Société se présente comme suit, étant rappelé qu'il n'existe par ailleurs au 31 décembre 2021 aucune valeur mobilière donnant accès au capital :

Administrateurs	Nombre d'actions	du capital	des droits de vote
Sébastien Ferrari	39 791	0,3 %	0,4 %
Romain Ferrari	313 434	2,5 %	3,3 %
Bertrand Neuschwander	0	0,0 %	0,0 %
Christophe Graffin	0	0,0 %	0,0 %
Carole Deltei de Chilly	0	0,0 %	0,0 %
Caroline Weber	600	0,0 %	0,0 %
Bertrand Chammas	0	0,0 %	0,0 %
Félicie Ferrari	0	0,0 %	0,0 %
Joelle Barreto	0	0,0 %	0,0 %

8.5.8 Participation des salariés dans le capital de la Société

Depuis le 6 décembre 2011, les salariés de la société Serge Ferrari SAS et de l'Unité Economique et Sociale composée des sociétés Serge Ferrari SAS et Texyloop SAS, dont elle constitue le principal élément, bénéficient d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) et d'un Plan d'Epargne de Retraite Collectif (PERCO) investis sur différents Fonds Communs de Placement Entreprise (FCPE). A l'occasion de son introduction en bourse en juin 2014, la Société a souhaité permettre un accès à son capital aux salariés de l'UES. Une augmentation de capital a été réservée aux salariés, assortie de l'abattement légal de 20 % sur le prix d'émission. Un FCPE ad hoc a été institué (le FCPE Serge Ferrari Actionnariat), investi exclusivement en actions de la Société. Son fonctionnement est identique dans ses principes et ses modalités aux autres FCPE du PEE : les frais de fonctionnement sont pris en charge par Serge Ferrari SAS, les FCPE sont alimentés pour la quasi-totalité des flux, par des versements volontaires ou par le versement de la réserve spéciale de participation. Les versements volontaires font l'objet d'un abondement de la société Serge Ferrari SAS et donnent lieu à l'établissement chaque année d'un avenant entre Serge Ferrari SAS et les partenaires sociaux. Un avenant signé en avril 2016 permet aux salariés d'affecter au PEE une fraction de leurs jours de congés payés résiduels.

A la date d'enregistrement du présent document d'enregistrement universel, le nombre d'actions SergeFerrari Group détenues par le FCPE est de 32 480 actions.

8.5.9 Contrats d'intéressement et de participation

Les salariés de la société Serge Ferrari SAS bénéficient d'un accord de participation depuis le 16 décembre 2004. Celui-ci a fait l'objet, le 9 avril 2010, d'un avenant en vue d'adapter ses dispositions aux modifications législatives intervenues depuis son instauration.

La société Serge Ferrari SAS n'est pas dotée, au jour d'établissement du présent Document de référence d'un accord d'intéressement au sens des dispositions prévues aux L. 3311-1 et suivants du Code du Travail.

8.6

Documents accessibles au public

Des exemplaires du présent Document d'enregistrement universel sont disponibles sans frais au siège social de la Société, Zone industrielle la Tour-du-Pin – 38110 Saint-Jean-de-Soudain, France. Le présent Document d'enregistrement universel peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.sergeferrari.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.

L'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF est également disponible sur le site Internet de la Société (www.sergeferrari.com).

Le présent Document d'enregistrement universel incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- les rapports des cabinets Mazars et Grant Thornton en date du 17 mars 2021 sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 figurant, avec les comptes historiques correspondants, respectivement aux pages 196 et suivantes et 223 et suivantes du document de référence déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2021 ;
- les rapports des cabinets Mazars et Grant Thornton en date du 16 mars 2020 sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 figurant, avec les comptes historiques correspondants, respectivement aux pages 201 et suivantes et 225 et suivantes du document de référence déposé auprès de l'AMF le 31 mars 2020 ;

Tables de concordance

8.7.1 Table de concordance du Document d'enregistrement universel

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par les Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et renvoie aux pages du présent document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

		Chapitres ou paragraphes	Pages
1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement universel	8.1	276
2.	Contrôleurs légaux des comptes	8.2	276
3.	Facteurs de risques	4.2	151
4.	Informations concernant l'émetteur		
4.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	8.4	277
4.2.	Lieu et numéro de l'enregistrement de l'émetteur	8.4	277
4.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	8.4	277
4.4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	8.4	277
4.5.	Événements marquants dans le développement de la Société	8.4	278
5.	Investissements	5.3	184
6.	Aperçu des activités		
6.1.	Principales activités	1.1	10
6.2.	Principaux marchés	1.1	10
6.3.	Stratégie	1.2	20
6.4.	Informations résumée sur le degré de dépendance à l'égard de brevets, de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.2	23, 24 & 30
6.5.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1.2	23, 24 & 30
7.	Organigramme		
7.1.	Organigramme juridique du Groupe	1.1	18
7.2.	Liste des filiales et activités	5.2.1.5	170-173
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1.	Immobilisations corporelles importantes	5.3	184-186
8.2.	Questions environnementales	1.1 et 2	19 & 36-100
9.	Examen de la situation financière et du résultat		
9.1.	Situation financière	5.1	164
9.2.	Résultat d'exploitation	5.2.2.3	178
10.	Trésorerie et capitaux		
10.1.	Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	5.4.1	186
10.2.	Indication de la source et le montant des flux de trésorerie et leur description	5.4.5	187-188
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	5.4.3	186
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	5.4.7	189
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues	5.4.8.	189

		Chapitres ou paragraphes	Pages
11.	Recherche et développement, brevets et licences Description des politiques de recherche et développement appliquées par l'émetteur	1.2	23,24 & 30
12.	Informations sur les tendances		
12.1.	Informations sur les principales tendances depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date d'enregistrement du document	5.2.1 & Note 1.2	167 & 196
12.2.	Indication des tendances connues ou susceptible d'influer significativement sur les perspectives	5.5	189
13.	Prévisions ou estimations de bénéfices	N/A	N/A
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale		
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration ou de direction	1.3 & 3.2	32 & 102
14.2.	Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	3.6	137
15.	Rémunérations et avantages		
15.1.	Mention de la rémunération versée	3.3.	123
15.2.	Montants des sommes versées ou provisionnées au titre des retraites	3.3	131
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	3.1	108
16.2.	Information sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration	3.8	139
16.3.	Information sur les comités spécialisés : Comité d'audit, Comité stratégique, Comité des nominations et des rémunérations, Comité RSE	3.2	120-122
16.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	3.1	102
17.	Salariés		
17.1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques	Note 21	221
17.2.	Participation et stock-options	8.5.7	288
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	8.5.8	288
18.	Principaux actionnaires		
18.1.	Répartition du capital social	5.2.1.4	169
18.2.	Mention des personnes non membres d'un conseil d'administration et détenant un pourcentage important du capital ou des droits de vote	5.2.1.4	169
18.3.	Mention des principaux actionnaires disposant de droits de vote différents	8.5.1 & 8.5.4	279 & 283
18.4.	Décrire la nature du contrôle sur la société et les mesures prises pour éviter qu'il ne soit exercé de façon abusive	8.5.2.	282
18.5.	Description de tout accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	8.5.2	282
19.	Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et des filiales du Groupe	3.6	135-137
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1.	Informations financières historiques	6.4	261
20.2.	Informations financières proforma	N/A	N/A
20.3.	Etats financiers	6	192-266
20.4.	Vérification des informations historiques annuelles	6.2 & 6.4	236 & 262
20.5.	Date des dernières informations financières	6.1	192
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A
20.7.	Montant proposé du dividende par action	7.2	269
20.8.	Indication des procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage	N/A	N/A
20.9.	Description de tout changement significatif de la situation financière ou commerciale	5.5	189 & 190

		Chapitres ou paragraphes	Pages
21.	Informations complémentaires		
21.1.	Capital social	8.5.3	282
21.2.	Actes constitutifs et statuts	8.5.5	284
22.	Contrats importants	5.6	190
23.	Déclarations provenant de tiers, déclarations d'expert et déclarations d'intérêt		
23.1.	Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	N/A	N/A
23.2.	Attestation confirmant la correcte reproduction des informations dans le document de référence	N/A	N/A
24.	Documents accessibles au public	8.6	289
25.	Informations sur les participations	5.2.1.5	170

8.7.2 Table de concordance avec le rapport financier annuel (RFA)

La présent table de concordance respecte les informations de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

		Chapitres ou paragraphes	Pages
1.	Rapport de gestion	5	163
2.	Gestion des risques	4	147
3.	Comptes annuels consolidés	6.1	192
4.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	6.2	236
5.	Comptes annuels statutaires	6.3	242
6.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	6.4	261
7.	Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du rapport financier annuel	8.1	276

8.7.3 Table de concordance avec le Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Annuelle.

La présente Annexe renvoie aux paragraphes et chapitres du Document d'enregistrement universel qui constituent les éléments du Rapport de gestion du Conseil à l'Assemblée tels que prescrit par les articles L.225-100 et suivants, L.232-1, R.225-102 et suivants du Code de commerce.

Au titre du Rapport de gestion de la société SergeFerrari Group	Chapitres	Pages
1. Comptes sociaux	6.3.	242
2. Comptes consolidés	6.1.	192
3. Rapport de gestion		
3.1. Informations sur l'activité de la société		
■ Exposé de l'activité de la société, de chaque filiale et du Groupe au cours de l'exercice	5.2.1.5	170
	5.2.	167
■ Analyse de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière et de l'endettement	5.3.	184
	5.4.	186
■ Indicateurs clés de nature financière et non financières	5.2.	166
■ Eléments importants survenus depuis la date de clôture	5.5.	189
■ Indication sur l'utilisation des instruments financiers y compris les risques de prix de crédit de liquidité et de trésorerie de la société et du Groupe	6.1.	192
■ Principaux risques et incertitudes de la société et du Groupe	4.	148
■ Activités en matière de recherche et développement de la société et du Groupe	5.2.1.	167
3.2. Informations juridiques financières et fiscales de la société		
■ Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale	3.1.	102
■ Répartition et évolution de l'actionnariat	8.5.1.	279
■ Nom des sociétés participant à un autocontrôle de la société et pourcentage du capital	8.5.2.	282
■ Prise de participations significatives		
■ Avis de détention de plus de 10 % du capital social	8.5.1.	279
■ Acquisition et cession par la société de ses propres actions	5.2.1.4.	169
■ Etat de la participation des salariés au capital social	8.5.8	288
■ Exposé des éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	3.4.	133
■ structure du capital de la société,		
– restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées à la connaissance de la société	3.4.	133
– participations directes et indirectes dans le capital de la société	3.4.	133
– détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux	3.4.	133
– mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	3.4.	133
– accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	8.5.5.6.	258
– règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration	3.1.	102
– pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions	3.5.	134
– accords conclus par la société qui sont modifiés ou qui prennent fin en cas de changement de contrôle	8.5.2.	282
– accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	3.2.2.	126

Au titre du Rapport de gestion de la société SergeFerrari Group	Chapitres	Pages
■ Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital	3.3.	132
■ Mention des ajustements éventuels		
– pour les titres donnant accès au capital et les stocks options en cas de rachat d'actions	8.5.1.	279
– pour les titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières	8.5.1.	279
■ Montant des dividendes mis en paiement au cours des 3 derniers exercices	7.2	269
■ Délai de paiement et décomposition du solde des dettes fournisseurs et clients par date d'échéance	5.2.1.4.	169
■ Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	4.2.2.	156
■ Conventions conclues entre un mandataire ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une filiale	3.6.	135
3.3. Informations portant sur les mandataires sociaux		
■ Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice	3.2.	103
■ Rémunérations et avantages de toute nature versées durant l'exercice à chaque mandataire social par la société	3.2.2.	126
■ Engagement liés à la prise, à la cessation ou au changement de fonctions	3.2.2	131
■ En cas d'attribution de stock-options, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'administration a pris la décision soit d'interdire aux dirigeants de lever leur options avant la cessation de leurs fonctions, soit de leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des options	3.2.2	129
■ Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la société	8.5.7.	288
■ En cas d'attribution gratuite d'actions, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'administration a pris la décision soit d'interdire aux dirigeants de céder les actions attribuées gratuitement avant la cessation de leurs fonctions, soit de leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des actions	3.2.2.	129
3.4. Informations RSE de la société		
■ Prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité et des engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités	2.	37
■ Informations sur les activités dangereuses	2.	37
4. Déclarations des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel	8.1	276
5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	6.5.	262
6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	6.1	192
Documents complémentaires		
Descriptif du programme de rachat d'actions	3.5.	134
Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes	8.3.	277
Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise	3.	102

8.8

Glossaire

ACV (Analyse des Cycles de Vie):

L'Analyse de Cycle de Vie est une méthode d'analyse permettant de compléter la connaissance de la soutenabilité du système étudié. Elle n'inclut ni les éléments économiques, ni les éléments sociaux. Les systèmes étudiés sont considérés comme en fonctionnement normal, les accidents sont donc exclus. Les impacts étudiés ont lieux dans la biosphère et non dans la technosphère. Ce qui arrive au sein de l'environnement de production n'est donc pas développé.

PET (Polyéthylène téréphtalate):

Plastique de type polyester saturé, par opposition aux polyesters thermodurcissables. Ce polymère est obtenu par la polycondensation de l'acide téréphtalique avec l'éthylène glycol. Malgré sa dénomination, il n'y a aucune similitude avec le polyéthylène et il ne contient aucun phtalate. Cette matière plastique est principalement utilisée pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films et feuilles, fibres, etc. De la famille des thermoplastiques, il est recyclable.

Par extrusion et étirage sous tension, on obtient à partir du polyester amorphe un film aux propriétés biaxiales semi-cristallines. Ce film de très grande solidité en tension, très stable et transparent, est un très bon isolant électrique.

PVC (polychlorure de vinyle):

Polymère thermoplastique de grande consommation, amorphe ou faiblement cristallin, connu généralement sous le sigle PVC (de l'anglais polyvinyl chloride). Il est préparé à partir de deux matières premières : à 57 % de sel et à 43 % de pétrole. Le PVC est la seule matière plastique d'usage courant constituée par plus de 50 % de matière première d'origine minérale existant à profusion dans la nature.

Zone industrielle de la Tour du Pin
38110 Saint Jean de Soudain
FRANCE
Tél.: **+33(0) 4 74 97 41 33**

Serge Ferrari
group